

PROGRAMME DE RECHERCHE ET D'ACTION SUR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHE DE L'EMPLOI

DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET CREATION D'EMPLOIS DANS
LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

par :
D. BAROIN , P. FRACHEBOUD
UNIVERSITE PARIS IX- DAUPHINE

Pour :
Commission des
Communautés européennes

Etude n° 81/28

PROGRAMME DE RECHERCHE ET D'ACTION SUR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET CREATION D'EMPLOIS DANS
LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

par :
D. BAROIN, P. FRACHEBOUD
UNIVERSITE PARIS IX- DAUPHINE

Pour :
Commission des
Communautés européennes

Cette étude a été financée par la Commission des Communautés Européennes dans le cadre de son "Programme de Recherche et d'Actions sur l'évolution du Marché de l'Emploi". Les analyses et les propositions présentées concernant le marché du travail et d'autres domaines n'engagent pas la Commission.

Les demandes concernant cette étude doivent être adressées à la Direction Générale de l'Emploi et des Affaires Sociales (à l'attention de la Division V/A/1), Commission des Communautés Européennes, 200 rue de la Loi, B-1049 BRUXELLES.

- La contribution des P.M.E. à l'emploi en Europe -

**Etude réalisée par Daniel BAROIN et
Patrick FRACHEBOUD**

Responsable scientifique : Xavier GREFFE

CENTRE DE RECHERCHE TRAVAIL & SOCIÉTÉ

LA CONTRIBUTION DES P.M.E.

A L'EMPLOI EN EUROPE

ETUDE REALISEE PAR : Daniel BAROIN

Patrick FRACHEBOUD

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE : Xavier GREFFE

OCTOBRE 1982

UNIVERSITE PARIS IX-DAUPHINE

place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 Paris cedex 16 - Tél. 505.14.10 p. 23.89

LA CONTRIBUTION DES P.M.E. A L'EMPLOI EN EUROPE

- 1 - La montée rapide et universelle du chômage en Europe conduit les décideurs de la politique économique et sociale à scruter tous les acteurs et tous les mécanismes qui ont paru contribuer dans la période récente au desserrement de ce fléau. Les P.M.E. ont été placées au premier rang de ces acteurs. Tant l'affaiblissement de la contribution des grandes entreprises à la création d'emploi qu'un semblant de dynamisme des petites et des moyennes entreprises méritait donc qu'on s'arrête sur leur rôle.
- 2 - Alors que les années soixante avaient mis en évidence un grand dynamisme des grandes unités et une faible activité des P.M.E., l'analyse des années soixante-dix conduit à réviser sensiblement ce diagnostic. Après une première phase où l'on constate soit le déclin des P.M.E. (France, Belgique, Allemagne Fédérale), soit leur stagnation (Royaume-Uni), seule l'Italie offrant une résistance à ce diagnostic pessimiste, on a constaté un renouveau général des P.M.E. en Europe depuis 1976. Cela est aussi net que général pour les petites entreprises du secteur industriel et du secteur tertiaire, mais ça l'est moins pour les moyennes entreprises du secteur industriel où la situation varie nettement d'un pays à l'autre.
- 3 - Doit-on déduire de cette dynamique des petites entreprises une contribution sensible au problème de l'emploi ? Il est très tentant de répondre par l'affirmative à cette question, et cela d'autant plus qu'une célèbre étude conclut à l'existence d'une telle contribution dans le cas des Etats-Unis.

Il est pourtant difficile d'aller aussi vite dans ce sens faute d'analyse reposant sur une méthodologie adéquate, à savoir une analyse en composantes de l'évolution de l'emploi. Seules les études réalisées au Royaume-Uni utilisent cette dernière méthode, mais elles permettent alors d'affirmer que les entreprises employant moins de 50 salariés sont les seules à enregistrer des créations nettes d'emplois dans le secteur industriel, cela étant dû à la création de nouvelles entreprises plutôt qu'à leur expansion. Les données statistiques agrégées incitent également à conclure dans ce sens pour la France, l'Italie et les Pays-Bas, les cas de l'Allemagne et de la Belgique semblant moins nets.

Il est par contre peu contestable que les emplois créés restent dans la majeure partie des cas de moins bonne qualité que ceux des grandes entreprises, que ce soit en termes de rémunérations, de stabilité des emplois ou d'accès aux avantages sociaux. Le seul volet positif qu'on doit reconnaître aux P.M.E. est qu'elles permettent de maintenir des emplois qualifiés et de servir d'apprentissage à la création d'entreprise.

Limitée au strict aspect quantitatif, la création d'emploi par les P.M.E. n'est donc pas négligeable et il convient dès lors, en vue de propositions de politique économique de voir quels ont été les facteurs et les freins de leur création et de leur expansion.

- 4 - Au titre des facteurs positifs, on relève de manière générale la meilleure adaptation des P.M.E. aux mutations de la demande, compte tenu de leur gestion plus stricte de la main-d'oeuvre, les opportunités offertes aux salariés et aux cadres d'acheter des entreprises en difficulté, les stratégies de croissance et d'innovation dont font preuve nombre de P.M.E..

Au titre des freins, on relève de manière tout à fait centrale leurs difficultés d'accès aux capitaux propres, difficultés que vient grever la confusion fréquente entre les ressources de l'entreprise et le patrimoine de l'entrepreneur. Sans doute cette sous-capitalisation de l'entreprise, explicable en partie par le degré d'insécurité des placements dans les P.M.E. et les difficultés de cession des titres, n'at-elle pas tout à fait les mêmes implications selon qu'il s'agit de la phase d'expansion ou de la phase de consolidation d'une P.M.E., mais dans un cas comme dans l'autre, cela se traduit par d'importants déséquilibres. Outre ce problème d'accès aux capitaux, il convient de noter les seuils sociaux ou financiers que la P.M.E. devra assumer à des coûts de plus en plus élevés si elle veut accroître son niveau d'effectifs ou encore les relations très inégalitaires imposées aux entreprises sous-traitantes par leurs clients.

- 5 - La contribution que les pouvoirs publics pourraient apporter à l'expansion des P.M.E., et ce faisant à l'emploi est donc essentielle.

Là où elle a existé, cette contribution a pris deux formes principales. Dans le premier des cas (Grande-Bretagne, R.F.A., Pays-Bas), les pouvoirs publics se sont efforcés de définir des moyens d'action spécifiques aux P.M.E., même si ça s'est retourné dans certains cas au profit de certaines activités (commerce). Dans la lignée d'une organisation institutionnelle, des handicaps ont été identifiés, certains moyens spécifiques de financement mis en oeuvre, et les pouvoirs publics ont accepté que dans certains cas les seuils soient "lissés" au profit des P.M.E..

Dans d'autres pays, ces politiques ont été beaucoup plus discrètes mais pas toujours négligeables. Il s'est surtout agi alors de faire en sorte que les obligations des P.M.E. ne progressent pas aussi vite que celles définies pour les grandes entreprises, voire même de tolérer un certain nombre de manquements au droit. Ces dernières années, on a pu assister toutefois à un certain rapprochement des politiques suivies en direction des P.M.E.. Dans tous les pays européens, des mesures importantes ont été prises dans les domaines de l'incitation à la création d'entreprises, d'aide à l'innovation et au financement des P.M.E.. Au niveau régional et local, on a pu

également observer une attention croissante pour les P.M.E., sollicitude qui s'est traduite par le développement d'un réseau d'aide et de conseil en leur direction ou par des aides spécifiques des organismes de développement régional.

- 6 - La situation actuelle implique pourtant une action encore plus importante. Outre la meilleure organisation de ce secteur et l'élimination des charges que la taille et l'apport des P.M.E. ne justifient pas, il semble bien qu'il faille passer à des mesures sélectives en leur faveur. Le problème du financement en est le lieu d'application le plus difficile mais aussi le plus fragile et d'autres formules d'apport et de rémunération en capitaux propres doivent être mises à jour. Il semble en outre qu'une amélioration des aides à la création d'entreprise ou à des formules de reprise d'activité défailante s'impose. Il semble enfin que la promotion de la très petite entreprise qui permettrait de dynamiser la fraction la plus moderniste des entrepreneurs aille dans le sens d'un renforcement du potentiel d'emploi que représentent ces petites entreprises.

S O M M A I R E

	Pages
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>IERE PARTIE : DEVELOPPEMENT DES P.M.E. ET CREATION D'EMPLOI</u>	6
<u>I - LE DEVELOPPEMENT DES P.M.E. EN EUROPE : FAITS ET TENDANCES</u>	7
1.1 - Une évolution très différenciée des P.M.E. pendant la période de croissance	7
1.1.1 - La situation au début des années 60	7
1.1.2 - Un déclin très accentué des petites entreprises en France, R.F.A., Belgique et Pays-Bas dans la décennie 60	11
1.1.3 - La situation particulière du Royaume-Uni et de l'Italie	17
1.2 - Le renouveau des P.M.E. en Europe : similitudes et divergences dans les Etats membres	21
1.2.1 - Le contexte des années 70 et son incidence sur le développement des P.M.E.	21
1.2.2 - Une tendance commune en Europe : l'expansion des petites entreprises dans le secteur industriel	24
1.2.3 - Une situation plus contrastée pour les entreprises moyennes	31
1.2.4 - La prolifération des petites entreprises dans le secteur tertiaire	32

II - <u>P.M.E. ET CREATION D'EMPLOIS</u>	38
2.1 - Pour une mesure véritable du rôle des P.M.E. dans la création d'emplois: l'intérêt des études en cohorte	39
2.1.1 - La confirmation d'une croissance plus favorable de l'emploi dans les petites entreprises	42
2.1.2 - Formation de nouvelles entreprises et création d'emplois	47
2.2 - Diversité sectorielle et géographique dans la dynamique de création d'emplois par les petites entreprises	51
2.3 - Le rôle des P.M.E. dans la création d'emplois: conclusion finale pour les pays européens	55
2.4 - P.M.E. et qualité des emplois	58
2.4.1 - Les disparités grandes entreprises/P.M.E. dans les caractéristiques d'emplois	58
2.4.2 - Le rôle des P.M.E. dans le processus de formation de la main-d'oeuvre	61
III - <u>LES DETERMINANTS D'UNE CROISSANCE PLUS FAVORABLE DE L'EMPLOI DANS LES P.M.E.</u>	63
3.1 - Une meilleure adaptation des P.M.E. à un contexte de croissance ralentie	63
3.2 - La croissance des P.M.E. en France et en Italie	70
3.2.1 - L'insuffisance des approches dualistes	70
3.2.2 - Le cas exemplaire des districts industriels en Italie	73
3.2.3 - Les stratégies de développement des P.M.E. en France	75
3.3 - Les causes du renouveau de la création d'entreprise et les caractéristiques des entreprises nouvelles	77
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	82

2EME PARTIE : PROBLEMES RENCONTRES PAR LES P.M.E.
-ET POLITIQUES MISES EN OEUVRE

85

I - LES DIFFICULTES FINANCIERES DES P.M.E.

88

1.1 - Situations financières différenciées et phases de développement des entreprises

88

1.2 - La perception par les entreprises de leur situation financière

96

1.3 - La réalité des difficultés financières des P.M.E.

100

II - LES OBSTACLES ET LES POTENTIALITES DE LA SOUS-TRAITANCE

109

2.1 - Le cadre théorique de référence

109

2.2 - Un exemple d'inégalité dans les rapports de sous-traitance : le système français de paiement

111

2.3 - La sous-traitance : une nouvelle jeunesse

113

2.4 - Les raisons d'une nouvelle jeunesse

115

2.5 - La nécessité de nouveaux rapports contractuels

118

III - LES POLITIQUES MISES EN PLACE POUR LES P.M.E.

122

3.1 - Des pratiques différenciées : politiques actives et politiques permissives

122

3.2 - Vers un rapprochement des politiques suivies vis-à-vis des P.M.E.

131

3.2.1 - L'abaissement du coût du travail et les subventions à l'emploi

133

3.2.2 - Stimulation de l'activité économique par l'abaissement de la fiscalité

135

3.2.3 - L'amélioration des conditions d'accès au marché financier et les mesures visant à abaisser le coût du capital

138

3.2.4 - Programme de création d'entreprises	146
3.2.5 - Les mesures d'aide, de formation et de conseils	149
3.3 - Quel avenir pour les P.M.E. ? Des scénarios alternatifs de l'avenir des P.M.E.	158
Scénario N° 1 : Small is possible	161
Scénario N° 2 : Vers un dualisme créateur	163
Scénario N° 3 : Polarisation accentuée entre grandes entreprises et P.M.E.	166
<u>REFLEXION GENERALE ET CONCLUSION</u>	169

La croissance rapide du chômage dans les pays européens a conduit les décideurs de la politique économique et sociale à scruter tous les acteurs et tous les mécanismes qui ont paru contribuer dans la période récente au desserrement de ce fléau. Les P.M.E. se sont trouvées placées au premier rang de ces acteurs. Alors que la période de croissance avait été associée au paradigme de la grande entreprise, on assiste aujourd'hui, dans un subtil renversement de tendance, à un engouement certain en faveur des P.M.E. considérées, un peu hâtivement souvent, comme le réservoir d'initiatives, d'innovations technologiques et sociales et de création d'emploi.

Ce dynamisme présumé des P.M.E. méritait un examen plus approfondi et un des premiers objectifs de cette présente étude est précisément d'apporter des données statistiques, des informations et des faits recueillis dans six pays européens (Royaume-Uni, France, R.F.A., Italie, Belgique et Pays-Bas) sur un domaine particulier du rôle des P.M.E. dans le développement économique : leur contribution à la création d'emplois. Cette étude ne peut donc pas être considérée comme une analyse générale et exhaustive du secteur des P.M.E. dans les économies européennes.

Une difficulté initiale apparaît avec la nécessité de cerner l'objet d'analyse et de proposer en conséquence une délimitation du secteur des P.M.E.. En ce domaine les définitions retenues dans les différents pays sont extrêmement diverses (cf. Annexe définitions). Il existe toutefois une unanimité sur les facteurs qualitatifs d'appréhension des P.M.E. :

- l'indépendance financière des propriétaires de l'entreprise ;
- l'unité existante entre les propriétaires du capital et la direction effective de l'entreprise.

Dès que l'on tente de dépasser cette première approche qualitative et que l'on cherche à proposer des critères quantitatifs de délimitation des P.M.E., les choses deviennent beaucoup moins simples. La délimitation du secteur des P.M.E. est totalement fonction de leur poids dans l'économie nationale. Au Royaume-Uni, l'absence d'un secteur artisanal et le déclin très accentué des P.M.E. depuis le début des années 30 a conduit à regrouper sous un terme générique de petites entreprises les firmes de moins de 200 salariés dans le secteur industriel. En revanche, aux Pays-Bas ou au Danemark, une entreprise de 100 salariés est déjà considérée comme une grande entreprise. En France et en R.F.A., on distingue le secteur artisanal, mais on dénomme souvent et sans nuance P.M.E. les firmes employant de 10 à 500 salariés. Les différenciations introduites entre le secteur industriel, le B.T.P. et le secteur des services complique encore l'analyse. On retient souvent, par exemple, pour le secteur du commerce et les entreprises prestataires de services un critère de chiffre d'affaires pour délimiter les petites, les moyennes et les grandes entreprises.

Sans vouloir trancher, nous avons retenu de façon purement empirique et pour l'ensemble des pays les critères suivants :

- les petites entreprises sont les firmes employant moins de 50 salariés et les très petites entreprises celles occupant moins de 20 salariés ;

- les entreprises moyennes sont les entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 500 salariés ;
- les grandes entreprises dépassent un effectif de 500 salariés.

Une fois admis ce découpage, la collecte de l'information pose problème. Les statistiques disponibles sont le plus souvent des statistiques d'établissement. Or, si la confusion entre établissement et entreprise n'introduit pas de biais pour les petites unités (moins de 50 salariés), il en va tout autrement pour les moyennes et les grandes entreprises. Un deuxième problème rencontré est que les statistiques par entreprise sont rarement disponibles sur longue période et sont très parcellaires dans certains pays pour le secteur du commerce et des services. On peut avoir une idée de cette défaillance des données statistiques par l'impossibilité qu'il y a à comparer aujourd'hui le nombre d'entreprises et la répartition des effectifs employés par classe de taille dans les différents pays européens : les données fiables pour la R.F.A. et l'Italie remontent au recensement de 1970 (les résultats du dernier recensement décennal ne sont pas encore publiés), les très petites entreprises sont souvent exclues ou très mal recensées dans les statistiques disponibles.

Le présent rapport est composé de deux grandes parties principales subdivisées elles-mêmes en plusieurs chapitres :

- La première grande partie traite du développement des P.M.E. et de la création d'emplois. Sur la base de statistiques disponibles, on s'est efforcé tout d'abord de retracer le développement des P.M.E. en Europe dans une perspective de moyen terme (depuis le début des années 60). Un des résultats essentiels de cette première analyse est l'ampleur du renversement de tendance à partir du début ou du milieu de la décennie 70 selon les pays.

On assiste bien à un renouveau des P.M.E. dans les pays européens, renouveau qui, au-delà des différences nationales, prend des formes communes : expansion des très petites entreprises dans le secteur industriel, augmentation du nombre de créations d'entreprises, prolifération des P.M.E. dans le secteur tertiaire. Dans un second temps on s'est efforcé d'affiner ces premiers indices d'une croissance assez spectaculaire des P.M.E. par une revue des études spécifiques, principalement anglaises, qui ont pu être menées sur la contribution respective des petites et moyennes entreprises à la création d'emplois. Ces études confirment bien les meilleures performances des petites entreprises et surtout le rôle des nouvelles entreprises dans la création d'emplois avec des différences toutefois très importantes selon les secteurs d'activités (en particulier industrie - tertiaire) et selon les régions.

Le système de statistique permet aussi de conclure dans ce sens pour l'Italie, les Pays-Bas et la France, encore que des différences sensibles soient à noter en ce qui concerne les performances des moyennes entreprises en matière de création d'emplois. Le cas de la R.F.A. et dans une autre mesure de la Belgique semblant moins net. Il est peu contestable que cette création d'emplois par les P.M.E. dans les différents pays s'accompagne d'une transformation dans le contenu des emplois. Des éléments de réponse sont apportés à cette interrogation par un examen comparé des caractéristiques d'emploi dans les grandes entreprises et les P.M.E.. Après le constat de cette croissance plus favorable de l'emploi dans les P.M.E., diverses hypothèses sont avancées et discutées pour expliquer ce phénomène : meilleure adaptation des P.M.E. à un contexte de croissance ralenti, modification des rapports grandes entreprises / P.M.E., influence du chômage sur le mouvement de création d'entreprises.

- La seconde partie du rapport aborde les problèmes rencontrés par les P.M.E. et recense les politiques mises en oeuvre dans les différents pays en leur direction. Une appréhension objective des obstacles que rencontrent les P.M.E. est extrêmement difficile à établir surtout pour l'ensemble des pays européens. Certains problèmes et débats sont spécifiques à des pays (en particulier le problème des seuils d'effectifs), d'autres (accès des P.M.E. à l'information, ou à l'exportation) n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière. Aussi avons nous retenu deux grands problèmes : les difficultés financières des P.M.E., les obstacles et les potentialités de la sous-traitance. Concernant la description des politiques en faveur des P.M.E., le souci a été de rappeler le précédent historique et de proposer une typologie des mesures prises récemment dans les différents pays.

Afin de ne pas alourdir la présentation de l'étude, nous avons fait figurer en annexe et pour chaque pays étudié un certain nombre d'informations ayant trait au problème de définition des P.M.E., à l'analyse statistique de l'emploi et du nombre d'entreprises par classe de taille, au contenu des politiques mises en oeuvre par les Pouvoirs Publics. Figure également en annexe une bibliographie détaillée par pays.

DEVELOPPEMENT DES P.M.E.
ET CREATION D'EMPLOI

I - LE DEVELOPPEMENT DES P.M.E. EN EUROPE : FAITS ET TENDANCES

Ce chapitre a pour objectif de décrire l'évolution qu'a connu le secteur des P.M.E. en Europe depuis le début de la décennie 60. Dans cette perspective nous nous sommes référés aux données par taille d'entreprises disponibles dans les différents pays principalement pour l'industrie et lorsque ce fut possible pour le secteur tertiaire. Les comparaisons internationales sur la base de statistiques de taille d'entreprises sont bien entendu hasardeuses. La disparité des statistiques nationales, leur inégale qualité rendent l'analyse délicate (cf. Annexes statistiques des différents pays). En dépit de ces limites nous avons estimé que les évolutions étaient suffisamment prononcées et qu'il était possible de rendre compte des principales transformations qui ont affecté les petites et moyennes entreprises ces vingt dernières années.

1.1 - Une évolution très différenciée des P.M.E. pendant la période de croissance

1.1.1 - La situation au début des années 60

Il est intéressant de rappeler comment se présentait la situation des différents pays européens au début des années 60 au regard des poids respectifs des petites, moyennes et grandes entreprises. Les statistiques disponibles pour cette époque ne concernent malheureusement que l'industrie manufacturière. Si l'on examine le tableau 1₁ une partition assez logique s'établit entre trois groupes de pays

- A un extrême se situaient indiscutablement la France et l'Italie. Dans ces deux pays, le nombre et le poids des petites entreprises étaient nettement plus élevé que pour les autres pays européens. Les grandes entreprises étaient à la fois moins nombreuses et

Tableau 1₁

POIDS RESPECTIF DES PETITES, MOYENNES ET GRANDES ENTREPRISES DANS SIX PAYS EUROPEENS
INDUSTRIE MANUFACTURIERE

	ITALIE (1961)	FRANCE * (1962)	R.F.A. (1961)	BELGIQUE (1961)	PAYS-BAS (1963)	ROYAUME-UNI (1963)
Nombre d'entreprises de - de 10 salariés	479 188	504 504	461 128	86 160		59 003
Part en % des effectifs occupés	23,7	16,6	12,4	16		
Nombre d'entreprises de 10 à 50 salariés	35 565	49 740	62 338	9 003		10,4
Part en % des effectifs occupés	17,8	15,7	12,7	16,6		
Nombre d'entreprises de 50 à 500 salariés	10 123	15 751	21 069	2 873		12 756
Part en % des effectifs occupés	23,2	29	28,9	32		
Nombre d'entreprises de + de 500 salariés	696	1 400	2 333	257		2 115
Part en % des effectifs occupés	29,3	38,7	46	35,4		

Source : Les P.M.E. dans la C.E.E.
Quelques données quantitatives de base.

* FRANCE : Recensement industriel de 1962. Pour ce dernier pays, les données ne sont pas strictement comparables.
Dans le nombre d'entreprises de moins de 10 salariés sont inclus les entreprises n'employant aucun salarié (artisans individuels).

moins importantes, le poids des entreprises moyennes se rapprochait par contre des autres pays. Des différences sensibles existaient cependant entre la France et l'Italie. Dans ce dernier pays, le poids des très petites entreprises dans l'emploi total était nettement supérieur à la France (41,5 % contre 32,3 %). De même, le nombre de moyennes et de grandes entreprises industrielles y était moins élevé.

- A l'autre extrême la situation du Royaume-Uni était très atypique. Le nombre de petites entreprises (moins de 50 salariés) était quelque dix fois inférieur à la France et l'Italie et ces dernières ne représentaient qu'une faible part des effectifs employés. Le nombre et le poids des entreprises moyennes (50 à 500) y était également plus faible mais par contre la concentration des effectifs salariés dans les grandes entreprises n'avait pas d'équivalent en Europe.
- La R.F.A. et la Belgique se trouvaient pour ainsi dire dans une position intermédiaire. Le nombre et le poids des très petites entreprises dans l'emploi étaient importants : la R.F.A. comptait au début des années 60 autant de très petites entreprises industrielles que la France et l'Italie ; la part des effectifs employés dans les très petites entreprises était semblable pour la Belgique et la France. La Belgique se distinguait par ailleurs par l'importance de ses entreprises moyennes. En R.F.A. les entreprises moyennes et les grandes entreprises occupaient une part importante des effectifs totaux.

Cette structure très hétérogène quant au poids des petites et moyennes entreprises renvoyait bien entendu aux différences dans le processus d'industrialisation des différents pays européens. Le décollage industriel tardif de l'Italie, son développement économique longtemps protégé de l'extérieur expliquait la présence en ce début des années 60 d'un nombre important de petites entreprises le plus souvent artisanales qui représentaient encore une part déterminante de la production et des effectifs aussi bien pour les industries traditionnelles (textile,

cuir, industries agricoles et alimentaires) que pour les secteurs plus modernes de l'économie (mécanique, instruments de précision). La France rejoignait l'Italie par l'importance des très petites entreprises dans les secteurs traditionnels mais la présence de moyennes et de grandes entreprises dans des secteurs comme la construction électrique, l'industrie des métaux non ferreux, l'automobile la rapprochait des autres pays européens (1). Le Royaume-Uni et la R.F.A. dont l'industrialisation avait été plus précoce se caractérisaient en apparence par une structure industrielle assez semblable : le poids important des grandes entreprises. Mais en réalité les deux pays se différenciaient assez nettement dans la mesure où en R.F.A. les grandes entreprises étaient surtout dominantes dans les industries lourdes, alors qu'en revanche les industries légères (cuir, meubles, industries agricoles et alimentaires, habillement) apparaissaient très peu concentrées en comparaison du Royaume-Uni qui ne disposait pas contrairement à la R.F.A. d'un important secteur artisanal (cf. S.J. PRAIS, 1981).

Telle est brièvement rappelée la situation générale de la structure industrielle des différents pays européens au début des années 60. Bien que ne l'on dispose pas de données pour le secteur tertiaire, on peut logiquement penser que la typologie des pays dégagée pour l'industrie se retrouvait pour le secteur du commerce et des services. La France et l'Italie se caractérisaient par un nombre important de petits commerces et de non salariés, le Royaume-Uni disposait dès cette époque d'un appareil commercial concentré comparé aux autres pays européens.

Au regard de cette situation initiale, l'évolution qu'a connu le secteur des P.M.E. dans les différents pays au cours de la décennie 60 est loin d'être homogène. En France, Belgique et R.F.A. une tendance commune semble toutefois se dégager : tout au long de la période de

(1) Pour une analyse plus détaillée de la taille des établissements industriels dans les pays occidentaux au début des années 60, se reporter à J.P. NIOCHE (1969).

de croissance et du développement du secteur industriel, le déclin des petites entreprises a été très rapide et s'est prolongé jusqu'en 1973. En Italie et au Royaume-Uni l'évolution a été sensiblement différente. Le déclin des petites entreprises commencé dès l'entre-deux-guerres s'est arrêté au Royaume-Uni à la fin de la décennie 60. La bonne résistance des petites entreprises en Italie à partir du milieu des années 60 est un phénomène majeur qui mérite d'être souligné car il explique pour une bonne part le développement de la période récente.

1.1.2 - Un déclin très accentué des petites entreprises en France, R.F.A., Belgique et Pays-Bas dans la décennie 60

Les statistiques dont l'on dispose couvrent l'ensemble de la période 1960-1970 ou 1962-1972. Il n'a donc pas été possible de saisir les inflexions qui ont pu se produire au cours de cette période en particulier les incidences de l'accélération de la croissance et du mouvement de concentration décelable dans les pays européens à partir du milieu des années 60.

Le mouvement de disparition des très petites entreprises industrielles en R.F.A. et en Belgique a été très sensible au cours de cette période (cf. tableau 1₂). Le nombre d'entreprises de 1 à 10 salariés a diminué au rythme très élevé de 3 % par an en R.F.A. et de plus de 4 % en Belgique (cf. tableau 1₃). Cette élimination des petites entreprises que l'on peut difficilement imputer à un simple passage d'une classe à l'autre s'est bien entendu traduite en terme d'emplois. Au cours de cette période 1960-1970 les effectifs salariés dans les petites entreprises de moins de 50 salariés diminuaient de près de 250 000 personnes en R.F.A. et de 80 000 en Belgique.

En France, les données disponibles pour cette période n'ont trait qu'aux établissements. Elles ne sont donc pas comparables avec les statistiques par entreprise produites pour la R.F.A. et la Belgique.

Tableau 12

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR CLASSE DE TAILLE DANS QUATRE PAYS EUROPEENS 1960-70

	CLASSE D'EFFECTIFS					
	1 à 10	10 à 50	50 à 200	200 à 500	500 et +	
<u>R.F.A.</u>						
1961	461 128	62 338	16 849	4 220	2 333	
1970	333 145	61 226	16 261	4 339	2 485	
±%	- 27,7	- 1,7	- 3,4	+ 2,8	+ 6,5	
<u>BELGIQUE</u>						
1961	86 164	9 003	2 374	499	257	
1970	44 786	8 365	2 498	543	314	
±%	- 48	- 7	+ 5,2	+ 8,8	+ 22,1	
<u>ITALIE</u>						
1961	479 188	35 565		10 213	696	
1971	387 023	49 329		12 256	833	
±%	- 19,2	+ 38,7		+ 20	+ 19,6	
<u>ROYAUME-UNI</u>						
1963	59 003		9 981	2 775	2 115	
1972	62 831		8 247	2 303	1 843	
±%	+ 6,5		- 17,3	- 17	- 12,9	

Source : C.E.E. : Direction Générale des Affaires Industrielles et Technologiques

"Les petites et moyennes entreprises et l'artisanat dans la C.E.E. : données statistiques de base".

Tableau 1,3
EVOLUTION DES EFFECTIFS EMPLOYES PAR CLASSE DE TAILLE 1960-70 DANS QUATRE PAYS EUROPEENS

	CLASSE D'EFFECTIFS				
	1 à 10	10 à 50	50 à 200	200 à 500	500 et +
<u>R.F.A.</u>					
1961	1 250 114	1 273 789	1 599 155	1 303 010	4 634 907
1971	1 020 522	1 243 588	1 537 719	1 334 758	5 157 873
±%	- 18,3	- 2,4	- 3,8	+ 2,4	+ 11,3
<u>BELGIQUE</u>					
1961	185 807	192 707	220 643	149 844	409 837
1971	112 222	180 993	236 564	166 676	523 205
±%	- 39,6	- 6	+ 7,2	+ 11,2	+ 27,6
<u>ITALIE</u>					
1961	1 032 205	777 378	1 269 756	1 276 304	1 276 304
1971	900 868	997 229	1 485 675	1 659 213	1 659 213
±%	- 12,7	+ 28,2	+ 17	+ 30	
<u>ROYAUME-UNI</u>					
1963	825 200	960 400	860 900	5 313 500	5 313 500
1972	847 700	825 100	715 600	5 139 100	5 139 100
±%	+ 2,7	- 14	- 16,9	- 3,3	- 3,3

Source : C.E.E., Direction Générale des Affaires Industrielles et Technologiques

Diverses indications laisseraient supposer toutefois que la régression des petites entreprises dans l'industrie a été encore plus accentuée en France que dans les autres pays :

- le nombre d'établissements de 10 à 50 salariés a diminué de plus de 20 000 unités au cours de la période 1962-1972 ce qui s'est soldé par une baisse de quelques 250 000 personnes pour cette seule tranche de taille 10 - 50 (cf tableau 1₄).
- La diminution des établissements artisanaux (moins de 10 salariés) s'est poursuivie tout au long de la période avec une accélération au milieu de la décennie 60.
- Le nombre d'entreprises individuelles qui correspondent majoritairement, par opposition aux sociétés, à de très petites entreprises est passé pour l'industrie de 225 000 à 158 000 de 1961 à 1969, soit une diminution de près de 30 %.

Le processus d'élimination des petites entreprises en France, R.F.A. et Belgique s'est accompagné dans ces pays d'une extension du nombre des moyennes et des grandes entreprises et d'une redistribution de l'emploi en faveur de ces dernières.

Le constat est particulièrement explicite pour la Belgique et la R.F.A.. La croissance des effectifs salariés dans l'industrie est imputable principalement aux grandes entreprises et dans une moindre mesure aux entreprises moyennes (entreprise de 200 à 500 pour la R.F.A., de 50 à 500 pour la Belgique, cf. tableaux 1₃ et 1₄). Pour la France, le constat est plus difficile à établir en raison de l'absence de statistiques par taille d'entreprise. Mais on peut raisonnablement penser que les gains d'emplois ont surtout été très importants dans les grandes entreprises (cf. l'augmentation de plus de 30 % des effectifs occupés dans les établissements de plus de 500 salariés) mais aussi dans les entreprises moyennes pour les secteurs les moins concentrés de l'industrie.

Pour les autres secteurs d'activité, le B.T.P. et le secteur tertiaire, les changements qui ont pu se produire au cours de cette

période sont plus difficiles à cerner. Le secteur des commerces et des services est très mal saisi en ce qui concerne la répartition par taille des unités de productions. Les seules données vraiment fiables concernent la R.F.A. (résultats du recensement). Dans ce dernier pays, les principales évolutions de la période 1960-1970 sont retracées dans le tableau 1₅. On peut observer tout d'abord une diminution très importante des très petites entreprises commerciales et un renforcement des grandes entreprises dans ce secteur. Le B.T.P. enregistre une évolution semblable en ce qui concerne la progression des effectifs employés dans les grandes entreprises au détriment des petites et moyennes. Pour le secteur des services, la progression est sensible dans toutes les classes de taille mais les plus fortes augmentations sont constatées aux classes extrêmes.

Tableau 1₄

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET DES EFFECTIFS EMPLOYES
PAR CLASSE DE TAILLE DANS L'INDUSTRIE EN FRANCE DE 1962 A 1972

	Etablissement	Salariés
<u>10 à 50 salariés</u>		
1962	53 590	1 116 755
1972	31 923	844 748
+ - %	- 40	- 24,3
<u>50 à 200 salariés</u>		
1962	15 365	1 451 330
1972	19 254	1 873 505
+ - %	+ 25,3	+ 29
<u>200 à 500 salariés</u>		
1962	3 373	1 023 942
1972	4 950	1 474 845
+ - %	+ 46	+ 44
<u>500 salariés et +</u>		
1962	1 611	2 152 529
1972	2 074	2 777 544
+ - %	+ 28,7	+ 29

Source : Ch. LE PRETRE (1976), I.N.S.E.E., E 43.

Tableau 15

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DES EFFECTIFS SALARIES
DANS LE SECTEUR TERTIAIRE EN R.F.A. DE 1961 A 1970

	1 - 9		10 - 49		50 - 99		100 - 199		200 - 499		500 et plus	
	Entreprises	Salariés	Entreprises	Salariés	Entreprises	Salariés	Entreprises	Salariés	Entreprises	Salariés	Entreprises	Salariés
Commerce	- 132 200	- 213 550	+ 65	+ 8 010	+ 370	+ 27 970	+ 320	45 190	+ 195	+ 53 350	+ 49	+ 101 148
Transports	- 5 614	- 8 303	+ 921	+ 14 310	- 5	- 849	+ 49	+ 7 419	+ 22	+ 6 528	- 11	- 86 880
Crédit Assurances	+ 3 498	+ 10 680	+ 667	+ 11 358	+ 96	+ 7 437	+ 56	+ 8 109	+ 85	+ 25 545	+ 49	+ 128 923
Services	- 15 630	+ 89 789	+ 3 644	+ 60 117	+ 259	+ 17 632	+ 211	+ 29 391	+ 119	+ 37 000	+ 75	+ 91 113

Source : Arbeitsstättenzählung 1961 et 1970

Si l'on en juge par certaines indications partielles, la France aurait connu une évolution assez semblable à la R.F.A. dans le secteur tertiaire (1).

- La disparition des petites entreprises commerciales a également été très importante. Le nombre de petits commerçants a diminué au rythme annuel de 2 % entre 1962 et 1968.
- La croissance du nombre d'entreprises individuelles dans le secteur des services est sensible au cours de cette période.

Au total, pendant les années de forte expansion qui ont précédé la crise, les grandes entreprises aussi bien pour l'industrie que pour le tertiaire ont vu leur rôle et leur poids dans l'emploi s'accroître sensiblement en France, en R.F.A. et en Belgique. L'émergence de grandes firmes nationales dans les secteurs modernes de l'économie a entraîné la disparition d'un nombre important de petites entreprises et dans une moindre mesure des entreprises moyennes incapables de soutenir la concurrence ou trop vulnérables dans des positions de sous-traitance. Cette modification importante de la distribution par taille a souvent été précipitée par les Pouvoirs Publics (particulièrement en France) qui ont fait de la constitution de quelques grandes firmes dans les principaux secteurs un objectif affiché de leur politique industrielle et de leur politique de développement régional.

1.1.3 - La situation particulière du Royaume-Uni et de l'Italie

Pour des raisons très différentes, le secteur des petites entreprises au Royaume-Uni et en Italie va connaître au cours de la décennie 60 une évolution très spécifique comparée aux autres pays européens.

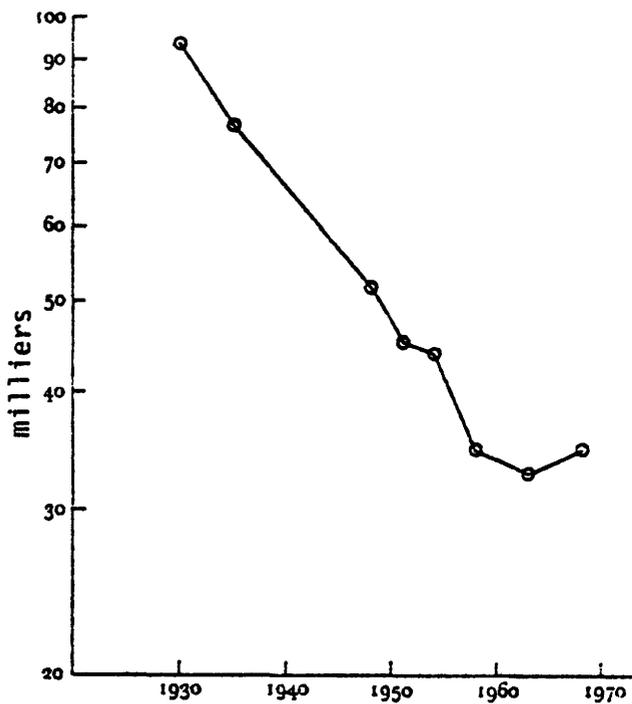
Comme l'avait souligné le rapport Bolton, le déclin des entreprises de moins de 200 salariés avait été très accentué au Royaume-Uni dès

(1) Il semblerait par contre que l'évolution soit différente en ce qui concerne le B.T.P.. En France, la croissance de l'emploi a été régulière dans toutes les classes de taille, contrairement à la R.F.A. au cours de cette période.

la période de l'entre deux guerres. Alors que ces entreprises représentaient 35 % des effectifs employés dans l'industrie en 1935, leur part dans l'emploi est tombée à 24 % en 1958 et à 20 % en 1963. Au cours de la seule période 1958-1963, les effectifs salariés des entreprises de moins de 200 personnes avaient diminué de 300 000, chiffre considérable dans un laps de temps aussi court et dans une période de croissance de l'emploi industriel. Le déclin semble s'être poursuivi jusqu'en 1968. Mais un phénomène important a commencé à se produire dès le milieu des années 60 : le nombre des très petits établissements (moins de 10 salariés) s'est accru dans l'industrie manufacturière (cf. graphique 1₁).

Graphique 1₁

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS EMPLOYANT MOINS DE 10 SALARIES (ROYAUME-UNI, 1930-1968)



Source : J.S. PRAIS, 1976.

J.S. PRAIS (1976) qui a analysé de façon plus détaillée ce renouveau des petits établissements industriels au cours de cette période 1962-1968 soulignait la croissance de ces petites unités de production dans un certain nombre de secteurs modernes de l'industrie tels les instruments scientifiques, les appareils électroniques, la fabrication de plastique et l'imprimerie-édition. La croissance de l'emploi et du nombre d'entreprises dans la classe de taille 1-50 salariés au R. U. observable dans les tableaux 1₂ et 1₃ n'est sans doute pas étrangère à ce renouveau des très petits établissements, encore qu'il convient d'être prudent en ce domaine du fait de la non connaissance de l'ampleur des passages d'entreprises d'une classe à l'autre. La pause dans le déclin des petites entreprises s'est accompagnée en revanche d'une contraction très prononcée des entreprises moyennes. Le mouvement de décroissance de l'emploi industriel, qui commence en 1966, va se révéler très dommageable aux entreprises moyennes affectées par une croissance durablement ralentie et soumise aux opérations de "contrôle externe" menées par les très grandes entreprises au cours de cette période. A cet égard, la moindre décroissance de l'emploi dans les grandes entreprises observable dans le tableau 1₃ doit être nuancée. Une décomposition plus fine de cette classe supérieure montre en effet que si les très grandes entreprises (+ 10 000 salariés) ont enregistré une croissance positive de leur effectif due principalement aux opérations de croissance externe, la régression des moins de 10 000 est significative (cf. tableau 1₆ extrait de G. GUDGIN (1982)).

Tableau 1₆ L'EMPLOI DANS LES PETITES, GRANDES ET TRES GRANDES ENTREPRISES INDUSTRIELLES AU ROYAUME-UNI (EN MILLIERS)

Nombre de salariés	1963	1968	1974	1977
Petites 1 - 199	1 518	1 390	1 592	1 552
Intermédiaires 200 - 9 999	5 106	4 544	3 118	2 976
Très grandes 10 000 -et +	2 431	2 679	2 696	2 398
TOTAL	9 055	8 613	7 406	6 926

Source : BSO Census of Production. Enterprise Tables.

La structure industrielle au Royaume-Uni à la fin de la décennie 60 se trouvait donc en quelque sorte renforcée aux classes extrêmes : un arrêt du déclin des très petites entreprises, un accroissement du poids des très grandes entreprises du fait de la vive concentration de l'industrie britannique.

L'évolution que va connaître l'Italie au cours de la décennie 60 en fait également un cas très spécifique qui ne peut être rapproché des autres pays européens. A priori la transformation la plus apparente de la structure industrielle des années 60 - la plus lourde de conséquences sociales et politiques aussi - est l'expansion de l'emploi dans les grandes entreprises. Comme la France, l'industrie italienne semble engagée à partir du milieu des années 60 dans la voie de la concentration technique et financière susceptible de dépasser le retard de la compétitivité de l'économie italienne par rapport aux autres pays. Et effectivement, le poids des grandes entreprises dans l'emploi se renforce très sensiblement au cours de cette période particulièrement dans les secteurs en forte croissance que sont les industries de biens d'équipement et les biens intermédiaires. Mais ce renforcement de la grande entreprise s'accompagne d'autres mutations toutes aussi déterminantes qui vont différencier l'Italie des autres pays européens.

- Tout d'abord, le poids des petites entreprises (moins de 50 salariés) va rester globalement stable au cours de cette période, contrairement à la France qui connaît un déclin accentué des petites entreprises. On peut observer toutefois une restructuration interne à ce secteur des petites entreprises : les entreprises de 10 à 50 salariés vont se renforcer au détriment des entreprises de taille inférieure. C'est dans les secteurs du textile-habillement, cuir bois, meubles et mécanique que cette restructuration va être la plus accentuée (cf. annexe Italie).

- Une seconde spécificité de l'Italie, comparé à la France et à la R.F.A. est le renforcement plus accentué au cours de cette même période des entreprises moyennes de 50 à 200 salariés et de 200 à 500 salariés.
- Une troisième spécificité a trait à l'évolution de l'appareil commercial. Alors que l'on pouvait observer en France et en R.F.A. une diminution des petites entreprises commerciales, l'Italie connaît à l'opposé une augmentation importante de ces dernières.

1.2 - Le renouveau des P.M.E. en Europe : similitudes et divergences dans les états membres

1.2.1 - Le contexte des années 70 et son incidence sur le développement des P.M.E.

Si la récession de 1974-1975 marque à bien des égards une inflexion majeure dans les tendances antérieures, on peut percevoir dès le début des années 70 des changements importants dans certains pays qui ne vont pas manquer d'influer sur la répartition de l'emploi par taille d'entreprise.

Les branches qui avaient joué un rôle moteur dans la croissance des années 60 (biens de consommation durables à destination des ménages, biens intermédiaires), branches dominées par des grandes entreprises connaissent des difficultés dès 1971 au Royaume-Uni, en R.F.A. et aux Pays-Bas. Les récessions de 1975 et 1978 vont amplifier les difficultés de ces branches et de façon plus générale vont aggraver les tensions qui pèsent sur l'industrie manufacturière. Les contraintes du redéploiement géographique et sectoriel des grandes entreprises renforce le mouvement de concentration, de rationalisation et de modernisation des structures industrielles ce qui n'est pas sans modifier les rapports grandes entreprises - P.M.E..

L'incertitude économique et la montée des troubles sociaux amènent par ailleurs les grandes entreprises à modifier dès le début de la décennie 70 leur stratégie en matière de gestion de la main-d'oeuvre. La recherche d'une plus grande flexibilité devient une préoccupation majeure, recherche de flexibilité qui prendra toutefois des formes différenciées selon les pays. En Italie, les grandes entreprises auront recours principalement à ce qu'on a appelé la "décentralisation productive" et qui se caractérise par divers changements dans la politique des firmes en matière d'organisation du travail : tendance à l'extériorisation de certaines opérations jusque-là effectuées dans l'établissement et désormais confiées à des entreprises extérieures, dislocation territoriale du cycle productif et division des entreprises en plusieurs établissements distincts. En France, si le recours à la sous-traitance et à des entreprises prestataires de services pour le nettoyage, l'entretien et la manutention se renforce également dès 1970 dans certains secteurs dominés par des grandes entreprises (automobile, chimie), la forme principale de flexibilité a été surtout après la récession de 1975 le recours à l'interim et au contrat à durée déterminée. Enfin, au Royaume-Uni, l'extension du travail occasionnel semble avoir été la technique la plus utilisée par les grandes entreprises (cf. DRUBIGNY, BLAMPAIN, 1980).

Le nouvel environnement économique, les modifications opérées dans les stratégies des grandes firmes a pour première conséquence un renversement des tendances antérieures : la part des grandes entreprises dans l'emploi total, loin de s'accroître comme dans la décennie 60, va au contraire décliner dans la plupart des pays, à l'exception de l'Italie. Le recul des effectifs employés dans les grandes entreprises est toutefois variable selon les pays. Il dépend bien entendu des conditions de compétitivité de ces grandes entreprises dans leur secteur d'activité mais aussi d'un ensemble de facteurs sociaux et institutionnels qui ont pesé surtout dans les premières années de la récession pour un ajustement strict des effectifs aux conditions de la production : importance des garanties statutaires accordées en période de croissance, résistance des organisations syndicales.

Toutefois, et si l'on place à la fin de la décennie 70 la diminution des effectifs employés dans les grandes entreprises semble avoir été considérable au Pays-Bas, importante au Royaume-Uni et en France, l'Italie constituant à cet égard une exception.

Tableau 1_g

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES GRANDES ENTREPRISES
(+ 500 SALARIES) DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

	Nombre (en milliers)	en %
France 1971-1979	- 180	- 7,15
Italie 1972-1979	+ 20	+ 1,1
Royaume-Uni 1971-1978	- 647	- 12,2
Pays-Bas 1970-1980	- 200	- 35,2

Source : France : I.N.S.E.E. - Statistiques B.I.C.

Italie : I.S.T.A.T.

Royaume-Uni : Census of Production

Pays-Bas : General Register of enterprises

C'est dans ce contexte de déclin de l'emploi dans les grandes entreprises que doit être replacé le développement des P.M.E. au cours de cette période. On doit mentionner également la mise en place dans la plupart des pays européens de politiques favorables aux P.M.E.. S'il est difficile, comme nous l'examinerons plus loin, de juger de l'impact de ces politiques, on peut penser qu'elles ont eu une influence non négligeable en particulier sur le mouvement de création d'entreprises.

Quelles ont été les formes principales de ce renouveau des P.M.E. dans les pays européens ? Les statistiques disponibles ne permettent pas toujours de répondre à cette question, mais au-delà de la diversité des évolutions décelables dans les pays étudiés, il semble qu'il soit possible de caractériser le développement des P.M.E. par trois phénomènes :

- l'expansion des très petites entreprises dans le secteur industriel qui est essentiellement due à une accélération des créations d'entreprises.
- Une meilleure résistance des entreprises moyennes à la récession dans l'industrie encore que cette tendance soit à nuancer selon les pays et les secteurs d'activité.
- La prolifération des petites entreprises dans le secteur des services en liaison avec la croissance du secteur tertiaire.

1.2.2 - Une tendance commune en Europe : l'expansion des petites entreprises dans le secteur industriel

Comme nous l'avons souligné précédemment, la stabilisation ou la croissance du secteur des petites entreprises en Italie et au Royaume-Uni avait commencé dès le milieu de la décennie 60. La décennie 70 voit une amplification de cette tendance.

La pulvérisation de la structure industrielle en Italie constitue assurément le phénomène le plus étonnant en Europe. Il est quelque peu difficile de rendre compte avec exactitude de ce phénomène : les enquêtes réalisées dans le secteur industriel ne couvrent que les entreprises de moins de 20 salariés et les résultats du recensement pour la période 1971-1981 ne sont pas encore tous publiés. Toutefois, diverses informations indiqueraient que la structure de l'emploi s'est modifiée favorablement en direction des petites entreprises :

- le nombre d'unités locales dans l'industrie et le B.T.P. est passé de 710 000 en 1971 à 950 000 en 1981, soit une augmentation de 33,8 %. En conséquence, le nombre moyen d'employés par unité locale passe de 8,97 à 7,44.
- Les effectifs employés dans les entreprises de moins de 20 salariés dans l'industrie manufacturière auraient connu à partir de 1974 une augmentation régulière. Cette indication doit être toutefois considérée avec prudence dans la mesure où elle est basée sur des approximations (cf. Annexe Italie).
- Le nombre de non salariés dans l'industrie manufacturière s'est accru de quelques 70 000 entre 1971 et 1981.

Au Royaume-Uni, les classifications opérées par le Census of Production (pas de décomposition pour la tranche 1-100 salariés) empêche une analyse précise de l'évolution de l'emploi dans les petites entreprises. Mais, comme en Italie, l'expansion de ces dernières semble confirmée par les faits suivants :

- le nombre d'entreprises de moins de 100 salariés s'est accru à un taux surprenant (+ 23,4) entre 1971 et 1978 alors que l'emploi dans cette classe de taille restait stable au cours de la période. En conséquence, le nombre moyen d'employés dans ces entreprises de moins de 100 décroît de façon significative.
- Le nombre et les effectifs employés dans les très petits établissements (moins de 10 salariés) progresse de 1973 à 1978.
- Le nombre d'entreprises de moins de 20 salariés s'est accru de près de 20 000 de 1973 à 1976 (les chiffres ne sont pas connus au-delà de 1976).

Tout se passe comme si l'on assistait au Royaume-Uni à la reconstitution du secteur artisanal après une longue période de déclin. Une analyse sectorielle plus détaillée montre toutefois que la croissance des petites entreprises ne concerne pas simplement les secteurs traditionnels (bois, habillement, travail des métaux), mais aussi

les secteurs plus modernes comme la construction électrique et électronique, la fabrication d'instruments (cf. Annexe statistique).

Aux Pays-Bas (cf. Annexe statistique), les données pour la période 1970-1980 n'ont trait qu'aux entreprises de plus de 10 salariés. Mais on peut observer également une croissance du nombre d'entreprises et du nombre de salariés dans la classe de taille 10-50, particulièrement forte de 1970-1974, quelque peu ralentie après la récession.

Pour les autres pays, l'expansion des petites entreprises est moins spectaculaire et commence plus tardivement. En France, le déplacement de l'emploi salarié en direction des petits établissements que l'on peut sans d'erreurs assimiler à des petites entreprises a été analysé récemment par M. DIDIER (1982). L'auteur note qu'entre "1966 et 1973 le nombre des petits établissements industriels (moins de 20 salariés) avait diminué de plusieurs dizaines de milliers et plus de 100 000 emplois y avaient disparu... Dans la période 1973-1980 on observe en revanche une stabilité de l'emploi dans les petits établissements dont le nombre ne domine plus". D'autres statistiques (cf. Annexe France) confirment cette croissance plus favorable de l'emploi dans les petites entreprises jusqu'à 50 salariés. On observe même une croissance du nombre de ces petites entreprises dans l'ensemble des secteurs d'activité, et de façon plus accentuée dans les I.A.A., les biens d'équipement.

Pour la R.F.A., on ne dispose pas malheureusement de données par entreprise et la seule information disponible est l'enquête communautaire sur les coûts de la main-d'oeuvre. Cette dernière enquête montre toutefois (cf. ABT FORCHUNG 1982) que les établissements de 10 à 50 salariés sont la seule classe de taille à connaître une augmentation de leur part dans l'emploi total. Une analyse sectorielle plus détaillée mais sur la seule période 1975-78 révèle que les petits établissements ont vu leur part de l'emploi total se renforcer dans un certain nombre de secteurs dynamiques comme la construction mécanique, la fabrication d'instruments de précision,

les machines de bureau et de traitement de l'information. En revanche, et contrairement aux autres pays, le poids des petits établissements régresse dans les industries de biens de consommation en raison du mouvement de rationalisation qu'ont connu ces secteurs en R.F.A.. Une autre indication intéressante de l'évolution des petites entreprises nous est fournie par les statistiques de l'artisanat. Ces dernières ne concernent pas, bien entendu, que le secteur industriel puisque l'artisanat en R.F.A. regroupe comme en France des entreprises du bâtiment et des entreprises prestataires de services. Mais en dépit de cette limite, il est intéressant d'observer que depuis 1976 et après deux années de contraction de l'emploi et du nombre d'entreprises après la recession de 1973, les effectifs employés dans l'artisanat sont en augmentation en R.F.A. depuis 1978.

A l'exception de la Belgique où ce déclin industriel est tel qu'il conduit également à une disparition des petites entreprises industrielles (1) (cf. Annexe statistique), la tendance commune dans les autres pays européens est donc à une expansion des très petites entreprises dès le début des années 70 en Italie, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, à partir du milieu des années 70 en France et à la fin de la décennie en R.F.A.. Une tendance similaire serait perceptible dans le secteur du B.T.P.. Les données recueillies pour la France, Belgique, R.F.A. indiqueraient en effet une meilleure résistance des entreprises artisanales par rapport aux entreprises moyennes très affectées par la contraction d'activités dans le domaine des grands travaux d'infrastructure et des équipements collectifs.

Le renforcement assez spectaculaire du poids des petites entreprises pose le problème de savoir dans quelle mesure celui-ci est dû à un fort mouvement de création d'entreprises, à une décélération dans le mouvement de disparition d'entreprises ou à une combinaison des deux phénomènes. En fait, il est difficile d'avoir une idée précise

(1) Encore que la régression de l'emploi et du nombre d'entreprises dans les classes de taille de 0 à 50 salariés soit moindre.

en ce domaine. Nous avons pu recueillir seulement pour trois pays des données fiables sur les créations et disparitions d'entreprises dans le secteur industriel et encore convient-il de souligner que ces données sont, sauf pour la France, rarement disponibles sur plusieurs années. Avec toutes les réserves d'usage en ce qui concerne ces statistiques, les enseignements ou hypothèses suivantes peuvent être dégagés :

- . En France, on observe bien une reprise des créations d'entreprises en dépit des difficultés économiques. Le solde création-disparition est positif pour le secteur industriel, et l'artisanat (cf. tableau 1₉ et tableau 1₁₀).
- . Le taux de création d'entreprises industrielles au Royaume-Uni serait supérieur à la France et à la R.F.A. mais le taux de disparition y serait également plus élevé (ce résultat est très approximatif en raison de la méthode d'estimation particulière des créations-disparitions au Royaume-Uni (cf. note tableau 1₁₁)). La résurgence des petites entreprises au Royaume-Uni s'expliquerait avant tout par une démographie d'entreprise plus active que dans les autres pays.

On peut donc soutenir que l'expansion des petites entreprises dans le secteur industriel au Royaume-Uni, en France, vraisemblablement en Italie (1) et dans une moindre mesure en R.F.A. relève d'une dynamique de création de nouvelles entreprises, ce qui n'exclut pas dans ces mêmes pays un fort taux de disparitions d'entreprises, principalement lors des phases de récession (2).

(1) Il est difficile d'attribuer le formidable accroissement des unités locales en Italie au seul mouvement de dislocation territoriale des grandes entreprises. L'accroissement des non salariés dans l'industrie incite à penser à une accélération des créations d'entreprises.

(2) Ainsi on a pu assister dans l'ensemble des pays étudiés à un accroissement très important des faillites d'entreprises en 1981 et au premier semestre 1982 particulièrement dans les secteurs vulnérables de l'industrie : biens de consommation courante, B.T.P..

Tableau 1₉

CREATIONS ET DEFAILLANCES D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES EN FRANCE

	CREATIONS	DEFAILLANCES	SOLDE
1977	5 420	2 716	2 704
1978	4 372	3 031	3 341
1979	4 443	2 833	1 610
1980	4 860	3 231	1 529
1981	6 564	4 230	2 334

Source : C.E.P.M.E.
I.N.S.E.E.

Tableau 1₁₀

EVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DES ENTREPRISES ARTISANALES EN FRANCE

en milliers

	Nombre d'entreprises au 31.12	Immatriculations	Radia- tions	Solde
1970	764	39	43	- 4
1971	762	42	41	+ 1
1972	771	48	39	+ 9
1973	780	50	40	+ 9
1974	785	48	42	+ 5
1975	788	50	46	+ 4
1976	797	59	49	+ 10
1977	814	66	48	+ 18
1978	820	63	50	+ 13
1979	833	68	52	+ 16
1980	846	69	56	+ 12

Source : A.P.C.M..

Tableau 1₁₁
 CREATIONS ET DISPARITIONS D'ENTREPRISES DANS TROIS PAYS EUROPEENS

	Nombre de créations	En % du stock d'entreprises	Nombre de disparitions	En % du stock d'entreprises
FRANCE (1979)				
Ensemble de l'industrie	4 450	1,9	2 833	1,2
Artisanat	68 000	8,1	52 000	6,2
ALLEMAGNE (1979)				
Ensemble de l'industrie	9 780	3,1		4,3
Artisanat	42 800	8,6	41 300	8,6
Royaume-Uni (1980)				
Ensemble de l'industrie	10 400	8,3	10 000	8,3

Royaume-Uni : Department of Industry. British Business (1982).
 Les taux de créations et de disparitions ne sont pas comparables aux autres pays. Ils sont calculés à partir du stock d'entreprises enregistrées à la T.V.A..

France : C.E.P.M.E. et I.N.S.E.E..

A.P.C.M. pour l'artisanat.

Allemagne : Vereincredit reform pour les créations d'entreprises.

Artisanat : Handwerk statistics.

1.2.3 - Une situation plus contrastée pour les entreprises moyennes

L'analyse de la classe de taille 50-100, 100-500 salariés n'est pas aisée. Dans la mesure où les évolutions sont moins tranchées que pour les petites entreprises, il est difficile de tirer des conclusions sur le développement des entreprises moyennes au cours de cette période, et ce d'autant plus que les évolutions observées peuvent être le résultat de différents mouvements impossibles à isoler par l'examen des seules données agrégées : passage d'une classe de taille à l'autre, intégration ou au contraire politique de mise en filiale de la part des grandes entreprises.

Le tableau 1₁₂ présente quelques données générales sur l'évolution de l'emploi dans les entreprises moyennes dans quatre pays pour la classe de taille 100-500 (nous avons en effet considéré qu'il était préférable de ne retenir que cette classe afin de neutraliser l'influence des nouvelles entreprises). Il apparaît que le poids des entreprises moyennes dans l'emploi total diminue légèrement en France et au Royaume-Uni, s'accroît en Italie et aux Pays-Bas. Mais cette évolution générale reflète une grande diversité selon les secteurs d'activité. Si l'on examine la position des entreprises moyennes dans les principaux secteurs de l'industrie en France, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas au cours de la période 1971-1978 (cf. Annexe statistique), on s'aperçoit tout d'abord que dans ces trois pays les entreprises moyennes ont été plus touchées que les grandes entreprises dans les secteurs d'activité les plus menacés par la concurrence internationale ou par l'effondrement de la demande : textile, habillement, cuir, B.T.P.. En revanche, dans les secteurs en croissance (construction électrique et électronique en France et au Royaume-Uni, industries agro-alimentaires et du meuble en France), les entreprises moyennes se trouvent dans une position très favorable.

Tableau 1₁₂

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES MOYENNES (100-500 SALARIES)
 . en % de l'emploi total en France et au Royaume-Uni
 . en % de l'emploi total dans les entreprises de plus de 10 salariés
 aux Pays-Bas, 20 salariés en Italie.

FRANCE		ROYAUME-UNI		ITALIE		PAYS-BAS	
1971 - 1979		1971 - 1978		1972 - 1980		1970 - 1980	
23,1	22	13,5	12,8	23,7	31,2	23,9	28,2

Source : France : I.N.S.E.E. - Statistiques B.I.C.

Royaume-Uni : Census of Production

Italie : I.S.T.A.T.

Pays-Bas : General Register of enterprises.

1.2.4 - La prolifération des petites entreprises dans le secteur tertiaire

A priori le développement des petites entreprises dans le secteur tertiaire n'est pas un phénomène exceptionnel. Dans la mesure où ce secteur est le seul à connaître une croissance soutenue et que la distribution par taille d'entreprise y est favorable aux petites unités, le développement des P.M.E. n'est comme le souligne à juste titre G. GUDGIN et S. FOTHERHILL (1979) que la conséquence du changement économique. En réalité, ce constat global se doit d'être précisé. Car au sein même du secteur des services des évolutions importantes se manifestent, différentes de celles observées lors de la période précédente, et qui méritent d'être soulignées. La mauvaise couverture statistique de ce secteur, surtout lorsqu'il s'agit d'analyser l'évolution de l'emploi en fonction de la taille des établissements ou des entreprises n'a pas permis une étude exhaustive pour l'ensemble des pays.

Une première remarque d'ordre général nous est fournie par une comparaison de l'évolution de l'emploi en fonction de la taille des établissements en France et au Royaume-Uni (cf. Tableau 1₁₃ et 1₁₄) la stagnation voire même le recul des effectifs employés dans les grandes unités n'est pas propre au secteur manufacturier mais concerne également le secteur des services. Certes les données n'ont trait qu'aux établissements et de ce fait n'autorisent pas de conclusions pour les entreprises mais on peut se demander si la croissance de l'emploi dans les secteurs des services ne s'effectue pas majoritairement en direction des petites et moyennes entreprises; les grandes entreprises connaissant en revanche, et contrairement à la période précédente, une certaine stagnation de leurs effectifs employés.

Tableau 1₁₃

L'EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIES DANS LES ETABLISSEMENTS DU SECTEUR TERTIAIRE EN FRANCE

	Effectifs salariés fin 1975 (en milliers)	Variation de 1975 à 1980	
		En milliers	En %
Ensemble du tertiaire			
Petits établissements.....	2 327	+ 386	+ 17
Établissements moyens.....	2 246	+ 348	+ 15
Grands établissements.....	1 187	+ 5	0
<i>dont :</i>			
<i>Commerces :</i>			
Petits établissements.....	940	+ 118	+ 13
Établissements moyens.....	780	+ 48	+ 6
Grands établissements.....	289	- 13	- 4
<i>Services marchands :</i>			
Petits établissements.....	998	+ 225	+ 22
Établissements moyens.....	862	+ 213	+ 25
Grands établissements.....	310	+ 52	+ 17

Source : UNEDIC, extrait de M. DIDIER (1982)

(*) petits établissements : moins de 20 salariés
 établissements moyens : de 20 à 199 salariés
 grands établissements : 200 salariés et plus

Tableau 1₁₄

L'EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIES DANS LES ETABLISSEMENTS
DES SERVICES EN GRANDE-BRETAGNE de 1975 A 1978

	0 - 24	25 - 99	100 et +	Total
. Evolution des effectifs employés	+ 210 000	+ 20 000	- 90 000	+ 130 000
. Evolution en % des effectifs employés dans chaque classe de taille	+ 6,5	+ 0,6	- 4,5	+ 1,9
. Evolution en % de l'emploi total dans les services	+ 3,1	+ 0,1	- 1,3	+ 1,9

Source : Department of Employment "L" Return Data

Note : les données pour le Royaume-Uni excluent l'influence des ouvertures et des fermetures d'établissements. Elles ne sont donc pas strictement comparables à celles fournies pour la France.

Cette tendance est particulièrement nette pour le secteur du commerce. La part des entreprises de plus de 500 salariés dans l'emploi total recule dans la majorité des pays européens à l'exception toutefois de la R.F.A. où la concentration des effectifs employés dans les grandes entreprises s'est poursuivie au cours de la période 1975-1978 (cf. Tableau 1₁₅). Les entreprises moyennes ont en revanche sensiblement accru leur poids dans l'emploi total. Il est intéressant de constater par ailleurs que les très petites entreprises commerciales (moins de 10 salariés) connaissent depuis le milieu des années 70 en France et en Belgique et plus tardivement aux Pays-Bas une phase d'expansion après un déclin très prononcé

Tableau 1₁₅
 COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL

STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR TAILLE D'ENTREPRISES

1978

ENTREPRISES OCCUPANT ... SALARIES	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	HOLLANDE	BELGIQUE	GRANDE-BRETAGNE
10 à 50	28,40	34,7	52,7	35,1	40	26,7
50 à 99	11,80	13,0	13,2	14,2	13,1	8,2
100 à 199	11,9	10,7	9,1	9,3	9,2	8,8
200 à 499	12,4	10,5	7,1	11,8	9,7	7,8
500 à 999	6,6	6,9	3	5,6	4,0	5,3
Plus de 1 000	28,9	24,2	14,9	23,4	24	43,2
10	100	100	100	100	100	100

Source : Coût de la main-d'oeuvre dans le Commerce, Banque et Assurance, O.S.C.E.

1974

ENTREPRISES OCCUPANT ... SALARIES	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	HOLLANDE	BELGIQUE	GRANDE-BRETAGNE
10 à 50	32,1	37,5	44,1	38,3	37,5	22,2
50 à 99	12,7	11,9	12,6	15,2	10,3	5,1
100 à 199	12,0	9,7	12,6	9,6	8,1	4,7
200 à 499	12,2	9,1	10,6	11,5	1,0	7,8
500 à 999	6,6	6,9	8,2	6,5	6,2	9,3
Plus de 1 000	24,4	24,9	11,9	18,9	27,9	50,9
10	100	100	100	100		100

Source : Coût de la main-d'oeuvre dans le Commerce, Banques et Assurance, O.S.C.E.

dans la période antérieure. Comme pour le secteur industriel, cette bonne résistance du petit commerce, principalement dans le non-alimentaire, serait due à un mouvement de création d'entreprises qui s'est accéléré depuis quelques années. Mais la contrepartie de cette accélération des créations d'entreprises serait simultanément un taux de disparition des petites entreprises commerciales très élevé particulièrement lors des phases de récession. Il est difficile d'interpréter de telles évolutions. La répartition par taille d'entreprise dans ce secteur du commerce est fonction de déterminants socio-économiques spécifiques à chaque pays. L'aggravation du chômage a pu être un facteur incitatif à la création d'entreprises. On peut également citer la diversification des besoins de la clientèle et des marchés qui ont contribué à cette bonne résistance du commerce de détail en France, en Belgique et aux Pays-Bas.

La croissance du nombre d'entreprises dans le secteur des services a été particulièrement vive en France, en R.F.A. et en Belgique. Le développement qu'a connu ce secteur d'activité s'est traduit par une augmentation du nombre d'entreprises et par une croissance de l'emploi principalement dans les petites entreprises. Il convient toutefois de différencier cette évolution globale par une analyse plus précise entre deux groupes d'activités :

- les services que l'on pourrait qualifier de traditionnels : hôtels, café, restaurants, teinturiers, services rendus aux particuliers ;
- les services que l'on caractérisera de modernes : ingénierie, cabinet d'expertise comptable, sociétés de services, informatique et autres services rendus aux entreprises.

Dans les services traditionnels, l'expansion des petites entreprises est soumise à des tendances contradictoires. Tout d'abord, un certain mouvement de concentration est observable dans des secteurs

comme les hôtels, café, restaurants. D'autre part, la démographie des entreprises de ces secteurs est très spécifique : un fort taux de croissance, mais également un taux de mortalité très important.

Pour les secteurs modernes, le dynamisme des petites entreprises est mieux assuré. Le taux de créations d'entreprises est également élevé mais le taux de disparitions d'entreprises est sans doute inférieur aux services traditionnels (mais ce résultat n'est encore qu'une hypothèse fondée sur des données partielles recueillies pour le Royaume-Uni et la France). De plus, le taux d'augmentation des effectifs employés dans les petites entreprises semble plus élevé dans les secteurs modernes comparé au secteur traditionnel des services si l'on en croit les informations recueillies pour la France, la Belgique et les Pays-Bas.

II - P.M.E. ET CREATION D'EMPLOI

La partie précédente s'est efforcée de dégager sur la base de statistiques par taille d'entreprise les grandes tendances qui ont marqué l'évolution du secteur des P.M.E. dans les différents pays européens. La période récente est incontestablement marquée par un renouveau des P.M.E. en Europe : le poids des très petites entreprises dans l'emploi total après un déclin accentué au cours de la décennie 60 s'est accru dans le secteur industriel. Les P.M.E. ont augmenté leurs effectifs de façon beaucoup plus nette que les grandes entreprises dans le secteur des services. Enfin, le nombre total d'entreprises a progressé, indication qui couplée avec les données sur la démographie d'entreprise inciterait à penser à une accélération des créations d'entreprises dans l'industrie et le secteur tertiaire dans la plupart des pays européens.

Ces quelques faits et tendances constituent assurément des indices d'une contribution positive des petites entreprises à la création d'emplois. Mais à eux seuls ils ne sauraient être une preuve suffisante et encore moins une mesure véritable de la création d'emplois en fonction des caractéristiques de taille et d'âge des entreprises. En particulier, il n'est pas possible à partir de ces statistiques agrégées de produire des estimations chiffrées comparables à celles avancées par D. BIRCH pour les Etats-Unis. La raison en est simple : on ne sera en mesure de produire des résultats chiffrés sur le rôle des P.M.E. dans la création d'emplois en Europe que si l'on entreprend des études spécifiques basées sur le suivi d'échantillons de firmes ou d'établissements à l'exemple du travail réalisé par D. BIRCH.

Dans le cadre imparti à cette étude, il n'a pu être mené pour des raisons évidentes, d'exploitation particulière au niveau de chaque

pays, du type de celle effectuée par D. BIRCH(1). Nous disposons toutefois pour certains pays et principalement pour le Royaume-Uni, d'études déjà réalisées dans cette perspective. En dépit du caractère limité de ces études qui n'autorise pas une généralisation trop hâtive à l'ensemble des pays européens, il nous est apparu important d'en rappeler les principaux résultats.

2.1 - Pour une mesure véritable du rôle des P.M.E. dans la création d'emplois : l'intérêt des études en cohorte

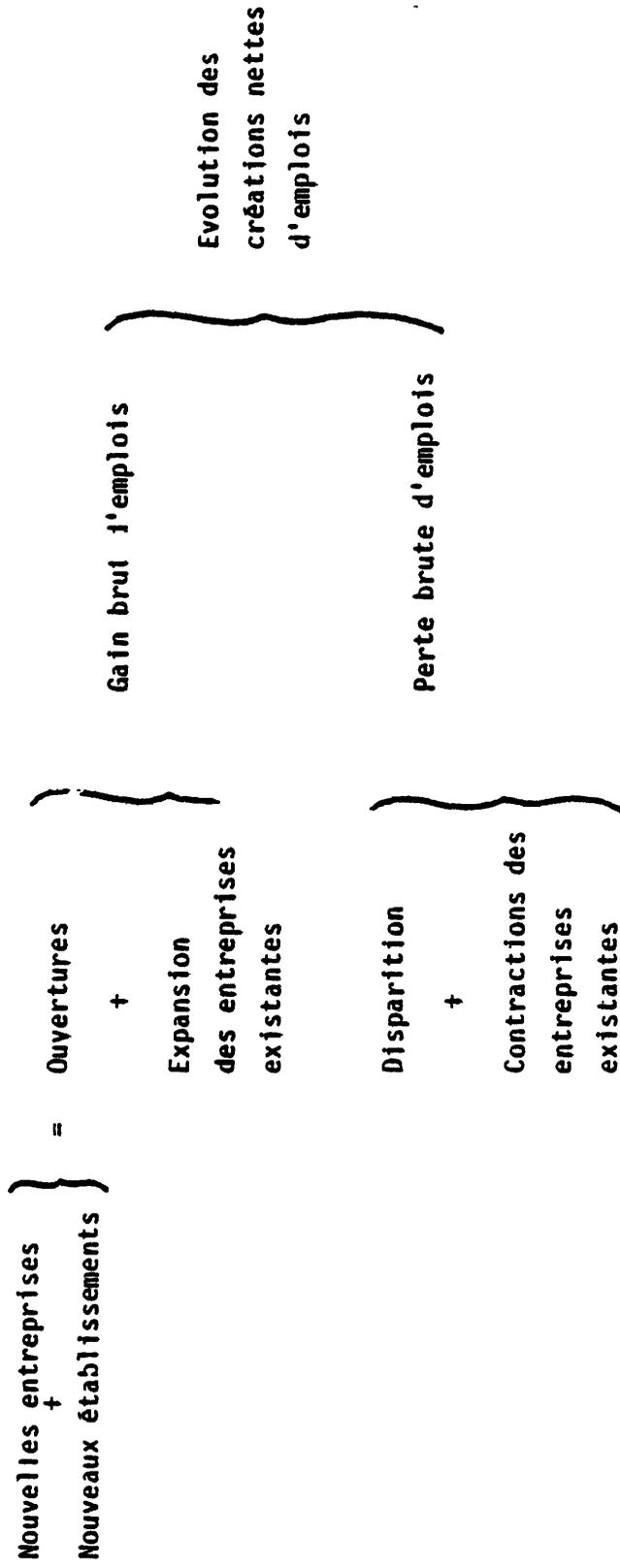
On ne retient souvent de l'étude de D. BIRCH que ses résultats spectaculaires en oubliant quelque peu l'approche originale développée par l'auteur. Son idée de départ repose sur le constat que, si l'on veut comprendre comment se génèrent réellement les emplois, il convient de ne pas s'en tenir à l'évolution des créations nettes d'emplois mais de tenter de décomposer ce résultat final en flux brut qu'ils ont produit. La figure 2₁ page suivante énumère les principales composantes de l'évolution de l'emploi que ce soit au niveau national ou régional. En décomposant ainsi l'ensemble des mouvements d'emplois, on est en mesure d'identifier quelles caractéristiques d'entreprises (âge, statut, taille) sont à l'origine de ces gains et pertes d'emplois.

Cette méthode dite des composantes de l'évolution de l'emploi n'est en soi qu'une technique de présentation des données. Mais elle revêt un intérêt considérable par rapport aux statistiques agrégées. En effet, ces dernières ne sont que des photographies à un instant donné de la répartition des effectifs en fonction de

(1) Il faut bien avoir conscience en effet de l'importance du travail que constitue une étude spécifique sur le suivi d'un échantillon d'entreprises. Cela suppose tout d'abord l'accès à un fichier d'entreprises et d'établissements souvent difficile pour des raisons de secret statistique. Il faut d'autre part constituer un échantillon suffisamment large pour obtenir des résultats significatifs. A titre indicatif, D. BIRCH a travaillé sur quelques 5,6 millions d'établissements, soit 80 % des effectifs du secteur privé sur la période 1969-1976. G. GUDGIN et S. FOTERGHILL ont suivi au Royaume-Uni près de 100 000 établissements, certains sur une très longue période.

Figure 2₁

ANALYSE DITE EN "COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI"



Pour une analyse de l'évolution de l'emploi au niveau régional, il est intéressant de distinguer dans la création des nouvelles entreprises et des nouveaux établissements ceux qui relèvent d'une délocalisation d'activité sur le territoire (idem pour les fermetures...).

la taille des entreprises. Elle ne renseigne donc pas sur la dynamique qui a pu produire les déformations constatées. Par exemple, on ne sait rien de l'impact des créations d'entreprises, sur l'évolution de l'emploi dans les unités de petite taille. De même, la proportion de firmes, qui pour une même classe de taille, connaissent une croissance ou une diminution de leurs effectifs ne peut être identifiée. A l'opposé, l'approche des composantes de l'évolution de l'emploi, qui suppose le suivi d'une cohorte d'établissements et d'entreprises, permet de retrouver les dynamiques à l'oeuvre : qui crée et détruit les emplois ? Quel est le rôle de la création d'entreprises et de l'expansion des unités existantes dans les mouvements d'emploi ?

C'est au Royaume-Uni que cette technique s'est le plus développée en Europe. La publication des travaux de D. BIRCH et son engouement dans les milieux politiques ont incité les chercheurs à développer ce type d'analyse afin de comparer la situation respective des petites entreprises au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Mais les études réalisées à ce jour n'ont pas l'étendue du travail réalisé par D. BIRCH. Elles ne portent que sur le secteur industriel et pour des régions spécifiques (à l'exception d'une étude récente du Ministère de l'Industrie couvrant l'ensemble du Royaume-Uni). Pour les autres pays, les études en cohorte sont quasi-inexistantes. En France, l'I.N.S.E.E. (cf. M. DELATTRE (1982) a entrepris récemment le suivi d'un échantillon constant d'entreprises sans toutefois prendre en compte l'impact des créations et disparitions d'entreprises dans les mouvements d'emplois. En R.F.A., le travail en cours d'ABT FORSCHUNG apportera sans doute des indications utiles sur la contribution des P.M.E. à la création d'emplois. En Italie, Belgique, Pays-Bas nous n'avons pas eu connaissance d'étude particulière en ce domaine.

On ne peut que regretter l'absence de telles études dans la plupart des pays européens. Les résultats qui vont suivre ne concernent

donc que le Royaume-Uni. Chaque fois que possible, nous avons toutefois essayé de produire des informations pour d'autres pays (en particulier la France) afin d'élargir les résultats.

2.1.1 - La confirmation d'une croissance plus favorable de l'emploi dans les petites entreprises

Une étude récente réalisée pour le Ministère de l'Industrie (1) sur le processus de création d'emplois en fonction de la taille des établissements présente l'avantage de fournir des résultats pour l'ensemble du Royaume-Uni. Mais cette étude est doublement limitée :

- elle ne couvre que la période 1972-1975, période d'analyse trop courte pour juger de l'importance de certains phénomènes comme l'impact des créations d'entreprises sur les mouvements d'emploi ;
- elle ne concerne que les établissements de plus de 10 salariés, ce qui tend à sous-estimer la contribution des très petites entreprises à la création d'emplois.

Le Tableau 2₁ retrace les principaux flux de création et de disparition d'emplois tels qu'ils ont pu être appréhendés par cette étude. Au cours de la période 1972-1975 on a enregistré au Royaume-Uni une perte nette de quelque 810 000 emplois dans les établissements industriels de plus de 10 salariés. Ce solde négatif est la résultante d'un flux brut de disparition d'emplois de 952 000 insuffisant compensé par la création de 643 000 nouveaux emplois. 30 % des disparitions d'emplois sont dues à la fermeture d'établissements. Dans la création de nouveaux emplois, la part des nouveaux établissements est de 14 %.

(1) Cf. "Job creation in British manufacturing industry ; employment size by size of establishment and by region", Department of Industry (1981).

Tableau 2₁

LES COMPOSANTES DE L'EVOLUTION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL
AU ROYAUME-UNI DE 1972 A 1975

	Nombre (en milliers)	En % des effectifs salariés (1972)
. Emploi en 1972	6 448	100
-		
. Fermeture d'établissement	- 284.3	- 4.4
-		
Contraction de l'emploi dans les établissements existants	- 667.4	-10.3
+		
Expansion des établissements existants	+ 552.8	+ 8.5
+		
Ouverture	+ 90.0	+ 1.3
=	=	=
Emploi en 1975	6 179.1	95.2

Source : Department of Industry (1981)

Quel type d'entreprise sont à l'origine de ces gains et pertes d'emplois ? Le Tableau 2₂ permet de répondre à cette question :

- les gains brut d'emplois apparaissent répartis tout au long des classes de taille. Les grands établissements (plus de 500 salariés) contribuent à près de 30 % des créations de nouveaux emplois, ce qui représente un pourcentage très inférieur à leur poids dans l'emploi total au début de la période (52 %).
- Les disparitions d'emplois sont dues essentiellement aux grandes et aux moyennes entreprises (62 % des pertes sont le fait d'en d'entreprises de plus de 200 salariés). Les petites entreprises suppriment les emplois essentiellement par fermeture, les moyennes et grandes entreprises par contraction de leurs effectifs.
- La part des nouvelles entreprises indépendantes dans les gains brut d'emplois est assez faible (3,4 %), mais ce chiffre est à replacer dans la très courte période d'analyse (trois années). Comme nous l'examinerons plus loin, le rôle des entreprises nouvellement créées dans la création d'emplois augmente en effet avec le temps.

TABLEAU 2₂

GAINS ET PERTES D'EMPLOIS EN FONCTION DE LA TAILLE
DES ETABLISSEMENTS : ROYAUME-UNI, INDUSTRIE, 1972-1975

	Nouveaux établissements	Etablissements existants en 1972				
		11-20	21-50	51-200	201-500	500 et +
Gains d'emplois en % du total des gains	16 dont entreprises indépendantes 3,4	5	10	22	18	29
Pertes d'emplois en % du total des pertes		3	9	25	22	41
En % de l'emploi total en 1972		2,5	6,7	19,3	20	51,5

Source : Department of Industry (1981)

Examinons maintenant la contribution respective des établissements selon leur taille aux créations nettes d'emplois (différence entre créations et disparitions d'emplois). L'évolution des créations nettes d'emplois par classe de taille est rapportée au pourcentage à l'emploi total de l'année de départ afin de permettre des comparaisons avec les autres études réalisées : celle de D. BIRCH et les différentes études effectuées à un niveau régional au Royaume-Uni (cf. Tableau 2₃).

Sur la courte période 1972-1975 et sans prendre en considération les établissements de moins de 10 salariés (ce qui tend à sous-estimer la contribution des très petites entreprises), il apparaît donc que seuls les établissements de très petite taille (10 - 20 salariés) enregistrent au Royaume-Uni une évolution positive dans les créations nettes d'emplois. Les autres études réalisées à un niveau régional confirment cette bonne performance des très petites entreprises mais sembleraient indiquer que la contribution des petites entreprises reste positive jusqu'au seuil de 100 salariés.

Tableau 2₃
 EVOLUTION DES CREATIONS NETTES D'EMPLOIS PAR TAILLE - Différentes Etudes
 (en % de l'emploi total de l'année de départ)

	0	10	20	50	100	200	500	TOTAL
ROYAUME-UNI 1972 - 1975	n. d.	+ 0,1	- 0,1	- 1,1	- 1,2	- 3	- 4,8	
U.S.A. 1969 - 1976	+ 3,2	+ 0,5	- 0,2	- 2,2	- 2,9	- 5,9	- 9,9	
E. MIDLANDS (R.U.) 1968 - 1975	+ 2,7	+ 2,3	+ 1,5	+ 0,9	+ 1,6	- 16	- 9,5	
CLEVELAND (R.U.) 1965 - 1976	+ 4	+ 0,4	+ 0,4	- 0,8	- 5,5	- 5,4		
ECOSSE (R.U.) 1969 - 1974	n. d.	+ 0,1	+ 0,4	- 0,8	- 5,5	- 5,4		

Notes : - les données pour des Etats-Unis sont par taille d'entreprise, celles pour le Royaume-Uni par taille d'établissement ;

- les chiffres incluent les établissements existant et les créations de nouvelles entreprises.

Au-delà de ce seuil, les pertes d'emplois semblent croître avec la taille des entreprises. Les résultats obtenus pour le Royaume-Uni ne divergent pas fondamentalement de ceux de D. BIRCH pour les Etats-Unis en ce qui concerne la contribution positive des très petites entreprises. Les différences tiennent plutôt aux pertes d'emplois plus importantes dans les grandes entreprises au Royaume-Uni comparées aux grandes firmes aux Etats-Unis.

Il est important de pouvoir distinguer dans ces bonnes performances des très petites entreprises ce qui est dû à la création de nouvelles entreprises et ce qui revient à la croissance des entreprises existantes. Le Tableau 2₄ se réfère uniquement aux variations d'emplois dans les entreprises déjà existantes au début de la période. Nous avons fait figurer à titre de comparaison les premiers résultats obtenus en France par l'I.N.S.E.E. à partir d'un échantillon constant d'entreprises. Les taux de variation sont exprimés ici en pourcentage de l'emploi total de chaque classe de taille (ils ne sont donc pas comparables au tableau précédent).

Tableau 2₄

EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR CLASSE DE TAILLE

(Les taux de variation sont en pourcentage de l'emploi total de chaque classe de taille à l'année de référence)

	10	20	25	50	100	200	500	+ de 500
ROYAUME-UNI 1972 - 1975	+ 1,2		- 6,3		- 7,5		- 6,8	- 6
ECOSSE 1969 - 1974	- 1		- 11	- 12	- 15		- 12	
FRANCE 1975 - 1979	n.d.			+ 0,4		+ 3,6		- 14,8

Source : Royaume-Uni (Department of Industry)

Écosse (Scottish Economic Bulletin 1980)

France (INSEE - M. DELATTRE 1982)

Note : Etablissements pour le Royaume-Uni, Entreprises pour la France.

Première constatation importante : la France et le Royaume-Uni présenteraient des divergences sensibles dans la contribution des moyennes entreprises à la création d'emplois. Si les différences dans les périodes d'analyse et le champ des échantillons obligent à une certaine prudence dans les comparaisons, on remarquera toutefois que les entreprises moyennes (100 - 500 salariés) semblent avoir bien résisté à la crise en France puisqu'elles enregistrent un taux de création nette d'emplois supérieur aux petites entreprises. Au Royaume-Uni, et cette tendance avait été décelée lors de l'examen des données agrégées, les entreprises moyennes ont connu par contre une situation particulièrement difficile et ont enregistré des pertes d'emplois plus élevées en proportion que les grandes entreprises.

Deuxième constatation : les petites entreprises connaissent un taux de création nette d'emplois assez faible en France (+ 0,4 % dans les entreprises de 20 à 100 salariés) légèrement supérieur au Royaume-Uni (+ 1,2 %) mais uniquement pour les entreprises de très petite taille (moins de 10 salariés). La croissance favorable de l'emploi dans les petites entreprises en France et au Royaume-Uni décelable dans les données agrégées et dans les études en cohortes proviendrait donc essentiellement des nouvelles entreprises. C'est ce dynamisme des entreprises nouvellement créées qu'il convient d'examiner maintenant.

2.1.2 - Formation de nouvelles entreprises et création d'emplois

Nous avons souligné dans la partie précédente le renouveau de la création d'entreprises, phénomène observable dans la plupart des pays européens. L'immense intérêt des études en cohortes est de pouvoir fournir des estimations quant à la contribution de ces nouvelles entreprises aux créations d'emplois.

On ne considérera dans les créations d'entreprises que la formation de nouvelles entreprises indépendantes. L'ouverture d'un établissement ou la création d'une société filiale d'une grande entreprise ne peuvent en effet être considérées comme une véritable création d'entreprise (1).

Le Tableau 2₅ reproduit les résultats obtenus par les principales études réalisées au Royaume-Uni. L'étude effectuée par le Ministère de l'Industrie donne une indication intéressante de la contribution à très court terme de la formation de nouvelles entreprises à la création d'emplois. Ces dernières ont permis la création de quelque 22 000 emplois nouveaux de 1972 à 1975 (2). Ce chiffre est à resituer par rapport aux pertes brutes d'emplois qui se sont élevées à près de 900 000. Autrement dit sur très courte période, la contribution des nouvelles entreprises est plutôt faible comparée à l'ampleur des disparitions d'emplois dans l'industrie. Mais ces 22 000 emplois créés par les nouvelles entreprises représentent néanmoins un chiffre dix fois supérieur aux créations nettes d'emplois des petits établissements de 10 à 20 salariés existants en 1972.

(1) L'exclusion des sociétés filiales qui représenterait dans certains pays environ 15 % du total des créations d'entreprises (cf. la France) pose toutefois un problème délicat. En effet, un certain nombre de dirigeants de moyennes entreprises, pour éviter une croissance trop importante de leur entreprise, préfèrent constituer d'autres firmes à chaque stade de leur développement. Cette stratégie de croissance encore appelée croissance en "grappe" serait assez répandue si l'on en croit certaines études réalisées en France et en Italie. La création de ces nouvelles entreprises, satellites de moyennes entreprises, mériterait un examen plus approfondi.

(2) Chiffre qui sous-estime sans doute la contribution des nouvelles entreprises dans la mesure où les établissements employant moins de 10 salariés sont exclus du champ de l'enquête.

Tableau 2₅

EMPLOI DANS LES ENTREPRISES NOUVELLEMENT CREEES. DIFFERENTES ETUDES

ETUDES	Période	Emploi à la fin de la période	Emploi dans les nouvelles entreprises en %	
			Du total des créations	De l'accroissement brut d'emplois
<u>CENTRAL CLYDESIDE</u> J.R. FIRM	58/68	6039	18	7
<u>CLYDESIDE</u> J. FIRM and J.K. SWALES	63/72	5128	15	nd
<u>BIRMINGHAM</u> J. FIRM and J.K. SWALES	63/72	7295	54	nd
<u>E. MIDLANDS</u> G. GUDGIN S. FOTHERGILL	68/75	23120	42	17
<u>CLEVELAND</u> D.J. STOREY	65/76	3050	20	13
<u>SCOTLAND</u> M. CROSS	68/75	12195	23	9
<u>MANCHESTER</u> P.E. LLYOD and P. DICKEN	66/75	12675	41	17
<u>MERSEYSIDE</u> P.E. LLYOD and P. DISKEN	66/75	6260	26	13

Ces données doivent être considérées comme des indications.
Les différences dans les méthode de recherche, les principes de classification et la période couverte rendent les comparaisons entre les études aléatoires.

Extrait de D. MACEY (1981).

A moyen terme (à l'horizon de dix ans), la contribution des nouvelles entreprises est plus substantielle. Selon les différentes régions, la part des petites entreprises dans les gains bruts d'emplois s'échelonne entre 7 et 17 %, ce qui est loin d'être négligeable. Ce dynamisme des nouvelles entreprises s'explique pour G. GUDGIN par deux causes principales :

- Tout d'abord, les nouvelles entreprises se créent en grand nombre. Au cours de la période 1968-1975, 1 650 entreprises (1) nouvelles ont été créées dans les East Midlands, région qui, il est vrai, enregistre les taux de créations les plus élevés du Royaume-Uni. La forte progression du nombre d'entreprises de petite taille dans les différents secteurs industriels (cf. annexe statistique) inciterait à penser toutefois que ce phénomène est généralisable à l'ensemble du Royaume-Uni.
- D'autre part, parce que ces nouvelles entreprises, ou plus exactement une fraction d'entre elles, connaissent des taux de croissance de leurs effectifs bien supérieurs aux entreprises existantes. Les différentes études conduites au Royaume-Uni révèlent en effet une même caractéristique : si la majorité des entreprises nouvellement créées resteront même après dix années d'existence de très petites entreprises employant moins de 20 salariés, une fraction par contre (de 10 à 15 % du stock des nouvelles entreprises) sera capable d'un dynamisme remarquable contribuant souvent à près de la moitié des créations d'emplois générés par cette population des nouvelles firmes.

C'est donc la combinaison d'un fort taux de création d'entreprises et les performances de quelques firmes dynamiques qui expliqueraient le processus de création d'emplois par les nouvelles firmes. Mais ces contributions positives des nouvelles entreprises en matière de création d'emplois ne doivent pas faire oublier les difficultés que connaissent ce type de firmes pour assurer leur survie. A cet égard, les indications recueillies dans les principaux pays convergent pour affirmer que les risques de défaillance sont particulièrement importants pour ces jeunes entreprises industrielles, principalement lors de leurs premières années d'existence.

(1) Sur un total de 7 000 firmes.

Une indication fournie par la C.E.P.M.E. pour la France est sur ce égard très significative : "un tiers des entreprises nouvelles déposent leur bilan au cours des cinq années qui suivent leur création. Il convient en outre d'ajouter à ce total les entreprises nouvelles dont les responsables mettent fin à leur activité sans pour autant se trouver en état de cessation de paiement" (cf. Annexe Rapport DAUTRESME, 1982). Cette mortalité importante n'est pas sans incidence comme nous l'examinerons ci-après sur la qualité des emplois créés par les nouvelles entreprises.

2.2 - Diversité sectorielle et géographique dans la dynamique de création d'emplois par les petites entreprises

Les résultats présentés jusqu'à maintenant ne couvraient que la seul secteur manufacturier. La question qui se pose est de savoir si la contribution des petites entreprises à la création d'emplois diffère sensiblement pour le secteur tertiaire. S'il n'est pas possible de répondre directement à cette question en l'absence d'études spécifiques, on peut en recoupant certaines informations apporter quelques éléments d'appréciation.

Concernant tout d'abord le nombre d'emplois créés, il est évident que les petites entreprises du secteur tertiaire enregistrent des gains d'emplois nettement supérieurs en valeur absolue aux petites entreprises industrielles. L'examen des données statistiques disponibles a permis de montrer pour certains pays, l'accroissement nettement positif des effectifs salariés dans les classes de taille petite et moyenne pour les entreprises du commerce et des services. On peut également rappeler en ce domaine les estimations qui ont pu être faites par D. BIRCH dont on a tout lieu de penser qu'elles seraient peu différentes pour les pays européens. Sur 4,5 millions d'emplois créés par les petites entreprises de moins de 20 salariés aux Etats-Unis au cours de la période 1969-1976, 3,9 millions, soit 90 % proviennent des

petites entreprises du secteur tertiaire. Cette croissance quantitativement plus favorable de l'emploi dans les petites entreprises du secteur tertiaire est bien entendu à replacer dans la structure même de ce secteur où les petites entreprises sont dominantes et dans le contexte favorable de développement de l'emploi tertiaire dans la dernière décennie. Il semblerait par ailleurs que l'impact des nouvelles entreprises sur les créations d'emploi soit plus substantielle pour le secteur tertiaire que pour le secteur manufacturier. Ceci ne constitue encore qu'une hypothèse mais qui semble justifiée d'une part par les résultats obtenus par D. BIRCH aux Etats-Unis et d'autre part par la fait que les taux de création (mais aussi de disparition d'entreprises) sont plus élevés pour le secteur tertiaire que pour le secteur manufacturier.

La distinction tertiaire-industrie revêt donc une importance majeure lorsqu'on traite de la capacité des petites entreprises à créer des emplois. La prise en compte du secteur tertiaire revient comme le soulignent G. GUDGIN et S. FOTHERGILL (1979) à surestimer quelque peu les performances des petites entreprises. Pour preuve, affirment les auteurs, les performances quasi-semblables des petites entreprises du secteur industriel pour le Royaume-Uni et les Etats-Unis (cf. Tableau 2₃), performances qui sont bien entendu très en retrait par rapport aux résultats globaux (industrie plus tertiaire) obtenus par D. BIRCH. Outre cette distinction tertiaire - industrie, une seconde différenciation fondamentale à introduire est la capacité très inégale des petites entreprises et surtout des nouvelles entreprises à créer des emplois selon le type de région ou de localité considéré. Le Tableau 2₅) apparaît comme une illustration assez explicite du phénomène. La part des nouvelles entreprises indépendantes dans les grains bruts d'emplois s'échelonne de 9 à 17 % entre l'Ecosse et la région des East Midlands pour une période sensiblement équivalente. Quels sont les principaux facteurs qui peuvent expliquer une telle diversité spatiale dans la formation des nouvelles entreprises ?

Pour J. FIRM et J.N. SWALES (1978) un des premiers facteurs déterminant est l'activité économique générale que connaissent les régions : "L'hypothèse de base est que les régions expérimentant des taux élevés de croissance auront des taux également élevés de formation de nouvelles entreprises, alors que les régions qui connaissent un déclin industriel se révéleront assez peu propices à la création de nouvelles entreprises... (p. 203). Ceci peut paraître une évidence mais cette remarque rappelle l'importance bénéfique que peut avoir la croissance sur le taux de renouvellement des entreprises et la modernisation du tissu industriel.

Un second facteur déterminant mis en évidence par G. GUDGIN et S. FOTHERGILL (1979) et par P.S. JOHNSON et D.G. GATHCART (1978) est que la présence d'établissements de grandes entreprises se révèle être un facteur peu favorable à l'activité entrepreneuriale. Cette corrélation se vérifie aussi bien à un niveau régional (cf. les différences entre l'Ecosse dont l'emploi industriel est dominé par des grandes entreprises et la région des East Midlands) qu'à un niveau local plus fin au sein même d'une région donnée. Le nombre de personnes employées dans les petites entreprises s'avère être au contraire une condition permissive au développement de nouvelles entreprises. P.S. JOHNSON et D.G. GATHCART (1978) ont par exemple estimé que la probabilité qu'un salarié employé dans une entreprise industrielle de moins de 10 salariés fonde son entreprise est quelque 15 fois supérieure à celle d'un salarié employé dans une entreprise de plus de 500 salariés. On explique assez bien ce phénomène par l'effet d'apprentissage à la création d'entreprise que représente pour un salarié le fait d'être employé dans une petite firme indépendante.

Enfin, un troisième facteur important semble être le degré d'urbanisation de la région ou de la zone qui influe dans un sens négatif sur la formation de nouvelles entreprises. Le déplacement

des petites entreprises à la périphérie des centres urbains, les difficultés d'accès au terrain dissuadent les entrepreneurs potentiels de fonder leur entreprise.

Au total, les études spécifiques réalisées sur des cohortes d'entreprises viennent confirmer et préciser les indications obtenues à partir d'un examen des statistiques agrégées :

- les petites entreprises (jusqu'à 50 ou 100 salariés) sont effectivement les seules à enregistrer au R.U. des évolutions positives en terme de création d'emplois pour le secteur industriel. Mais ce résultat se doit d'être replacé par rapport à la période d'analyse retenue dans la plupart des études citées (1968-1975) et surtout par rapport aux difficultés qu'ont connu au Royaume-Uni les grandes et les moyennes entreprises dès le début des années 70.
- Le renouveau de la création d'entreprises a un impact positif sur la création d'emplois, impact dont il convient cependant de ne pas trop surestimer l'importance :

le nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises est faible resitué aux pertes d'emplois correspondantes dans l'industrie au cours de la période. A titre indicatif, G. GUDGIN estime à 40 000 emplois par an à l'horizon de dix ans l'apport des nouvelles entreprises industrielles, chiffre à comparer aux quelques 300 000 emplois que perd chaque année l'industrie britannique.

Ces nouvelles entreprises ont des taux particulièrement élevés de défaillance et ne connaissent pas toutes, même lorsqu'elles parviennent à survivre une croissance spectaculaire de leur

effectif. Une majorité d'entreprises nouvellement créées resteront de très petites entreprises et seule une faible proportion, la plus dynamique, enregistrera une forte création de nouveaux emplois.

- La promotion de nouvelles entreprises industrielles se révèle fortement déterminée par un certain nombre de facteurs liés à la nature du tissu industriel et à la croissance différenciée que connaissent les régions.

2.3 - Le rôle des P.M.E. dans la création d'emploi : conclusion finale pour les pays européens

A travers le survey des études réalisés au Royaume-Uni, nous avons pu appréhender de façon plus précise la contribution des P.M.E. à la création d'emplois. En ce sens, les études en cohorte s'avèrent bien être une nécessité pour confirmer et enrichir les indications obtenues à partir d'un examen des seules statistiques agrégées. A défaut de telles études pour les autres pays européens, il est permis toutefois de conclure aux principales tendances suivantes pour les autres pays (nous invitons le lecteur à se reporter aux annexes pour une analyse plus exhaustive) :

- en Italie, la croissance de l'emploi dans les très petites entreprises (moins de 20 salariés) est indéniable pour le secteur industriel. Contrairement à la période précédente qui avait vu un renforcement des entreprises de 10 à 50 salariés, la période qui suit la récession de 1975 va être marquée par une forte création d'emplois dans les entreprises de moins de 20 salariés. Les entreprises moyennes dans le secteur industriel sont dans une situation plus contrastée : elles perdent des emplois dans les biens de consommation courante et se renforcent dans les industries des biens intermédiaires et des biens d'équipement. On ne dispose

pas pour l'Italie de données pour le secteur tertiaire mais les premiers résultats du recensement de 1981 indiqueraient une augmentation du nombre des entreprises commerciales et des effectifs employés, ce qui laisse penser à une forte création d'emploi dans les petites entreprises commerciales.

- aux Pays-Bas, le dynamisme des très petites entreprises industrielles est également une caractéristique majeure de la période 1976-80. Ces dernières voient leur part dans l'emploi total s'accroître dans un nombre important de secteur d'activité, que ce soit dans les industries de main-d'oeuvre ou des branches comme les caoutchouc-matières plastiques, produits métalliques, mécaniques. Les entreprises moyennes (50-500 salariés) qui avaient créé des emplois de 1970 à 1974 connaissent par contre des difficultés importantes dans des secteurs comme l'agro-alimentaire, l'habillement, les caoutchouc-matières plastiques. Pour le secteur tertiaire, la croissance de l'emploi et des petites entreprises est particulièrement étonnante, surtout depuis 1978, dans le commerce et les services aux entreprises.
- en France, le constat serait quelque peu différent des autres pays européens dans le sens où ce sont les petites, mais également les moyennes entreprises qui créent des emplois dans le secteur industriel et tertiaire. La croissance du nombre d'entreprises industrielles en France est moins spectaculaire qu'au Royaume-Uni et en Italie, mais on peut observer toutefois une augmentation des effectifs dans les entreprises de moins de 50 salariés, principalement dans le secteur des biens d'équipement et des biens intermédiaires. Pour les entreprises moyennes, la contraction des emplois a été plus modérée que pour les grandes entreprises dans les secteurs en difficulté et les créations d'emploi beaucoup plus importantes dans les secteurs en croissance (industrie agro-alimentaire, parachimie pharmacie, matériel électronique...).

Ce même phénomène d'une création importante d'emploi pour les P.M.E. se produit dans le secteur tertiaire. La croissance de l'emploi dans les petites entreprises commerciales est soutenue depuis 1973, l'augmentation des emplois dans les services marchands est due essentiellement aux petites et aux moyennes entreprises.

- en Belgique, seules les petites entreprises du secteur tertiaire enregistrent des créations nettes d'emploi. Par contre, pour le secteur industriel, le mouvement de création d'emploi par les petites entreprises n'apparaît pas. On assiste même à une forte diminution du nombre de petites entreprises industrielles et à une régression, il est vrai moindre que pour les autres tranches de taille, des effectifs employés dans les petites unités. Les entreprises moyennes n'enregistrent pas de bonnes performances en Belgique : peu créatrices d'emplois dans le secteur tertiaire, elles sont très affectées par la récession dans le secteur industriel.

- en R.F.A., la diminution du nombre des entreprises industrielles s'est également poursuivie, contrairement aux autres pays, au cours de la décennie 70. Mais de 1970 à 1975 la régression de l'emploi semble avoir été moindre dans les petits établissements et de 1975 à 1978 la part des établissements de 10 à 50 salariés s'est accrue dans l'emploi total avec toutefois des différences sectorielles significatives : création d'emplois dans les petites unités de la construction mécanique, la fabrication d'instruments de précision ; diminution importante d'emplois dans les petites entreprises des secteurs traditionnels en raison de l'important mouvement de concentration et de rationalisation. Pour le secteur tertiaire, la situation de la R.F.A. est également assez spécifique comparé aux autres pays. Les grandes entreprises se montrent plus dynamiques en matière de création d'emplois dans le commerce et les institutions financières et moins dans les services marchands.

2.4 - P.M.E. et qualité des emplois

Un tel déplacement de la structure des emplois en direction des petites entreprises, la confirmation de leur contribution positive au processus de création d'emplois amènent à s'interroger sur la portée d'une telle mutation quant à la nature et la qualité des emplois créés. Il n'est pas inexact d'affirmer qu'au cours de la période de croissance, la forte augmentation des effectifs employés dans les grandes entreprises avait été associée globalement avec une certaine qualité des emplois créés : les grandes entreprises offraient en moyenne des salaires plus élevés, une quasi-garantie de l'emploi et des perspectives de promotion (1). Dans la mesure où ces mêmes grandes entreprises ont considérablement réduit l'embauche, dégagé des travailleurs et recouru à des formes plus flexibles de gestion du personnel, la question se pose de savoir si les créations d'emplois par les P.M.E. ne s'accompagnent pas d'une moindre qualité des emplois. A priori l'examen d'un certain nombre d'indicateurs conforterait cette hypothèse. Mais on aurait tort de s'en tenir à cette seule vision négative. Les P.M.E. peuvent jouer un rôle important dans le processus de formation et de qualification de la main-d'oeuvre et rester des lieux irremplaçables d'apprentissage de la fonction entrepreneuriale.

2.4.1. Les disparités grandes entreprises - P.M.E. dans les caractéristiques d'emplois

E. GINSBERG (1977) considérait comme significatif de caractériser un emploi par un certain nombre de critères comme le salaire, les avantages sociaux, la régularité et la stabilité, les conditions de travail et les perspectives de promotion. Le plus souvent soulignait l'auteur, les éléments favorables vont de pair. Un bon emploi est celui qui assure en conséquence un salaire décent, des

(1) Proposition qu'il faudrait nuancer selon le degré de qualification de la main-d'oeuvre et les caractéristiques du marché local du travail où était implantée la grande entreprise.

avantages sociaux, une sécurité de l'emploi, de bonnes conditions de travail et des perspectives de promotion. Si l'on devait caractériser la structure des emplois dans les P.M.E., c'est globalement des caractéristiques inverses qui seraient les plus fréquemment évoquées.

L'enquête communautaire sur les coûts de la main-d'oeuvre permet d'avoir une indication indirecte de la structure des salaires dans les grandes entreprises et P.M.E.. Les Tableaux 2₆ et 2₇ reproduisent quelques éléments du coût salarial pour l'industrie manufacturière, le B.T.P. et le commerce. Dans l'industrie manufacturière la dispersion de salaire pour les ouvriers et les employés entre les petits établissements et les grands établissements est plus marquée en Italie et moins importante en Belgique, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Pour le B.T.P. et le commerce, les écarts de salaires sont dans l'ensemble assez faibles mais on peut se demander si cela ne reflète pas simplement un effet de structure (distribution par taille plus favorable aux petites entreprises). Dans les études plus précises qui ont pu être réalisées en France et au Royaume-Uni (cf. F. EYMARD-DUVERNAY (1981), J. CURRAN et J. STANWORTH (1979)), le salaire est toujours moins élevé dans les P.M.E. même à âge et qualification égale à l'exception de certains secteurs peu concentrés. La durée du travail est également plus élevée dans les petites entreprises. Exprimé en heures annuelles, les ouvriers des petits établissements travaillent quelque 200 heures de plus en France, en Italie et au Royaume-Uni. En Belgique et en R.F.A., les inégalités sont moins fortes (Tableau 2). Dans le secteur du commerce et des services rendus aux particuliers la pratique des équivalences allonge la durée de travail des salariés, principalement dans les petites entreprises.

Outre le salaire, l'accès aux avantages sociaux est très discriminant pour les salariés des petites entreprises. La législation sur les licenciements en France, en Italie et au Royaume-Uni exclue les très petites entreprises des procédures de licenciement

Tableau 2₆

COUT DE LA MAIN D'OEUVRE PAR HEURE - EMPLOYES + OUVRIERS
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE

nombre de salariés	R. F. A.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	ROYAUME-UNI
10 à 49	17,89	29,93	4572	21,39	302	2,14
50 à 99	18,44	31,79	4855	22,52	323	2,17
100 à 199	19,21	33,38	5173	23,37	340	2,28
200 à 499	20,31	36,63	5499	24,74	0	2,41
500 à 999	22,06	39,39	5826	26,74	394	2,61
≥ 1 000	25,53	43,61	6071	29,46	456	3,01
→ 10	21,71	36,95	5412	24,87	373	2,53
→ 50	22,42	38,33	5561	25,24	390	2,61

Source : Enquête sur les coûts de la main-d'oeuvre, OSCE

Tableau 2₇

COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL

nombre de salariés	R. F. A.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	ROYAUME-UNI
10 à 49	2537	4998	749 269	3098	46 072	303
50 à 99	2753	5175	825 947	3200	51 842	327
100 à 199	2758	5527	889 163	3166	54 054	376
200 à 499	2707	5219	993 263	3279	57 861	317
500 à 999	2641	5446	911 191	3132	59 311	320
≥ 1 000	2730	5149	788 377	2609	49 487	314
→ 10	2672	5168	800 208	3057	50 050	319
→ 50	2726	5260	858 183	3033	52 761	324

Source : id.

Tableau 2₈

HEURES PRESTÉES AU COURS DE L'ANNEE PAR OUVRIERS EN 1978

ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE

nombre de salariés	R. F. A.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	ROYAUME-UNI
10 à 49	1748	1898	1697	-	1502	2085
50 à 99	1741	1857	1685	-	1537	2036
100 à 199	1741	1807	1659	-	1526	2005
200 à 499	1746	1766	1624	-	1510	1976
500 à 999	1726	1740	1611	-	1539	1981
≥ 1 000	1662	1710	1590	-	1553	1862
→ 10	1714	1786	1640	-	1527	1969
→ 50	1707	1762	1629	-	1533	1945

Source : id.

collectif. Par ailleurs, les conventions collectives et les accords d'entreprise importants pour l'accès à certains régimes sociaux comme les caisses complémentaires de retraite ou d'assurance maladie ne couvrent généralement pas les très petites entreprises, principalement dans le secteur des services. La plus grande proportion de travailleurs à temps partiel dans les petites entreprises accroît encore les disparités.

Salaire moins élevé, avantages sociaux globalement plus limités, il faudrait ajouter trois autres éléments :

- les perspectives de promotion sont plus restreintes dans les P.M.E. du fait de l'absence de règles et de procédures réglementant l'accès aux filières d'emplois.
- Les droits des travailleurs en matière d'informations, d'expression collective, de formation sont la plupart du temps inexistantes dans les petites entreprises.
- La stabilité des emplois est plus problématique dans la mesure où les petites entreprises et les nouvelles entreprises présentent des risques plus élevés de défaillance.

La création d'emplois par les petites et même les très petites entreprises s'accompagne donc d'une transformation radicale dans le contenu et la nature des nouveaux emplois. Le modèle dominant de la période de croissance où la forte augmentation des effectifs employés dans les grandes entreprises s'était traduite par un accroissement des avantages et des garanties accordés aux travailleurs se trouve remis en cause.

2.4.2 - Le rôle des P.M.E. dans le processus de formation de la main-d'oeuvre

Le tableau plutôt sombre esquissé précédemment à partir de quelques données sur la structure des rémunérations et les caractéristique des emplois en fonction de la taille des entreprises doit être complétée toutefois par des éléments plus positifs.

F. EYMARD-DUVERNAY (1982) souligne tout d'abord que les P.M.E. restent souvent "des refuges d'emplois qualifiés, moins parcellisé que les grandes entreprises où les ouvriers ne sont pas soumis aux conditions de travail d'usine (travail en équipe,

travail à la chaîne, rémunération au rendement)". C'est un aspect indéniable de la nature des emplois dans les P.M.E. qui mérite d'être rappelé. Il ne faudrait pas en déduire pour autant que les travailleurs des P.M.E. retirent une plus grande satisfaction de leur emploi que les salariés employés dans les grandes entreprises. Les mauvaises conditions de travail, les moindres garanties et avantages sociaux et bien entendu le niveau de rémunération sont des éléments qui viennent relativiser le caractère à priori attractif des emplois dans les P.M.E.. Mais il est certain que la nature des relations sociales est très spécifique dans les P.M.E.. La moindre parcellisation du proces de travail, le mode de gestion plus individualisé du personnel, la structure plus homogène du collectif de travail différencient assez nettement les P.M.E. des grandes entreprises (cf. P. ROSANVALLON, J.Y. BOULIN, J.P. HUIBAN (1981)).

Les P.M.E. jouent par ailleurs un rôle essentiel dans le processus de formation de la main-d'oeuvre. On pense évidemment au système d'apprentissage particulièrement développé dans un pays comme la R.F.A.. En 1980, la R.F.A. comptait près de 700.000 apprentis dans le secteur artisanal, soit un chiffre sept fois plus élevé qu'en France. L'importance de l'apprentissage dans la formation et l'insertion des jeunes en R.F.A. a maintes fois été souligné. On rappellera seulement que la formation des jeunes, en particulier de ceux qui ont quitté le système scolaire sans une formation trouvent par le secteur artisanal un moyen d'insertion professionnelle. Ceci est surtout vrai pour les jeunes de 16 à 18 ans auxquels l'expérience acquise dans le secteur artisanal permet de se déplacer vers un meilleur emploi.

Enfin, les P.M.E. contribuent dans une certaine mesure à la création d'entreprises. La probabilité pour qu'un salarié employé dans une petite entreprise fonde lui-même sa propre entreprise est nettement supérieure à celle des salariés des grandes entreprises. En ce sens, on a pu dire que les P.M.E. constituent un terrain propice à l'expérimentation de la fonction entrepreneuriale. C'est un point essentiel qu'on aurait tort de négliger dans une perspective de développement et d'incitation à la création d'entreprises.

III - LES DETERMINANTS D'UNE CROISSANCE PLUS FAVORABLE DE L'EMPLOI DANS LES P.M.E.

Diverses hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette croissance plus favorable de l'emploi dans les P.M.E. : la meilleure adaptation des P.M.E. à un contexte de croissance ralentie, une modification des rapports grandes entreprises - P.M.E., le renouveau de la création d'entreprise. Pour chacune de ces hypothèses, nous nous sommes efforcés de rassembler les données et les faits qui permettent d'illustrer le débat en cours. Ainsi, l'hypothèse d'une modification des rapports grandes entreprises comme ressort principal de la création d'emplois dans les P.M.E. sera discutée à travers les thèses du dualisme en retenant les deux pays où le dualisme des structures industrielles est le plus marqué, à savoir la France et l'Italie.

3.1 - Une meilleure adaptation des P.M.E. à un contexte de croissance ralentie

On évoque souvent à propos des P.M.E. une caractéristique fondamentale de leur comportement qui ferait leur force aujourd'hui dans une période d'incertitude économique et de différenciation des marchés. Les P.M.E. seraient plus à même de s'adapter aux mutations de la demande, de s'engager sur des produits porteurs du fait entre autres de leur plus grande souplesse dans la gestion de la main-d'oeuvre.

Une telle assertion n'est bien entendu pas facile à vérifier. On peut toutefois en avoir une confirmation très imparfaite dans l'examen de quelques indicateurs agrégés, comme l'évolution de la valeur ajoutée, des investissements et des effectifs employés dans les grandes entreprises et les P.M.E.. Les données que nous avons pu recueillir ne concernent que la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Là encore, il convient d'être prudent dans les comparaisons du fait des différences dans les méthodes d'évaluation et l'important est de retenir les grandes tendances décelables par pays.

Considérons tout d'abord l'évolution de la valeur ajoutée par taille d'entreprise pour le secteur industriel. Il est indéniable qu'en France, en Italie et au Royaume-Uni, le taux de croissance de la valeur ajoutée dans les P.M.E. est légèrement supérieur aux grandes entreprises pour la période 1972-1978 ou 1972-1979 (cf. Tableaux 3₁, 3₂, 3₃). Il a été possible pour la France de décomposer cette évolution en deux périodes : 1972-1974 et 1974-1978. Il apparaît alors que si dans la période de croissance, la valeur ajoutée augmentait plus rapidement dans les grandes entreprises, la récession de 1974 amène un renversement de tendance. Depuis le milieu des années 1970, ce sont les P.M.E. qui connaissent globalement une croissance plus forte de la valeur ajoutée.

Examinons maintenant l'évolution des investissements par taille d'entreprise. Globalement, les P.M.E. ont investi en proportion de façon plus importante que les grandes entreprises au cours de la période 1972-1979 (cf. Tableaux 3₄, 3₅, 3₆). Il est intéressant de constater pour la France et l'Italie le comportement d'investissements spécifiques des petites entreprises par rapport aux cycles conjoncturels. En Italie, toute reprise se marque par un accroissement plus important des investissements des petites entreprises mais en revanche le recul de l'investissement dans les petites entreprises est plus marqué que l'ensemble des entreprises lors des phases de récession. En France, la rupture de 1974 a été moins nette pour les P.M.E. et la courte reprise de 1976 s'est traduite par une légère augmentation des investissements des petites entreprises alors que le mécanisme d'investissement des grandes entreprises restait bloqué depuis le milieu de la décennie 70 (cf. Graphique 3₁).

Tableau 3₁

CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DANS L'INDUSTRIE EN FRANCE
(Taux de croissance annuel moyen)

(%)

Taille de l'entreprise	A prix courants			Aux prix de 1970 (1)		
	71-74	74-78	71-78	71-74	74-78	71-78
20 à 99 salariés	16,5	11,5	13,6	7,9	1,8	4,3
100 à 499 salariés	15,8	10,8	12,9	7,2	1,2	5,7
500 salariés et plus	19,1	9,1	13,3	10,3	-0,4	4,0
Ensemble	17,9	9,9	13,3	9,2	0,4	4,0

(1) Les valeurs tirées du système intermédiaire ont été déflatées par les indices de prix de la valeur ajoutée industrielle de la Comptabilité Nationale (indices de branche).

Source : M. DELATTRE (1982)

Tableau 3₂

CROISSANCE DU PRODUIT BRUT (*) DANS L'INDUSTRIE EN ITALIE
(Taux de croissance annuel moyen - à prix courants -)

Taille de l'entreprise	1972 - 1979
20 à 99 salariés	41,4
100 à 499 "	44,5
500 salariés et plus	39,7
Ensemble	40,7

Source : I.S.T.A.T. (*) prodotto lardo.

Tableau 3₃

CROISSANCE DU PRODUIT BRUT (*) DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
AU ROYAUME-UNI
(Taux de croissance annuel moyen (à prix courant))

Taille de l'entreprise	1972-1978
20 à 99 salariés	33,8
100 à 499 "	29,8
500 salariés et plus	30,0

Source : Census of Production (*) Gross Output.

Tableau 3₄

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE EN ITALIE
(Taux de croissance annuel moyen - à prix courants -)

Taille de l'entreprise	1972-1979
20 à 99 salariés	+ 26,5
100 à 499 "	+ 25,1
500 salariés et plus	+ 23,8

Source : I.S.T.A.T..

Tableau 3₅

EVOLUTION ANNEE PAR ANNEE DES INVESTISSEMENTS DANS LES P.M.E.
DANS L'INDUSTRIE EN ITALIE
(Evolution en % année par année à prix courants)

Taille de l'entreprise	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978
20- 49	+ 46,7	+ 56,1	- 24,8	+ 14,7	+ 10,0	+ 4,0
50- 99	+ 24,1	+ 37,7	- 8,6	+ 28,7	+ 16,9	+ 1,5
100-199	+ 37,9	+ 17,9	- 2,5	+ 28,1	+ 12,3	+ 4,1
Ensemble	17,3	+ 30,2	+ 1,3	+ 16,1	+ 14,9	

Source : I.S.T.A.T., extrait de P. GARONNE, S. BRUSCO (1982).

Tableau 3₆

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE
AU ROYAUME-UNI
(Taux de croissance annuel moyen - à prix courants -)

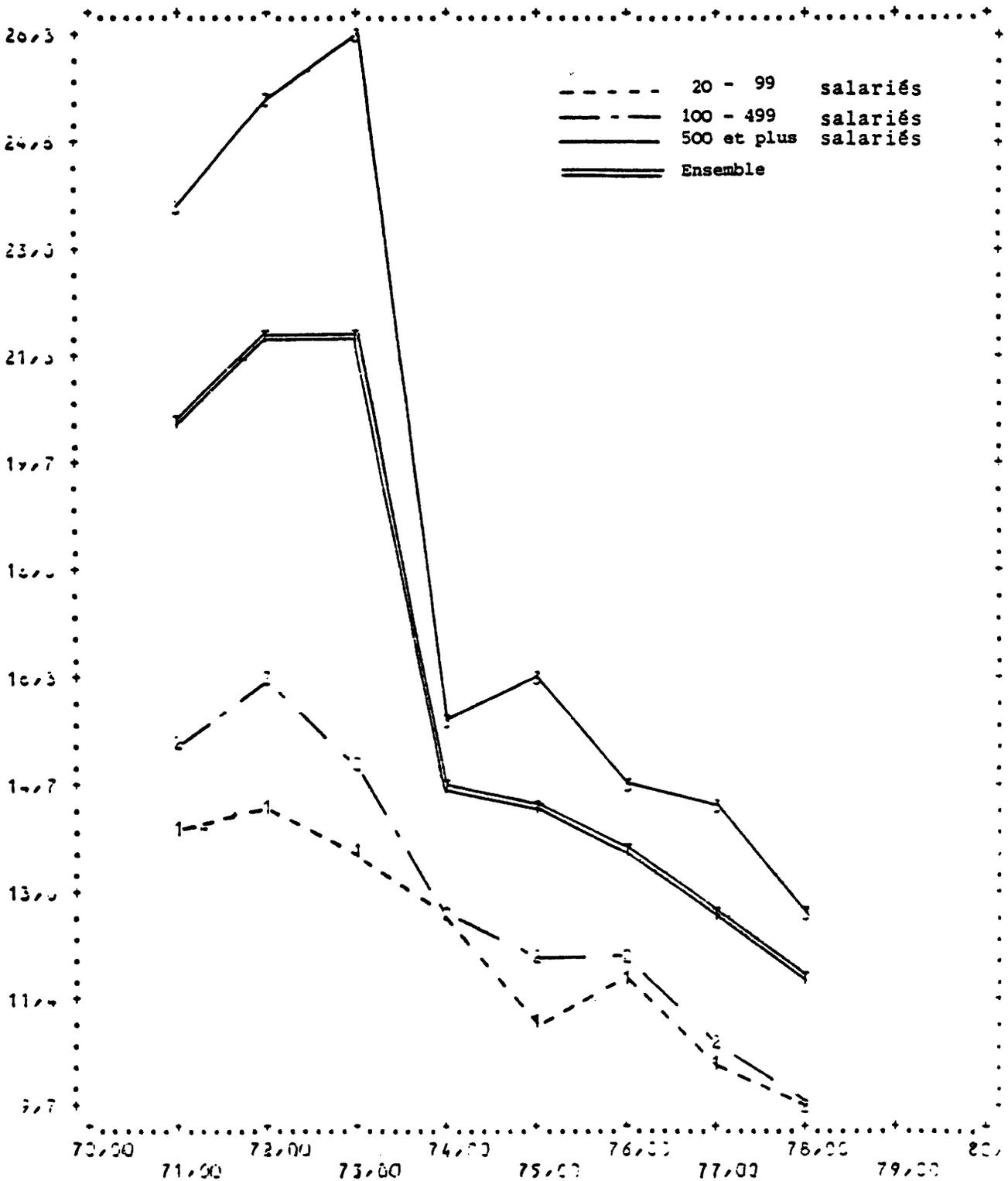
Taille de l'entreprise	1972 - 1978
0- 99 salariés	46,0
100-499	32,6
500 salariés et plus	27,3
Ensemble	29,8

Source : Census of Production.

GRAPHIQUE -3

TAUX D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE EN FRANCE

Investissements/Valeur ajoutée



Source : Système intermédiaire, I.N.S.E.E., extrait de M. DELATTRE (1982).

Les P.M.E. en France, au Royaume-Uni et en Italie se sont donc montrés globalement plus dynamiques que les grandes entreprises, surtout après la récession de 1974. La croissance plus forte de la valeur ajoutée dans les P.M.E. atteste de la capacité de ces entreprises à conquérir de nouveaux marchés (1) et à résister à la concurrence. La rupture de l'investissement moins marquée dans les P.M.E. que dans les grandes entreprises traduirait des comportements d'anticipation moins pessimistes chez les petits entrepreneurs.

Il faut bien avoir conscience toutefois que ce dynamisme des P.M.E. s'explique en partie par le fait que ces entreprises ont fait preuve d'une gestion beaucoup plus stricte de la main-d'oeuvre. Les informations recueillies pour la France et l'Italie indiquent en effet que les P.M.E. ont ajusté plus strictement leurs effectifs aux variations de la production. Le tableau 3₇ montre par exemple que les variations d'effectifs employés ont été d'autant plus importantes en Italie que l'entreprise est petite. En ce qui concerne l'évolution du coût du travail, les conclusions sont moins nettes. En Italie, le coût moyen du travail a plus augmenté dans les petites entreprises industrielles au cours de la période 1972-1975. En France, la croissance du salaire réel a été plus forte dans les petits établissements (moins de 50 salariés) entre 1976 et 1979, puis cette croissance s'est ralentie dans la période suivante 1976-1981.

Pour intéressante que soit cette première analyse de l'évolution des indicateurs économiques, il faut reconnaître toutefois que sa portée explicative est assez limitée. Expliquer l'emploi à partir

(1) Les P.M.E. ont fait preuve d'un certain dynamisme à l'exportation. La progression des ventes réalisées à l'étranger par les PME est globalement du même ordre que les grandes entreprises en France depuis le début des années 70 et dans les secteurs de la mécanique, de la construction électrique et électronique, les P.M.E. se sont montrées très exportatrices. En Italie le phénomène est encore plus accentué. La progression des ventes à l'étranger des P.M.E. est spectaculaire aussi bien dans les secteurs de biens de consommation courante que dans des activités comme la mécanique ou la machine-outil.

Tableau 3₇

EVOLUTION DE L'EMPLOI ANNEE PAR ANNEE DANS LES P.M.E. DANS
L'INDUSTRIE EN ITALIE

Taille de l'entreprise	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978
20- 49	- 1,8	- 5,2	+ 2,1	- 4,2	- 3,2	- 2,8
50- 99	+ 2,7	- 2,4	- 2,5	- 0,4	- 2,5	- 3,3
100-199	+ 1,7	+ 0,9	+ 0,7	- 0,3	- 0,3	- 2,1
Ensemble	+ 2,9	+ 0,4	- 0,3	- 1,7	- 1,4	

Source : I.S.T.A.T., extrait de P. GARONNE, S. BRUSCO (1982).

Tableau 3₈

GAINS MENSUELS DES OUVRIERS EN FRANCE
(Taux de croissance annuel moyen (%))

Nombre de salariés de l'établissements	1973-1976		1976-1978		1978-1981		1976-1981	
	Nominal	Réel	Nominal	Réel	Nominal	Réel	Nominal	Réel
10 - 49	14,7	2,6	10,5	1,9	13,1	0,8	12,0	0,9
50 - 199	15,1	3,0	10,5	1,2	13,7	1,3	12,4	1,3
200 - 499	14,5	2,4	11,0	1,6	14,4	2,0	13,0	1,8
500 et plus	13,9	1,9	13,3	3,8	13,1	0,8	13,1	1,9

Source : Enquête du Ministère du Travail sur les gains,
extrait de M. DELATTRE (1982).

Tableau 3₉

EVOLUTION DU COUT MOYEN DU TRAVAIL PAR EMPLOYE EN ITALIE SELON LA
DIMENSION DE L'ENTREPRISE POUR L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE
(Changement en pourcentage en prix courant)

Taille de l'entreprise	1972-1978
20- 49 salariés	+ 287,5
50- 99	+ 257,7
100-199	+ 237,9
200-499	+ 215,5
500-999	+ 200,1
1000-1999	+ 241,3
2000 et plus	+ 181,9

Source :
I.S.T.A.T.

de variables que l'on suppose à priori significatives (croissance de la valeur ajoutée, efforts d'investissements) court le risque de ne pas prendre en compte la grande hétérogénéité du secteur des P.M.E. et surtout de faire abstraction des rapports grandes entreprises - P.M.E.. Or, ce deux dernières dimensions sont tout à fait essentielles pour comprendre la dynamique de développement des P.M.E. dans la période récente. C'est du moins ce que révèle l'exemple de la France et de l'Italie.

3.2.- La croissance des P.M.E. en France et en Italie

3.2.1 - L'insuffisance des approches dualistes

Le caractère dualiste de la structure et du développement industriel de la France et de l'Italie a fait l'objet de nombreuses analyses (1), qui, au-delà de la diversité des problématiques, ont au moins un point commun : le fait de reposer sur une distinction entre un secteur que l'on peut qualifier de central et un secteur dit périphérique où la taille des entreprises et le type de production apparaissent des critères discriminants essentiels. Massivement présenté dans les secteurs traditionnels à faible intensité de capital et à faible valeur ajoutée, produisant des biens de consommation courante à faible contenu technologique la petite entreprise tend à être rejetée du côté de l'archaïsme et de l'inefficience.

La présence anormalement élevée de petites entreprises industrielles et artisanales dans des pays comme la France et l'Italie renvoie dans ce cadre à une série de facteurs comme l'abondance d'une offre de travail à bas prix, la segmentation des marchés sur lesquels opèrent ces entreprises et un régime légal (législation du travail, charges sociales) souvent plus favorable en particulier en Italie où les très petites entreprises sont exemptes d'un certain nombre d'obligations légales et contractuelles. Ces différents

(1) La plus récente est celle de M. PIORE et S. BERGER (1980).

facteurs autorisent la "survie" de très nombreuses petites entreprises en dépit de leur faible productivité.

Le poids de la petite entreprise dans la structure industrielle apparaît alors comme l'expression d'une insuffisante rationalisation/modernisation de l'économie que celle-ci soit analysée en terme de retard ou considérée comme inhérente à un "modèle de développement" où les déterminants politiques jouent un rôle essentiel (volonté des Pouvoirs Publics de préserver des classes sociales comme les artisans et les commerçants (cf. S. BERGER (1980))).

L'intérêt d'un tel cadre d'analyse est de rappeler des déterminations importantes du processus historique d'industrialisation de la France et de l'Italie. Mais dans la mesure où cette approche conduit à identifier l'univers de la petite entreprise à ses aspects les plus archaïques et à considérer la contribution du secteur des P.M.E. comme subalterne au développement économique, la vertu explicative de telles analyses est limitée.

Dans une seconde approche du dualisme, la dynamique de développement des P.M.E. n'est pensée que dans le cadre de son articulation avec le secteur central des grandes entreprises. Le concept de décentralisation productive, certes spécifique à la situation italienne, n'en demeure pas moins générique de cette seconde approche du dualisme. Rappelons que ce concept fait initialement référence à divers aspects de la politique d'une entreprise généralement de grande dimension en matière d'organisation de la production comme :

- l'"extériorisation" de certaines opérations ou phases du cycle productif jusque-là effectuées dans l'établissement et désormais confiées à une entreprise extérieure (sous-traitance) ;
- la dislocation territoriale du cycle productif et la division de l'entreprise en plusieurs établissements voire entreprises distinctes ;

- le recours des entreprises prestataires de services (nettoyage, manutention, entretien...) chargées d'effectuer dans l'établissement des opérations jusque-là effectuées par des salariés de l'entreprise.

La généralisation de telles pratiques est interprétée en termes de "réponse stratégique" de la grande entreprise au renforcement du pouvoir syndical, à la "rigidité" croissante du facteur travail et à l'augmentation du coût du travail par unité produite consécutifs à la mobilisation ouvrière de la fin des années 60 en France et en Italie.

Notons ici que le recours à la décentralisation productive a été d'autant plus important en Italie que faisaient défaut d'autres instruments qui facilitaient en France la flexibilité à l'intérieur de l'entreprise de la gestion de la main-d'oeuvre : le recours au travail intérimaire et aux contrats à durée indéterminée a été beaucoup plus important en France qu'en Italie où l'intérim était considéré comme illégal (cf. DRUBIGNY, BLAMPAIN, 1980). Il convient également de souligner que les motivations de la "décentralisation productive" ne concernent pas a priori la seule grande entreprise nombre d'entreprises moyennes ont pu rechercher également des pratiques plus souples de gestion de la main-d'oeuvre par un recours à la sous-traitance et à la constitution de différentes entreprises afin d'échapper à certains seuils sociaux (1).

La réévaluation du rôle de la P.M.E. à travers l'optique de la décentralisation productive présente un double intérêt :

- souligner que le secteur périphérique n'est pas isolé mais la condition même du développement du secteur central ;

(1) Le terme de croissance en "grappe" désigne le processus par lequel des entreprises moyennes cherchent à créer d'autres entreprises filiales pour mieux maîtriser leur processus de croissance (cf. R. HUPPERT (1981)).

- dépasser la vision simpliste de la petite entreprise archaïque, survivance d'une économie précapitaliste.

Mais dans le même temps, il faut bien avoir conscience qu'une interprétation en terme de décentralisation productive revient à n'envisager le développement des P.M.E. que sous l'angle de ses rapports avec la grande entreprise et en conséquence laisse hors du champ de l'analyse les P.M.E. qui ne sont pas insérées dans une logique de décentralisation productive. L'existence d'une composante importante de P.M.E. efficiente et compétitive et non liée directement à la dynamique du système de la grande entreprise est pourtant une réalité en France, en Italie et a fortiori dans les autres pays européens. Toujours pour poursuivre cette comparaison France-Italie, nous voudrions donner quelques exemples de cette dynamique autonome de développement des P.M.E. : le cas exemplaire des districts industriels en Italie et la stratégie de croissance et d'innovation des P.M.E. en France.

3.2.2 - Le cas exemplaire des districts industriels en Italie

Ces dernières années on a vu se développer en Italie d'importantes recherches sur des zones ou des régions particulières qui avaient pour point commun d'être dominées par un tissu de petites entreprises produisant ou concourant à une même production. Au-delà de la diversité des études ponctuelles réalisées, les investigations ont pu mettre en évidence une dynamique particulière de développement des P.M.E. dans ce que les auteurs italiens ont appelé les "districts industriels". Une des caractéristiques essentielle de ces "districts industriels", outre leur concentration territoriale, est l'interdépendance des entreprises qui se marque par deux traits principaux :

- une forte intégration verticale dans la mesure où les entreprises ne réalisent souvent qu'une "phase particulière du cycle de production ;

- une intense coopération interentreprises qui se concrétise par un regroupement des fonctions commerciales et administratives au sein d'associations chargées des problèmes commerciaux et d'aide à la gestion des entreprises existantes.

Les productions concernées par ces districts industriels ne sont pas seulement les secteurs des biens de consommation comme la chaussure, l'habillement ou les industries agroalimentaires mais aussi les secteurs de la mécanique, de la machine-outil et du matériel agricole. On aurait tort de ne voir dans ces districts industriels qu'une logique de développement basée avant tout sur l'économie non officielle. Ainsi la main-d'oeuvre employée dans les entreprises des districts industriels est en fait beaucoup plus hétérogène et regroupe souvent quatre groupes principaux de travailleurs (cf. S. BRUSCO (1982)) :

- les travailleurs très qualifiés possédant un haut niveau de savoir-faire ;
- les travailleurs à domicile protégé ou non selon les cas par un statut d'artisan ou un statut de travailleur à domicile conformément aux nouvelles dispositions réglementaires ;
- les retraités et les salariés à emploi multiple souvent non déclarés ;
- les femmes et les étudiants acceptant des emplois saisonniers ou temporaires.

La forme particulière de division du travail qui s'instaure entre les entreprises et l'hétérogénéité de la composition de la main-d'oeuvre confère au système une très grande flexibilité qui permet aux entreprises de s'adapter rapidement à toute modification dans les quantités et la qualité des produits. Il convient également de mentionner que les entrepreneurs dans les districts industriels font souvent preuve d'un dynamisme réel qui se marque entre autres par leur souci de moderniser en permanence leur appareil de production.

Ce système ne fonctionne, comme l'a bien souligné P. LEON (1980), que parce qu'il existe un consensus de fait entre employeurs et salariés qui acceptent les avantages (salaire élevé, possibilité de fonder sa propre entreprise) mais aussi les inconvénients (horaire important et fluctuant, faible protection sociale, conditions de travail peu enviables) du système. Les autorités locales se sont souvent montrées conciliantes et peu interventionnistes dans le développement économique, ce qui a pu constituer également un facteur socio-politique déterminant à la réussite des "districts industriels" en Italie.

3.2.3 - Les stratégies de développement des P.M.E. en France

Les différentes études réalisées en France sur les stratégies de développement des P.M.E. confirmeraient également l'hypothèse d'un développement autonome d'une fraction de P.M.E. particulièrement dynamique et compétitive. L'enquête réalisée par la C.E.P.M.E. (1) sur un échantillon important d'entreprises moyennes conclut par exemple à la nécessité de distinguer dans l'univers des P.M.E. deux groupes principaux :

- un premier groupe de P.M.E. exposé à la concurrence internationale et pratiquant des choix stratégiques offensifs qui génèreraient une forte croissance. Ces comportements dynamiques s'observeraient plus particulièrement dans des secteurs producteurs de biens d'équipement (construction électrique, mécanique de précision) et seraient le fait d'entreprises moyennes (50 - 200 salariés) et moyenne grande (200 - 500 salariés) qui ont su se doter du potentiel technologique et commercial nécessaire à l'affrontement de la concurrence internationale.
- un second groupe de P.M.E., plus abrité de la concurrence internationale, adopterait à l'inverse des politiques devant en priorité permettre à l'entreprise de garantir sa pérennité. Il s'agit de groupes dont la croissance est beaucoup moins forte

(1) cf. R. HUPPERT (1981).

que le précédent, qui se trouve souvent sur des marchés moins étendus et qui recourent à des technologies plus traditionnelles sans recherche particulière d'innovation. Ce groupe regrouperait essentiellement des entreprises de petite taille (inférieure à 50 ou 75 salariés) et appartenant à des secteurs plus traditionnels.

La typologie esquissée par N. IBNABDELJALIL (1980) (1) aboutit également à la reconnaissance d'un pôle particulièrement dynamique de P.M.E.. L'auteur est en effet amené à distinguer, à côté d'entreprises qu'il qualifie de vivrières et de rentières et qui se caractérisent par une faible croissance et un comportement patrimonial très marqué, deux autres groupes d'entreprises :

- les entreprises "fragiles" qui connaissent une forte croissance incontrôlée et une rentabilité moyenne mais insuffisante. Ce sont des entreprises qui sont en général de création récente et de taille réduite. Elles connaissent une croissance forte mais qui apparaît mal maîtrisée du fait d'un endettement élevé et de fonds propres faibles. Elles sont dirigées en général par des hommes dynamiques, omnipotents dans leur entreprise qui accordent la priorité au développement de l'entreprise. Le problème de l'interférence entre le patrimoine familial et celui de l'entreprise n'apparaît pas primordial. Malgré leur faiblesse, ces entreprises peuvent devenir des entreprises performantes ;
- les entreprises "performantes" qui réalisent de très bonnes performances de croissance et qui ont une rentabilité satisfaisante assurant des revenus souvent élevés aux familles propriétaires, tout en permettant la croissance de l'entreprise. Le dirigeant de ce type d'entreprise est souvent un spécialiste ayant une bonne formation technique. Les contraintes familiales ont tendance à passer après l'exigence de l'entreprise, si bien que l'acceptation de participation extérieure n'est pas rejetée. Les directeurs de ces entreprises semblent assez sensibles aux enseignements de gestion des entreprises.

(1) Cette typologie a été reprise par M. HOLLARD et M. TIGER (1981). Les développements qui suivent sont extraits de ces derniers auteurs.

Les mutations internes dans les stratégies des grandes entreprises sont donc loin d'expliquer de manière satisfaisante l'essentiel de la dynamique des créations d'emploi par les P.M.E. en France et en Italie. Force est de reconnaître la très grande hétérogénéité du secteur des P.M.E. et la multiplicité des déterminants d'une croissance plus favorable de l'emploi dans ce type d'entreprise. La construction de typologie apparaît dans ce contexte comme un objectif essentiel pour une meilleure compréhension analytique des problèmes en présence. L'exemple de la France et de l'Italie suggère que les comportements des P.M.E. s'ordonnent autour de deux pôles principaux : position de sous-traitant/entreprise autonome, dynamisme/comportement plus traditionnel. Il conviendrait de préciser si les typologies construites à partir d'une combinaison de ces deux axes se retrouvent pour les autres pays européens.

3.3 - Les causes du renouveau de la création d'entreprise et les caractéristiques des entreprises nouvelles

Le chapitre précédent est venu préciser le rôle des nouvelles entreprises dans le processus de création d'emplois. Nous avons souligné à cet égard les diversités régionales et l'importance de facteurs comme la nature du tissu industriel, le degré d'urbanisation dans la formation de nouvelles entreprises. Nous voudrions examiner maintenant les conditions plus générales qui expliquent le renouveau de la création d'entreprise et rappeler quelques caractéristiques de ces entreprises nouvelles.

Il est indéniable tout d'abord que l'aggravation du chômage a constitué un facteur important de la création de nouvelles entreprises. La grande crise des années 30 s'était déjà marquée en France et au Royaume-Uni par un mouvement similaire d'augmentation du nombre des petites entreprises industrielles. Un chômage massif tend en effet à modifier les attitudes des salariés et des demandeurs d'emploi à l'égard du travail indépendant. La proportion

substantielle parmi les entrepreneurs ou les créateurs d'entreprise de personne en situation de demandeur d'emploi serait une confirmation de l'influence du chômage sur la propension à créer une entreprise. Il convient toutefois de ne pas trop surestimer l'impact du chômage sur le phénomène de création d'entreprise. Selon certaines études réalisées au Royaume-Uni (1), le pourcentage de demandeurs d'emploi ou de travailleurs sur le point d'être licenciés qui créent leur entreprise est assez faible, de l'ordre de 2 à 3 %. Ce pourcentage s'accroît, il est vrai, pour les catégories professionnelles comme les cadres, les techniciens et les agents de maîtrise.

Un second facteur qui a pu avoir une influence sur le renouveau de la création d'entreprise est la tendance au rachat d'entreprise par une partie ou la totalité du personnel. Ce phénomène de la reprise d'activité, assez perceptible en France, au Royaume-Uni et en Italie, peut être considéré à juste titre comme la création de nouvelles entreprises dans la mesure où l'on assiste à un changement de la structure du capital et des dirigeants. Les causes de ces rachats d'entreprises semblent communes pour les trois pays cités : désinvestissement de sociétés filiales de la part de groupes industriels ou financiers, accroissement du nombre des entreprises en difficulté, problème de succession des P.M.E. familiales. Selon les données recensées par J. COYNE et M. WRIGHT (1982), on compte actuellement au Royaume-Uni une centaine de cas de reprise d'activité, chiffre qui s'est fortement accru ces deux dernières années (2). En France et en Italie, la reprise d'activité sous forme coopérative ou par les cadres se développe également, mais aucun bilan n'a pu être fait du nombre de ces reprises et des formes d'entreprises associée (en particulier la part des coopératives dans les reprises d'activités).

(1) Pour un survey des études sur ce problème, se référer à P. JOHNSON (1981).

(2) De 1977 à 1981 le nombre de reprises d'activités est passé de 13 à 124 au Royaume-Uni. Par ailleurs, la Cooperative Development Agency estimait à 70 le nombre de coopératives créées en 1981 à partir d'anciennes entreprises.

En ce qui concerne les caractéristiques des entreprises nouvelles, le chapitre précédent a mis en évidence deux faits principaux :

- les jeunes entreprises sont particulièrement exposées à des risques de défaillance ;
- une fraction seulement des entreprises nouvellement créées est réellement dynamique.

Ce dernier point est tout à fait essentiel. Les jeunes entreprises ne sont pas toutes des firmes dynamiques à forte potentialité de croissance. A cet égard, la création d'entreprises innovatrices engagées dans les nouvelles technologies est particulièrement faible en Europe comparée aux Etats-Unis. Si l'on en croit l'étude réalisée par l'Anglo German Foundation (1976), le nombre d'entreprises de ce type créées depuis 1950 n'excédait pas 300 au Royaume-Uni et en R.F.A.. Cette différence s'explique avant tout par l'étroitesse du marché européen, par des déterminants culturels et par l'absence en Europe de sociétés spécialisées dans le financement des entreprises innovatrices à l'exemple de celles existant aux Etats-Unis (cf. D. BAROIN, 1981).

La répartition sectorielle des créations d'entreprises en France et en R.F.A. confirme cet état de faits (cf. Tableau 3₁₀). Les secteurs traditionnels (habillement, ameublement, presse, édition) représentent en France une part importante des créations d'entreprise. En R.F.A., les entreprises industrielles se créent principalement dans les secteurs dominants de l'industrie allemande (construction, acier, mécanique...).

Tableau 3₁₀

REPARTITION SECTORIELLE DES CREATIONS D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES
EN FRANCE

	<u>Part dans le total 1980</u>
- Imprimerie, presse, édition	20,8 %
- Travail des métaux	15,6 %
- Industrie de l'habillement	12,7 %
- Industrie de l'ameublement	6,9 %
- Production d'équipement industriel	5,- %
- Fabrication de matériel électronique ménager et professionnel	3,6 %
- Production de matériaux de construction et céramique	3,4 %

Source : C.E.P.M.E.

Tableau 3₁₁

REPARTITION SECTORIELLE DES CREATIONS D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES
EN R.F.A. (en %)

	<u>Part dans le total 1979</u>
- Electronique, mécanique de précision	23,2
- Construction Acier et mécanique	22,4
- Industrie du bois, imprimerie	15,3
- Industrie chimique, caoutchouc	9,6
- Industrie du cuir, textile, habillement ...	7,9
- Industries alimentaires	7,8

Source : Verein credit reform.

Là encore il serait nécessaire de réfléchir à des typologies des nouvelles entreprises qui prendraient en compte l'insertion de ces jeunes entreprises dans les structures industrielles, les motivations et les comportements des entrepreneurs. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra mieux comprendre le rôle des nouvelles entreprises dans la création d'emplois.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABT FORCHUNG : An overview of employment in small and medium sized enterprises in the E.E.C., September 1982.
- D. BAROIN : La Résurgence des petites entreprises aux Etats-Unis : dynamique économique et création d'emplois, Centre de Recherche "Travail et Société", octobre 1981.
- D. BIRCH : The job generation process, Cambridge Programm on Neighbourhood and Regional Change, 1979.
- R. BLAMPAIN, J.L. DRUBIGNY : Le travail temporaire dans les pays de la C.E.E., Etude n° 79/52, avril 1980.
- BOLTON : Small Firms Report of the Commission of Inquiry on Small Firms, H.M.S.O., London, 1971.
- S. BRUSCO : "The Emilian Model : Productive decentralisation and social integration", Cambridge Journal of Economics, 1982.
- S. BRUSCO, P. GARONNE : "P.M.E., Segmentation du marché du travail et relations sociales en Italie", Communication au Colloque P.M.E., Emploi et Développement, Centre de Recherche "Travail et Société", Université Paris IX-Dauphine, juin 1982.
- J. COYNE , M. WRIGHT : "Buy outs and British Industry", Lloyd Bank Review, octobre 1982.
- M. CROSS : New Firm Formation and Regional Developments, Gower Press, 1981.
- J. CURRAW , J. STAW WORTH : "Worker Involvement ans social relation in the small Firms", Sociological Review, v. 27, n° 2, 1979.

- M. DELATTRE, F. EYMARD-DUVERNAY : "P.M.E. et création d'emplois", papier présenté au Séminaire du Centre de Recherche "Travail et Société", janvier 1982.
- Department of Industry : The component of Employment Change by Size and Region, Mimeo, 1981.
- M. DIDIER : "Concentration et crise", Economie et statistiques n° 144, mars 1982.
- F. EYMARD-DUVERNAY : "Les secteurs de l'industrie et leurs ouvriers", Economie et Statistiques n° 138, novembre 1981.
- J. FIRN , J.N. SWALES : "The Formation of new manufacturing Establishments in the Central Clydeside and West Midlands Conurbation 1963-1975 : A comparative Analysis", Regional Studies, 1978.
- E. GINSBERG : "The job problem", Scientific American, novembre 1977.
- G. GUDGIN : "Employment creation by Small and Medium Sized Firms in the United Kingdom", Communication au Colloque P.M.E., Emploi et Développement, Centre de Recherche "Travail et Société", Université Paris IX-Dauphine, juin 1982.
- G. GUDGIN , S. FOTHERGILL : The Job Generation Process in Britain, Center for Environmental Studies, 1979.
- M. HOLLARD, P. TIGER : La Pratique d'emploi des P.M.I., I.R.E.P. Développement, Grenoble, 1981.
- R. HUPPERT : "Les stratégies de développement des P.M.I. françaises", Revue d'Economie Industrielle, 3e trimestre 1981.
- P.S. JOHNSON, D.G. CATHCART : "New manufacturing Firm and Regional Development", Regional Studies n° 13, 1978.

- P.S. JOHNSON, D.G. CATHCART : "The founder of New Manufacturing Firms", Journal of Industrial Economics, 1980.
- P.S. JOHNSON : "Unemployment and Self Employment. A Survey", Industrial Relation Journal, septembre 1981.
- P. LEON : "Un essai d'adaptation par les micro cellules en Italie", Communication au Séminaire sur Les Politiques d'Emploi des Entreprises Européennes, Institut D'étude et de Développement, Paris, 1981.
- Ch. LEPRETRE : "La Concentration des établissements industriels français en 1962 et 1972", Collection de l'I.N.S.E.E., série E, n° 43.
- P.E. LLOYD, P. DICKEN : "Inner Metropolitan Industrial Change, Enterprise Structure and Policy Issues", Case Studies of Manchester and Merseyside, Regional Studies, 1978.
- R.D. MACEY, C.A. NICHOLSON : The Role of Small Firms in Employment Generation. A Review of Recent Work, Department of Industry, 1981.
- J.P. NIOCHE : "Deux Etudes sur la dimension des entreprises", Collection de l'I.N.S.E.E., Série E, n° 1.
- M. PIORE, S. BERGER : Dualism and Discontinuities in the Industrial Societies, Cambridge University Press, 1980.
- S.J. PRAIS : The Evolution of Great Firms in Britain, Cambridge University Press, 1976.
- S.J. PRAIS : Productivity and Industrial Structure, Cambridge University Press, 1981.
- P. ROSANVALLON, J.Y. BOULIN, J.P. HUIBAN : "Les relations sociales dans les P.M.E.", Communication au Colloque P.M.E., Emploi et Développement, Centre de Recherche "Travail et Société", Université Paris IX-Dauphine, juin 1982.
- D.J. STOREY : "New Firm Formation, Employment Change and the Small Firm : The Case of Cleveland Country", Urban Studies n° 18, 1981.

PROBLEMES RENCONTRES PAR LES P.M.E.
ET POLITIQUES MISES EN OEUVRE

S'il semble incontestable que globalement les P.M.E. sont à l'origine d'un nouveau dynamisme en matière de création d'emplois, il apparaît également qu'à travers les différentes informations recueillies dans les différents pays, les entreprises européennes se trouvent atteintes à des degrés divers suivant les pays et les secteurs par une série de contraintes économique-politiques : les remboursements de l'endettement, une répartition primaire de la valeur ajoutée défavorable au capital, des prélèvements fiscaux et sociaux de plus en plus importants et des réglementations jugées trop changeantes et excessives.

Pour financer leur croissance, les entreprises se sont endettées. Le poids des frais financiers par rapport à la valeur ajoutée a donc augmenté. Dans un pays comme la Belgique, une telle contrainte a très clairement été renforcée dans la mesure où la politique du taux de change oblige les autorités monétaires à avoir une politique d'intérêt élevé et dans la mesure où les déficits des finances publiques et sociales assèchent le marché financier.

Par ailleurs, le partage de la valeur ajoutée entre travail et non travail s'est fait au détriment du non travail et donc de l'auto-financement. Cette tendance s'est renforcée lors des deux chocs pétroliers. Deux moyens existent pour revenir à un partage plus équilibré entre le travail et le capital : une politique des revenus agissant sur la répartition primaire des revenus, une nouvelle politique fiscale ou parafiscale mettant un terme aux prélèvements. Des politiques fiscales d'allègements ont été mises en oeuvre, mais elles ont été forcément limitées. Les exemples récents de la politique de M. TATCHER et de R. REAGAN sont là pour montrer que les marges de manoeuvre sont peu importantes.

De plus, au cours des dernières années, tous les pays ont mené des politiques visant à limiter, voire à diminuer le pouvoir d'achat des salaires nets. Mais le relais a été pris par les hausses de prélèvements sociaux. Aussi, de plus en plus les entreprises, et

les P.M.E. en particulier ont le sentiment que désormais les risques qu'elles prennent n'ont plus pour but le profit de l'entreprise mais le profit de l'Etat et de la collectivité...

Pour échapper à ces contraintes, les petites et moyennes entreprises n'ont que deux moyens : le développement du travail au noir ou l'augmentation de leurs prix si leurs gains de productivité sont insuffisants. Les grandes entreprises et notamment les multinationales peuvent jouer sur deux autres variables : la mondialisation de l'économie et le marché politique. La mondialisation ou l'internationalisation offrent la possibilité de délocaliser les activités, permettant de profiter des différentiels de coûts entre pays. Le marché politique permet notamment quand les pertes d'emplois risquent d'être importantes d'obtenir des gouvernements des subventions qui peuvent annuler une partie des prélèvements subis...

Ce scénario noir nous semble caractériser la perception qu'ont les chefs d'entreprises de leurs problèmes. Néanmoins, nous n'avons pu trouver d'études permettant de l'illustrer. Mais deux thèmes majeurs reviennent constamment : premièrement, les difficultés de financement indépendamment des difficultés liées au niveau de l'endettement précédent, deuxièmement les difficultés liées à la sous-traitance du fait que la contraction de l'activité économique a entraîné les grandes entreprises à se réappropriier une partie des travaux qu'elles sous-traitaient précédemment. C'est donc ces deux thèmes que nous voulons illustrer afin d'éclairer dans une dernière partie les politiques mises en oeuvre.

I - LES DIFFICULTES FINANCIERES DES P.M.E.

Il semble admis que les PME rencontrent de nombreux obstacles dans leur financement. Un rapport du Comité Economique et Social a établi que

"La situation financière des petites et moyennes entreprises est caractérisée par une augmentation considérable des besoins en capitaux alors que les possibilités de trouver des capitaux pour couvrir ces énormes besoins n'augmentent pas dans les mêmes proportions. L'autofinancement ne suffit plus à faire face aux besoins croissants en capitaux..., la réduction des marges bénéficiaires... imposent à de nombreuses entreprises des limites très étroites... Une autre cause qui explique les besoins en capitaux à long terme est la nécessité de consolider des emprunts à court terme..." (1)

Cette constatation souffre d'une trop grande généralité. En réalité, les difficultés financières des PME ne sont absolument pas homogènes. Elles dépendent de la phase de développement de l'entreprise, des comportements des dirigeants, des secteurs d'activité ainsi que des pays. C'est donc autour de ces thèmes que nous voudrions éclairer les obstacles que rencontrent les PME dans leur développement.

1.1 - Situations financières différenciées et phases de développement des entreprises

C'est incontestablement en Grande-Bretagne que le problème de financement des jeunes entreprises a donné lieu à une abondante littérature à la suite du rapport Bolton en 1971 et du rapport

(1) Rapport de KOLBENSLAG sur la "lutte contre le chômage par l'encouragement des petites et moyennes entreprises dans la Communauté Européenne", Comité Economique et Social, Bruxelles, 1981.

Wilson en 1979 qui établissaient que les PME subissent des handicaps considérables pour l'accès aux marchés financiers. Le Comité Wilson devait établir que les banques et les institutions financières avaient tendance à surestimer les risques qu'elles encourent lorsque elles prêtent aux petites entreprises et surtout aux entreprises nouvelles.

Plus précisément, une enquête (1) faite pour le rapport Wilson sur les entreprises de moins de 3 ans établissait que la moitié des créateurs d'entreprise ont démarré sur la base de leur épargne personnelle. Ils étaient 2/3 à penser que les finances étaient leur plus grand problème pour démarrer, et 2/3 également à penser que ce problème se compliquerait dès leur phase d'expansion, malgré les profits espérés.

Dans une étude effectuée dans le Comté de Cleveland (2), D. STOREY s'est efforcé de faire la synthèse sur les modalités de financement des entreprises nouvelles. Un tiers des entreprises de son échantillon a utilisé plusieurs sources de financement. Aucune différence sectorielle majeure n'apparaît. D. STOREY a pu établir que 68 % des créateurs utilisent leur épargne personnelle, 34 % utilisent des prêts et découverts bancaires, 10 % utilisent les prêts et dons collectés auprès de la famille et les amis. Les chiffres obtenus sont comparables à ceux d'une enquête effectuée également pour le Comité Wilson dans les services (3). Cette enquête montre que 68 % des créateurs disent avoir utilisé leur épargne personnelle, 25 % des crédits et prêts bancaires, 10 % des prêts familiaux. Le total est supérieur à 100 % puisque les entrepreneurs ont pu avoir plusieurs sources de financement.

-
- (1) Rapport Wilson, Survey of Customers of ICFC and COSIRA. voir plus précisément J. MITCHELL, "ICFC and its Customers", in Studies of Small Firms Financing, Research Report N° 3 for committee to Review the Functioning of Financial Institutions, 1979.
 - (2) D. J. STOREY, "Finance for the New Firms", Centre for Urban and Regional Development Studies, University of Newcastle upon Tyne, 1981.
 - (3) I.F.T. MARKETING, "Survey of Financing of Small Firms in the Service Industries" in Studies of Small Financing Research Report N° 3 for Committee to Review the Functioning of Financial Institutions 1979.

Ces analyses peuvent être complétées par les rapports entre l'âge du créateur, le niveau de formation, la connaissance du milieu local, l'expérience professionnelle du créateur... Le présupposé de ces études, c'est que la réussite d'une nouvelle entreprise dépend de la personnalité du créateur (1). L'étude de Storey s'est efforcée de vérifier ces hypothèses. Une conclusion nous semble ne pas être spécifique à la Grande Bretagne mais avoir un caractère général. Les créateurs sans qualification ou qui possèdent un niveau de formation "inférieur" utilisent plus volontier leur épargne personnelle, les prêts auprès d'amis et parents plutôt que le recours aux banques. Pour ce type de créateur, les crédits et découverts bancaires représentent 22 % des sources initiales contre une moyenne de 34 %. Or, la plupart des fondateurs d'une nouvelle entreprise viennent des couches ouvrières qualifiées ou semi-qualifiées ainsi que d'ouvriers spécialisés. Par ailleurs, lorsque les créateurs d'entreprise ont commencé sans le concours bancaire, ils restent en dehors du secteur bancaire ou ne lui demande, par la suite, qu'un très faible concours. Un effort particulier des banques et institutions financières serait donc nécessaire pour venir en aide aux créateurs issus du rang. Cette aide ne doit pas forcément être d'ordre financier mais plutôt d'ordre général (service de conseil...). En effet, si d'une manière générale il semble admis que les banques sont réticentes à prendre des risques, l'étude de Storey permet de remettre en cause cette idée souvent émise. Ainsi les banques prêtent plus aux nouvelles entreprises non rentables et moins aux nouvelles entreprises qui font des profits élevés. En effet, 50 % des entreprises qui avaient subi des pertes ont mentionné avoir eu recours aux crédits et découverts bancaires. Or, l'examen des nouvelles entreprises les

-
- (1) G. BANNOCK, The Economics of Small Firms, Basil Blackwell, Oxford, 1981.
J. BOSWELL, The size and decline of Small Firms, George Allen and Unwin, London, 1973.
G. GUDGIN, Industrial Location Processes and Regional Employment Growth, Saxon House, Fainborough, 1978.
P. CANDAU, "Pour une taxonomie de l'hypofirme", Revue d'Economie Industrielle, 2ème Trimestre 1981.

plus rentables, c'est-à-dire les entreprises qui prétendent avoir un taux de profit supérieur à 10 % de leur chiffre d'affaire, montre que l'utilisation des crédits et découverts bancaires ne représente que 30 % des cas.

Ces entreprises évoquent les bénéfices mis en réserve comme moyen de financement de leur développement dans 54 % des cas. Par conséquent, le problème du financement évolue avec le développement de l'entreprise.

RAPPORT ENTRE LES SOURCES DE FINANCEMENT, LA CREATION
ET LA RENTABILITE (1)

Sources de financement	au moment de la création	entreprises qui font des pertes -10% du CA	entreprises qui font des profits +10% du CA	Total des entreprises
Epargne personnelle	0,52		0,05	0,09
Profits antérieurs	-	-	0,54	0,48
Crédits bancaires	0,26	0,5	0,30	0,32
Crédits des Institutions financières spécialisées	0,04	0,25	0,10	0,07
Autres (2)	0,18	0,25	0,001	0,04
Total	1,00	1,00	1,00	1,00

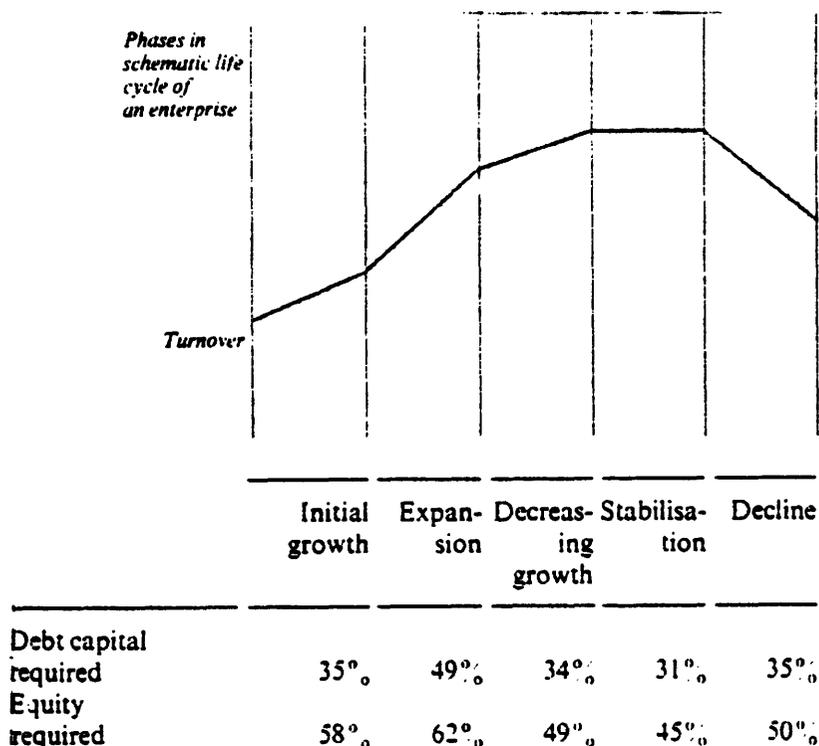
Source : D. STOREY

La situation des entreprises varie d'une manière importante tant par rapport à la création que par rapport à leur résultat au cours de leur développement

-
- (1) Il s'agit d'une exploitation synthétique des chiffres de Storey.
Réponses en pourcentage à la question : comment vous financez-vous ?
- (2) Il s'agit des hypothèques, des prêts d'amis et de parents.

Cette idée a été illustrée d'une manière plus synthétique et générale dans un rapport hollandais (1). Cette étude oppose la demande de fonds propres et la demande d'endettement comme moyens de financement suivant les phases de développement des entreprises. On peut supposer que le démarrage et la phase de croissance correspondent à des petites entreprises. Les besoins de fonds propres apparaissent nécessaires tout au long du cycle de vie des entreprises, leur nécessité est très vivement ressentie dans les phases du démarrage et de croissance. Les besoins d'endettement semblent moins vifs dans la phase d'inflexion et de stabilisation de la croissance.

POURCENTAGE D'ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA SATISFACTION DE LEUR DEMANDE DE FONDS PROPRES ET D'ENDETTEMENT CONDUIRAIT A UNE ACTIVITE ACCRUE (2)



(1) N. M. B. BANK, Report on the 54th Financial year of Nederlandsche Middendbank N.V. Report and Accounts 1981.

(2) Le classement suivant les différentes phases de vie de l'entreprise était effectué par les entreprises elles-mêmes. Les résultats de l'enquête portent sur 1753 entreprises hollandaises créées avant 1978. L'enquête a eu lieu en 1981.

L'âge de l'entreprise, et donc dans une certaine mesure la taille de l'entreprise joue un rôle dans la perception des fonds propres. Cette sensibilité est d'autant plus vive qu'il s'agit d'entreprises innovantes ou d'entreprises créées par un jeune dirigeant.

Pour les jeunes dirigeants, une enquête française (1) a mesuré le degré de sensibilité aux problèmes de fonds propres suivant l'âge. Le manque de maturité du jeune dirigeant ne lui permet pas de fournir les garanties nécessaires. Il se situe très souvent dans une phase de fragilité, qu'il réussisse ou non. Si les débuts sont difficiles, les soutiens financiers s'assèchent. Si les débuts sont excellents, la phase de croissance rend plus aigu le problème des fonds propres. 35 % des dirigeants dont l'âge varie entre 30 et 39 ans jugent le problème du manque de fonds propres comme un frein alors que les plus de 65 ans ne sont que 24 %.

Notre analyse du flux de création d'entreprise par pays nous a permis de montrer que cette perception qui est générale dans tous les pays européens, ne remet pas forcément en cause le rythme de création des entreprises, mais qu'elle entraîne, du fait de sa réalité, un taux de défaillance extrêmement important. C'est le cas en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France, en Belgique...

En effet l'analyse des causes d'échec de la création d'entreprise montre que la sous capitalisation est un problème majeur de la survie des PME.

Cette sous capitalisation se traduit par :

- une insuffisance de capitaux propres qui rend sensibles les firmes aux événements conjoncturels (86 % des entreprises ayant disparu n'avaient pas augmenté leur capital durant leur existence) (1) ;
- des charges trop élevées par rapport au chiffre d'affaire.

(1) La petite et moyenne industrie : stratégies de développement, enquête du Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel, 1980.

(2) Croissance et disparition des sociétés industrielles françaises. C.N.M.E. N° 84, 3ème trimestre 1977. Il s'agit d'un échantillon d'entreprises nées en 1969.

Ces difficultés s'insèrent dans le début du cycle de vie d'une société industrielle qui comporte deux phases critiques :

- dans la première phase (les douze premiers mois), la sous capitalisation est aggravée par l'inexpérience ;
- dans la seconde, les problèmes d'organisation accentuent ceux liés à la faiblesse des capitaux propres, ce qui rend les entreprises très vulnérables à un arrêt des concours bancaires.

CYCLE DE CROISSANCE ET RISQUE DE LA JEUNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE

Age 0	Phase du cycle de croissance	Principales causes de déclin	Principaux comportements relatifs à la déclin	Principaux problèmes de croissance (2)
12-18 mois	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Détermination de faisabilité industrielle et commerciale</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;">Période précédant le point mort (résultats cumulés négatifs)</div> <p style="text-align: center;">↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;">Point mort</div> <p style="text-align: center;">↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;">Entreprise après le point mort : résultats cumulés positifs</div>	<p>Mauvaise qualité du produit imputable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'entreprise • à un sous-traitant • à un fournisseur <p>• Investissements initiaux trop importants</p> <p>• Insuffisance des capitaux propres</p>	<p>Echec dans la première année.</p> <p>Entreprise non rentable en raison de charges de remboursement trop élevées par rapport au chiffre d'affaires.</p> <p>Entreprise rentable qui a sous-estimé le durée de la période avant le point mort (en général sous-estimation des recettes de ses ventes et qui manque de ressources propres pour tenir jusqu'au point mort.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la pression de la dette, incertaine. • Sous-capitalisation de l'entreprise. • Absence de système de contrôle de gestion ou de comptabilité analytique.
		<p>• perte de clients importants ou uniques</p> <p>• suppression brutale de concours bancaires</p>	<p>L'entreprise ne cherche pas à, n'arrive pas à ou ne peut pas diversifier sa clientèle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance des besoins de fonds de roulement en raison de l'augmentation de la production. • Difficulté à trouver des concours bancaires. • L'entreprise n'a pas tenu compte. • le programme de dépenses est décalé.
3 ans (1)	<p style="text-align: center;">Coûts</p> <p style="text-align: center;">et</p> <p style="text-align: center;">structurelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • charges fixes (fixes de personnel et frais généraux) trop importantes • investissements trop importants • insuffisance des ressources permanentes • sous-évaluation des prix de revient • problèmes des clients • suppression des concours bancaires 	<p>Entreprises en croissance.</p> <p>Entreprises trop ambitieuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • embauches trop nombreuses des locaux trop chers • investissements trop en équipement • structure trop rigide, ne permet pas de charges liées en période de ralentissement conjoncturel • entreprise qui n'évite pas la croissance de son chiffre d'affaires par des capitaux propres : actif circulant et besoin en fonds de roulement trop importants par rapport aux capitaux permanents. <p>Entreprise vulnérable aux problèmes de trésorerie.</p> <p>Entreprises marginales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché croissant : l'entreprise a cessé d'être compétitive (concurrence étrangère) • Marché changeant : l'entreprise n'a pas su ou n'a pas pu suivre l'évolution du marché. • Marché stagnant : l'entreprise a cessé d'être compétitive (concurrence nationale). L'entreprise n'a pas su ou n'a pas pu diversifier ses activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes d'organisation de l'entreprise et de mise en place de structure qui s'accompagne pour le dirigeant : • d'abord, de problèmes de détermination de pouvoir. • puis de détermination et d'ambition. • Problèmes d'obtention de capitaux permanents.

(1) Données moyennes qui varient selon l'entreprise.

(2) Une partie de ces éléments est reprise d'un article de R.B. DUBOIS : « Causes et conditions de succès de la création d'entreprises industrielles », C.N.M.E., N° 76, p. 48

Source : Causes d'échec et conditions de succès de la création d'entreprises industrielles, C.N.M.E., N° 76, p. 48

C'est incontestablement pour l'entreprise innovatrice que le problème de la sous capitalisation est le plus crucial. L'entreprise innovatrice impose une immobilisation des fonds assez longue et importante. Entre la recherche et le lancement en série, le rapport des mises de fonds peut être dans la proportion de 1 à 100. Une étude récente indique qu'il faut entre 10 et 20 ans pour atteindre la maturité, entre 4 et 11 ans pour être au point mort, entre 10 et 20 ans pour que les bénéfices réalisés permettent de compenser les pertes accumulées dans les premières étapes (1).

C'est dire qu'un actionnaire doit attendre fort longtemps avant de recevoir les dividendes de son investissement. Dans l'intervalle, les aléas peuvent se multiplier : en dix ans, le marché peut évoluer, les techniques se transformer, la concurrence se développer...

Le recours aux fonds propres est une nécessité. Les entreprises doivent trouver en dehors d'elles-mêmes une partie des capitaux nécessaires à leur développement. Pour la France, une enquête du rapport de la Mission à l'Innovation montre que la rentabilité des investissements de capital-risque est très nettement inférieure à celle observée aux Etats-Unis. En utilisant comme mesure le taux de croissance annuel du cash flow (T.C.F.), on observe que le taux de réussite (T.C.F. < 30 %) n'est que de 43 % en France contre 70 % outre-Atlantique. Le taux d'échec (T.C.F. > 0) est de 6 % aux Etats-Unis contre 35 % en France. Ce décalage se retrouve lorsque l'on compare les chiffres d'affaires médians dans les deux pays (6 millions en France contre 35 millions aux Etats-Unis) et les taux de croissance annuels (20 % contre 35) ainsi que la part de l'endettement (60 % contre 24 %).

(1) Cité dans Innovation et Financement. Mission à l'Innovation, 1981.

Les obstacles financiers rencontrés par les PME dépendent par conséquent de leur phase de développement. Mais une autre série de critères doit être prise en compte : les comportements suivis par les PME en matière de financement et la perception qu'ont les PME de leurs difficultés financières.

1.2 - La perception par les entreprises de leur situation financière

En France par exemple, il semble que l'opinion des entrepreneurs sur le recours au crédit à court terme soit très négative, moins défavorables sur le crédit à moyen et long terme. En revanche, l'autofinancement est très valorisé. Mais cette opinion est plus ou moins contrastée selon la taille de l'entreprise : plus une entreprise est petite, plus elle est méfiante envers le recours au crédit à court terme. En Allemagne (1), l'attitude des PME à l'égard du crédit est également assez conservatrice. Les crédits bancaires sont souvent refusés, non seulement par souci d'indépendance mais parce que "faire des dettes" ne paraît pas sérieux. Aussi, les PME ont peur d'être liées à long terme et préfèrent s'endetter à court terme. Ainsi, non seulement elles se financent mal, mais optent pour un financement cher. Les frais financiers qu'elles supportent sont nettement plus importants que pour les grandes entreprises. Peu d'entreprises de taille moyenne réalisent une planification à long terme concernant la production, les ventes, l'investissement et le financement... Les PME sont donc contraintes d'utiliser des crédits à court terme non programmés et mal adaptés au financement de leur croissance. En France, 5 % des PME déclarent avoir financé des investissements importants avec des crédits à court terme, 20 % déclarent par ailleurs qu'une partie de leurs investissements est financée au moins partiellement par du court terme.

(1) E. GAYER, L'aide de l'Etat aux investissements des PME en R.F.A.,
Revue Française de Gestion, Sept. Oct. 1981.

L'organisation financière d'une entreprise est largement déterminée par sa taille. Mais les PME n'ont pas à leur disposition, contrairement aux grandes entreprises, des services et des personnes qui s'occupent exclusivement des problèmes financiers et de l'information concernant les différentes formes de financement possibles.

Une enquête de l'Institut pour la recherche sur les PME (1) révèle que deux tiers des entreprises de moins de 20 salariés interrogées pour les besoins de l'enquête déclarent ne pas connaître les institutions financières et bancaires, telles que l'"Industriekreditbank", la "Kreditanstalt für Wiederaufbau" et plus de la moitié ne connaissent pas l'existence des "Kapitalbeteiligungsgesellschaften". Certaines formes de financement nouvelles, tel le crédit-bail, sont pratiquement ignorées de nombreuses petites entreprises.

Ce manque d'information diminue la qualité de la gestion financière et avantage les grandes entreprises qui profitent de chaque opportunité intéressante.

Cette "incompétence" des PME tant du point de vue de l'évaluation de leur besoin que de leur connaissance des produits et des réseaux financiers les conduit à émettre de très vives critiques sur le fonctionnement du système financier ainsi que sur la réalité de leur situation financière. Deux enquêtes permettent d'apprécier le degré de sensibilité et de critique des PME vis-à-vis de leur environnement financier.

La première enquête est une enquête française (2). Cette enquête établit que 80 % des entreprises françaises jugent que les endettements bancaires rendent très dépendant des banques. Cette opinion varie avec la taille des entreprises. Les plus petites entreprises redoutent davantage les garanties. Les entreprises de 10 à 49 salariés

(1) J. GEISER, "Zur Problematik der Wachstumsfinanzierung mittelständischer Industriebetriebe", Beiträge zur Mittelstandforschung N° 53 (Göttingen, 1979).

(2) Enquête du Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel, 1980.

sont 56 % à se considérer très engagées et dépendantes des banques du fait des garanties, alors que celles dont la taille varie entre 200 et 499 salariés ne sont que 24 % à être de cette opinion. Le problème des fonds propres est très vivement ressenti. On peut facilement imaginer les raisons pour lesquelles plus la taille de l'entreprise est petite, plus le problème des fonds propres devient important.

Tout d'abord le comportement patrimonial du chef d'entreprise. Dans le cas de la petite entreprise, celle-ci est subjectivement ressentie par le petit patron comme son bien propre. Le problème des fonds propres devient son affaire personnelle.

Ensuite, les modalités de l'endettement. Tout accroissement des ressources ne peut se faire que par endettement, profit non distribué ou apport extérieur. Dans le cas de l'endettement, bancaire ou non, le problème de la garantie personnelle exigée pour la PME transforme l'endettement de la petite entreprise en endettement personnel. Un scénario semblable se reproduit pour les profits non distribués : dans une petite entreprise, l'un des moyens les plus efficaces de faire augmenter les bénéfices, c'est d'éviter d'augmenter les salaires que l'entrepreneur se verse à lui ou à sa famille. L'augmentation des fonds propres devient alors une affaire personnelle ou familiale. Dans le cas d'apport extérieur, c'est l'unité de commandement de l'entreprise, et donc le pouvoir de l'entrepreneur, qui risque d'être remis en cause. Ainsi, dans le cas de l'endettement extérieur, le patrimoine du petit entrepreneur doit servir de garantie ; dans le cas de profit non distribué, les revenus actuels doivent être sacrifiés. Il existe peu de situations économiques ou sociales où

quelqu'un accepte de mettre en jeu ses revenus, son patrimoine et son pouvoir. Pour jouer le jeu, il faut normalement anticiper des revenus très substantiels.

Enfin, la complexité de la législation. Celle-ci donne à toute augmentation des fonds propres un caractère important.

Ces trois causes jouent simultanément pour rendre le problème des fonds propres plus sensible dans les très petites entreprises. Plus l'entreprise grandit, moins la responsabilité personnelle du chef d'entreprise est engagée. Par ailleurs, les possibilités de trouver des sources alternatives de financement se présentent plus facilement.

L'enquête du Crédit Hôtelier a établi une mesure de ce phénomène suivant la taille de l'entreprise. 64 % des entreprises employant 10 à 49 salariés voient dans le manque des fonds propres un problème important, contre seulement 49 % pour les entreprises de 50 à 199 salariés et 47 % pour les entreprises de 200 à 499 salariés. Ainsi, si des solutions immédiates doivent être apportées au manque de capitaux propres des entreprises, ces solutions doivent surtout concerner les petites entreprises.

L'âge du dirigeant, et donc dans une certaine mesure l'âge de l'entreprise, joue également un rôle décisif. Le problème du manque de fonds propres est jugé plus important par les jeunes dirigeants. De fait, le manque de "notoriété" du jeune dirigeant ne lui permet pas de fournir les garanties nécessaires. Il se situe très souvent dans une phase de fragilité, qu'il réussisse ou non. Si les débuts sont difficiles, les soutiens financiers s'assèchent. Si les débuts sont excellents, la phase de croissance rendra plus aigu le problème des fonds propres. 35 % des dirigeants dont l'âge se situe entre 30 et 39 ans considèrent le manque de fonds propres comme un frein, alors que les plus de 65 ans ne sont que 24 % à porter ce jugement.

L'enquête anglaise a été effectuée pour le rapport Wilson. Elle établit que plus de 30 % des entreprises ont à faire face à diverses formes de contraintes financières. En effet, moins de la moitié des firmes sont satisfaites des sources fournies par leur banque. Plus précisément : plus de 25 % des firmes bénéficiant de découverts déclarent que l'attitude "frileuse" de leur banque restreint leur cash flow et leur développement ; 30 % des firmes ayant une activité exportatrice directe se plaignent de l'inefficacité de leur banque dans leurs opérations ; 20 % des firmes considèrent que les directeurs d'agence ont des pouvoirs insuffisants pour répondre rapidement à leurs besoins de financement à court terme ; enfin, 20 % considèrent que la concurrence ne joue pas entre les banques.

Ces différents éléments de la perception par les chefs d'entreprises de leurs problèmes financiers sont-ils purement psychologiques ou correspondent-ils à une réalité économique ?

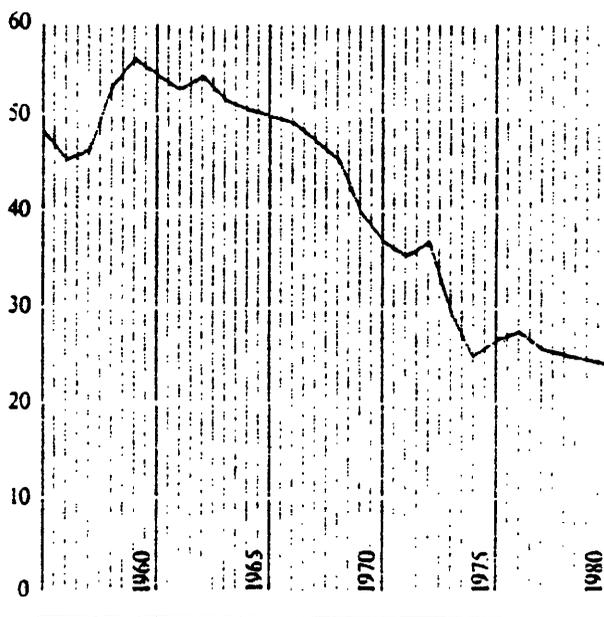
1.3 - La réalité des difficultés financières des PME

Il ne nous est pas possible de traiter de l'ensemble des problèmes de financement des PME. Deux problèmes nous paraissent essentiels : les fonds propres et l'endettement à court terme mis en lumière par la structure du passif.

Les fonds propres sont essentiels pour le développement des PME. Ils permettent de rassurer les partenaires avec lesquels l'entreprise est en affaire. Cette sécurité est indispensable aux entreprises pour prendre des orientations dont les résultats sont lointains et aléatoires. Les fonds propres jouent également un rôle patrimonial, car il définissent la possession de l'outil de production. Ils constituent en outre une sanction des résultats obtenus.

L'étude hollandaise précédemment citée, établit que la part des fonds propres sur les capitaux permanents est passé de 60 % en 1960 à 25 % en 1980 pour les entreprises cotées en bourse.

*Average ratio of equity to total capital of quoted Dutch companies, excluding banks, insurance and investment companies, and KLM Royal Dutch Airlines
KLM*



Un récent rapport sur le développement et la protection de l'épargne (1) s'est livré au calcul de l'évolution des fonds propres des entreprises non financières pour trois grands pays européens ; l'Allemagne Fédérale, La France et le Royaume-Uni. Les chiffres traduisent à des degrés divers l'effondrement des fonds propres. Il s'agit pourtant d'entreprises qui ont accès aux marchés financiers publics.

(1) Le développement et la protection de l'épargne, La Documentation Française, 1982.

	1967	1978
<u>FRANCE</u>		
Fonds propres	39,4	29,7
Dettes à long terme	16,4	17,4
Dettes à court terme	44,2	52,9
Total	100	100
<u>ALLEMAGNE FEDERALE</u>	1967	1977
Fonds propres	39,1	35,5
Dettes à long terme	18,7	18,9
Dettes à court terme	32,6	37,4
Total	100	100
<u>ROYAUME-UNI</u>	1967	1977
Fonds propres	54,2	48,1
Dettes à long terme	14,2	12,0
Dettes à court terme	31,6	39,9
Total	100	100

Source : Rapport DAUTRESNE

On peut donc imaginer que la situation des PME au regard des fonds propres s'est dégradée. La comparaison de la situation des bilans et de leur évolution pour la France et la Grande Bretagne peut permettre d'illustrer cette impression.

Pour la Grande Bretagne, les chiffres fournis par le Rapport Wilson permettent d'établir les faiblesses spécifiques des PME en matière de financement.

	TOTAL PETITES ENTREPRISES			grandes entreprises
	petites entreprises	moyennes entreprises	Total	
Crédits bancaires, non bancaires	11,1	13,4	12,4	9,7
Crédits à court terme	2,8	1,6	2,1	3,0
Crédits fournisseurs	34,9	29,6	31,9	25,2
Dividendes et intérêts dus	0,7	0,7	0,7	1,0
Taxes	2,7	3,4	3,1	2,3
Dettes à court terme	52,3	48,7	50,3	41,1
Actifs court terme - Passifs court terme	15,3	18,4	17,1	19,2
Actions	6,5	10,6	8,8	12,3
Capital et réserves	23,0	25,5	24,4	26,8
Total capitaux propres	29,5	36,1	33,2	39,1
Comptes courants	11,2	0,7	5,3	-
Autres prêts à long terme	3,0	6,6	5,0	10,3
Impôts différés	4,0	7,6	6,0	7,4
Intérêts minoritaires	-	0,2	0,1	2,1
Total capitaux propres et réserves	47,7	51,3	49,7	58,9

Source : Rapport WILSON

Pour la France, plusieurs études permettent d'établir cette idée (1). C'est incontestablement le Rapport Mayoux (2) qui a le mieux réussi à mettre en lumière l'évolution des disparités entre les PMI et les grandes entreprises en matière de passif et de fonds propres. L'évolution est très nette. En 1967, le financement des PMI se faisait presque à égalité par l'endettement et les fonds propres. Cet équilibre a commencé à se rompre dans les années de croissance. La dégradation s'est poursuivie pendant la crise. En 1976, les PMI se financent au 2/3 par endettement. Cette situation est inquiétante car c'est l'endettement bancaire à court terme qui a le plus augmenté. Il représente un peu plus de 6 % du passif en 1967, 12 % en 1976.

(1) Pour une synthèse voir :

- Les PME financièrement étranglées. Séminaire "Travail et Société" 1982 ;
- Financer les PME, Colloque "Travail et Société", Juin 1982.

(2) Rapport du groupe de réflexion sur le développement des initiatives financières et régionales présidé par Jacques Mayoux, annexe N° 19, Documentation Française, 1979.

Avec l'accroissement des difficultés financières au cours de ces dernières années, on peut supposer qu'en 15 ans, l'endettement bancaire à court terme a doublé sa part dans le passif. Plusieurs raisons expliquent la faiblesse des fonds propres des PME :

- le degré d'insécurité des placements dans les PME. Au cours de la partie précédente, nous avons déjà évoqué le taux élevé de défaillances dans tous les pays ;
- les difficultés de cession des titres. Les placements dans les PME sont très peu liquides. L'investisseur qui sentira que l'entreprise donne des signes de faiblesse n'aura pas la possibilité de vendre ses actions moyennant une légère perte. Quant aux possibilités de "sortie" en bourse, elles semblent très limitées.

Mais trois facteurs nous paraissent essentiels :

- Le comportement patrimonial et fiscal des petites et moyennes entreprises. Si les différentes études montrent l'extrême faiblesse des mises en réserve, il convient d'insister sur le fait que cette faiblesse ne provient pas uniquement de la faiblesse des excédents d'exploitation, mais également du comportement patrimonial et fiscal des chefs d'entreprises.

Comme le soulignait en France le rapport Mayoux, la croissance des fonds propres par dotation des réserves suppose la mise en évidence d'un bénéfice qui subit un prélèvement fiscal.

Le chef d'entreprise entend minimiser celui-ci aussi longtemps que les actionnaires sont peu gourmands en dividendes. Dans les PME, la propriété du capital et la gestion sont indissociables. Aussi les moyens légaux ou illégaux pour réduire le prélèvement fiscal ne manquent pas : salaires familiaux, loyers versés à des sociétés civiles immobilières, ajustement de la valeur des stocks, sous-évaluation du chiffre d'affaires, etc...

Ce comportement est nécessairement renforcé par la fiscalité qui rend la rémunération du capital plus onéreuse que l'endettement dont les charges sont supportées par le compte d'exploitation.

Par ailleurs, l'incitation à accroître les fonds propres est affaiblie par l'offre de crédit, par le développement du crédit-bail qui ne suppose pas d'exigences de fonds propres, mais également par le fait que les conseillers ou les partenaires financiers de l'entreprise (experts comptables, voire certains banquiers) ne portent pas une attention suffisante au niveau des fonds propres.

- Le partage du pouvoir dans l'entreprise. Certains investisseurs acceptent de prendre des risques : s'ils ont l'assurance qu'en cas de succès une haute rentabilité leur sera assurée. Mais rien ne garantit à l'investisseur que les bénéfices seront effectivement distribués. Pour s'assurer d'obtenir sa part, il exigera de participer à la gestion de l'entreprise, ne serait-ce que pour éviter la dissipation des bénéfices. Pour obtenir son concours financier, le(s) propriétaire(s) de l'entreprise devront accepter de partager le pouvoir, ce qu'ils considèrent comme insupportable. Accepter de partager le pouvoir sera ressenti non pas comme une nécessité pour assurer l'expansion de l'entreprise, mais bien souvent comme une insupportable limitation de pouvoir. Le financement externe par augmentation de capital deviendra alors presque du financement interne, car il sera seulement possible auprès des anciens actionnaires, c'est-à-dire bien souvent la famille. Il se heurte alors à l'insuffisance des ressources familiales qui ne peuvent pas suivre le rythme de croissance souhaitable de l'entreprise, ainsi qu'à la faiblesse de la rémunération du capital engagé.
- Le coût des fonds propres et la faiblesse de la rémunération de capital. Les fonds propres peuvent provenir soit de l'autofinancement, soit de l'émission d'actions nouvelles. Les deux sources n'ont évidemment pas les mêmes coûts, en raison de la fiscalité

qui pénalise très souvent plus l'émission d'actions nouvelles que l'autofinancement. Cette finalité jointe au comportement des propriétaires de petites et moyennes entreprises a pour conséquence de réduire les distributions de dividendes et donc de décourager toute augmentation extérieure de fonds propres.

Ainsi, le rapport Mayoux précisait que les dividendes sont une denrée rare dans les petites et moyennes industries. Dans l'échantillon du Crédit National, que l'on peut considérer comme représentatif de firmes de bonne qualité, la comparaison des entreprises de moins de 500 salariés et des grandes entreprises montre que le taux de rémunération moyen du capital est d'un tiers inférieur chez les premières (4 % contre 5,3 %). La proportion de distribution par rapport au résultat brut d'exploitation y est plus faible de 45 % (7,3 % contre 13,2 %).

Distributions/résultat brut d'exploitation.

En pourcentage.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	Moyenne
Entreprises de moins de 500 salariés ...	7,7	7,5	5,9	6	7,5	7,9	7,6	9,2	8,2	9,3	7,3
Entreprises de plus de 500 salariés ...	15	14,5	12,3	13,3	13,4	16	13,1	9,3	12,8	10,3	13,2

Distributions/capital appelé : moyenne pondérée.

En pourcentage.

Entreprises de moins de 500 salariés ...	2,9	3,1	3,4	3,9	3,8	4,7	5,2	4,5	4,8	4	4
Entreprises de plus de 500 salariés ...	4,2	4,5	5	5,1	5,2	5,5	5,9	5,8	5,4	5,5	5,3

Source : Crédit National

Les chiffres fournis par le rapport Wilson pour la Grande-Bretagne sont également très révélateurs. Ainsi, bien qu'en moyenne les petites entreprises semblent plus rentables que les grandes, elles distribuent une très faible proportion de leur profit disponible sous forme de dividendes. Cette constatation est particulièrement vraie pour les plus petites entreprises dont la majorité ne distribue pas de dividendes. Ce comportement est plus accentué lorsque le propriétaire est le gestionnaire de l'entreprise.

% DE PROFIT DISTRIBUE SOUS FORME DE DIVIDENDES

	<i>Manufacturing</i>	<i>Non-manufacturing</i>	<i>Total</i>
<i>Smaller</i>	10	8	9
<i>Medium-small</i>	29	14	21
<i>All small companies</i>	22	12	16
<i>Large companies</i>	43	43	43

*Ordinary dividends as percentage of profits net of depreciation, interest, etc and tax.

Source : Rapport WILSON

Ainsi, on peut établir que, dans tous les pays européens, les tensions financières n'ont été que peu compensées par les apports du capital à risque.

La contribution de la dette à moyen terme a joué d'une façon générale un rôle de remplacement du capital à risque, de façon plus ou moins interne suivant les pays, les entreprises et les secteurs, en raison certainement des systèmes fiscaux et de la diffusion des différentes formes de crédit à taux subventionnés. Cette contribution s'est avérée de toute manière plutôt limitée par rapport aux nécessités

économiques, technologiques, sociales que les PME ont à résoudre. Cette insuffisance a donné lieu à une amplification considérable de l'endettement à court terme, principalement à l'égard du système bancaire. Par l'effet de cette tendance, non seulement le niveau de risque financier a atteint des points inacceptables pour certaines entreprises, mais il en est résulté des conséquences économiques négatives : en effet, alors que la marge d'exploitation était tendanciellement décroissante, le coût de l'argent, spécialement celui fourni par les banques, manifestait une tendance croissante, en raison des interventions restrictives des autorités monétaires.

II - LES OBSTACLES ET LES POTENTIALITES DE LA SOUS-TRAITANCE

2.1 - Le cadre théorique de référence

Durant les années de croissance, on a assisté à la constitution de vastes ensembles productifs. Au départ, cantonnées dans une filière technologique, ces grandes entreprises se sont transformées en de vastes conglomérats. Ces ensembles productifs ont connu deux grands modes de développement. La première modalité a été basée sur une croissance interne liée à l'expansion des activités existantes. Elle s'est traduite par une filialisation importante grâce à la création et à la maîtrise d'unités intégrées dans un système de contrôle étroit que permettent la propriété du capital financier et la maîtrise de la technologie. La deuxième modalité a reposé sur la croissance externe consécutive au rachat d'entreprises dites indépendantes. Par ailleurs, la logique financière, la nécessité de la diversification en fonction de la croissance des marchés ont abouti à la création des conglomérats. L'analyse économique et empirique a donc porté sur l'étude de l'importance prise par ces grands ensembles productifs. Après s'être intéressées à la concentration, les études ont porté sur le phénomène de "groupe" pour analyser la spécificité du groupe en tant qu'institution puis évaluer le rôle des groupes dans le système industriel.

Au-delà de l'intérêt porté à l'analyse des "groupes", des divergences se sont manifestées. L'approche néoclassique mettait l'accent sur la réduction des coûts de transaction et l'"internalisation de la concurrence" autorisées par la constitution en groupe. L'approche marxiste mettait l'accent sur les problèmes de valorisation du capital, l'oligarchie financière, la constitution d'ensembles-marchandises par le jeu des interconnexions de filières et d'"internalisation de la concurrence". Enfin, l'approche organisationnelle insistait sur la logique organisationnelle de groupe. Selon cette approche, la logique du groupe se traduit par une grande homogénéité

de comportement autour d'un fil directeur commun, en s'appuyant sur un vecteur de technologies, de produits et de marchés délimitant le domaine du groupe, sur lequel "la tête" applique un système de contrôle éprouvé et efficace. Ces analyses mettent plutôt l'accent sur les rapports d'inégalités entre P.M.E. et grands groupes industriels. Trois types de rapports sont très souvent mis en lumière : l'appropriation financière des P.M.E. par les grands groupes ; la domination exercée par les grands groupes sur les P.M.E. ; et la détermination, dans ce cas la stratégie ou simplement le comportement de la petite entreprise sont déterminés par le comportement du grand groupe.

Sur la base de ce corpus analytique, il n'y a pas d'espace pour l'analyse des P.M.E. en tant que telles. Cette constatation trouve une illustration dans l'analyse de la sous-traitance. On admet que les problèmes posés par la sous-traitance diffèrent selon les entreprises ou les secteurs. Ils varient par exemple avec la taille de l'entreprise, avec le niveau de maturité des méthodes de gestion, avec les technologies mises en oeuvre, avec l'état de tension qui règne dans l'entreprise...

Quant aux secteurs, la sous-traitance semble relever plus de secteurs industriels tels que la construction mécanique, aéronautique, ou automobile, l'électronique, le bâtiment, secteurs dans lesquels les produits finis résultent d'un assemblage complexe de pièces dont la réalisation fait appel à un large éventail de technologies. Puis l'on a mis en lumière qu'avec les transformations du système productif, la sous-traitance ne s'appliquait pas seulement à des opérations de fabrication. L'alternative faire ou faire faire intéresse également des fonctions de service telles que l'entretien, la recherche, le design, la publicité, les transports, la formation du personnel, le gardiennage, le traitement à façon par ordinateur. Les relations de sous-traitance, de capacité ou de spécialité se développent à l'intérieur d'un secteur bien défini

mais concernant tous les secteurs ainsi que les rapports entre les secteurs notamment industrie-services... Néanmoins, ce renouveau de l'analyse de la sous-traitance n'échappe pas au corpus de l'analyse économique de la domination qui a trouvé également une nouvelle jeunesse avec la crise et son prolongement. L'actualité de cette thèse peut être illustrée par l'analyse de la situation financière des sous-traitants, notamment en France (1).

2.2 - Un exemple d'inégalité dans les rapports de sous-traitance : le système français de paiement

Le système français de paiement - essentiellement axé sur le principe du règlement à terme - est tel que l'entreprise qui fournit une fabrication ou un service est appelée à jouer le rôle le banquier de son client. "Coincé" entre ses fournisseurs qui ont intérêt à exiger de lui le règlement le plus rapide et ses clients demandeurs d'ouvrage, le sous-traitant ne peut le faire subir aux autres. Sa situation se trouve aggravée du fait que le délai de paiement ne court qu'après acceptation de la marchandise. Celle-ci n'intervenant souvent que bien après la livraison effectuée. Il n'est pas rare non plus que le sous-traitant se voit demander un report d'échéance...

Aussi, le poste "clients" de beaucoup d'entreprises sous-traitantes se trouve plus chargé que celui d'autres entreprises. Cette situation de faiblesse, née d'un rapport de force défavorable, se voit encore accrue du fait de l'importance des frais financiers supportés par les entreprises sous-traitantes par suite de la nature même de leur production. Celle-ci comporte en effet une importante valeur ajoutée (industrie de main-d'oeuvre) et les entreprises sous-traitantes, par suite de leur taille achats/ventes ne peuvent répercuter sur leurs fournisseurs qu'une faible partie des délais de paiements imposés par leurs clients. Pour reconstituer sa trésorerie, le sous-traitant est souvent appelé à escompter sur

(1) Les P.M.I. et la sous-traitance, Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel.

papier auprès des banques et à supporter des frais financiers. Mais là également la situation semble se dégrader. Le billet à ordre se substitue de plus en plus à la traite, ce qui est défavorable aux sous-traitants. Le billet à ordre est émis par le donneur d'ouvrage, en général au moment de l'acceptation de la marchandise, c'est-à-dire en moyenne une quinzaine de jours après la livraison. Il arrive même que cet effet soit transmis au sous-traitant à une date proche de son échéance. Le délai devient alors inacceptable. Au contraire, la traite étant émise par le sous-traitant, celui-ci peut le plus souvent, l'escompter directement, la banque se chargeant de recueillir l'acceptation du tiré.

En outre, le problème des acomptes dans le cas de commandes ouvertes fragilise la situation des sous-traitants : la commande ouverte est une commande ferme pour les premiers mois, prévisible pour les mois à venir. Ce type de commande est pratique courante de la part des donneurs d'ouvrage. Or elles présentent l'inconvénient de ne pas donner lieu au versement d'un acompte autre que celui versé pour les premiers mois correspondant à la commande ferme. Les retenues de garantie constituent également des frais financiers importants pour certains sous-traitants. Lorsqu'une commande porte sur un marché de longue durée, une caution bancaire est demandée par le donneur d'ouvrage. Son coût peut atteindre 10 % du montant de la commande.

Enfin, les risques encourus par le sous-traitant du fait de sa dépendance se sont élevés du fait de la dureté de la crise : il s'agit du risque d'annulation de commandes. Les conséquences sont d'autant plus graves que le produit de caractère spécifique ne peut trouver ailleurs de débouchés. Les difficultés financières du donneur d'ouvrage vont se répercuter et seront très certainement supportées par le sous-traitant. Lié bien souvent aux difficultés financières, se pose le problème du transfert de propriété.

En effet, le sous-traitant n'est pas armé en cas de défaut de l'acheteur. Le droit français, contrairement au droit allemand notamment, ne protège pas le vendeur en cas de défaut de paiement. L'acheteur peut revendre la marchandise, l'intégrer à ses propres fabrications, il en dispose en toute propriété. L'environnement financier, les aléas liés à la situation économique d'ensemble devraient dissuader toute P.M.E. de se lancer dans l'aventure de la sous-traitance. Ce qui semble vrai pour la P.M.E. semble vrai également pour la grande entreprise. Pour la grande entreprise, la sous-traitance peut constituer un "manque à gagner" du seul fait que le sous-traitant dégage une marge bénéficiaire. En outre, la recherche par les grands groupes d'une valeur ajoutée maximale devrait conduire à privilégier l'intégration verticale de la production, et donc la disparition de toute sous-traitance.

L'ensemble de ces arguments ne semble plus convenir à la réalité puisque deux enquêtes, effectuées respectivement en France et en Belgique ont en effet permis d'établir que le nombre de sous-traitants avait augmenté au cours de ces dernières années et que la réalité de la sous-traitance est bien plus contrastée suivant la taille des entreprises.

2.3 - La sous-traitance : une nouvelle jeunesse

Pour la France, une enquête spécifique (1) du Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel a mesuré la fréquence de l'activité de sous-traitance selon la taille et le secteur d'activité.

(1) Les informations ont été recueillies par interview sur questionnaire de 1.800 responsables de P.M.I.. Cette enquête est faite annuellement. La base de sondage comporte en 1980 35.500 entreprises.

FREQUENCE DE L'ACTIVITE DE SOUS-TRAITANCE SELON LA TAILLE

Ensemble des entreprises	Ont une activité de sous-traitance	N'ont pas d'activité de sous-traitance
1 800 = 100 %	40 %	60 %
TAILLE		
10 - 49 salariés	42 %	58 %
50 - 199 salariés	38 %	62 %
200 - 499 salariés	27 %	73 %

Source : Crédit Hôtelier Industriel et Commercial

La sous-traitance touche plus les petites entreprises que les moyennes puisque les entreprises ayant entre 10 et 49 salariés sont 42 % en moyenne à avoir une activité de sous-traitance contre seulement 27 % pour les entreprises dont la taille varie entre 200 et 499 salariés. Mais surtout la sous-traitance est le passage obligé pour toutes les entreprises créées récemment.

FREQUENCE DE L'ACTIVITE DE SOUS-TRAITANCE DANS LES ENTREPRISES RECEMMENT CREEES

Date de création des entreprises	Avant 1946	1946 à 1965	1966 à 1965	1966 à 1971	1972 à 1976	1977 à 1979	Ensemble
Proportion de sous-traitants par rapport à l'ensemble des entreprises(*)	37 %	38 %	39 %	45 %	45 %	63 %	40 %
Ancienneté de l'activité de sous-traitance(**)							
— depuis toujours	58 %	67 %	61 %	67 %	66 %	81 %	62 %
— moins de 5 ans	14 %	5 %	15 %	8 %	12 %	19 %	12 %
— 6 à 10 ans	11 %	11 %	6 %	10 %	19 %	—	11 %
— plus de 10 ans	17 %	17 %	18 %	15 %	3 %	—	15 %

Source : id.

(*) 1800.

(**) Proportion par rapport à l'ensemble des sous-traitants (720).

La proportion des sous-traitants pour les entreprises créées en 1972-1976 était de 45 % contre 63 % pour les entreprises créées en 1977-1979. Bien plus, 81 % des entreprises créées entre 1977 et 1979 ont eu recours depuis toujours à la sous-traitance contre 66 % pour les entreprises créées entre 1972 et 1976.

L'étude belge (1) comporte des objectifs plus limités que l'étude française mais confirme certaines constatations de l'enquête française, notamment que la sous-traitance concerne plus les petites entreprises. Par ailleurs, s'efforçant d'établir la différence entre "sous-traitance de produits" et "sous-traitance d'équipement" (2), elle montre que les petites entreprises sont plus tournées vers la sous-traitance d'équipement, et donc des liens d'interdépendance voire de dépendance réciproque se nouent dans l'appareil de production lui-même.

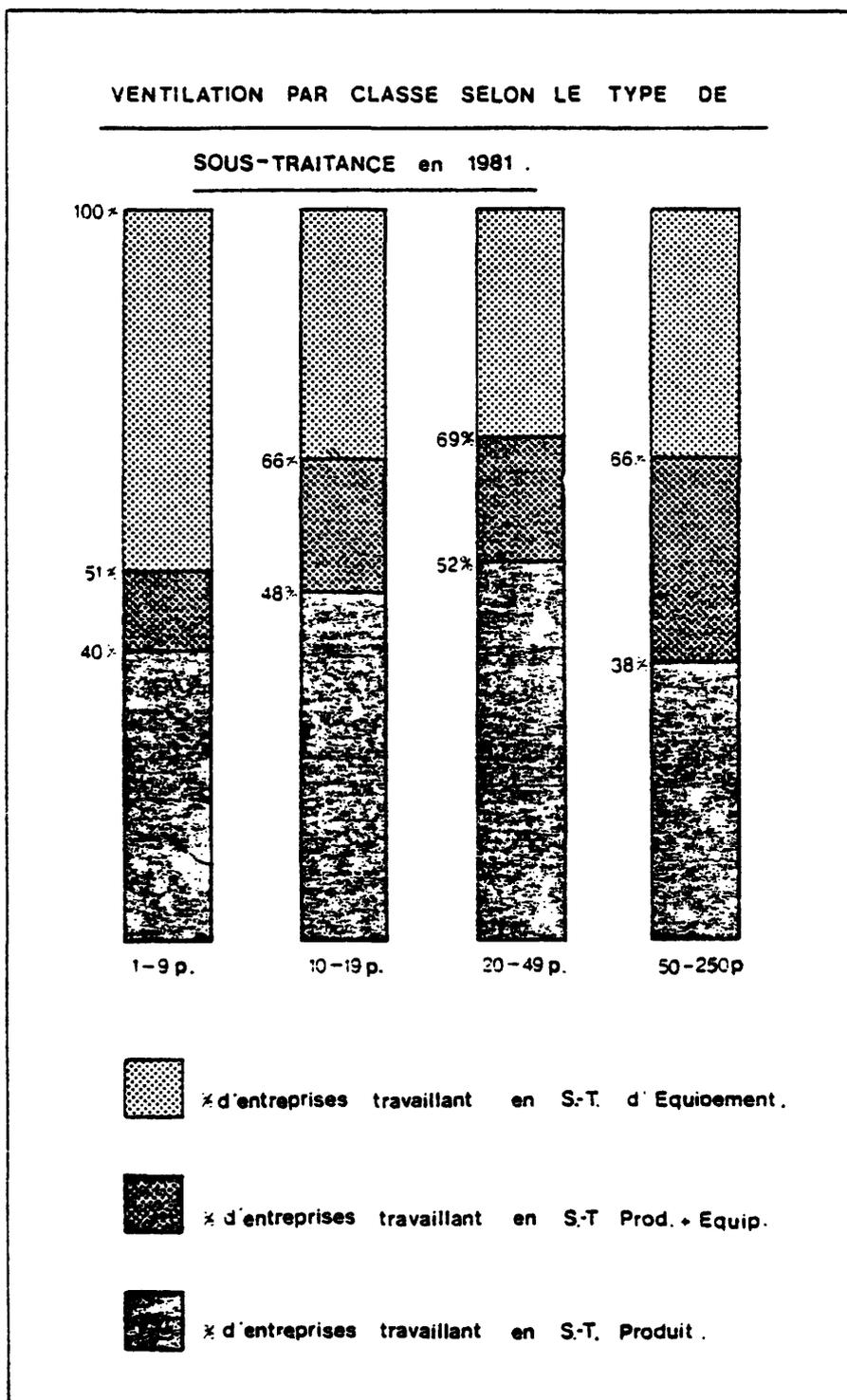
Aussi, si les rapports de dépendance existent toujours et ont été dans certains cas exacerbés par les difficultés financières et économiques des grands groupes, il semble que l'on puisse admettre que la sous-traitance constitue pour les petites entreprises au moins un espace de dynamisme économique.

2.4 - Les raisons d'une nouvelle jeunesse

Quelles sont les raisons de ce dynamisme de la sous-traitance réalisée par les P.M.E. ? Pour les grandes entreprises, les avantages de la sous-traitance vont résulter de la spécialisation et de l'économie de moyens. La spécialisation permet à la grande

(1) La sous-traitance liégeoise de 1974 à 1981. Etude comparative réalisée dans le cadre de la réactualisation de la banque de données du service de sous-traitance de l'I.P.C.M. (Institut Provincial des Classes Moyennes). L'étude rend compte de l'évolution de 309 entreprises sous-traitantes qui existaient déjà en 1973-1974.

(2) On entend par "sous-traitance de produits", la fabrication d'un composant ou d'un ensemble de composants entrant dans la fabrication d'un ou des éléments de l'appareil de production du donneur d'ordres.



COMMENTAIRES :

- Dans toutes les classes, nous retrouvons de manière équivalente les trois types de sous-traitance.
- Les classes 10 - 19 personnes et 20 - 49 personnes, sont celles dont le pourcentage d'entreprises travaillant uniquement en sous-traitance de produits est le plus élevé.
- La classe 1 - 9 personnes a le pourcentage de fabrication en sous-traitance d'équipements le plus élevé.
- La plage de sous-traitance de produits + équipements est majoritaire dans la classe 50 - 250 personnes (activité plus diversifiée); par contre, elle est minoritaire dans la classe 1 - 9 personnes.

N.B. :

Il est à remarquer que ces commentaires généraux doivent être nuancés pour certains secteurs d'activités.

entreprise d'obtenir des économies d'échelle et d'atteindre plus facilement la "masse critique" dans le domaine qui correspond à sa vocation. La recherche d'un tel équilibre devient essentielle en période de restructuration. En dispensant l'entreprise d'investissements dans des équipements qui seront sous-utilisés, en réduisant les besoins en fonds de roulement, en évitant le coût d'apprentissage d'une technologie changeante, la sous-traitance industrielle et/ou de service vont permettre de dégager des ressources qui seront affectées à des utilisations plus productives. En outre, une entreprise qui aura sous-traité de multiples opérations, tâches ou fonctions sera d'autant moins embarrassée par des immobilisations de toute nature, qui impliquent des charges de structures incompressibles.

En période de crise, pour saisir les diverses opportunités, ces considérations ont très certainement modifié le comportement des grandes entreprises, constituant ainsi un nouvel espace à saisir pour les petites entreprises sous-traitantes et dynamiques. Un large recours à la sous-traitance va faciliter la gestion et la décentralisation des décisions. Il est en effet relativement plus facile d'évaluer l'efficacité économique d'une unité opérationnelle dont les structures sont simples. En revanche, dans une entreprise qui a intégré verticalement tout un cycle de production complexe, la mesure de la rentabilité de tel ou tel atelier, le prix de revient de tel produit deviennent impossibles à établir ou reposent sur des hypothèses plus ou moins arbitraires. Pour l'économie, le recours à la sous-traitance va favoriser l'innovation et sa diffusion. L'expérience semble montrer qu'un constructeur qui sous-traite autant que possible les tâches de fabrication dispose de plus de moyens à consacrer à l'effort de recherche et de développement concernant ses propres produits.

Diverses enquêtes ont montré qu'une organisation est d'autant plus innovatrice qu'elle est largement ouverte aux échanges extérieurs.

Or une entreprise très intégrée verticalement a moins de contacts avec des secteurs variés qu'une entreprise d'une surface économique comparable qui aurait opté plutôt en faveur de la diversification horizontale et qui s'appuierait sur un nombre plus élevé de partenaires en amont. L'ensemble de ces éléments explicatifs des raisons du dynamisme de la sous-traitance devrait comporter des contreparties tant au niveau de la grande entreprise que de la petite.

Pour le donneur d'ordre, il peut être gênant voire dangereux d'être dépendant d'un fournisseur fragile, négligent, mal géré, trop sollicité ou qui serait susceptible de passer sous le contrôle d'un concurrent. Il existe de nombreux cas d'intégration réussis dont la raison initiale résidait dans l'impossibilité pour la grande entreprise de trouver des sous-traitants capables de répondre à leur demande.

Pour la petite entreprise sous-traitante, il convient que la grande entreprise modifie son comportement. Des relations de domination trop accentuées qui assujettissent nombre de P.M.E. aux décisions changeantes des grandes firmes constituent à cet égard une menace à court terme pour le tissu industriel avec des conséquences douloureuses au niveau local. A plus long terme, c'est le dynamisme même des grandes entreprises qui pourrait en être affecté. Aussi convient-il d'imaginer des réseaux de contractualisation beaucoup plus équitables favorisant des relations réelles et encourageant l'innovation dans les petites entreprises. Ce qui suppose que la grande entreprise ne cherche pas à comprimer systématiquement ses prix de revient par le biais des sous-traitants et ne cherche pas à reporter la recherche de sa flexibilité sur les sous-traitants.

2.5 - La nécessité de nouveaux rapports contractuels

Pour traduire la modification de ce comportement, P.Y. BARREYRE (1) souligne qu'il faudrait mieux parler d'impartition plutôt que de

(1) P.Y. BARREYRE : L'impartition : politique pour une entreprise compétitive, Hachette, Paris, 1968.

sous-traitance. En effet, la notion de sous-traitance repose sur une relation de subordination. C'est une pratique commerciale inégalitaire. Le client (la grande entreprise) est appelé donneur d'ordre. Le sous-traitant exécute une tâche selon les directives et le plan de charges du donneur d'ordre. L'impartition présuppose que la grande entreprise a le choix entre faire ou faire faire, produire ou acheter. Plus qu'une pratique commerciale, c'est une variante de la politique de l'entreprise. Elle correspond à un état d'esprit qui met l'accent sur le partage et la confiance réciproque entre le grand et le petit. Le sous-traitant est considéré comme un partenaire. La sous-traitance doit donc devenir la base de la coopération inter-industrielle.

Ainsi les relations de sous-traitance ne devraient-elles plus impliquer systématiquement les relations de domination entre des P.M.I. et de grandes entreprises industrielles. L'enquête française a d'ailleurs pu établir que les relations de sous-traitance traduisent plutôt l'une des formes de la coopération inter-entreprises, 69 % des preneurs d'ordre déclarent que leurs donneurs d'ordre sont d'autres P.M.I.. Cette interdépendance entre P.M.I. ne paraît pas induire le phénomène de domination traditionnellement évoqué à propos des relations entre grandes entreprises donneurs d'ordre et P.M.I. sous-traitantes. Cette moindre subordination ne s'explique pas eulement par un rapport de force moins favorable à leurs donneurs d'ordre du fait de leur taille, mais également parce que les entreprises sous-traitantes travaillant pour les P.M.I. sont moins dépendantes de cette activité. Dans plus de la moitié des cas, elles réalisent ainsi moins de 60 % de leur chiffre d'affaires. Les sous-traitants sont en outre de plus en plus nombreux (26 % en 1979, 33 % en 1980) à envisager pour leur développement une association avec d'autres P.M.I. ou la constitution de groupements. La convergence des réticences de dirigeants de P.M.I. à l'égard d'une croissance trop rapide (position des donneurs d'ordre) - 79 % d'entre eux souhaitent ne pas dépasser un certain seuil de taille afin de ne pas perdre leur originalité en tant que P.M.I., et des

réticences d'une autre proportion d'entre eux à développer dans leur entreprise des fonctions technologiques et commerciales (position des sous-traitants) - tend à renforcer le phénomène des groupements qui semble avoir pris une dimension importante en Italie.

L'évolution économique de ces dernières années conduit par conséquent à la modification des comportements. Mais il y a plus. Une étude récente du C.E.P.R.E.M.A.P. (1) a pu montrer les effets pervers des pratiques de sous-traitance basées uniquement sur la domination des petites par les grandes. L'analyse du sous-secteur "équipementier" du secteur Automobile et plus encore l'analyse du secteur Machines-Outils, ont mis en lumière la domination que connaissent les industries amont (fabriquant les moyens de travail et les composants) et les industries aval (produisant des ensembles-marchandises proches du marché final). La machine-outil vis-à-vis de l'ensemble des industries d'équipement, comme les Equipementiers, vis-à-vis de la seule Automobile, apparaissent comme des secteurs dominés. Leur développement est étouffé par les pratiques commerciales que leur imposent leurs gros clients, qui tendent à les traiter comme des fournisseurs en position de sous-traitance, sans leur laisser la possibilité de développer la production à une échelle acceptable, et à fortiori sans leur laisser la possibilité d'intégrer des coûts de développement dans leur marge bénéficiaire. Or, souligne cette étude, "l'amont des industries modernes ne se développe pas à coups de concentrations financières, mais par l'accumulation d'un savoir-faire tissé en symbiose avec des besoins clairement et régulièrement exprimés de l'industrie d'aval. Une politique à court terme de la part des "créneaux" avals (c'est-à-dire des secteurs proches du marché) permet à coup sûr de réaliser des économies sur les fournitures, mais condamne un ensemble industriel au dépérissement du coeur de son appareil productif". En effet,

(1) J. LAFONT - D. LEBORGNE - A. LIPIETZ : Redéploiement industriel et espace économique : une étude intersectorielle comparative (Automobile, Bâtiment et Machine-Outil), C.E.P.R.E.M.A.P., 1981. Voir A. LIPIETZ : Redéploiement industriel : le legs du libéralisme. Le Débat. Novembre 1981.

les industries d'aval vont s'efforcer de déserrer leur contrainte sur les industries d'amont, c'est-à-dire sur les industries fabriquant les moyens de production.

Dans une économie fermée où la croissance de la demande des ménages était très dynamique et tirait l'ensemble du secteur (industrie d'aval comme industrie d'amont), cette constatation n'aboutissait pas à des conséquences économiques d'ensemble trop mauvaises. Mais dans une économie ouverte tout dépend de la capacité de l'industrie française de biens d'investissements, ou de biens intermédiaires, à répondre de façon opérante à la demande mondiale, et d'abord à couvrir son propre marché intérieur pour ce type de biens. Or, du fait de ces pratiques de domination sur les filières de production, l'industrie d'équipement française (illustrée dans le cas de l'Automobile et de la Machine-Outil) a dépéri. La France qui, à l'ouverture du Marché Commun, couvrait 82 % de ses besoins en équipement, n'en produit plus, à l'ouverture de la crise, que 74 %, alors qu'elle vend surtout à l'étranger des biens de consommation.

En conclusion, cette étude rappelle "la perte de la maîtrise de l'amont des filières productives condamne une industrie à se cantonner dans les normes de production déjà mises au point ailleurs et devenues banales, c'est-à-dire à glisser vers le bas de la division internationale du travail. Et ce glissement entraîne dans un cercle vicieux : il affaiblit la compétitivité, donc la possibilité de maintenir une monnaie forte, accroît la dévalorisation du travail intérieur, freine la progression du pouvoir d'achat et se répercute sur l'ensemble des industries productives de biens de consommation...".

III - LES POLITIQUES MISES EN PLACE POUR LES P.M.E.

3.1 - Des pratiques différenciées : politiques actives et politiques permissives

La mise en place des politiques vis-à-vis des P.M.E. ne s'est pas faite au même rythme suivant les pays. Par ailleurs, l'inspiration philosophique des mesures prises nécessite de distinguer les pays suivant deux grandes orientations : les pays qui mènent des politiques explicites plus ou moins actives, et les pays qui mènent des politiques permissives ou par défaut.

On peut regrouper la Hollande, l'Allemagne et la Grande-Bretagne dans la première catégorie. Ces trois pays ont mené des politiques explicites, même si l'ampleur des mesures prises n'est pas homogène. La situation de la France et de l'Italie s'oppose à ces trois pays. Pour ces deux pays, il faut plus parler de politique implicite ou par défaut. La Belgique nous semble être dans une position intermédiaire.

Comme le souligne une étude récente de G. BANNOCK (1), c'est incontestablement en Hollande qu'il existe une tradition historique des politiques en direction des P.M.E.. L'illustration de cette idée peut être fournie par l'ancienneté et l'importance du nombre des institutions qui ont en charge les P.M.E.. Il s'agit :

- du Conseil pour les Petites et Moyennes Entreprises (R.M.K.), créé en 1956 par la fusion de deux autres institutions. C'est un conseil paritaire regroupant les entrepreneurs et les syndicats. Ce conseil a un rôle purement scientifique. Il effectue des études pour donner des avis aux autorités politiques ;

(1) The Promotion of Small Business. Country Study. E.A.G. SHELL, 1980.

- de l'Institut Economique pour les P.M.E. (E.I.M.), chargé d'étudier les P.M.E. et créé en 1930 par les délégués des Pouvoirs Publics, des Chambres de Commerce et d'Industrie ;
- de l'Institut Central pour les P.M.E. (C.I.M.K.), chargé de fournir des conseils et d'assurer la formation des dirigeants de P.M.E.. Cet institut est le résultat de la fusion de trois institutions réalisée en 1967 ;
- de la Fondation pour le Développement et l'Organisation (Stichting O et S), qui distribue des aides financières, des services de conseils et de formation ;
- du Rijksnijverheidsdienst (R.N.D.), créé dès 1910. C'est un service de conseil du département des affaires économiques qui implante des antennes dans chaque province ;
- du Regionale Dienstverleningscentra Kleinbedrijf Informatieverwerking Midden En Kleinbedrijf (S.T.I.M.), centre d'information créé en 1966 par l'Etat avec le concours des organisations professionnelles, qui fournit des comparaisons entre les firmes, assure la formation et donne des conseils pour l'informatisation visant à améliorer les structures des P.M.E. et à fournir une assistance lors de la fermeture des entreprises ;
- enfin, il convient d'ajouter également les organisations professionnelles, notamment le Koninklijk Nederlands Ondernemersverbond (Union Royale Néerlandaise des Entrepreneurs). C'est une organisation interprofessionnelle, créée en 1976 par la fusion de deux organisations très anciennes.

Mais cette longue tradition historique, cristallisée dans un réseau institutionnel particulièrement dense, comporte une faiblesse. Elle s'est essentiellement développée dans le commerce de détail et dans l'artisanat. Les politiques ont donc été moins efficaces dans les autres secteurs. Cette constatation ne semble pas convenir à l'Allemagne. En effet si les politiques et les institutions destinées à venir en aide aux PME sont plus récentes qu'en Hollande, la politique mise en oeuvre a été plutôt dirigée vers des secteurs autres que le commerce de détail.

En Allemagne le gouvernement socialiste de W. Brandt présentait en 1970, les "Fondements d'une politique des structures pour les PME " Ce texte constitue pour l'Allemagne l'acte de naissance de la politique en faveur des PME. Une longue gestation a néanmoins précédé cette charte. Selon A. BARTHOLOME (1), plusieurs moments ont rythmé l'histoire récente de la politique fédérale allemande à l'égard des PME. En 1960, le Parlement adopte une motion demandant au gouvernement de lui soumettre un rapport "circonstancié sur la situation économique et sociale des travailleurs indépendants de l'artisanat, du commerce et des autres secteurs d'activité, y compris les professions libérales, et des salariés employés par ceux-ci... Le rapport doit servir de base à un programme cohérent des classes moyennes.". Cette motion sera à l'origine du "Rapport sur la situation des classes moyennes" qui servira de support aux premières directives concrétisant l'amorce d'une politique spécifique pour les PME. Les éléments de cette politique sont l'attribution de prêts spéciaux aux petites entreprises créées dans les quartiers nouveaux, la création de crédits bonifiés servant à l'acquisition des locaux commerciaux, l'adoption de mesures devant faciliter l'accès des PME aux marchés publics. En septembre 1963 est remis par le gouvernement un "Rapport complémentaire sur la situation des classes moyennes" qui dresse le bilan des premières actions. A l'issue de la récession de 1967, et pour la préparation des élections de 1969, le gouvernement fait parvenir un nouveau rapport " sur la situation des PME et l'aide aux PME.". Ce rapport servira de base à l'adoption des "Fondements d'une politique des structures pour les PME.". Il ressort de ces quatre documents une évolution tranchée sur plusieurs points. Le champ d'investigation de la politique à l'égard des PME s'est rétréci en même temps qu'il se précisait. Les préoccupations des gouvernements se sont progressivement déplacées de définition socio-politiques aux contours mal définies (classe moyennes, travailleurs indépendants...) vers des entités économiques plus facilement repérables, les PME.

(1) A. Bartholomé : La politique industrielle et les PME : Le cas de la République Fédérale Allemande. Thèse Université Dauphine 1978

L'amélioration des performances économiques des PME devient la clé de voûte de la politique fédérale. En 1976, le "Rapport sur la situation et l'évolution des PME" durcit les objectifs.

Il s'agit d'améliorer la compétitivité des PME par l'amélioration de la productivité des PME, l'assistance dans leur financement et l'aménagement des institutions qui travaillent en contact avec les PME. La politique allemande n'est donc pas une politique visant à maintenir des structures de production archaïques mais une politique active destinée à muscler les PME afin qu'elles s'adaptent aux conditions du marché.

La politique à l'égard des PME comporte également une seconde dimension très essentielle. Cette politique est décentralisée et menée très souvent par les Länders dont les mesures prises précèdent très souvent les mesures du gouvernement fédéral. A cet égard, la loi pour promouvoir les PME dans le Bade-Wurtemberg, adoptée en 1975 est très éclairante. Les objectifs définis par cette loi seront repris dans le rapport fédéral de 1976. La loi se fixe plusieurs objectifs pour avoir une économie équilibrée. Il s'agit de maintenir et fortifier la productivité des PME ainsi que celles des professions indépendantes, en compensant les désavantages de la concurrence, en améliorant les circuits de financement et en accélérant les ajustements aux modifications économiques et aux changements technologiques ; de faciliter l'émergence et le développement des nouvelles entreprises ; d'éviter l'instabilité des emplois dans les PME et d'aider à la formation des salariés. La politique des autorités allemandes est donc générale, décentralisée et parfaitement intégrée à la politique économique d'ensemble.

En Grande Bretagne, les PME font partie des préoccupations des autorités politiques depuis le début des années 70. Mais le problème des PME a toujours été vu à travers leurs difficultés de financement sans que des mesures décisives soient mises en oeuvre. Le financement est en effet un thème très controversé. En 1931, entreprises connaissaient des difficultés spécifiques pour obtenir

des financements à moyen terme même en faible quantité. Quarante ans plus tard, en 1971, le Comité Bolton (ou plus exactement le rapport de la Commission Royale sur les petites entreprises) examinant les problèmes des petites entreprises consacra la plupart de son analyse aux difficultés financières des petites entreprises. Le Comité Bolton soulignait que malgré les efforts de l'Industrial and Commercial Finance Corporation (I.C.F.C) qui avait été fondée pour aider les petites entreprises à surmonter leurs difficultés de financement, les petites entreprises continuaient à rencontrer d'importantes difficultés pour obtenir des fonds venant de sources extérieures. Pour le rapport Bolton, ces difficultés étaient le produits des frais supplémentaires que les banques doivent supporter lorsqu'elles prêtent des fonds aux petites entreprises et des risques accrus qu'elles prennent. Le rapport Bolton tout en admettant que les petites entreprises subissaient des handicaps propres à leur taille ne recommanda ni la création d'une nouvelle institution qui aurait pour objectif de prêter uniquement aux PME, ni la création de prêts bonifiés destinés aux PME. Pour le Comité Bolton, il fallait mettre les petites entreprises en concurrence avec les grandes pour l'obtention des crédits, le marché devant se charger de réguler la sélection des crédits. Néanmoins, après le Rapport de la Commission Royale, un ministère des petites entreprises est créé par le gouvernement conservateur. Ce ministère se consolidera sous le gouvernement travailliste, traditionnellement peu favorable aux petites entreprises. Mais ce n'est qu'en 1979 que l'action en faveur des PME va se renforcer.

En 1979, le Comité Wilson montra que les petites entreprises subissaient des handicaps considérables pour l'accès aux marchés financiers. Les causes de ces handicaps lui apparaissaient résulter du comportement des banques, mis en évidence par le rapport Bolton. Le Comité indiquait que les banques et les institutions financières avaient tendance à surestimer les risques qu'elles encouraient lorsqu'elles prêtent aux petites entreprises, et surtout aux entre-

prises nouvelles. Pour cette raison, le Comité recommanda la création d'un crédit garanti. Ce produit financier devait recevoir une subvention limitée du gouvernement, une partie du risque restant à la charge des banques. Le Comité supposait donc que la concurrence entre les banques était insuffisante pour garantir aux petites entreprises les fonds nécessaires à leur développement. Il soulignait que cette procédure aurait des effets bénéfiques pour l'économie grâce notamment à la création d'emplois que permettrait la croissance des entreprises tout en permettant l'augmentation du profit des banques.

Malgré les différences entre ces trois pays -la prise de conscience de la difficulté des P.M.E. est plus tardive au Royaume-Uni qu'en R.F.A. et aux Pays-Bas- un trait commun les caractérise, comme la Belgique d'ailleurs : les politiques mises en oeuvre sont des politiques spécifiques et explicites. Il n'en va pas de même pour la France et l'Italie qui pratiquent des politiques permissives ou par défaut. Ces politiques permissives comportent essentiellement deux dimensions : sociale et fiscale.

En France, les petites entreprises de moins de 10 salariés sont dispensées d'organiser l'élection d'un délégué du personnel. Les petites entreprises qui ont moins de 50 salariés sont dispensées de créer un comité d'entreprise. Ces dispenses semblent justifier par le coût des systèmes de représentation qui imposent à l'entreprise de rémunérer des heures non-travaillées et consacrées par le délégué à l'exercice de son mandat.

Mais l'analyse des différents seuils montre qu'il s'agit aussi d'un comportement délibéré des PME. En effet l'analyse du nombre d'entreprises par classe de taille à partir de l'exploitation des déclarations fiscales met en évidence un effet de seuil. L'effet de seuil le plus important est lié au franchissement de l'effectif de 50 salariés. L'effet de seuil est également important pour la

taille supérieure à 10 , mais moindre. Or, c'est au delà de 10 que l'impact financier est le plus élevé, car les entreprises supportent alors la formation professionnelle, la taxe d'apprentissage, et la taxe sur la construction. Cette constatation semble établir que plutôt que l'impact financier du franchisement des seuils, les chefs d'entreprises redoutent surtout les conséquences sur les relations sociales dans l'entreprise de la mise en place des systèmes de représentation.

Par ailleurs le droit conventionnel ne s'impose qu'aux grandes entreprises. Ainsi le nombre des PME soumises à des conventions collectives nationales est faible comme le montre l'enquête sur la structure des salaires dans l'industrie en 1972.

TAILLE DES ETABLISSEMENTS

	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	599-999	+ de 1000
% des salariés non couverts par un statut ou une convention collective	51,3	38,3	27,1	17,4	14,6	12,5	11,5

Source : Structure des salaires dans l'industrie

La politique fiscale semble également plus favorable. L'impôt sur les bénéficiaires est en apparence plus léger pour les grandes entreprises. L'amortissement dégressif, les régimes particuliers aux fusions, favorisent les entreprises plus capitalistiques, caractéristiques des grandes entreprises. Mais il semble admis que l'évasion fiscale corrige cette donnée. L'évasion fiscale serait la conséquence de la rareté des contrôles fiscaux.

La fréquence des contrôles fiscaux en 1978 a été de 15 ans dans les entreprises dont le chiffre d'affaires était compris entre 1 et 5 millions de francs, 10 ans pour le chiffre d'affaires compris entre 5 et 50 millions de francs, et 7 ans pour les plus grandes entreprises.

Le régime du forfait permet aux petites entreprises une sous évaluation du résultat fiscal. Le statut d'entrepreneur individuel permet également une certaine confusion entre le patrimoine personnel et le patrimoine d'exploitation. L'importance de l'évasion fiscale des PME peut être appréciée à partir des taux de rehaussements des bases imposables opérées par l'administration. Ces taux sont fournis par le 3ème rapport du Conseil des Impôts. Ils décroissent fortement avec la taille de l'entreprise.

TAILLE (C.A. hors taxe) (millions de Francs)		1-10	10-50	50-100	+ de 100
Taux de rehaussement des bases imposables pour les entreprises bénéficiaires	% C.A.	1	0,6	0,5	0,2
	% bénéfice déclaré	43	16	10	8

Source : 3ème rapport du Conseil des Impôts (juillet 1977)

Ainsi un certain nombre de dispositions favoriseraient de fait en France les petites entreprises, surtout celles proches de l'artisanat. Ces caractéristiques se retrouvent également, mais de manière plus accentuée en Italie.

En matière de fiscalité, l'inefficacité de l'administration chargée de prélever les impôts, conduit à constater un degré d'évasion croissant au fur et à mesure que la taille de l'entreprise diminue. Ainsi pour BRUSCO et GARONNE (1), seules les entreprises de plus de 500 salariés s'acquitteraient dans leur intégralité de leurs impôts directs et indirects. Brusco et Garonne retiennent cinq facteurs privilégiant les PME. Elles ne sont pas tenues de remplir tous leurs livres comptables ce qui favorise l'évasion fiscale. Elles sont exemptées du paiement d'un grand nombre de droits d'enregistrement, ce qui abaisse les coûts des transactions

(1) S. BRUSCO et P. GARONNE, "PME, segmentation du marché du travail et relations sociales en Italie", op. cite, p. 82.

mobilières et immobilières. Elles sont protégées de la faillite. Elles bénéficient d'importantes facilités de crédit. Enfin les artisans ont pour eux-mêmes et les membres de leur famille, des droits identiques à ceux des salariés en matière de retraite et de sécurité sociale alors même que le niveau des cotisations est très nettement inférieur.

Il convient d'ajouter que les normes qui régulent le régime des relations industrielles ne s'appliquent qu'aux entreprises dépassant une certaine taille. C'est le cas des normes sur le licenciement incluses dans la loi sur le licenciement individuel (loi n° 604 / 1966) qui ne trouve application que dans les entreprises de plus de 35 salariés. La loi sur le statut des travailleurs (loi n° 300 / 1970) ne s'applique qu'aux entreprises de plus de 15 salariés.

On peut donc parler en Italie comme en France d'une tradition permissive. Toutefois, les dernières années ont été marquées dans les différents pays par un nombre important de mesures en faveur des P.M.E., ce qui a conduit, au delà des divergences de départ, à un certain rapprochement des politiques suivies.

3.2 - Vers un rapprochement des politiques suivies vis-à-vis des P.M.E.

Les politiques spécifiques vis-à-vis des P.M.E. depuis quelques années nous paraissent aller dans cinq directions majeures :

- l'abaissement du coût du travail et les subventions à l'emploi,
- la stimulation de l'activité économique par l'abaissement de la fiscalité,
- l'amélioration des conditions d'accès au marché financier et les mesures visant à abaisser le coût du capital,
- les mesures ou les programmes de création d'entreprise,
- les mesures d'aide, de formation et de conseils.

Cette typologie ne s'intéresse qu'aux mesures spécifiques destinées aux P.M.E.. Elle n'évoque pas l'ensemble des aides mises en place par les pouvoirs publics en direction des entreprises. Malgré la non exhaustivité des mesures, cette typologie semble conforme aux demandes des P.M.E.. Par ailleurs, elle ne reprend pas d'une manière exhaustive la description des mesures, mais le lecteur pourra se reporter en annexe d'une manière systématique.

Une enquête française (1) a montré que les P.M.I. attachaient une importance aux mesures diminuant leur coût d'exploitation (charges sociales, impôts indirects...) ainsi qu'aux mesures destinées à renforcer l'efficacité du système financier (amélioration des procédures et baisse des prix). A l'inverse leur flexibilité semble prouver qu'elles sont peu intéressées par des mesures visant à rendre plus souple la législation sociale.

(1) Les stratégies industrielles d'un échantillon de Petites et Moyennes Entreprises, Crédit National, Département des Etudes. Etude présentée à la journée des Centrales de Bilan, 3 juin 1982.

OPINION DES ENTREPRENEURS SUR LES MESURES A PRENDRE

<u>Mesures diminuant les coûts d'exploitation</u>	40,7 %
- réduction des charges salariales	19,5 %
- suppression de la taxe professionnelle	15,9 %
- législation sociale plus souple	5,3 %
<u>Mesures financières</u>	35,4 %
- baisse des taux d'intérêt	18,5 %
- amélioration des procédures de financement	16,9 %
<u>Autres mesures</u>	23,9 %
- Allègement des contraintes administratives	10,1 %
- Aide à l'exportation	10,1 %
- Politique de l'énergie	3,7 %

Source : Crédit National

En Hollande, les entreprises, notamment les plus petites, semblent privilégier les mesures fiscales visant à abaisser les cotisations sociales, l'imposition sur les bénéfices et les taux d'intérêt.

OPINIONS DES ENTREPRENEURS SUR LES MESURES A PRENDRE POUR REDUIRE LA PRESSION FINANCIERE DES ENTREPRISES

Mesures souhaitées dont la réduction entraînerait la diminution de la pression sur les entreprises	Entreprises en croissance	Entreprises en déclin	Entreprises de 1 à 49 salariés	Entreprises de 50 à 500 salariés
Impôt sur le revenu et les bénéfices	33 %	24 %	29 %	26 %
T. V. A.	12 %	17 %	15 %	5 %
Autres impôts directs	7 %	7 %	6 %	5 %
Cotisations sociales	30 %	27 %	23 %	24 %
Taux d'intérêt	13 %	25 %	22 %	24 %

Source : Nederlandsche Middendsbank

3.2.1 - L'abaissement du coût du travail et les subventions à l'emploi

La philosophie d'une telle politique repose sur deux constatations :

- le coût global de la main-d'oeuvre est trop élevé, ce qui dissuade l'embauche et rend vulnérable les entreprises peu capitalistiques. D'où des mesures de socialisation du coût du travail ;
- les effets de l'Etat Providence ont abouti à des prélèvements obligatoires trop importants qui ont surtout entravé le développement des P.M.E.. D'où des mesures d'exonération fiscales ou de charges sociales.

Seule la Belgique semble avoir pratiqué systématiquement et sous une seule forme une telle politique. L'explication nous semble résider dans le niveau très élevé du coût salarial dans ce pays : les coûts salariaux étant les plus élevés d'Europe. Cette politique a comporté deux temps forts. Le premier moment vise directement l'ensemble des P.M.E., l'autre mesure concerne les nouvelles entreprises.

En 1976, une loi relative aux mesures de redressement économique accorde à tous les employeurs une remise de 5 % du montant de l'ensemble des cotisations. Le montant de l'exonération est toutefois limité. Cette formule représente néanmoins une diminution de 5 % des cotisations sociales dont le montant est inférieur à 180 000 francs par trimestre. A l'inverse, la réduction est financée par une augmentation des cotisations à raison de 1,4 % pour l'ensemble des cotisations sociales supérieures à 600.000 francs par trimestre. Il s'agit d'une répartition des cotisations visant à alléger les petites entreprises. De fait, si l'on admet qu'un seul travailleur représente en moyenne 30.000 francs de cotisations sociales par trimestre, la nouvelle

réglementation a pour résultat qu'une entreprise occupant 6 travailleurs et moins, voit ses charges sociales diminuer de 5 %. Cette réduction sera ensuite dégressive pour atteindre un palier pour une entreprise occupant 42 travailleurs. Au-delà de 42 travailleurs, une entreprise paie davantage.

Cette dernière mesure a été étendue aux nouvelles entreprises, dans le cadre de la loi du 4 août 1978 sur le redressement économique. Cette loi prévoit également de subventionner les créations directes d'emploi. Des primes d'emploi peuvent être accordées aux P.M.E., qui durant quatre trimestres avant l'embauche n'occupent pas plus de 14 travailleurs. Cette mesure est valable uniquement pour les emplois supplémentaires qui portent le nombre total des emplois jusqu'à 15 travailleurs. Les primes seront revalorisées à plusieurs reprises ainsi que leur durée.

On peut dans un certain sens ranger dans cette politique d'abaissement du coût du travail les mesures prises en France et en R.F.A. pour encourager l'emploi et l'apprentissage dans les entreprises artisanales. Mais ces mesures restent très ponctuelles et ne sont pas généralisées à l'ensemble des entreprises de petite taille.

Si aucune mesure systématique d'abaissement du coût de travail ne semble avoir été prise dans les pays européens, à l'exception de la Belgique, en revanche, les mesures fiscales tout comme les mesures de financement semblent avoir été très largement mobilisées avant même que l'on parle de politique de l'offre. Deux pays semblent avoir particulièrement utilisé la politique fiscale : le Royaume-Uni et la R.F.A.

3.2.2 - Stimulation de l'activité économique par l'abaissement de la fiscalité

Les politiques de stimulation fiscales reposent sur une constatation de bon sens. La pression fiscale sur les entreprises semble s'être accrue dans tous les pays, malgré la mise en place des différents systèmes d'amortissements accélérés, d'échappatoires, d'exonérations multiples et d'une législation très molle qui semble la majorité des pays européens. Or, au-delà d'une pression fiscale trop importante, l'initiative économique des agents économiques et des entreprises en particulier risque d'être découragée. Aussi s'agit-il d'éviter cet effet pervers qui pénaliserait l'économie dans son ensemble. Cette constatation de bon sens va retrouver une nouvelle jeunesse avec la Courbe de Laffer qui soumet qu'il existe deux taux d'imposition qui rapportent une même recette, ou, en d'autres termes, qu'au sommet de la Courbe de Laffer, taux et revenus sont inversement proportionnels : plus les taux sont forts moins les revenus sont élevés.

C'est incontestablement au Royaume-Uni que les tentatives de stimulation de l'activité économique par l'abaissement de l'imposition marginale ont été très nettement développées. Il semble en effet admis que "le système fiscal existant a produit ce qu'il y avait de pire à fois en matière de désincitation et de redistribution"(1). Aussi les mesures fiscales spécifiques aux entreprises décidées par les pouvoirs publics se sont développées dans trois directions.

(1) KAY J. A. et KING M.A., "The British tax system", Oxford University Press, 1980.

Premièrement, le Royaume-Uni est un des rares pays européens où existe une différence dans le taux d'imposition selon le montant des bénéfices réalisés. A diverses reprises, les Pouvoirs Publics vont accroître ce plafond en dessous duquel s'applique le taux réduit de l'impôt (42 % au lieu de 52 %) de façon à faire bénéficier un nombre plus important de P.M.E. de ce traitement fiscal privilégié. Ainsi, alors que le plafond était de 25.000 £ en 1975, il est porté à 90.000 £ en 1982. Par ailleurs, il est prévu en 1979 une imposition graduelle afin d'éviter de sauter trop brutalement du taux de 42 % à 52 %.

Deuxièmement, des exonérations et des avantages fiscaux sont accordés pour les investissements réalisés dans les P.M.E.. En 1975, une exonération sur les transferts d'entreprise est promulguée. Une réduction de 30 % de la valeur de l'actif transféré est accordée pour le calcul de l'impôt. Cette réduction est portée à 50 % en 1978. En 1977, a été adopté un aménagement de l'imposition des close companies (société contrôlée par cinq personnes physiques au maximum) : le seuil au-dessus duquel les revenus tirés de l'entreprise sont exonérés a été porté de 5 000 £ à 25.000 £. Les budgets de 1980 et 1981 prévoient de nombreuses dispositions fiscales pour les individus ou les sociétés qui investissent dans les petites entreprises, notamment la possibilité d'enregistrer les pertes.

Enfin, le plafond du chiffre d'affaires à partir duquel les entreprises sont tenues de se faire enregistrer au régime de la T.V.A. a progressivement été relevé, à un taux beaucoup plus important ces deux dernières années que le rythme de l'inflation.

A l'inverse du Royaume-Uni, le droit fiscal allemand ne prévoit que très rarement des exonérations fiscales en faveur des P.M.E.. Ces exonérations concernent en général des groupes particuliers d'entreprises : entreprises installées dans certaines régions défavorisées ou appartenant à certaines branches particulières. Néanmoins trois mesures fiscales s'adressent plus particulièrement aux P.M.E..

Premièrement, comme au Royaume-Uni, l'abaissement de l'imposition sur les bénéfices est réalisé pour les P.M.E.. Début 1975, le montant de l'exonération de l'impôt sur les exploitations industrielles et commerciales est très nettement augmenté, puisqu'il est plus que doublé. Par ailleurs, un report de pertes a été introduit dans l'impôt sur les bénéfices. Le montant du report est néanmoins limité. L'exonération et le montant des pertes sont revalorisés à plusieurs reprises. Selon le rapport des autorités allemandes remis à la Division des Petites et Moyennes Entreprises/artisanat, les deux tiers des entreprises ne paieront plus à partir de 1980 d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, et à partir de 1981, 30 % des entreprises ne paieront plus d'impôt sur le capital professionnel.

L'abaissement du taux de l'imposition sur la fortune constitue en effet la deuxième dimension de la politique. Une loi de 1977 portant sur la révision du régime fiscal abaisse les taux de l'impôt sur la fortune de 0,7 % à 0,5 % pour les personnes physiques et de 1 % pour les personnes morales.

Enfin, à plusieurs reprises, les possibilités d'amortissement fiscal sont très nettement accélérées.

Les Pays-Bas vont articuler des mesures concernant le taux d'imposition sur les bénéfices, des abattements temporaires pour les indépendants et les petites entreprises ainsi qu'une prime régionale générale.

En 1978, le bénéfice réalisé peut faire l'objet d'une réduction spéciale égale à 1,4 % du patrimoine de l'entreprise, ou d'une réduction générale de 3 % de son propre montant. Ce système est supprimé en 1981 mais remplacé par des déductions calculées sur le stock ou sur les investissements réalisés. Mais surtout, il est créé une prime régionale générale qui a pour objectif de stimuler et d'orienter les investissements en fonction de l'emploi, mais également en fonction d'autres aspects comme l'aménagement du territoire et la promotion des petites et moyennes entreprises. Pour les P.M.E., un des éléments importants est qu'en plus de la prime de base, une prime est accordée en faveur des petits investissements.

3.2.3 - L'amélioration des conditions d'accès au marché financier et les mesures visant à abaisser le coût du capital

Le choix de ce type de mesures repose sur une série de constatations : les petites entreprises n'accèdent pas facilement aux marchés financiers, du fait de leur petite taille ; le manque de fonds propres est un obstacle à leur croissance ; les établissements bancaires exercent une discrimination au détriment des plus petits emprunteurs. C'est J.K. GALBRAITH (1) qui exprime le plus clairement la thèse des P.M.E. financièrement étranglées et victimes du comportement restrictif des banques dans leur demande de crédit. Analysant les effets différentiels de la politique monétaire sur les différents types d'entreprises, GALBRAITH oppose au secteur oligopolistique de l'économie dans l'ensemble peu concerné par le gel des crédits, le cas des petites entreprises, exposées au risque du marché. Analysant ce thème d'un point de vue historique, S. EVRAERT (2) semble établir que la thèse de GALBRAITH était plutôt le reflet du mécontentement des organisations des petites entreprises et des paysans que la traduction d'un état de fait. En particulier, plusieurs études publiées à la suite de l'étude de GALBRAITH auraient établi qu'il n'y avait pas de réelle discrimination (3). Cette vision n'est absolument pas partagée par les nombreux rapports officiels (4). La discrimination dont sont victimes les P.M.E. est donc un thème présent dans le débat de politique économique depuis l'après-guerre. Tous les pays européens ont mené des politiques visant à améliorer les conditions de financement des P.M.E.

(1) J.K. GALBRAITH, Market structure and stabilization Policy, The Review of Economics and Statistics, 1959.

(2) S. EVRAERT, Croissance, efficacité et rentabilité des P.M.E., thèse d'Etat, 1978.

(3) Voir en particulier :
John R. HEYER et E. KUTH, The investment Decision, an empirical Study, Chap 10 Liquidity Restraint and Growth, Harvard University Press, 1957 ;

Ces politiques ont été intensifiées au cours de ces dernières années. Plus d'ailleurs que des programmes visant à améliorer les conditions d'accès aux marchés financiers, les différents pays ont créé ou mobilisé certaines institutions bancaires par la création de produits financiers spécifiques aux P.M.E..

Les Pays-Bas semblent avoir montré l'exemple. Le système néerlandais, très dense, comporte une institution bancaire ancienne, établie à l'origine, en 1927, pour financer les entreprises moyennes : la Banque des Pays-Bas pour les classes moyennes (Nederlandsche Middenstandsbank). Plus des deux tiers des prêts accordés par cette banque, le sont aux P.M.E.. Deux autres sociétés semi-publiques, créées dans le milieu des années 70, fournissent du capital à risque aux entreprises et surtout aux P.M.E. : la Risiko Kapitaal Nederland B.V. et la Nederlandse Participatie Maatschappij N.V.. Appuyés par des consortiums différents de banques privées ainsi que par la Banque Nationale d'Investissements, l'une et l'autre s'engagent dans des participations minoritaires dépassant 100.000 florins qui peuvent concerner des créations d'entreprises.

A. MELTZER, A comment on Market structure and Stabilization Policy, The Review of Economics and Statistics, 1958;

H.F. LYNDALL, Impact of the credit Squeeze on small medium sized manufacturing firms, Economic Journal, 1957 ;

(4) MACMILLAN Report, Committee on finance and Industry, 1931 ;

RADCLIFFE Report, Committee on the working of the monetary system, 1959 ;

BOLTON Report, Committee of Inquiry on small firms, 1971 ;

WILSON Report, The financing of small firms, 1979 ;

Rapport MIGNOT sur les perspectives de développement de l'artisanat et de la petite entreprise, 1979 ;

Rapport MAYOUX sur le développement des initiatives financières locales et régionales, 1979 ;

Rapport KOLBENSCLAG sur la lutte contre le chômage par l'encouragement des P.M.E. dans la Communauté Européenne, Comité Economique et Social, Bruxelles 1981 ;

Rapport DAUTRESME sur la protection de l'épargne, Documentation Française, 1982.

Mais surtout une "nouvelle décision en matière de crédit aux P.M.E." a été promulguée en décembre 1976. Ce texte apporte d'importantes modifications aux régimes existants dans le domaine du crédit garanti par l'Etat au profit des P.M.E.: pour la première fois, on définit les P.M.E. comme les entreprises occupant moins de 100 personnes. Les formes possibles de crédit sont simplifiées. Quatre types de crédit sont définis : le crédit d'exploitation, le crédit de coopération économique, le crédit de renforcement du capital propre et le prêt hypothécaire spécial. Trois des quatre formes de crédit bénéficient désormais d'une caution d'Etat à 100 %, les bonifications d'intérêt sont très nettement revalorisées.

En Belgique, dès 1976, les facilités d'accès au crédit professionnel sont très nettement élargies. Ainsi, le Fonds de garantie, créé en 1959, qui sert à couvrir les crédits si les garanties offertes par le demandeur de crédit sont insuffisantes, est étendu à un nombre plus grand d'entreprises grâce à un relèvement des seuils définissant les P.M.E..

Dans le cadre de la loi de réorientation économique, de 1978, le système d'aide aux entreprises est remodelé. Les aides peuvent prendre les formes suivantes : le Fonds de garantie, les subventions en intérêt, la prime en capital, l'exonération du précompte immobilier, l'amortissement accéléré, l'exemption du droit proportionnel sur les apports à des sociétés, la prime à l'emploi, enfin le remboursement des frais en cours d'affiliation d'une entreprise à un service social reconnu.

Mais surtout un Fonds de participation est créé. Ce Fonds permet à la Caisse Nationale du Crédit professionnel de prendre une participation minoritaire dans toutes les sociétés qui peuvent obtenir un crédit professionnel et/ou souscrire des obligations émises par elle. Cette nouvelle formule doit permettre à certaines P.M.E. de disposer de capitaux qui leur sont nécessaires sans devoir recourir

à l'emprunt. Enfin, si la loi de 1978 coordonne et structure au niveau national tout le système d'aides économiques aux P.M.E., l'exécution des directives d'application régionales a été prise par les Secrétaires d'Etat ayant l'économie régionale dans leurs attributions.

En Allemagne, dès le début de la crise, le gouvernement fédéral procède à un renforcement de l'aide financière destinée aux investissements à long terme dans le cadre des programmes de crédit E.R.P.. Au fur et à mesure de l'avancée dans la crise, l'effort dans le cadre du programme E.R.P. est consacré à la création d'entreprises. Mais 1978 constitue une date charnière tant pour la politique fiscale que pour la politique de financement.

En effet en 1978, le gouvernement élabore un programme d'aide à la constitution en quasi-fonds propres. Le programme prévoit d'accorder des prêts à long terme (20 ans à taux préférentiels) qui jouent un rôle de capital propre en ce sens qu'il n'y a pas lieu de fournir de sûreté et en cas de faillite la responsabilité est limitée. Ce programme entre en vigueur à la mi-1979. Il doit faciliter la création de nouvelles entreprises tant dans le secteur industriel que dans les professions indépendantes. En France, le même type de politique a été mis en place à travers les prêts participatifs.

Une des caractéristiques du système bancaire et financier français est l'existence d'établissements spécialisés à statut public ou semi-public chargés d'octroyer des prêts bonifiés et des garanties aux P.M.E.. Ces établissements spécialisés gèrent une partie importante de ces prêts bonifiés et ont vu leur rôle se renforcer au cours de la période récente. Les Pouvoirs Publics se sont également préoccupés, surtout depuis 1980, d'accroître les fonds propres des entreprises sous forme principalement de prêts participatifs.

L'octroi de prêts à taux bonifiés ou garantie qui représentent en France une part importante des financements des P.M.E. transite principalement par le biais d'établissements spécialisés dont les principaux sont :

- . Le Crédit d'Equipement aux P.M.E., né de la fusion en 1980 d'institutions diverses, qui accorde différents types de prêts à moyen et long terme dont certains à des conditions particulièrement avantageuses.
- . Les Sociétés de Développement Régional (S.D.R.) qui se sont vues autorisées également depuis 1977 à accorder des crédits avantageux aux P.M.E..

Le développement des prises de participation et de prêt participatif se fait également par le biais de ces institutions spécialisées (S.D.R., C.E.P.M.E.) et par d'autres organismes soit régionaux (Instituts de participation régional) ou interrégionaux (SOFIDAS, SOPROME, IDI). Les Banques commerciales accordent également des prêts participatifs garantis par un Fonds National qui permet de limiter les risques d'insolvabilité. A titre indicatif pour l'année 1982, le volume de ces prêts participatifs est passé de 1 milliard à 3,5 milliards de francs, géré à raison de un tiers par les établissements spécialisés, un tiers par les Banques et un tiers par l'Etat sous forme de prêts du F.D.E.S..

Pour les P.M.E. qui connaissent temporairement des difficultés de trésorerie ont été instituées des dispositions particulières afin d'aider ces entreprises : moratoire pour les dettes fiscales, accélération du paiement des créances publiques.

Mais il faut signaler qu'en 1978 a été mise en place la réforme du Crédit à l'Artisanat. Cette réforme entretient des rapports directs avec les P.M.E.. Deux organismes bancaires spécialisés sont chargés du financement des entreprises artisanales : les Caisses de Crédit Agricole Mutuel, le groupe des Banques Populaires.

Des prêts à taux préférentiel sont accordés aux jeunes artisans sous certaines conditions de qualification. Le livret d'épargne manuel a vu ses conditions d'octroi de crédits assouplies en 1980. Outre ces conditions favorables de financement, d'autres mesures importantes ont été décidées pour faciliter la création et l'expansion des entreprises artisanales. Il s'agit principalement :

- de la simplification du statut des sociétés artisanales ;
- de la mise en place du système de prêt participatif bancaire spécifique pour les entreprises de moins de 25 salariés qui franchissent une phase particulière de leur croissance.

Mais la révolution la plus spectaculaire semble avoir eu lieu au Royaume-Uni qui, partant d'une conception très libérale en matière de financement, a adopté des mesures étatiques assez stimulantes. Au Royaume-Uni, le système de prêt bonifié ou garanti semble assez limité comparé aux autres pays européens, en particulier en France et en R.F.A. La philosophie du Rapport Bolton s'opposait à l'élargissement des produits financiers de ce type.

L'octroi des prêts bonifiés s'effectue par le biais de quatre organismes principaux :

- le COSIRA (Council for Small Industries in Rural Area), spécialisé dans le financement des petites entreprises (moins de 20 salariés) des zones rurales à l'exclusion des petites entreprises du commerce et des restaurants. Cette institution fournit des prêts à moyen terme et long terme qui peuvent financer jusqu'à 80 % des investissements.
- Les Agences de Développement Economique Local (Scottish Development Agency ou LEDN pour l'Irlande du Nord) accordent des prêts avantageux pour le développement ou la création de P.M.E..

- L' ICFC (Industrial and Commerce Finance Corporation), organisme semi-public, a pour fonction de fournir des prêts à moyen et long terme et des capitaux propres.
- Le Crafts Advisory Committee (C.A.C.) est chargé d'assurer la gestion de prêts et de subventions à l'artisanat.

L'ensemble de ces institutions a été stimulé, mais ce ne sera qu'en 1981 que va être décidé un important programme de prêts garantis aux P.M.E.. Le Loan Guarantee Scheme prévoit que pour l'octroi de prêts à moyen terme par des banques commerciales, le gouvernement s'engage à en garantir 80 %, moyennant un taux d'intérêt plus élevé (surprime de 3 % pour couvrir le risque). Le programme est assez élevé puisque le montant des prêts distribués a été doublé pour 1982.

Par ailleurs, en matière de fonds propres, le Royaume-Uni possède plusieurs sociétés privées de "venture capital" mais dans ce domaine, I.C.F.C. joue un rôle déterminant. Au 31 mars 1981, cette institution disposait de quelque 1 350 prises de participation pour un montant total de 80 millions de £. L'originalité de cette institution provient de sa capacité à monter des plans de financement spécifiques pour les P.M.E. : rachat d'actions, prêts convertibles, prise de participation dans les entreprises nouvellement créées, financement pour le rachat d'entreprises.

Enfin, l'année 1981 a vu la création au Royaume-Uni d'un marché hors cote pour faciliter l'accès des P.M.E. aux bourses (Unlisted Securities Market). Toutefois l'accès à ce marché est limité aux public limited companies, la part minimale des actions détenues par le public étant abaissée, il est vrai, de 25 % à 10 %. Des dispositions sont prévues afin de limiter le coût d'entrée à ce marché.

Mais il y a plus, au Royaume-Uni, cette politique est relayée depuis très peu de temps par une politique spécifique de financement pour les P.M.E. innovantes.

En 1980, la National Research Development Corporation (N.R.D.C.), établissement quasi-public financé par le Ministère de l'Industrie a créé une division spéciale : la Small Company Innovation Fund, qui fournit des capitaux propres, sous forme de prise de participation, aux petites entreprises engagées dans les nouvelles technologies. Elle peut investir de 5 000 à 50 000 £ par projet.

En 1981 a été créé le British Technology Group (B.T.G.) qui résulte de la fusion de National Enterprise Board (N.E.B.) et N.R.D.C.. Cette institution fournit diverses sources de financement aux entreprises innovatrices (fonds propres, prêt à long terme). Environ la moitié des sociétés dans lesquelles B.T.G. a investi sont des petites entreprises.

A côté de ces institutions semi-publiques, il faut rappeler également le rôle de I.C.F.C. dans le financement des petites entreprises innovatrices par le biais de sa filiale T.D.R. et l'existence d'une trentaine de sociétés privées de financement qui peuvent apporter des capitaux propres aux entreprises engagées dans les nouvelles technologies.

C'est le cas également en France avec la réforme du statut et des fonctions de l'A.N.V.A.R. en 1979 qui amorce une politique importante d'aide à l'innovation pour les P.M.I.. L'A.N.V.A.R., par son implantation dans les régions est désormais l'institution spécialisée dans l'aide et le conseil à l'innovation pour les P.M.I.. Dotée d'un budget de 700 millions de francs, elle offre principalement deux types d'aides :

- la prime à l'innovation destinée aux entreprises de moins de 2 000 personnes. Par cette prime, l'A.N.V.A.R. rembourse 25 % (1) des travaux de recherche, sous-traités à un laboratoire ou à un expert agréé dans la limite de 1 million de francs.

- L'aide à l'innovation en vue de faciliter le développement de produits ou de procédés nouveaux. Le montant de l'aide qui ne peut dépasser 50 % des dépenses réalisées peut prendre la forme d'une aide non remboursable ou d'une avance remboursable en cas de succès.

L'Etat a encouragé par ailleurs le développement de l'offre en capital risque par l'intermédiaire de l'A.N.V.A.R. (Crédit Moyen Terme Innovation) et des Sociétés Financières d'Innovation qu'il contrôle en partie via les institutions publiques spécialisées de financement : Crédit National et SOFINNOVA, INODEV et C.E.P.M.E..

3.2.4 - Programme de création d'entreprises

Les mesures d'aide à la création d'entreprises se sont insérées dans un environnement culturel relativement plus porteur que dans la période de croissance. La valeur idéologique traditionnellement attachée à la notion d'entreprise et aux entrepreneurs semble s'être relativement modifiée dans tous les pays avec l'avancée dans la crise et l'augmentation du nombre de faillites. L'idée d'entreprise s'est ainsi trouvée valorisée. Elle était largement liée à des images de promotion strictement individuelle, de profit, voire d'exploitation. Elle semble s'être "désidéologisée", empruntant parfois même la signification quasi-militante de la thèse de l'expérimentation sociale. Les autorités politiques n'ont pas été insensibles à l'évolution de l'opinion publique. Elles ont donc stimulé la création d'entreprises. Les mesures visant à favoriser la création de nouvelles entreprises reposent sur la recherche de plusieurs objectifs.

Trois pays vont essentiellement mettre l'accent sur les programmes de création d'entreprise : la Belgique, le Royaume-Uni et la France. Le Royaume-Uni a surtout adopté des mesures fiscales, la Belgique des exonérations de cotisations, la France la création d'un véritable programme comportant plusieurs dimensions.

Le Royaume-Uni a surtout conçu un système d'aide à la création d'entreprise par des mesures fiscales. Le "Business Start up Scheme", décidé par le budget 1980, prévoit des incitations fiscales pour encourager les individus à investir dans les nouvelles entreprises. Il est prévu un allègement d'impôt à raison de 10.000 £ d'investissement par an. Cette somme est constamment réévaluée. Le seuil d'imposition des indemnités de licenciement ne sera applicable qu'au-delà de 25.000 £ (au lieu de 10.000 £) afin d'encourager la création d'entreprises de la part des salariés licenciés. De nouvelles mesures pour faciliter le rachat d'actions par les employés de leur entreprise sont adoptées. Enfin, un programme limité est mis en place par la Manpower Service Commission pour la formation des entrepreneurs.

En Belgique, les mesures ont été de deux sortes : des mesures d'assouplissement pour l'accès aux professions commerciales et artisanales, des mesures à caractère financier. Concernant l'aspect financier, mises à part les aides supplémentaires sous forme de subventions en intérêt ou de primes de capital aux jeunes indépendants, accordées dans le cadre général de la loi d'orientation économique, il est prévu d'accorder aux travailleurs salariés qui s'installent comme indépendants le droit de retourner au chômage pendant les vingt-quatre mois qui suivent leur installation en qualité d'indépendants.

La politique française concernant l'aide à la création d'entreprises apparaît plus ambitieuse (1). On peut retenir trois types de mesures prises par les Pouvoirs Publics : incitations fiscales, promulgation d'un cadre législatif d'aide pour les chômeurs créateurs d'entreprise, mise en place d'institutions chargées de faciliter le processus de création d'entreprises.

Sur le plan fiscal, la loi de finances de 1978 avait institué un abattement de 33 % du bénéfice imposable des sociétés nouvelles pendant l'année de création et les trois années suivantes. En 1979, une autre mesure dispensait de l'impôt sur les sociétés les entreprises nouvelles qui réinvestissaient leurs bénéfices en fonds propres. En 1982, ces deux régimes ont été remplacés par un régime unique prévoyant un abattement de 50 % pendant cinq ans (plafond de 30 millions de francs pour le chiffre d'affaires exigé pour les deux premières années d'activité puis porté les années suivantes à 60 millions de F.).

En 1980, ont été prises différentes mesures pour faciliter les transmissions d'entreprises :

- allègement du coût des transmissions à titre gratuit et des transformations des entreprises (exonération de la taxation des plus-values, allègement du coût fiscal de la transformation des entreprises individuelles en société).
- assouplissement des modalités de paiement et de financement de la transmission (paiement des droits de succession fractionné sur cinq ans...).

(1) Pour une présentation synthétique, voir S. PFLIEGER : Les Cadres chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises, janvier 1982, TRAVAIL et SOCIETE.

Sur le plan législatif et social, la loi du 3 mars 1979, puis la loi du 22 décembre 1980 ont institué en France un programme d'aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprises industrielle, artisanale ou commerciale. Les créateurs ou repreneurs bénéficient tout d'abord du maintien de la couverture sociale tout en étant exonéré de l'ensemble des cotisations sociales. Ils perçoivent d'autre part une prime équivalent à six mois d'allocation cumulée qu'il aurait continué à percevoir s'il était resté demandeur d'emploi.

Sur le plan institutionnel, en 1978, les Pouvoirs Publics ont créé auprès des Chambres de Commerce des guichets uniques pour faciliter les démarches administratives lors d'une création d'entreprise. En 1979, a été mise en place une Agence pour la Création d'Entreprise (A.N.C.E.) qui a essentiellement un rôle d'information et d'animation. En 1980-1981 ont été organisés des concours nationaux et des salons de la création d'entreprise. En outre, les Pouvoirs Publics ont encouragé la formation d'un Fonds de Garanties Mutuel destiné à faciliter et à couvrir le risque financier de la création d'entreprise. Des dotations budgétaires directes de la part de l'Etat à ces fonds de garantie ont été octroyées sous certaines conditions. Enfin, on mentionnera les possibilités accordées aux établissements publics régionaux d'accorder des primes à la création d'entreprise depuis 1978.

3.2.5 - Les mesures d'aide, de formation et de conseils

Les P.M.E. n'ont souvent pas besoin d'apport extérieur de savoir faire en ce qui concerne l'activité essentielle de l'entreprise. La technicité provient des compétences personnelles du créateur, de sa formation et de son expérience passée. Mais, par contre, les P.M.E. et leurs dirigeants ont un besoin d'informations et

de conseils dans toute une série d'autres activités touchant à la gestion, au marketing, à la connaissance des concurrents et des aides mises en place par les pouvoirs publics...

En matière d'aide publique par exemple, il existe une incompréhension, un décalage culturel entre l'administration et les patrons des P.M.E.. Très souvent, pour éviter la corruption ou l'arbitraire du fonctionnaire, des règles et des procédures très rigides ont été définies dont le dirigeant de P.M.E. n'a aucune connaissance.

Par ailleurs, l'analyse des cas de faillites montre que, très souvent, ils trouvent leur origine dans des erreurs de gestion. Cette remarque semble particulièrement vraie pour les petites entreprises nouvelles. Aussi tous les pays se sont efforcés de prendre des mesures pour créer des réseaux de conseils, des institutions diffusant une meilleure formation.

En Hollande, le réseau d'aide est particulièrement dense. Il a été très nettement densifié dans toutes les directions : création d'une organisation destinée à défendre les intérêts des sous-traitants, création d'un régime destiné à encourager une gestion innovatrice et le progrès technologique dans les P.M.E., prise en compte des P.M.E. lors d'adjudications publiques, création de trois nouvelles associations destinées à promouvoir les exportations des P.M.E., dans le cadre d'une régionalisation de l'information, création d'un certain nombre de centres régionaux d'assistance aux P.M.E., ainsi qu'un projet national d'information des entreprises...

En Belgique, tout comme en Allemagne d'ailleurs, la formation va être privilégiée.

En Belgique est créée une association A.S.B.L. "Interreggio", en 1976, dont la tâche essentielle consiste à organiser des bourses de sous-traitance ainsi que l'organisation de foires. Dès 1975, un groupe de travail est chargé de l'étude de la simplification des formalités administratives imposées aux P.M.E.. A partir de 1978, plusieurs mesures d'allègement sont prises dans de nombreux domaines. Mais la grande affaire est la refonte complète de l'organisation de la formation des classes moyennes, réalisée en 1976, et mise en place progressivement.

Cette réforme opère une refonte complète de l'organisation de la formation des classes moyennes par la reconnaissance de la formation prolongée, et la régionalisation de la formation. Le système maintient en y apportant certains correctifs, la formation de base existant et la formation de chef d'entreprise, mais il porte une attention particulière à la "formation prolongée et au perfectionnement pédagogique complémentaire". Ainsi, la nouvelle réforme consacre ou introduit de nouveaux instruments de formation tels que :

- . le recyclage, qui a notamment pour objet la formation approfondie à des techniques nouvelles et complexes ou une mise à jour des connaissances,
- . l'assistance individuelle, qui a pour objet de fournir au chef d'entreprise les conseils qu'il sollicite en matière de gestion ou de technologie,
- . la reconversion, qui doit permettre au chef d'entreprise ou à ses proches collaborateurs d'acquérir en cas de nécessité, par une formation appropriée, les compétences nécessaires à l'exercice d'une autre profession indépendante,
- . le perfectionnement pédagogique complémentaire, qui s'adresse aux personnes investies d'une mission d'éducation dans le cadre des activités organisées tant en formation de base qu'en formation prolongée et en reconversion.

Cette réforme a donc mis sur pied un ensemble cohérent destiné à assurer la formation permanente des chefs des petites et moyennes entreprises au cours de toute leur existence professionnelle. L'Etat subventionne l'ensemble de ce système. Les institutions sont réorganisées. Il est créé un Comité National de Coordination et de Concertation de la Formation Permanente dans les classes moyennes et des Instituts francophones et néerlandophones de la formation permanente dans les classes moyennes.

Les années 1977-1978 sont consacrées à la mise en place juridique de ces dispositions. A partir de 1979, les institutions et les nouveaux principes rentrent dans les faits.

C'est en Allemagne, dans le cadre de la politique structurelle que les mesures d'aide, de formation et de conseil semblent les plus importantes et les mieux intégrées.

Dès 1975, les crédits budgétaires pour les mesures d'aides à l'industrie et au commerce sont augmentées. Ces mesures d'aides ont porté sur l'existence, l'information, la formation, la recherche technologique et l'innovation.

En effet, début 1976, dans le cadre d'une mise à jour du programme pour une politique structurelle pour les petites et moyennes entreprises, deux nouvelles lois sont adoptées pour la formation professionnelle et sur le développement des centres de formation.

En 1977, toujours dans le cadre du programme pour une politique structurelle pour les P.M.E., qui doit améliorer l'efficacité des P.M.E., le gouvernement augmente ses subventions afin de permettre aux P.M.E. de consulter ou de disposer d'experts sur les points suivants :

- pour le perfectionnement des entrepreneurs et des cadres à la gestion,

- pour la construction, l'extension et l'entretien d'établissements de formation interentreprises,
- pour des programmes techniques de base,
- pour la promotion des ventes à l'étranger,
- pour la rationalisation d'enquêtes et d'analyses de marché.

A partir de 1978, le gouvernement fédéral et les Länder intensifient leurs actions dans trois domaines :

- â - la promotion de la recherche et du développement,
- b - la formation dans les P.M.E.,
- c - l'adaptation des P.M.E. aux exportations.

a - La promotion de la recherche et du développement

Début 1975, les aides accordées en faveur des P.M.E. dans le cadre des programmes technologiques de base (1) du Band ont été augmentées. La recherche industrielle de groupe a été stimulée par l'intermédiaire des associations de recherche industrielle (2) dont l'activité est très importante et grâce à l'augmentation des subventions.

Début 1978, le gouvernement fédéral a arrêté un schéma général de recherche et de technologie pour les P.M.E.. Ce programme consiste à éliminer les désavantages que les P.M.E. subissent en matière de recherche et d'innovation. Il vise à promouvoir le transfert de technologie, à développer la recherche externe contractuelle, à étendre les allègements fiscaux en faveur des investissements de recherche, à subventionner les dépenses de personnel des P.M.E. dans le domaine de la recherche et du développement.

(1) "Schwerpunkt programm".

(2) Arbeitsgemeinschaft Industrieller Forschungsvereinigungen (A.I.F.).

Selon le rapport de l'Allemagne remis à la Division des petites et moyennes entreprises/artisanat en 1980, 500 millions de DM ont été affectés à la promotion de la recherche et du développement dans les P.M.E.. Ces crédits ont été consacrés par le Ministère fédéral de l'économie au financement des dépenses de personnel destinées à renforcer la propension à innover des P.M.E., de la recherche industrielle commune et des contrats de recherche passés à l'extérieur.

Près de 6 500 entreprises ont pu bénéficier du programme de subventions au titre des dépenses de personnel dans le domaine de la recherche et du développement. La moitié environ de ces entreprises occupaient moins de 100 personnes.

Les subventions en faveur de contrats de recherche sont destinées à faciliter le financement de recherches confiées à des tiers par des P.M.E. pour la solution de leurs propres problèmes technologiques. L'aide s'élève à 30 % du montant payé par l'entreprise commettante mais elle est plafonnée à 120 000 DM par an. Peuvent bénéficier de ces subventions les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 millions de DM par an.

b - La formation dans les P.M.E.

Depuis octobre 1976, des subventions sont octroyées afin de réduire le coût des séminaires consacrés à la direction par objectifs, organisés au sein de l'entreprise à l'intention des chefs d'entreprise et des cadres de direction des P.M.E. industrielles. Les entreprises commerciales bénéficient également, depuis le 1er juillet 1977, de subventions destinées à faciliter la participation à des séminaires sur les problèmes de gestion des entreprises. L'artisanat fait, depuis la mi-1977, l'objet d'un nouveau programme visant à encourager l'organisation de cours de gestion des entreprises, portant principalement sur les problèmes relatifs à la constitution de l'entreprise et sur les principes de base de la gestion. Enfin, en 1976 et 1977, de nombreuses subventions ont été affectées à des mesures destinées à promouvoir la construction,

l'extension et l'entretien d'établissements de formation inter-entreprises, dans le cadre du plan établi en vue de la réalisation par étapes d'objectifs fondamentaux en matière de formation professionnelle ("Stufenplan zu Schwerpunkten der beruflichen Bildung"). Cette action a permis de créer plus de 10 000 nouveaux postes d'atelier.

Dans le domaine du recyclage des chefs d'entreprise et des cadres de petites et moyennes entreprises, un programme de formation, subventionné par le "Rationalisierungskuratorium der Wirtschaft" (R.K.W.) (conseil de rationalisation de l'économie allemande) au moyen de crédits du Bund et intitulé "Gestion rationnelle des entreprises" a été mis en oeuvre sous forme de séminaires organisés au sein des entreprises, à partir de 1978.

Le R.K.W. est un organisme d'utilité publique qui bénéficie d'une aide du gouvernement fédéral et des onze Länder dans lesquels il est implanté. La vocation du R.K.W. est triple : conseil, information et formation professionnelle.

c - L'effort d'exportation

Le Comité de rationalisation de l'économie allemande (1) a fait porter ses efforts sur la réalisation d'enquêtes et d'analyses de marché pour différents groupes de P.M.E..

Le Ministère fédéral de l'économie a renforcé son action sur la façon d'engager et de conduire les affaires à l'exportation. Un petit guide pratique de l'exportation a été largement diffusé et mis à la disposition des P.M.E..

(1) Rationalisierungs-Kuratorium der Deutschen Wirtschaft - R.K.W..

Dans la plupart des Länder ont été constitués des programmes de contre-cautionnement destinés à faciliter aux P.M.E. l'obtention de cautionnements provisoires et définitifs pour les opérations d'exportations. Dans un deuxième temps, le gouvernement fédéral s'efforce d'harmoniser les différentes mesures prises par les Länder afin d'éviter les distorsions de concurrence.

Le programme français est moins ambitieux. Le système d'aide et de conseil aux P.M.E. est essentiellement assuré en France par l'intermédiaire des Chambres de Commerce et d'Industrie au niveau régional. Les établissements spécialisés dans le financement des P.M.E. disposent également de services spécialisés dans l'aide et le conseil aux P.M.E..

Patronés par le Ministère des Universités et par le Secrétariat à la P.M.I., des Instituts de la P.M.E. se sont développés à partir de 1979 dans les capitales régionales. Ces instituts dispensent des conseils à la gestion. On trouve des structures similaires pour les entreprises artisanales dans les Chambres de Métier.

Dans le cadre de l'aide pour l'exportation, les P.M.E. bénéficient au même titre que les autres entreprises des procédures financières mises en oeuvre pour développer les exportations. Toutefois, le système comporte des adaptations qui peuvent être favorables aux P.M.E. comme pour l'octroi de crédits à l'exportation ou le financement des investissements ou des stages à l'étranger.

Au total, les Pays-Bas ont diversifié leurs mesures d'aides et modifié en les simplifiant leur régime de distribution de crédits aux P.M.E..

La Grande-Bretagne s'est efforcée de stimuler l'aide à la création et à la reconversion d'entreprises. Pour les entreprises existantes, trois types de mesures ont été prises : la réduction des taux d'imposition ; l'adoption d'un important programme de prêts garantis ; ainsi que la mise en place d'une infrastructure d'aides et de conseils.

L'Allemagne Fédérale a joué à la fois sur l'environnement général et les conditions de la concurrence, mais a introduit de nouvelles formes d'aides financières tout en mettant l'accent sur la formation et la diffusion des connaissances technologiques.

La Belgique a adopté une série de mesures d'abaissement du coût du travail, l'abaissement du coût du capital ainsi que la mise en place de nouvelles garanties, mais également la réforme du système de formation destiné aux P.M.E..

La France a plutôt privilégié la création de nouvelles entreprises et la stimulation de l'innovation. Les institutions financières ont été réorganisées et de nouveaux produits financiers ont été introduits.

Pour tenter de conclure cette seconde partie sur les obstacles rencontrés par les P.M.E. et les politiques qui ont été mises en oeuvre, il nous a semblé intéressant d'esquisser, sous forme de scénarios alternatifs, l'avenir des P.M.E. afin de mieux illustrer les enjeux en présence.

3.3 - Quel avenir pour les P.M.E. ? Des scénarios alternatifs de l'avenir des P.M.E. (1)

. Un rappel des tendances lourdes

- Il est probable tout d'abord que les prochaines décennies seront marquées pour les pays européens par un recul toujours vif et profond de l'emploi industriel sous l'impact combiné d'une croissance ralentie, d'une concurrence accrue des pays neufs et de la diffusion des nouvelles technologies. Les nouvelles technologies concerneront plus des innovations de process portant sur le comment produire que sur des innovations de produits susceptibles d'engendrer une nouvelle norme de consommation.

- Le secteur tertiaire devrait continuer sa progression principalement pour les pays européens qui connaissent encore une proportion de la population active employée dans les services assez faibles comparativement à un pays comme le Royaume-Uni. Au sein même de ce secteur tertiaire des incertitudes demeurent sur l'évolution des différentes activités. Mais il est probable que l'on assistera à un développement des services marchands liés à la diffusion des technologies nouvelles et ceux satisfaisants à une demande sociale croissante (loisirs, activité socio-culturelle, médicalisation). Inversement, dans des activités du tertiaire où prédominent les grandes entreprises (banques, assurances, télécommunication, transports publics), et où l'extension des technologies de l'informatique et de l'automation va se poursuivre, on peut craindre au mieux une stabilisation des effectifs employés.

- La persistance d'une croissance lente contribuera sans aucun doute à exacerber les contradictions et la difficulté financière des politiques du Welfare mise en place pendant la période d'expansion.

(1) Cette partie reprend les conclusions d'un rapport établi dans le cadre du "Rapport FAST" :
D. BAROIN, P. FRACHEBOUD : Recherches sur les déterminants de l'emploi, Travail et Société, 1982.

A ces principales tendances lourdes, il convient d'ajouter deux hypothèses supplémentaires : la persistance des problèmes d'emploi et du chômage ainsi que l'existence de déséquilibres régionaux particulièrement aigus en Europe entre des régions qui maîtriseront un tant soit peu leur mutation et les régions périphériques en proie à de graves crises de restructuration.

En fonction de ces tendances lourdes, l'avenir des P.M.E. se jouera semble-t-il autour des enjeux suivants :

- Comment évolueront dans les différentes industries les principales barrières à l'entrée que ce soit en terme de dimensions des unités de production, d'évolution de la concentration, de capital requis ?
- Dans quelle mesure le marché financier sera-t-il en mesure de répondre aux besoins de capitaux que nécessite la création d'entreprises nouvelles et la modernisation de nombre de P.M.E. ?
- Quelle sera le rôle et la place des P.M.E. dans l'innovation et plus généralement dans le rythme d'introduction des nouvelles technologies ?
- Quel type de relations contractuelles prévaudront entre les grandes entreprises, l'Etat (via les marchés publics) et les P.M.E. ?
- Quelles réponses seront apportées à la crise de l'Etat Providence et plus précisément dans quelle mesure les nouveaux besoins sociaux deviendront créateurs d'activité et de forme d'entreprises nouvelles ?
- Quelles sera la contribution des P.M.E. à la création d'emplois ?
- Quelles seront les caractéristiques des emplois offerts par les P.M.E. ?

En combinant ces différents facteurs, il est possible de retenir trois scénarios alternatifs pour l'avenir des P.M.E., comme le suggère le tableau synthétique de la page suivante.

	Scénario n° 1 : Small is possible	Scénario n° 2 : Vers un dualisme créateur	Scénario n° 3 : Polarisation accentuée entre grandes entreprises et P.M.E.
Accès des P.M.E. au marché financier	Faciliter par la constitution d'un réseau spécifique de financement de l'économie sociale	Système financier plus sensible aux besoins de financement des P.M.E. en particulier pour l'offre en capital risque.	Sélectivité et discrimination dans l'accès et le coût du capital pour les P.M.E.
Rythme d'introduction des nouvelles technologies	Développement de technologies intermédiaires économes en capital.	Complémentarité des grandes et des petites entreprises en matière d'innovation. Adoption massive par les PME des nouvelles technologies.	Sous-équipement des P.M.E. en nouvelles technologies contribution marginale des petites entreprises à l'innovation.
Évolution des barrières à l'entrée	Totale perméabilité	Perméabilité relative	Accentuation des barrières à l'entrée
Nature du réseau de contractualisation entre grandes entreprises, Etat et P.M.E.	Modèle dit de l'autonomie	Modèle dit de l'autonomie complémentaire	Modèle de l'oligopsonie
Évolution et remède apporté à la crise des politiques sociales.	Développement tous azimuts des technologies sociales.	Incitation à la création de nouvelles formes d'utilité sociale.	Antagonisme accru entre l'Economique et Social au sein de l'Etat Providence
Contribution des P.M.E. à la création d'emplois	Potentialités importantes de création d'emplois	Potentialités des P.M.E. et complémentarité avec les grandes entreprises	Contribution résiduelle et instable à la création d'emplois
Contribution des P.M.E. aux relations sociales et qualité des emplois offerts	Nouvelles formes d'emplois et nouveaux statuts du travail	Prise en compte des nouvelles technologies et qualifications avec la mobilité entre grandes et petites	Travail très déqualifié et marginalisation des travailleurs des P.M.E.

Scénario n° 1 : Small is possible

Un premier scénario pourrait résider dans l'organisation d'un très vaste tissu de petites ou moyennes entreprises, en interrelations les unes avec les autres et débouchant sur une économie intégrée de petite dimension. Ces P.M.E. développeraient des "technologies dites intermédiaires", c'est-à-dire des technologies relativement économes en capital, et susceptibles d'être maîtrisées par les travailleurs au point de vue de leur appréhension et de leur utilisation. A la spécificité de cette technologie de la production se joindrait un développement sous azimuts de nouvelles technologies sociales, notamment en ce qui concerne la gestion du temps et du capital humain.

Mais ce scénario de l'autonomie, où les structures de production comme les producteurs disposent d'un meilleur pouvoir de contrôle de leur environnement, met en cause l'intervention spécifique de l'Etat à plusieurs niveaux.

Les cadres juridiques doivent d'abord faire l'objet d'un certain nombre d'assouplissements qu'il s'agisse de formes de constitution et de transmission des entreprises, des modalités de réglementation des fonds propres, des seuils, voire même des dispositifs fiscaux, encore que l'objectif doit surtout ici de ne pas pénaliser les entreprises de main-d'oeuvre et de faciliter l'innovation.

Les modalités d'accès aux circuits financiers doivent-elles aussi être modifiées et l'on peut hésiter ici entre deux grands systèmes.

Le premier consisterait à mettre en place des circuits spécifiques à ce secteur des P.M.E. en jouant à la fois sur certaines spécificités du comportement des épargnants et sur la possibilité de mettre en place de nouveaux titres financiers qui ne viennent pas dérégler la structure des pouvoirs qui caractérise certaines de ces P.M.E. Mais la cons-

titution de circuits propres peut très bien déboucher sur un déficit chronique en capital et la nécessité pour l'Etat d'y suppléer. Aussi un autre système constituerait à brancher l'ensemble des circuits financiers sur ces P.M.E., en les obligeant par exemple à réserver un pourcentage minimal de leurs emplois à ces agents. Le recours à un système purement concurrentiel risque surtout de tenir à l'écart certaines entreprises dont la rentabilité n'est pas aussi forte que les placements institutionnels en période d'inflation alors même qu'elles peuvent recéler un important potentiel de création d'emplois.

Mais si l'Etat doit modifier les systèmes juridiques et financiers, cette transformation doit également être digérée et portée par la société toute entière, ce qui suppose que la structure d'entrepreneur soit valorisée et une modification des comportements.

Mais dans la mesure où ces obstacles financiers, juridiques et psychologiques pourront être surmontés, les "petites" entreprises pourront ouvrir de nouvelles marges de liberté au sein d'un système où les grandes unités, publiques et privées, auront fini par réduire les investissements à de simples processus de rationalisation. La contribution des P.M.E. à la création d'emplois serait encore plus vive que celle que nous avons pu constater et mesurer au cours des dernières années. De nouveaux rapports sociaux basés sur l'autonomie des individus au sein des petites unités de production décentralisées seraient donc possibles, remplaçant le thème de la qualité des emplois dans une autre perspective. De nouvelles technologies économiques, juridiques et sociales donneraient dès lors un sens effectif au concept de tiers secteur, sensé assumer le chômage Etat/grandes entreprises dont l'improductivité sociétale est aujourd'hui manifeste.

Scénario 2 : Vers un dualisme créateur

Dans ce scénario, le maître mot est la complémentarité. Cette complémentarité doit être présente tant au niveau de la position respective des grandes entreprises et des P.M.E. sur le marché de produits que lors de l'introduction et de la diffusion des nouvelles technologies.

Si l'on retient l'hypothèse d'une poursuite des deux principaux mouvements de fond qui ont marqué l'évolution des économies européennes depuis l'entrée en crise -une internationalisation accrue des échanges et une modification substantielle de la structure de la demande et des techniques de production-, les P.M.E. dans ce scénario consolideraient, voire augmenteraient sensiblement leur part de marché dans nombre d'activités.

Pour les marchés fortement concurrencés tout d'abord (textile, cuir, meubles...), le redéploiement des grandes firmes joint à une réelle adaptabilité des P.M.E. à l'évolution de la demande constituerait l'élément clef du maintien d'une industrie européenne dans ces secteurs, en particulier pour la production d'articles de haut de gamme à forte valeur ajoutée.

Pour des activités en croissance et fortement internationalisées, les P.M.E., de par leur insertion spécifique sur des segments de marchés spécialisés et du fait d'un développement de leur capacité d'exportation, contribueraient soit en tant que sous-traitants qualifiés, soit en tant que producteur autonome à la compétitivité de l'ensemble de ces activités.

Pour les marchés en croissance rapide ou lente mais abrités de la concurrence internationale (services, mais aussi B.T.P.) on assisterait à un nouveau partage entre grandes entreprises et P.M.E.

Le mouvement de concentration s'accélérerait pour certaines activités comme le commerce de détail, les organismes financiers, le B.T.P. mais les P.M.E. se maintiendraient dans ces secteurs par leur capacité à rester sur des créneaux étroits à forte demande.

Le développement rapide des services à dominante sociale et médicale ainsi que le développement des activités liées à l'essor des technologies de l'information offrirait des potentialités de création et d'expansion pour les P.M.E.. En particulier, l'Etat chercherait à développer des petites entreprises d'intérêt collectif en tant que stratégie alternative d'une politique sociale et culturelle au crû croissant.

Cette complémentarité grandes entreprises-P.M.E. sur le marché des produits n'est possible que si par ailleurs une autre complémentarité s'instaure quant à l'introduction et la diffusion de l'innovation. S'il est indéniable que les grandes entreprises assureront encore une part importante des innovations nécessitant des efforts longs et coûteux en recherche-développement, les P.M.E. ne seront pas absentes en tout état de cause du processus de découverte de nouveaux produits et de nouveaux processus de production. Ainsi elles devraient être en mesure de profiter des "grappes" d'innovations produites par les grandes entreprises et les laboratoires publics tout en s'engageant dans une modernisation de leur équipement par une adoption rapide des nouveaux processus de production.

L'introduction massive de nouvelles technologies par les P.M.E., la qualité de leur savoir faire, leur rôle de pionnier dans l'exploration de certains marchés contribueront à un abaissement de barrières à l'entrée que tenteraient d'instaurer les grandes entreprises. Toutefois, l'obstacle du coût de l'acquisition de nouveaux matériels et de l'emploi de personnel très qualifié pourrait subsister pour nombre de P.M.I. ou de P.M.E. très innovantes.

Aussi, une des premières conditions de base à ce scénario est un accès non discriminant des P.M.E. au marché financier. Les projets de création et de modernisation des petites entreprises seront jugés sur leurs seules perspectives de rentabilité et de croissance potentielle et non pas en fonction de garanties que peut apporter l'entrepreneur. Ceci suppose une modification du comportement des banques à l'égard des P.M.E., mais également la nécessité de prévoir des mécanismes de cautionnement et de garantie pour l'offre en capital risque. Un tel aménagement des circuits finan-

ciers à un niveau national ou européen suppose la création de nouvelles institutions publiques ou privées proches de par leur fonctionnement des "venture capital" aux Etats-Unis.

Une seconde condition est l'instauration d'un réseau de contractualisation entre grandes entreprises, l'Etat et les P.M.E. tant à un niveau local que national. Les politiques d'aide à la recherche, l'accès au marché public ne devront plus être concentrés sur les seules grandes entreprises mais répartis de façon plus égalitaire en direction des P.M.E. qui révéleront des capacités certaines d'innovation. De même, les rapports entre les grandes entreprises et les P.M.E. seront régis par des contrats de coopération susceptibles de garantir des clauses moins draconiennes, en matière de sous-traitance et de facilités d'accès des P.M.E. aux marchés extérieurs.

- Une troisième condition suppose de mettre un terme aux réglementations excessives qui pénalisent l'esprit entrepreneurial du fait de leur coût de gestion trop élevé.

La contribution des P.M.E. à la création d'emplois serait donc importante mais moins vive que dans le scénario du Small is beautiful. Les P.M.E. étant mobilisées dans la recherche d'une complémentarité avec les grandes entreprises dans un monde technologique où la diffusion du progrès technique serait particulièrement vive, la qualité des emplois, et surtout leur précarisation, pourrait devenir l'objet d'aggravations. Des politiques actives des pouvoirs publics en matière de reconversion, de recyclage permanents devraient être très nettement stimulées afin d'éviter la précarisation et à terme la

marginalisation de certaines catégories de main-d'oeuvre. De ce point de vue, un effort particulier devrait être réalisé par les P.M.E. qui ont un très net retard par rapport aux grandes entreprises. Sans cet effort, les risques de polarisation entre grandes et petites entreprises à travers le personnel exclus de la division technologique pourraient s'aggraver.

Scénario n° 3 : Polarisation accentuée entre grandes entreprises et P.M.E.

Pour ce scénario, l'hypothèse de base retenue reste toujours une accentuation du mouvement d'internationalisation des économies européennes et une modification sensible de la structure de la demande et des techniques de production. Mais dans cette évolution d'ensemble, on assistera contrairement au scénario précédent, à une polarisation marquée entre les grandes entreprises et les P.M.E.

Les grandes firmes imprimeraient leur logique à l'ensemble de l'appareil productif. Elles chercheraient à contrôler la totalité des filières de production et l'introduction puis la diffusion des nouvelles technologies. Par le biais d'acquisition, de participations minoritaires, ces grandes entreprises s'assureraient la portion stable de la demande et les segments de marché des plus profitables, laissant aux P.M.E. les productions fluctuantes et le soin de montrer la voie dans les marchés les plus incertains. Dans ce scénario, les P.M.E. de par l'accroissement de la sous-traitance et la "tertiarisation" de l'économie ne seraient pas un secteur marginal de l'économie, mais un secteur dominé, sans dynamisme et soumis aux stratégies des grandes entreprises.

Les perspectives d'investissements et d'innovation des P.M.E. resteraient très faibles. La nature par essence fluctuante et très concurrencée de leur marché les empêcherait de dégager une marge de rentabilité suffisante pour l'acquisition de nouveaux matériels et la conquête de nouveaux marchés. Le renforcement

des barrières à l'entrée du fait de la stratégie de différenciation des grandes entreprises, et leur volonté de maîtriser la totalité des marchés et des filières aurait également pour conséquence un accès plus difficile des P.M.E. à certaines industries en particulier les industries de la nouvelle révolution industrielle.

Ces P.M.E. auront tendance par ailleurs à recourir de façon croissante au secteur informel pour s'assurer une flexibilité de leurs coûts salariaux et dégager une profitabilité suffisante. Le coût social d'une telle stratégie de recours au secteur informel serait considérable. Elle accentuerait les antagonismes et les contradictions d'une politique sociale qui serait par ailleurs incapable d'innover en facilitant comme dans les deux autres scénarios l'émergence de nouvelles formes d'entreprises d'intérêt collectif.

La vulnérabilité des P.M.E. à l'égard du marché financier serait totale. Les perspectives incertaines de rentabilité et de croissance renforceraient les attitudes prudentes des banques qui n'accorderaient que des prêts à court terme engagés si possible sur les actifs de l'entreprise. L'offre en capital risque serait erratique et ne concernerait que de très rares entreprises nouvellement créées dans le secteur des technologies de pointe. Les relations de sous-traitance seraient soumises aux décisions changeantes des grandes entreprises et surtout des firmes multinationales qui arbitreraient à tout moment entre divers sous-traitants nationaux et étrangers.

Le résultat serait la destruction du tissu industriel pour les régions périphériques, incapables de se renouveler par la création de nouvelles entreprises. On assisterait à un renforcement du dualisme du marché du travail entre les salariés des grandes entreprises du "centre" et ceux des P.M.E., les salaires faibles, l'instabilité des emplois des seconds étant le gage de meilleures conditions d'emploi des premières.

La contribution des P.M.E. à la création d'emplois serait donc faible. Le dialogue social au sein de ces entreprises serait par conséquent moins consensuel. C'est donc à l'instauration d'une véritable société duale à laquelle on assisterait, aboutissant à la marginalisation et à l'exclusion d'une partie de la population active. La logique d'une telle dynamique ne manquerait pas à terme de contaminer le système de la grande entreprise et par contre coup de la société toute entière.

REFLEXION GENERALE

ET

CONCLUSION

On ne peut qu'être frappé tout d'abord par le renversement de la tendance qui s'est produit dès le début des années 70 au Royaume-Uni, en Italie et aux Pays-Bas, plus tardivement (après la récession de 1975 ou celle de 1978) pour les autres pays. Alors que la décennie 60 avait été marquée par une augmentation importante des effectifs employés dans les grandes et même les très grandes entreprises, les petites entreprises et surtout les nouvelles entreprises ont contribué à une part croissante des créations nettes d'emplois. Le rôle des entreprises moyennes est beaucoup moins net : affaiblies par la récession dans les secteurs traditionnels, leur croissance est indéniable dans les secteurs plus modernes de l'industrie et dans l'ensemble du secteur des services.

On peut effectivement se montrer réservé sur ce mouvement si contrasté de l'emploi entre les grandes entreprises d'un côté et les petites entreprises de l'autre. Certains économistes n'ont pas manqué de souligner que cette croissance si favorable à l'emploi dans les P.M.E. résultait pour une bonne part d'une logique de transfert d'emplois. Transfert d'emplois de l'industrie vers le tertiaire par le développement des services rendus aux entreprises, mais déplacement également d'emplois au sein même du secteur industriel entre entreprises nouvelles et entreprises existantes et entre grandes entreprises et P.M.E. via un recours accru à la sous-traitance ou par un abandon de marchés. L'argument n'est certes pas infondé, mais il convient toutefois de souligner un point fondamental : pour les entreprises nouvelles et une fraction des P.M.E., des logiques autonomes de développement existent tant pour le secteur industriel que pour le secteur tertiaire.

Ce sont ces potentialités de croissance qu'il importe alors de développer tout en sachant que les emplois générés par les P.M.E. seront différents de ceux créés par les grandes entreprises en période de croissance. On peut imaginer un nombre important de mesures susceptibles d'aider les P.M.E.. Compte tenu des expériences acquises en ce domaine et des facteurs identifiés dans ce rapport, quatre mesures semblent devoir être mises en avant :

- une première série de mesures concerne l'incitation à la création d'entreprise. De nombreuses aides sont déjà disponibles dans les différents pays qui vont de l'allègement fiscal, tant pour les créateurs que pour les investisseurs, à la subvention à la création directe d'emplois. Il est possible sans doute d'aller plus loin en ce domaine, en particulier en ce qui concerne les reprises d'activités que nous avons considérées comme partie intégrante du phénomène du renouveau de la création d'entreprises. En ce domaine un desserrement des contraintes juridiques et financières assortie sous certaines conditions d'une contribution des finances publiques ("recyclage" de l'indemnisation du chômage) peuvent et doivent être envisagés. Les problèmes de financement, si importants soit-ils, ne sauraient faire oublier que des mesures en direction de la formation des entrepreneurs potentiels en situation de chômage ou employés dans des grandes entreprises sont également essentielles pour stimuler l'activité entrepreneuriale ;

- Une seconde série de mesures a trait à la promotion de la très petite entreprise. Ce second domaine d'actions est complémentaire du précédent dans la mesure où la majorité des entreprises nouvelles reste de très petites entreprises à haut risque de défaillance. Il s'agit ici de faire en sorte que les petits entrepreneurs ne soient pas écartés des mesures d'aide. La philosophie est moins de proposer des mesures conservatoires et préférentielles qui accentueraient la marginalisation des salariés employés dans

ce type d'entreprises que de dynamiser la fraction la plus moderniste de ces petites entreprises dont le rôle en matière de formation, de stabilisation de l'économie locale est loin d'être négligeable. En ce domaine, de nombreuses mesures prises à un niveau décentralisé sont souhaitables :

- . élargir les possibilités d'accès aux locaux, en particulier dans les centres urbains où la spéculation foncière entraîne le développement des petites entreprises ;
 - . inciter au regroupement des entrepreneurs pour tout ce qui concerne l'achat, la promotion des productions et l'accès aux marchés publics ;
 - . diffuser de façon plus large les informations sur l'évolution des techniques, l'état des marchés, en particulier à l'exportation ;
 - . aider de façon directe (subvention) ou indirecte (prêt de personnel) l'embauche de personnel qualifié.
- Les P.M.E. en position de sous-traitance ont des problèmes spécifiques qu'il importe de prendre en compte. Les seules actions tangibles qui ont été prises jusqu'à maintenant ont essentiellement visé à rapprocher les donneurs d'ordre et les P.M.E. sous-traitantes par l'organisation de foires ou de salons. Des mesures supplémentaires sont nécessaires qui chercheraient à atténuer les aspects les plus contestables et les plus négatifs pour la compétitivité de l'industrie des rapports grandes entreprises / P.M.E.. Aussi une troisième série de mesures s'efforceraient de poser les jalons d'un véritable code de la sous-traitance pour les pays européens. Parmi les actions possibles on peut citer : la nécessité de contrats à plus long terme, de commandes moins fragmentées entre entreprises sous traitantes et entreprises donneuses d'ordres, l'aide à la diversification et à la modernisation des P.M.E. sous-traitantes, condition même d'une plus grande autonomie vis-à-vis des autres entreprises ;

- Enfin, une quatrième série de mesures, la plus fondamentale car elle conditionne en partie la réussite des trois précédentes, est l'amélioration des modalités de financement des P.M.E.. Il conviendrait à cet égard de stimuler en Europe l'offre en capitaux à risque, éventuellement sous forme de prêts participatifs, afin de financer les créations d'entreprises et la capacité d'innovation des P.M.E.. L'attention des réseaux bancaires et des institutions de développement régional devrait être attiré sur le double enjeu de leur comportement en matière de financement des P.M.E. : enjeu négatif dans la mesure où leur comportement présent alourdit considérablement les charges financières des P.M.E. ; enjeu positif dans la mesure où la redéfinition du rapport degré de risque taux de profit espéré permettrait de mobiliser le potentiel de croissance et de création d'emplois disponibles.

o 0 o

CENTRE DE RECHERCHE TRAVAIL & SOCIÉTÉ

LA CONTRIBUTION DES P. M. E.

À L'EMPLOI EN EUROPE

ANNEXES

ÉTUDE RÉALISÉE PAR : DANIEL BAROIN

PATRICK FRACHEBOUD

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE : XAVIER GREFFE

OCTOBRE 1982

UNIVERSITÉ PARIS IX-DAUPHINE

place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 Paris cedex 16 - Tél. 505.14.10 p. 23.89

S O M M A I R E

<u>BELGIQUE</u>	1
- La définition des P.M.E. en Belgique	2
- Annexe statistique	5
- Annexe politique	27
- Bibliographie	39
<u>DANEMARK</u>	41
- Annexe statistique	42
<u>FRANCE</u>	46
- La définition des P.M.E. en France	47
- Annexe statistique	50
- Annexe politique	69
- Bibliographie	76
<u>ITALIE</u>	81
- La définition des P.M.E. en Italie	82
- Annexe statistique	85
- Annexe politique	111
- Bibliographie	115
<u>PAYS-BAS</u>	121
- La définition des P.M.E. aux Pays-Bas	122
- Annexe statistique	125
- Annexe politique	131

<u>REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE</u>	138
- La définition des P.M.E. en Allemagne	139
- Annexe statistique	141
- Annexe politique	159
- Bibliographie	168
<u>ROYAUME-UNI</u>	175
- La définition des P.M.E. en Grande-Bretagne	176
- Annexe statistique	178
- Annexe politique	188
- Bibliographie	197

BELGIQUE

LA DEFINITION DES P.M.E. EN BELGIQUE

En Belgique, comme dans les autres pays européens, il n'existe pas de définition légale des P.M.E.. Mais certaines lois intègrent de manière explicite des critères précis de ce que sont les P.M.E.. Les deux critères retenus sont le nombre de personnes occupées, et le chiffre d'affaire.

La loi du 24 Mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes, des aides peuvent être accordées aux entreprises :

- industrielles, n'occupant pas plus de 50 personnes,
- commerciales, n'occupant pas plus de 20 personnes.

La loi du 17 Juillet 1975, relative à la compatibilité et aux comptes annuels des entreprises distingue trois catégories d'entreprises : les petites, moyennes et grandes entreprises.

Sont considérées comme grandes entreprises celles qui remplissent une des conditions suivantes :

- compter, en moyenne, un effectif de plus de 50 travailleurs durant l'année,
- avoir réalisé au terme du dernier exercice un chiffre d'affaire de plus de 50 millions de francs, TVA non comprise ;
- enregistrer au total du bilan, un montant de plus de 25 millions de francs pour le dernier exercice.

Sont considérées comme petites entreprises celles qui répondent aux deux critères suivants :

- les commerçants, personnes physiques, les sociétés en nom collectif ou en commandite simple,

- dont le chiffre d'affaire du dernier exercice, à l'exclusion de la T.V.A., n'excède pas 10 millions de francs belges.

Sont considérées comme entreprises moyennes celles qui ne tombent pas sous la définition des grandes ou des petites entreprises. Les grandes et moyennes entreprises doivent tenir une comptabilité complète, les petites entreprises sont régies par un régime dérogatoire.

Représentation schématique des obligations imposées aux entreprises en matière de comptabilité et de comptes annuels.

Grandes entreprises		Moyennes entreprises		Petites entreprises	
Définition	Obligations	Définition	Obligations	Définition	Obligations
Remplir une des conditions suivantes : - employer plus de 50 travailleurs - chiffre d'affaires net supérieur à 50 millions de francs - total du bilan supérieur à 25 millions (art. 12 Loi 17/7/75)	- Comptabilité complète : - livres (art. 4 Loi 17/7/75) - formalités relatives aux livres (art. 8 Loi 17/7/75) - Obligation d'inventaire (art. 7 Loi 17/7/75) - Propre plan comptable conforme au plan comptable minimum normalisé (art. 4, al. 5, Loi 17/7/75) (A.R. 7/3/78) - Comptes annuels conformes aux dispositions de l'A.R. 8/10/76 (art. 7 Loi 17/7/75) - Publication des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) si prescrite par le Code de Commerce ou une autre loi	Les entreprises qui n'entrent ni dans le groupe des petites entreprises (art. 5 Loi 17/7/75), ni dans celui des grandes (art. 12 Loi 17/7/75)	- Comptabilité complète : - livres (art. 4 Loi 17/7/75) - formalités relatives aux livres (art. 8 Loi 17/7/75) - Obligation d'inventaire (art. 7 Loi 17/7/75) - Propre plan comptable (art. 4, al. 5, Loi 17/7/75) - Comptes annuels (art. 7 Loi 17/7/75) - Publication des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) si prescrite par le Code de Commerce ou une autre loi	Satisfaire aux conditions suivantes : - Forme : - commerçant, personne physique - société en nom collectif - société en commandite simple (art. 5 Loi 17/7/75) - Importance : le chiffre d'affaires ne peut être supérieur à 15 millions (A.R. 20/7/78)	- Comptabilité simplifiée : - livre de trésorerie - livre d'achats - livre de ventes (art. 5 Loi 17/7/75) - Obligation d'inventaire (art. 7 Loi 17/7/75) - Comptes annuels (art. 7 Loi 17/7/75)

Par ailleurs, différentes lois d'aide aux investissements et à l'établissement définissent des seuils quantitatifs en termes d'emploi. Ainsi, la plus récente d'entre elles, la loi du 4 août 1978, dite de "réorientation économique" reprend les critères suivants :

Les entreprises commerciales sont considérées comme étant des petites et moyennes entreprises dans la mesure où elles n'occupent pas plus de 40 personnes. Pour les entreprises industrielles et artisanales, ce chiffre est porté à 50. De plus, la loi prévoit que, dans ce dernier cas, le plafond peut être porté à 70 personnes lorsque l'entreprise "quelle que soit sa forme juridique, est dirigée par une ou plusieurs personnes physiques qui possèdent la majorité du capital de l'entreprise et qui, toutes, y trouvent leur principale source de revenus".

Enfin, en vertu de la loi du 15 décembre 1970 sur l'exercice des activités professionnelles dans le secteur des P.M.E., du commerce et de l'artisanat, le Roi, peut, sous certaines conditions, réglementer l'accès aux activités professionnelles, commerciales et artisanales, après avoir fixé pour chaque activité professionnelle ainsi réglementée, les critères applicables aux P.M.E. Pour une présentation exhaustive, voir :

- Ministère des Affaires Economiques. Direction Générale des Etudes et de la Documentation : Entreprises industrielles et commerciales en Belgique. Rapport annuel.

- A.M. KUMPS et R. WITERWULGHE. La problématique des petites et moyennes entreprises en Belgique. Evolution et perspectives régionales. Faculté Universitaire Saint Louis. Bruxelles.

ANNEXE STATISTIQUE

Entre 1973 - 1980, le nombre de salariés employés dans le secteur privé a diminué très nettement d'après les statistiques de l'OFFICE NATIONAL de Sécurité Sociale. Le nombre total des travailleurs salariés était de l'ordre de 2 220 000 en 1973 contre 2 100 000 en 1980. En 7 ans, le secteur privé a perdu environ 120 000 travailleurs.

Cette tendance n'est absolument pas homogène suivant la taille des entreprises. Ainsi, les entreprises dont les effectifs varient entre 0 et 9 salariés connaissent une progression de 14% entre 1973-1980. Les entreprises dont les effectifs varient entre 10 et 19 salariés connaissent également une progression mais dans une moindre mesure (+ 5,3%). Au-delà de 20 salariés, toutes les entreprises perdent des emplois. Cette chute est particulièrement vive pour les entreprises dont les effectifs sont compris entre 50 à 99 salariés et 100 à 199 salariés. En revanche, bien que la taille ne semble plus jouer de rôle discriminant à partir de 500 salariés puisque la chute est égale pour les entreprises entre 500 et 599 et pour les plus de 1 000 salariés ; la chute de l'emploi dans ces deux classes de taille est plus vive que pour les entreprises dont la taille varie entre 200 et 499 salariés. Les entreprises dont la taille est comprise entre 20 à 49 salariés enregistrent une certaine stagnation. Le tableau suivant résume la situation :

EVOLUTION DU NOMBRE DES TRAVAILLEURS SUIVANT
LA TAILLE DES ENTREPRISES 1973-1980

Classe de taille	Pourcentage de variations
0 à 9	+ 14
10 à 19	+ 5,3
20 à 49	- 0,1
50 à 99	- 14,5
100 à 199	- 11,4
200 à 499	- 8,6
500 à 999	- 10
Plus de 1 000	- 10
TOTAL	- 5,4

Globalement, il y a donc en Belgique trois seuils critiques suivant la taille des entreprises :

- les entreprises de moins de 20 salariés connaissant un dynamisme certain. Leur part relative dans l'emploi total passe de 20,59 en 1973 à 24,3% en 1980,
- les entreprises comprenant entre 20 à 49 salariés connaissent une situation étale,
- au-delà de 50 salariés, les entreprises perdent de nombreux emplois. Les entreprises les plus touchées sont les entreprises dont l'effectif varie entre 50 à 99 salariés. A l'opposé, les entreprises dont l'effectif est compris entre 200 à 499 arrivent à freiner leur chute.

Y a-t-il une liaison entre la création d'emplois par les P.M.E. et la création d'entreprises ? Exprimée sous une autre forme, la perte des emplois dans les grandes entreprises est-elle la conséquence de disparition parmi ces entreprises ou de la baisse de leurs effectifs ?

Les statistiques de l'O.N.S.S. permettent de répondre à ces questions. En 1973, le secteur privé comporte 144 000 entreprises. En 1980, il existe 156 000 entreprises ; soit une progression de 12 000 entreprises. Comme aux Etats-Unis, et dans les autres pays européens, ce sont les entreprises de moins de 20 salariés qui sont responsables de ce renouveau. et essentiellement les moins de 10. A l'inverse, la disparition des entreprises 50-99, et 100-199 et + 1 000 est importante. Le tableau suivant résume la situation :

Evolution du nombre d'employeurs par classe d'importance
secteur privé 1973 - 1980*

Classe de taille	Ecart en valeur absolue 1980-1973	Ecart en % 1980-1973
- 9	+ 12 600	+ 11
10 à 19	+ 670	+ 5,7
20 à 49	- 65	- 0,1
50 à 99	- 512	- 16,2
100 à 199	- 214	- 13,1
200 à 499	- 83	- 9,0
500 à 999	- 27	- 9,0
+ de 1 000	- 32	- 17,0
TOTAL	+ 12 337	8,5

* Les chiffres sont arrondis : -voir le détail
dans les tableaux statistiques

Il ressort donc que la crise n'a pas freiné les ardeurs des créateurs d'entreprise. C'est ce dynamisme qui est responsable des créations d'emplois par les petites entreprises. Ce dynamisme compte une faiblesse : le maintien de la taille moyenne des petites entreprises. Les P.M.E. rencontrent donc des obstacles dans leur développement. A l'inverse, les grandes entreprises voient leur taille moyenne très nettement augmenter.

Taille moyenne des entreprises

	1973	1980
0 - 9	2,6	2,6
10 - 19	13,6	13,3
+ de 1 000	3 034	3 297
Moyenne Total	15,5	13,5

Au regard de ces grandes tendances, il importe d'analyser la situation sectorielle.

Les données statistiques de l'O.N.S.S. par taille d'entreprise et par secteur n'existent d'une manière fiable et ne sont publiées que depuis 1978 pour le nombre de salariés. Par contre, elles existent pour le nombre d'entreprises depuis 1973.

Dans une précédente étude par la C.E.E. (1), nous avons analysé le mouvement sectoriel de l'emploi en Belgique. L'effondrement du secteur industriel en matière d'emploi s'opposait au dynamisme des services. Le secteur industriel a perdu 20% de ses emplois entre 1974 et 1978. Le tableau suivant permet de faire la synthèse.

Disparitions ou créations sectorielles d'emplois en Belgique
1974-1978

Secteurs	Gains ou pertes	Taux de % sur la période	% de pertes ou de gains par rapport au secteur	Taux de croissance de la V.A.B. au prix du marché, en volume, au prix de 1975
Produits industriels	-189.000	- 16,8	20,1	+ 1,9
Agriculture	- 22.000	- 15,1	17,8	- 7,4
Produits énergétiques	- 6.000	- 8,9	9,8	+ 21,1
Bâtiment et génie civil	+ 2.000	+ 0,6	+ 0,6	+ 8,8
Services marchands	+ 82.000	+ 5,8	5,2	+ 8,4
Services non marchands	+ 53.000	7,7	7,2	+ 11,7
Total	- 80.000	- 2,1	2,5	+ 7,4

L'effondrement du secteur industriel explique en partie l'envolée du taux de chômage révélé qui passe de 3,2% en 1974 à 8,4% en 1978, taux très nettement supérieur à la moyenne européenne.

(1) D. BAROIN, P. FRACHEBOUD. Recherches sur les déterminants de l'emploi. février 1982. Travail et Société.

Les caractéristiques du mouvement de l'emploi et du chômage se poursuivent entre 1978-1980.

Ainsi, si nous regroupons les statistiques de l'O.N.S.S. afin de faire apparaître des catégories statistiques sensiblement voisines mais non semblables à celles que nous avons utilisées dans notre rapport de février 1982, nous obtenons le tableau suivant :

Evolution de l'emploi
1978 - 1980

Secteurs	Ecart en valeur absolue	Pourcentage de variation
Agriculture	- 547	- 4,6
Energie	- 13 406	- 4,8
Industrie	- 32 774	- 4,7
B.T.P.	- 7 709	- 3,1
Services marchands	+ 16 249	+ 2,3
Autres services	+ 15 447	+ 6,8
Total	- 22 740	- 0,1

Tous les secteurs, à l'exception des services perdent de nombreux emplois. Alors que le B.T.P. avait été épargné sur la période 1974-1978, il ne l'est plus sur la période 1978-1980. Pour ne pas alourdir l'analyse, nous n'évoquerons pas le cas de l'agriculture, de l'énergie, ce qui nous permet d'opposer la situation du secteur industriel à celle du secteur des services.

Le mouvement de chute de l'emploi industriel commencé à partir de 1974 se poursuit. La chute de l'emploi est particulièrement vive dans l'industrie entre 1978-1980. Seul le secteur des biens d'équipement résiste.

Perte d'emploi en %
1980 - 1978

Biens de consommation	- 6,7
Biens intermédiaires	- 5,0
Ensemble de l'industrie	- 4,8
Biens d'équipement	- 2,3

Cette chute a-t-elle été homogène pour l'ensemble des entreprises ?

Dans le secteur des biens de consommation, la perte des emplois est strictement proportionnelle à la taille de l'entreprise entre les tranches 0 à 499 salariés. Seules les entreprises de + de 500 salariés connaissent une décroissance moindre.

Dans les industries des biens intermédiaires, la situation est plus contrastée. Il existe un phénomène exceptionnel, les entreprises 200-499 augmentent leurs effectifs de + de 10%. Le même phénomène existe également pour la tranche 500-999 : la progression de l'emploi est de 3,6%. Ces gains d'emploi dans ces tranches de taille s'expliquent par le mouvement de concentration. En effet, le nombre d'entreprises a fortement augmenté entre 1973-1980 pour ces tranches de taille.

Dans les biens d'équipement, les pertes sont également strictement proportionnelles à la taille des entreprises. Mais au-delà de 500 salariés, comme dans les industries de consommation, les plus grandes entreprises gagnent des emplois.

EVOLUTION DE L'EMPLOI EN POURCENTAGE 1978-1980

	- de 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	+ de 1000	TOTAL
Biens intermédiaires	- 8,1	- 1,8	- 11,1	- 0,6	- 10,1	10,5	+ 3,6	- 8,9	- 5,0
Biens d'équipement	- 4,7	- 3,3	- 3,1	- 3,6	- 4,1	- 5,5	+ 3,6	- 2,3	- 2,3
Biens de consommation	- 3,7	- 4,5	- 8,1	- 7,7	- 7,5	- 12,5	- 1,5	- 2,6	- 6,7
Total industrie	- 4,3	- 4	- 7,3	- 5,8	- 7,0	- 0,5	+ 1,7	- 5,0	- 4,8

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN POURCENTAGE 1973-1980

	- de 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
Biens intermédiaires	- 20,5	- 16,7	- 52	- 14,2	- 23,2	1,1	+ 5,8	+ 25,9	- 20,1
Biens d'équipement	- 11,5	- 2,5	- 14,0	- 25,7	- 13,8	- 25,7	- 11,1	- 21,2	- 11,9
Biens de consommation	- 14,6	- 16,5	- 20,7	- 31,8	- 34,5	- 33,1	- 35,2	- 27,6	- 17,2
Total industrie	- 14,6	- 13,3	- 23,0	- 28,3	- 28,4	- 25,2	- 19,7	- 10,6	- 16,4

La situation globale des services s'oppose à celle de l'industrie. En effet, malgré le second choc pétrolier, le secteur des services continue à créer des emplois entre 1978-1980. L'emploi salarié dans les services augmente de 32 000, soit un taux de 3,5%.

Par ailleurs, alors que le nombre d'entreprises dans l'industrie baisse de plus de 16% entre 1973-1980, le nombre d'entreprises (et donc la création d'entreprises) est proche de 20% dans les services.

Au sein des services, quels sont les secteurs qui sont responsables de cette situation ? Le rythme de création d'entreprises et le rythme d'augmentation de l'emploi ont-ils été homogènes pour l'ensemble des entreprises ?

La création d'emplois est très vive dans les secteurs "autres services" et "institution de crédits, services aux entreprises". L'analyse de ces deux secteurs fait ressortir des seuils critiques suivant la taille des entreprises. Ainsi, pour les "institutions de crédits, services aux entreprises", la croissance de l'emploi est moindre pour les tailles 10-19 - 50-99 et 500-999. A l'inverse, les tranches juste au-dessus connaissent des progressions importantes en matière d'emploi. On assiste donc à un phénomène de concentration et de grossissement des tailles des entreprises.

Dans le secteur des transports, le dynamisme varie proportionnellement avec la taille des entreprises pour connaître un arrêt au-delà de 500 salariés.

Dans le commerce, les tranches extrêmes connaissent un dynamisme très important. Les pertes d'emplois sont par contre très importantes pour les tranches intermédiaires. Le mouvement de l'emploi est très fortement corrélé à la création ou à l'augmentation du nombre d'entreprises. Ainsi, entre 1973-1980, le nombre d'entreprises compris entre 0-10 a augmenté de 25% dans le commerce.

EVOLUTION DE L'EMPLOI EN POURCENTAGE 1978-1980

	- de 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	+ de 1000	TOTAL
Commerce, restauration réparation	3,7	1,2	- 3,1	- 1,4	- 3	- 3,2	- 2,4	+ 5,3	0,1
Transports, communication	2,0	7,8	10,5	+ 7,4	12,8	+ 2,5	- 15,1	- 6,7	2,3
Institutions de crédit	1,6	- 0,5	7,5	- 1,4	+ 48	+ 6	- 10,5	+ 8,4	+ 6
Autres services	4,7	7,4	4,5	0,7	- 0,3	12,7	+ 31	- 1,4	+ 6,8
Total	3,5	2,9	1,4		0,7	+ 6,0	4,3	7,2	3,5

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN POURCENTAGE 1973-1980

	- de 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
Commerce, restauration Réparation	23,3	11,1	10,1	- 14,6	- 8,9	- 11,3	- 2,0	- 5,8	21,2
Transports, communication	+ 8,0	26,2	26,1	- 1,7	73,7	26	- 16,7	- 33,3	11,4
Institutions de crédit	15,3	25,2	18,7	- 11,9	+ 2,7	- 9,7	47,4	+ 58,4	15,3
Autres	+ 16	26,7	31,6	11,7	+ 22	59,4	+ 71,4	42,8	17,6
Total	20	3,3	+ 17,2	- 5,7	+ 5,7	+ 16,5	22,7	16,7	18,9

TABLEAUX DETAILLES

. CHAMP D'OBSERVATION

Le champ d'observation de la présente statistique se limite aux employeurs et aux travailleurs du secteur privé, ressortissant à l'O.N.S.S. ou au F.N.R.O.M., à l'exception toutefois de la batellerie et des services domestiques. Le secteur public et l'enseignement (y compris l'enseignement libre ou privé) ne sont pas pris ici en considération.

. DEFINITION DES UNITES STATISTIQUES

La statistique est établie à partir des volets statistiques transmis par les employeurs. Les unités statistiques prises en considération dans ces relevés sont :

a) L'employeur

L'unité de base est l'employeur ressortissant à l'O.N.S.S. et immatriculé à ce titre, qui a occupé, au cours du trimestre considéré, des travailleurs assujettis au régime complet ou partiel de la sécurité sociale et relevant de la compétence de cette institution. Ce concept implique tant les personnes morales que les personnes physiques ayant la qualité d'employeur au regard de la loi.

b) Le travailleur occupé

L'unité statistique est ici le travailleur ressortissant à l'O.N.S.S. en vertu de la loi du 27 juin 1969 et de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 et présent au travail le dernier jour du trimestre. Elle englobe également le travailleur assujetti dont le contrat de travail est suspendu, mais non rompu, par suite de maladie, d'accident, de repos de grossesse ou d'accouchement, ou de rappel sous les armes, et celui qui n'est pas au travail le jour considéré pour raison de congé, de grève, de chômage partiel ou accidentel ou d'absence justifiée ou non.

REPARTITION DES EMPLOYEURS PAR CLASSE D'IMPORTANCE - SECTEUR PRIVE

Importance des employeurs d'après le nombre total des salariés	1973	1980	Ecart en valeur absolue 1980-1973	Ecart en % 1980-1973
- de 10	117 657	130 281	+ 12 624	+ 11,0
10 à 19	11 685	12 351	+ 666	+ 5,7
20 à 49	8 654	8 589	- 65	- 0,1
50 à 99	3 162	2 650	- 512	- 16,2
100 à 199	1 638	1 424	- 214	- 13,1
200 à 499	928	845	- 83	- 9,0
500 à 999	301	274	- 27	- 9,0
+ de 1000	187	155	- 32	- 17,1
TOTAL	144 212	156 569	+ 12 357	+ 8,6

REPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR CLASSE D'IMPORTANCE - SECTEUR PRIVE

Importance des employeurs d'après le nombre total des salariés	1973	1980	Ecart en valeur absolue 1980-1973	Ecart en % 1980-1973
- de 10	301 198	343 337	+ 33 139	+ 14,0
10 à 19	158 541	166 935	+ 8 394	+ 5,3
20 à 49	266 778	264 419	- 2 359	- 0,1
50 à 99	217 966	186 338	- 31 628	- 14,5
100 à 199	225 250	199 608	- 25 642	- 11,4
200 à 499	279 511	255 572	- 23 939	- 8,4
500 à 999	210 763	189 643	- 21 120	- 10,0
+ de 1000	567 348	511 003	- 56 345	- 10,0
TOTAL	2 227 355	2 107 855	- 119 500	- 5,4

ECART EN VALEUR ABSOLUE DES EMPLOYEURS PAR CLASSE D'IMPORTANCE - SECTEUR PRIVE - 1980-1973

	NOMBRE DE SALARIES										Total	
	0 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +				
. Agriculture, sylviculture et pêche	- 587	12	1	- 4	-	-	-	-	-	-	-	- 578
. Energie et eau	- 4	3	- 1	- 3	- 3	- 3	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 23
. Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et dérivés, indus. chimique	- 355	- 62	- 222	- 23	- 26	+ 1	+ 2	+ 7	+ 7	+ 7	-	- 598
. Indus. transformatrices des métaux, mécanique de précision	- 414	- 21	- 114	- 92	- 26	- 40	- 7	- 10	- 10	- 10	-	- 724
. Autres industries manufacturières	- 2 018	- 393	- 472	- 300	- 191	- 96	- 32	- 8	- 8	- 8	-	- 3 510
. Bâtiment, Génie civil	+ 1 165	- 94	+ 21	- 19	- 2	+ 7	- 1	- 2	- 2	- 2	+ 1	+ 1 301
. Commerce, restauration réparation	+10 036	+ 399	+ 204	- 86	- 19	- 12	- 6	- 1	- 1	- 1	+ 10	+ 10 515
. Transports et communication	+ 302	+ 153	+ 106	- 2	+ 2	+ 4	- 1	- 2	- 2	- 2	+ 562	-
. Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	+ 2 092	+ 160	+ 90	- 23	+ 3	- 7	+ 9	- 7	- 7	- 7	+ 2	+ 2 331
. Autres services	+ 2 407	+ 287	- 132	+ 43	+ 48	- 63	+ 15	- 3	- 3	- 3	+ 3	+ 3 081
Total	+12 624	+ 666	- 65	- 512	- 214	- 83	- 27	- 32	- 32	- 32	+ 12	+ 12 357
Total industrie	- 2 787	- 476	- 808	- 415	- 243	- 135	- 37	- 11	- 11	- 11	- 4	- 4 832
Total services	+14 837	+ 9	+ 268	- 68	+ 34	- 78	+ 17	- 13	- 13	- 13	+ 16	+ 16 487

ECART EN VALEUR ABSOLUE DES EMPLOYEURS PAR CLASSE D'IMPORTANCE
 SECTEUR PRIVE 1980 - 1973

	NOMBRE DE SALARIES										Total	
	0 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +				
. Agriculture, sylviculture et pêche	- 587	12	1	- 4								- 578
. Energie et eau	- 4	3	- 1	- 3	- 3	- 3	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 23
. Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et dérivés, indus. chimique	- 355	- 62	- 222	- 23	- 26	+ 1	+ 2	+ 2	+ 7	- 7	- 7	- 598
. Indus. transformatrices des métaux, mécanique de précision	- 414	- 21	- 114	- 92	- 26	- 40	- 7	- 7	- 10	- 10	- 10	- 724
. Autres industries manufacturières	- 2 018	- 393	- 472	- 300	- 191	- 96	- 32	- 32	- 8	- 8	- 8	- 3 510
. Bâtiment, Génie civil	1 165	- 94	21	- 19	- 2	+ 7	- 1	- 1	- 2	- 2	- 2	1 301
. Commerce, restauration réparation	10 036	399	204	- 86	- 19	- 12	- 6	- 6	- 1	- 1	- 1	10 515
. Transports et communication	302	153	106	- 2	+ 2	+ 4	- 1	- 1	- 2	- 2	- 2	562
. Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	2 092	160	90	- 23	+ 3	- 7	- 9	- 9	- 7	- 7	- 7	2 331
. Autres services	2 407	287	- 132	+ 43	48	- 63	+ 15	+ 15	- 3	- 3	- 3	3 081
Total	12 624	666	- 65	- 512	- 214	- 83	- 27	- 27	- 32	- 32	- 32	12 357
Total industrie	- 2 787	- 476	- 808	- 415	- 243	- 135	- 37	- 37	- 11	- 11	- 11	- 4 832
Total services	+ 14 837	955	268	- 68	34	- 78	17	17	- 13	- 13	- 13	16 487

**EVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIES
SUIVANT LA TAILLE DES ENTREPRISES**

1973 - 1980

1978 - 1980

L'Office National de Sécurité Sociale ne dispose pas avant 1978 d'une répartition sectorielle par taille. Il nous est donc impossible de faire figurer l'évolution pour la période 1973 - 1980. Néanmoins, nous avons retenu l'évolution 1978 - 1980.

ECART EN VALEUR ABSOLUE DES TRAVAILLEURS PAR CLASSE D'ACTIVITE ET PAR CLASSE D'IMPORTANCE DES ENTREPRISES
1980 - 1978

	NOMBRE DE SALARIES										Total	
	0 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +				
. Agriculture, sylviculture et pêche	- 101	- 98	- 256	- 92	- 0						-	547
. Energie et eau	8	- 35	36	+ 30	- 219	- 517	- 1 712	+ 290			-	2 119
. Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et dérivés, indus. chimique	- 390	- 82	- 1 201	- 67	- 1 377	+ 2 649	+ 949	- 11 768			-	11 287
. Indus. formatrices des métaux, mécanique de précision	- 534	- 377	- 724	- 720	- 980	- 2 108	+ 1 423	- 3 357			-	7 377
. Autres industries manufacturières	- 1 368	- 1 303	- 5 079	- 3 848	- 4 161	- 8 496	- 610	- 532			-	25 397
. Bâtiment, Génie civil	- 790	- 1 679	- 5 689	- 168	- 755	+ 3 191	- 3 198	1 379			-	7 709
. Commerce, restauration réparation	4 704	637	- 2 153	- 512	- 832	- 942	- 390	3 250				3 662
. Transports et communication	263	723	1 470	+ 520	+ 877	+ 138	- 621	- 1 476				1 894
. Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	557	- 59	1 226	- 180	+ 713	1 123	- 2 174	+ 9 487				10 693
. Autres services	1 769	1 251	1 248	+ 209	- 109	5 589	5 758	- 628				15 447
Total	4 118	- 962	- 11 122	- 4 829	- 6 843	+ 627	- 575	- 2 995				22 740
Total industrie	- 2 292	- 1 762	- 7 004	- 4 635	- 6 518	- 755	+ 1 762	- 15 657				44 061
Total services	+ 7 293	+ 2 552	+ 1 791	+ 37	649	5 908	2 573	10 633				31 696

BELGIQUE - TAUX DE CROISSANCE DES EMPLOYEURS PAR CLASSE D'IMPORTANCE
 SECTEUR PRIVE 1980 - 1973

	NOMBRE DE SALARIES										Total	
	0 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +				
. Agriculture, sylviculture et pêche	- 13,5	10,2	1,9	- 50,0								- 12,7
. Energie et eau	- 26,7		- 20,0	- 50	- 37,5	- 37,5	- 54,5	- 46,5				- 35
. Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et dérivés, indus. chimique	- 20,5	- 16,7	- 52,0	- 14,2	- 23,2	1,1	+ 5,8	+ 25,9				- 20,1
. Indus. transformatrices des métaux, mécanique de précision	- 11,5	- 2,5	- 14,0	- 25,7	- 13,8	- 25,7	- 11,1	- 21,2				- 11,9
. Autres industries manufacturières	- 14,6	- 16,5	- 20,7	- 31,8	- 34,50	- 33,1	- 35,2	- 27,6				- 17,2
. Bâtiment, Génie civil	+ 6,4	+ 6,2	1,5	- 4,3	- 1,1	+ 8,2	- 3,7	- 22,2				+ 5,7
. Commerce, restauration réparation	23,3	11,1	10,1	- 14,6	- 8,9	- 11,3	- 2,0	- 5,8				21,2
. Transports et communication	+ 8,0	26,2	26,1	- 1,7	+ 3,7	+ 26	- 16,7	- 33,3				11,4
. Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	15,3	25,2	18,7	- 11,9	+ 2,7	- 9,7	+ 47,4	+ 58,3				15,3
. Autres services	+ 16,0	26,7	31,6	11,7	+ 22	+ 59,4	+ 71,4	+ 42,8				17,6
Total	+ 10,7	5,7	- 0,1	- 16,2	- 13,1	- 9,0	- 9,0	- 17,1				8,5
Total industrie	- 14,6	- 13,3	- 23,0	- 28,3	- 28,4	- 25,2	- 19,7	- 10,6				- 16,4
Total services	+ 20,0	+ 3,3	+ 17,2	- 5,7	+ 5,7	+ 16,5	+ 22,7	16,7				+ 18,9

**BELGIQUE - REPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR CLASSE D'ACTIVITE ET
PAR CLASSE D'IMPORTANCE DES ENTREPRISES AU 30 JUIN 1978**

	NOMBRE DE SALARIES										Total	
	0 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +				
. Agriculture, sylviculture et pêche	7 838	1 828	1 900	374								11 940
. Energie et eau	31	79	95	171	900	2 030	5 669	2 043				51 018
. Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et dérivés, indus. chimique	4 813	4 352	10 808	10 060	13 526	25 256	25 802	132 270				226 887
. Indus. transformatrices des métaux, mécanique de précision	11 304	11 405	22 666	19 571	23 823	38 232	39 035	144 346				310 382
. Autres industries manufacturières	36 724	28 592	62 717	49 841	55 543	68 079	40 385	34 044				375 925
. Bâtiment, Génie civil	59 137	32 496	50 104	29 699	25 835	24 341	19 535	7 857				249 004
. Commerce, restauration réparation	126 041	52 379	69 617	35 218	27 870	29 027	16 338	61 134				417 624
. Transports et communication	12 821	9 216	14 041	7 091	6 857	5 526	4 106	21 873				81 531
. Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	33 810	10 664	16 353	12 122	14 853	18 446	20 732	51 698				178 678
. Autres services	33 760	16 946	27 230	27 019	37 244	44 008	18 616	18 673				227 496
Total	330 279	167 897	275 531	191 166	206 451	254 945	190 218	513 938	2 130 425			
Total industrie	52 841	44 349	96 191	79 472	92 892	124 367	105 222	310 660	913 194			
Total services	210 432	89 205	127 241	81 450	86 824	97 007	59 792	153 378	905 329			

BELGIQUE - REPARTITION DES EMPLOYEURS PAR CLASSE D'ACTIVITE ET
PAR CLASSE D'IMPORTANCE - SECTEUR PRIVE EN 1973

	NOMBRE DE SALARIES										Total
	0 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +			
. Agriculture, sylviculture et pêche	4 339	117	52	8							4 516
. Energie et eau	15		5	6	8					13	66
. Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et dérivés, indus. chimique	1 733	370	428	162	112	90	34	27			2 976
. Indus. transformatrices des métaux, mécanique de précision	3 599	824	816	358	188	156	63	47			6 051
. Autres industries manufacturières	13 807	2 380	2 281	944	555	290	91	29			20 377
. Bâtiment, Génie civil	18 451	2 154	1 445	446	181	85	27	9			22 798
. Commerce, restauration	43 208	3 565	2 037	589	213	106	29	17			49 764
. Transports et communication	3 741	589	407	113	54	15	6	6			4 925
. Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	13 692	638	480	193	109	72	19	12			15 212
. Autres services	15 072	1 057	703	343	218	106	21	7			17 527
Total	117 657	11 685	8 654	3 162	1 638	928	301	187			144 212
Total industrie	19 139	3 574	3 525	1 464	855	536	188	103			29 404
Total services	75 713	5 840	3 627	1 238	594	299	75	42			87 428

BELGIQUE - REPARTITION DES EMPLOYEURS PAR CLASSE D'ACTIVITE ET
PAR CLASSE D'IMPORTANCE - SECTEUR PRIVE EN 1980

	NOMBRE DE SALARIES										Total	
	0 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +				
. Agriculture, sylviculture et pêche	3 752	129	53	4								3 938
. Energie et eau	11	3	4	3	5						7	43
. Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et dérivés, indus. chimique	1 378	308	206	139	86	91	36				34	2 378
. Indus. transformatrices des métaux, mécanique de précision	3 185	803	702	266	162	116	56				37	5 327
. Autres industries manufacturières	11 789	1 987	1 809	644	364	194	59				21	16 867
. Bâtiment, Génie civil	19 616	2 286	1 166	427	179	92	26				7	24 099
. Commerce, restauration réparation	53 244	3 964	2 241	503	194	94	23				16	60 279
. Transports et communication	4 043	736	513	111	56	19	5				4	5 487
. Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	15 784	795	570	170	112	65	28				19	17 543
. Autres services	17 479	1 340	925	383	266	169	36				10	20 608
Total	130 281	12 351	8 589	2 650	1 424	845	274				155	156 569
Total industrie	16 352	3 098	2 717	1 049	612	401	151				92	24 572
Total services	90 550	6 035	4 249	1 167	628	347	92				49	103 917

BELGIQUE - REPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR CLASSE D'ACTIVITE ET
PAR CLASSE D'IMPORTANCE DES ENTREPRISES AU 30 JUIN 1980

	NOMBRE DE SALARIES										Total	
	0 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +				
. Agriculture, sylviculture et pêche	7 737	1 730	1 644	282								11 393
. Energie et eau	39	44	131	201	681	1 513	3 957	42 333				48 899
. Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et dérivés, indus. chimique	4 423	4 270	9 607	9 993	12 149	27 905	26 751	120 502				215 600
. Indus. transformatrices des métaux, mécanique de précision	10 770	11 028	21 942	18 851	22 843	36 124	40 458	140 989				303 005
. Autres industries manufacturières	35 356	27 289	57 638	45 993	59 583	27 532	39 775	33 512				350 528
. Bâtiment, Génie civil	58 347	30 817	44 415	29 531	25 080	27 532	16 337	9 236				241 295
. Commerce, restauration réparation	130 745	53 016	67 464	34 706	27 038	28 085	15 948	64 384				421 386
. Transports et communication	13 084	9 939	15 511	7 611	7 734	5 664	3 485	20 397				83 425
. Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	34 367	10 605	17 579	11 942	15 566	19 569	18 558	61 185				189 371
. Autres services	39 529	18 197	28 478	27 228	37 135	49 597	24 374	18 405				242 943
Total	334 397	166 935	264 409	186 338	199 608	255 572	189 643	510 943				2 107 815
Total industrie	50 549	42 587	89 187	74 837	86 374	123 612	106 984	295 003				869 133
Total services	217 725	91 757	129 032	81 487	87 473	102 915	62 365	164 371				937 125

TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI PAR CLASSE D'ACTIVITE ET
PAR CLASSE D'IMPORTANCE DES ENTREPRISES 1980 - 1978

	NOMBRE DE SALARIES										Total
	0 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +			
. Agriculture, sylviculture et pêche	- 1,2	- 5,3	- 12,4	- 24,5	- 24,3	- 25,5	- 30	0,7	- 4,6		
. Energie et eau	+ 25,8	- 44,3	37,9	+ 17,5	- 24,3	- 25,5	- 30	0,7	- 4,3		
. Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et dérivés, indus. chimique	- 8,1	- 1,8	- 11,1	- 0,6	- 10,1	10,5	+ 3,6	- 8,9	- 5,0		
. Indus. transformatrices des métaux, mécanique de précision	- 4,7	- 3,3	- 3,1	- 3,6	- 4,1	- 5,5	+ 3,6	- 2,3	- 2,3		
. Autres industries manufacturières	- 3,7	- 4,5	- 8,1	- 7,7	- 7,5	- 12,5	- 1,5	- 2,6	- 6,7		
. Bâtiment, Génie civil	- 1,3	- 5,1	- 11,3	- 0,5	- 3	+ 13,1	- 16,4	+ 17,5	- 3,1		
. Commerce, restauration réparation	3,7	1,2	- 3,1	- 1,4	- 3	- 3,2	- 2,4	+ 5,3	0,1		
. Transports et communication	2,0	7,8	10,5	+ 7,4	+ 12,8	+ 2,5	- 15,1	- 6,7	2,3		
. Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	1,6	- 0,5	7,5	- 1,4	+ 4,8	+ 6	- 10,5	+ 18,4	+ 6,0		
. Autres services	4,7	7,4	4,5	+ 0,7	- 0,3	12,7	+ 31	- 1,4	+ 6,8		
Total	1,2	- 0,5	- 4,0	- 2,5	- 3,3	+ 2,5	0,3	- 0,5	- 0,1		
Total industrie	- 4,3	- 4	- 7,3	- 5,8	- 7,0	- 0,5	+ 1,7	- 5,0	- 4,8		
Total services	+ 3,5	+ 2,9	+ 1,4	+ 0,0	+ 0,7	+ 6,0	+ 4,3	+ 7,2	+ 3,5		

ANNEXE POLITIQUE

I - ORIENTATIONS GENERALES

a) La notion générale de P.M.E. est étendue.

Depuis 1959, l'arrêté royal du 15 juin 1959 portant élargissement des facultés d'accès au crédit professionnel et artisanal au profit des classes moyennes a arrêté un critère de détermination des P.M.E. sur la base du nombre de travailleurs occupés par les entreprises visées à savoir :

- 20 travailleurs pour les entreprises commerciales,
- 50 travailleurs pour les entreprises industrielles (industrie et artisanat).

Un nouvel arrêté royal de juillet 1976 étend l'application de la loi de 1959 :

- aux entreprises commerciales qui n'occupent pas plus de quarante personnes, ouvriers et employés,
 - aux entreprises industrielles qui n'occupent pas plus de 50 personnes.
- Ce maximum est porté au double lorsque l'entreprise, quelque soit sa forme juridique, est dirigée par une ou plusieurs personnes physiques qui possèdent la majorité du capital de l'entreprise et qui, toutes, y trouvent leur principale source de revenus.

b) A plusieurs reprises est envisagée la création d'un statut de l'entreprise individuelle (ou personnelle à responsabilité limitée). La difficulté de ce statut réside dans la définition des garanties et dans la séparation entre le patrimoine affecté à l'exercice d'une activité économique et le patrimoine privé.

c) La loi du 4 août 1978 de réorientation économique constitue en quelque sorte une 'nouvelle charte des P.M.E.' Elle est complétée par la loi du 10 février 1981 relative au redressement des classes moyennes.

II - GARANTIES, ABAISSEMENT DU COUT DU CAPITAL ET ACCES AU MARCHE FINANCIER

a) Un arrêté royal du 8 juillet 1976 modifie l'arrêté royal du 15 juin 1959 sur les facilités d'accès au crédit professionnel. Il étend le bénéfice du Fonds de garantie à un nombre plus grand d'entreprises grâce à un relèvement des seuils définissant les Petites et Moyennes Entreprises.

Le Fonds de garantie instauré par la loi du 24 mai 1959 sert à couvrir les crédits si les garanties offertes par le demandeur de crédit sont insuffisantes. Le nouvel arrêté définit les P.M.E. de la manière suivante :

- les entreprises commerciales qui n'occupent pas plus de quarante personnes, ouvriers et employés ;

- les entreprises industrielles (industrie et artisanat) qui n'occupent pas plus de cinquante personnes, ce maximum est porté au double lorsque l'entreprise, quelque soit sa forme juridique est dirigée par une ou plusieurs personnes physiques qui possèdent la majorité du capital de l'entreprise et qui, toutes, y trouvent leur principale source de revenus.

b) En 1977, la modification de la loi de 1959 conduit à donner aux associations de crédits agréées par la Caisse Nationale de Crédit professionnel, le droit de décider de l'octroi de garanties sous certaines conditions : le montant du crédit est défini, la durée également. La garantie ne doit pas dépasser 80% du crédit accordé.

- Dans le cadre de la loi du 4 août 1978, -loi de réorientation économique- le système d'aide aux entreprises est remodelé. Les aides peuvent prendre les formes suivantes : le Fonds de garantie, les subventions en intérêt, la prime en capital, l'exonération du précompte immobilier, l'amortissement accéléré, l'exemption du droit proportionnel sur les apports à des sociétés, la prime à l'emploi, enfin le remboursement des frais en cas d'affiliation d'une entreprise à un service social reconnu.

Dans cette partie consacrée aux aides financières nous n'évoquons que les trois premiers types d'aides.

Le Fonds de garantie a pour objet le remboursement du capital, des intérêts et accessoires, accordés par les organismes agréés. Son rôle est intensifié.

Subvention en intérêt. Pour autant que de nouveaux investissements sont financés par des emprunts à un certain terme (avec une durée minimum de 5 ans) l'Etat peut supporter une partie de la charge d'intérêt, pendant une certaine période et pour une partie des investissements professionnels pouvant bénéficier de la loi. Le montant des investissements et du crédit doit atteindre au moins 500 000 Francs. Lors de la première installation de jeunes indépendants, âgés de moins de 35 ans, ce minimum est réduit à 300 000 francs. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions de francs, tout comme les dossiers où les investissements professionnels se chiffrent à plus de 40 millions de francs, sont traités dans le cadre des lois d'expansion des 17 juillet 1959 et 30 décembre 1970. Le montant de la subvention, (l'intérêt est de 5% maximum plus l'aide conjoncturelle éventuelle, pour une durée de 5 ans) ne peut dépasser 75 % de la valeur totale de l'investissement encouragé. En cas de première installation dans une profession indépendante, il peut être accordé une subvention intérêt supplémentaire s'élevant à 1%.

Prime en capital. Si les investissements professionnels sont au moins pour la moitié financés par des fonds propres, la partie de l'aide aux investissements susceptibles de subventions peut être remplacée par une prime équivalente en capital à fonds perdus. L'investissement professionnel doit cependant s'élever à au moins 1 million de francs.

Enfin, un Fonds de participation est créé. Ce Fonds permet à la Caisse Nationale de Crédit Professionnel de prendre une participation minoritaire dans toutes les sociétés qui peuvent obtenir un crédit professionnel et/ou souscrire des obligations émises par elle. Cette nouvelle formule doit permettre à certaines P.M.E. de disposer de capitaux qui leur sont nécessaires sans devoir recourir à l'emprunt.

La loi du 4 août 1978 coordonne et structure au niveau national tout le système d'aides économiques aux petites et moyennes entreprises, mais pour en assurer l'exécution des directives d'application régionales ont été prises par les Secrétaires d'Etat ayant l'économie régionale dans leur attribution. En effet, la politique d'expansion économique est une matière régionalisée en vertu de la loi du 1er août 1974. (Pour une analyse des différences entre régions nous renvoyons au Rapport annuel des classes moyennes. Ministère des classes moyennes. 1979).

c) Les années 1979-1980 sont consacrées à la mise en place de cette loi.

d) Une loi du 10 février 1981 relative au redressement des classes moyennes complète ou remplace des articles de la loi du 4 août 1978. Ainsi, par exemple, il est créé une subvention intérêt supplémentaire. La subvention intérêt supplémentaire s'ajoute au montant de base de l'aide ainsi qu'à l'aide conjoncturelle. Le montant maximum est de 3%. Les bénéficiaires sont les personnes physiques -même constituées en société- qui n'ont pas dépassé l'âge de 35 ans et qui s'établissent pour la première fois dans une profession indépendante pouvant bénéficier des aides P.M.E. Par ailleurs, dans le cadre de la loi de 1978, le montant de la subvention -intérêt octroyé et calculé sur 75% maximum de la valeur de l'investissement. La limite est portée à 100% dans la loi du 10 février 1981.

III - ABAISSEMENT DU COUT DU TRAVAIL ET SUBVENTION A L'EMPLOI

a) Dans le cadre de la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique (cotisations patronales de sécurité sociale), il est accordé à tous les employeurs une remise de 5% du montant de l'ensemble des cotisations dûes trimestriellement pour chacun des quatre trimestres de l'année civile écoulée. Cette mesure est toutefois limitée à 9 000 francs par trimestre.

Cette formule représente une diminution de 5% des cotisations sociales dont le montant est inférieur à 180 000 francs par trimestre. La réduction est financée par une augmentation de la cotisation à raison de 1,4% pour l'ensemble des cotisations sociales supérieures à 600 000 francs par trimestre.

Si l'on admet qu'un seul travailleur représente en moyenne 30 000 francs de cotisation sociale par trimestre, la nouvelle réglementation a pour résultat qu'une entreprise occupant 6 travailleurs et moins, voit ses charges sociales diminuer de 5%. Cette réduction sera ensuite dégressive pour atteindre son palier pour une entreprise occupant 42 travailleurs. Au-delà de 42 travailleurs, une entreprise paie donc davantage.

Avant le 1er janvier 1979, le Roi pouvait par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, modifier le régime concernant la diminution du montant des cotisations tel qu'il était réglé par l'A.R. du 18 juin 1976. Il n'a pas été fait usage de cette faculté. L'application de l'arrêté de 1976 a eu pour conséquence d'encourager l'emploi dans les petites entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre. A partir de 1977-1978, cette mesure est complétée de manière diversifiée pour encourager l'emploi en général.

b) Une loi du 30 décembre 1977 porte diminution temporaire des cotisations patronales de sécurité sociale en vue de la promotion de l'emploi. Cette mesure ne concerne pas uniquement les P.M.E., mais toutes les entreprises qui concluent des contrats de travail représentant une augmentation nette de l'effectif de leur personnel par rapport au nombre de travailleurs occupés au cours du deuxième trimestre 1977. Cette loi s'inscrit dans le

programme de résorption du chômage décidé au cours du dernier trimestre 1977. Ce programme prévoit également l'engagement de stagiaires dans les entreprises en vue d'assurer à ceux-ci une formation pratique en guise de transition entre l'enseignement et la vie au travail. Les entreprises occupent au moins 50 travailleurs sont tenues d'occuper des stagiaires pour une durée de 26 semaines ou 6 mois dans une proportion de 2% de l'effectif du personnel. Les entreprises bénéficient de primes en contrepartie. Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent également participer au système.

c) La loi du 4 août 1978, étend le régime de la diminution temporaire des cotisations patronales, notamment aux personnes devenues employeurs à partir du 1er août 1978. Les entreprises ou les personnes sont dispensées du paiement des cotisations patronales, pendant les quatre trimestres consécutifs qui suivent celui de l'engagement des deux premiers travailleurs recrutés en vertu d'un contrat de travail à durée indéterminée. Les travailleurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 30 ans au moment de l'entrée en service et avoir été inscrits pendant au moins un à six mois comme demandeur d'emploi auprès de l'O.N.E.M.

d) La loi du 4 août 1978 prévoit également de subventionner des créations directes d'emplois pour les P.M.E. En effet, en vue de stimuler tout spécialement la création d'emploi, des primes d'emploi peuvent être accordées aux P.M.E. qui, durant quatre trimestres avant l'embauche, n'occupent pas plus de 14 travailleurs. Cette mesure est valable uniquement pour les emplois supplémentaires qui portent le nombre total des emplois jusqu'à 15 travailleurs. Le montant de la prime à fonds perdu s'élève à 15 000 francs au prorata du nombre de nouveaux emplois effectivement créés et régulièrement occupés. La loi prévoit la possibilité d'obtenir la prime pendant 5 ans au lieu de 3 années. Dans le cadre de la loi de février 1981, relative au redressement des classes moyennes, le montant des primes d'emploi sera très nettement réévalué.

e) En 1979, l'ensemble de ces dispositifs sont renforcés par les primes d'adaptation et de réadaptation (arrêté royal du 15 octobre 1979). Ce

dispositif ne concerne pas uniquement les P.M.E., mais les mesures doivent modifier le comportement des P.M.E. en matière d'abaissement de la durée du travail. En effet, pour pouvoir bénéficier des primes, les employeurs concernés doivent satisfaire aux deux conditions suivantes :

- ne pas dépasser avant le 31 décembre 1980 une durée moyenne de travail de 38 heures par semaine. Cette moyenne peut être obtenue par l'octroi au personnel de vacances supplémentaires ou de jours de congé compensatoires,

- le recrutement avant le 31 décembre 1980 et pour une durée indéterminée d'un ou plusieurs travailleurs aboutissant ainsi à une augmentation du personnel employé. Les personnes embauchées doivent être des chômeurs, des jeunes, des stagiaires occupés depuis 12 mois, personnes occupées dans le cadre spécial temporaire.

Le montant des primes est fixé à 250 000 francs par an, 62 500 francs par trimestre ou à 20 800 par mois. Les primes peuvent être octroyées au maximum pendant 8 trimestres consécutifs.

IV - MESURES LIEES A L'ENVIRONNEMENT GENERAL

a) Par la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, la comptabilité est applicable à toutes les entreprises, mais de manière différenciée et suivant la taille des entreprises. Plusieurs mesures allègeront les exigences et les formalités administratives quant à la tenue des journaux et des livres

b) Début 1976, il est créé une association A.S.B.L. "Interregio" dont la tâche essentielle consiste à organiser des bourses de sous-traitance ainsi que l'organisation de foires.

c) Une loi sur la régression du travail frauduleux à caractère commercial ou artisanal est adoptée en juillet 1976. Cette loi a des effets fiscaux importants, mais elle a des effets positifs sur l'emploi par le frein qu'elle constitue à l'exercice illégal d'activités professionnelles. Les organisations socio-culturelles sous réserve d'un certain nombre de conditions échappent à cette loi.

Cette loi sera renforcée et précisée dans le cadre de la loi du 4 août 1978. Ainsi, la loi du 4 août 1978 instaurera le principe de la responsabilité solidaire pour quiconque fera appel à partir du 1er juin 1979 à une entreprise non enregistrée pour l'exécution de travaux de construction. L'intéressé sera solidairement responsable pour un certain nombre d'obligations fiscales et sociales.

d) Enfin, en septembre 1975 a été créé un groupe de travail chargé de l'étude de la simplification des formalités administratives imposées aux P.M.E. A partir de 1978, plusieurs mesures d'allègements administratifs sont prises dans les domaines suivants : procédure de déclaration de hausse des prix, documents de transports, déclaration d'accidents, comptabilités et comptes annuels...

V - MISE EN PLACE DE RESEAUX D'AIDES ET DE CONSEILS

a) En 1976, l'arrêté royal de 4 octobre 1976 opère une refonte complète de l'organisation de la formation des classes moyennes. Cet arrêté comporte deux aspects essentiels : la reconnaissance de la formation prolongée, la régionalisation de la formation.

- Le système instauré par l'arrêté royal du 4 octobre 1976 maintient en y apportant certains correctifs, la formation de base existant sous le régime de l'arrêté royal de 1959 et la formation de chef d'entreprise, mais il porte une attention particulière à la "formation prolongée et au perfectionnement pédagogique complémentaire".

Ainsi, le nouvel arrêté consacre ou introduit de nouveaux instruments de formation tels que :

. le recyclage, qui a notamment pour objet la formation approfondie à des techniques nouvelles et complexes ou une mise à jour des connaissances,

. l'assistance individuelle, qui a pour objet de fournir au chef d'entreprise les conseils qu'il sollicite en matière de gestion ou de technologie,

. la reconversion, qui doit permettre au chef d'entreprise ou à ses proches collaborateurs d'acquérir en cas de nécessité, par une formation appropriée, les compétences nécessaires à l'exercice d'une autre profession indépendante,

. le perfectionnement pédagogique complémentaire, qui s'adresse aux personnes investies d'une mission d'éducation dans le cadre des activités organisées tant en formation de base qu'en formation prolongée et en reconversion.

L'arrêté royal a donc mis sur pied un ensemble cohérent destiné à assurer la formation permanente des chefs des petites et moyennes entreprises au cours de toute leur existence professionnelle. L'Etat subventionne l'en-

semble de ce système.

- Les institutions sont réorganisées. Il est créé un Comité National de Coordination et de Concertation de la Formation Permanente dans les classes moyennes et des Instituts francophones et néerlandophones de la formation permanente dans les classes moyennes.

Les années 1977-1978 sont consacrées à la mise en place juridique de ces dispositions. A partir de 1979, les institutions et les nouveaux principes rentrent dans les faits.

b) Des tentatives de mobilité des cadres

Enfin, en 1978, le Ministre de l'Emploi envisage un projet particulier de mise à la disposition des petites et moyennes entreprises, de personnel hautement qualifié, par de grandes entreprises où ce personnel est sous-employé. L'idée du projet consiste à prêter suivant certaines conditions et modalités particulières, le personnel excédentaire sous-employé de certaines grandes entreprises, pour une durée de 1 à 2 ans, à de petites et moyennes entreprises qui hésitent à recruter du personnel de cette qualification, compte-tenu des charges sociales. Le personnel prêté aurait la possibilité au terme de ce contrat, de réintégrer son entreprise ou de négocier un transfert définitif. Ce projet a été refusé par le Conseil National du Travail.

VI - PROGRAMMES D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES

Les mesures prises peuvent se classer sous deux rubriques : des mesures à caractère financier, et des mesures d'assouplissement pour l'accès aux professions commerciales et artisanales. Nous n'évoquerons ici que les mesures financières.

- En plus des aides supplémentaires sous forme de subvention en intérêt ou de prime en capital aux jeunes indépendants accordées dans le cadre général de la loi d'orientation économique, l'arrêté royal du 1er juin 1978 relatif à l'emploi et au chômage étend aux travailleurs salariés qui s'installent comme indépendants, le droit de retourner au chômage pendant les 24 mois qui suivent leur installation en qualité d'indépendants. Jusqu'à cette date, seuls les chômeurs ayant opté pour une profession indépendante, avaient la faculté de retourner au chômage.

- La loi du 10 février 1981 prévoit une prime de premier établissement dont le montant est fixé à 50 000 francs.

VII - MESURES FISCALES ET POLITIQUES DE L'OFFRE

C'est essentiellement dans le cadre de la loi du 4 août que les mesures fiscales les plus spectaculaires sont prises. Il s'agit de :

- l'exonération du pré compte immobilier. Cette mesure aura des incidences positives sur la construction et sur le soutien à ce secteur,
- l'exemption du droit proportionnel sur les apports des sociétés. Cette mesure a pour objet d'augmenter les fonds propres des sociétés. Pour bénéficier de cette exemption, les apports (en nature ou en espèces) doivent se chiffrer à au moins 3 millions de francs,
- l'amortissement accéléré. Les entreprises obtiennent le droit pendant 3 ans à un amortissement annuel égal au double de l'amortissement linéaire normal, pour les investissements en biens immobiliers bâtis, en outillage et matériel.

BIBLIOGRAPHIE

Centre National d'Assistance Technique et de Recherche Appliquée pour les Petites et Moyennes Entreprises (CENATRA), Rapport d'activité Bruxelles, 1960.

DEBLAERE, Guido, Les résultats de six années d'aide aux PME, ECO-BRABANT, N° 15, p. 23-31.

GOL, Jean, "L'aide aux investissements des petites et moyennes entreprises", Chambre de Commerce et d'Industrie, 1976, AN. 110, N° 8, p. 139-151.

HEYVAERT, H. ; LAMBERT, J.L. ; LEGRAIN, Ch., Recherche Québec-Belgique, Le processus d'innovation dans les PME et le comportement de l'entrepreneur orienté vers la technologie : étude comparative Belgique-Québec, Rapport intermédiaire belge, Mai 1978.

Institut d'Administration et de Gestion, GRACCO, E. ; PAQUAY, A. et ROUSSEAU, P., "Les obstacles rencontrés par les PME de l'UEBL dans le cadre des incitants publics à l'innovation technologique" Annales des sciences économiques appliquées, p. 109 à 144, 1979.

Institut Economique et Social des Classes Moyennes ; Commission de Programmation Economique des Petites et Moyennes Entreprises : L'intégration des petites et moyennes entreprises (PME) dans la programmation économique, Bruxelles, AC1, 1969, 8, 110 p.

Institut Economique et Social des Classes Moyennes : Rapport annuel sur la législation et les statistiques, Bruxelles, à partir de 1978.

Institut Economique et Social des Classes Moyennes,
"L'aide à la recherche au niveau des PME" Bruxelles, Informations,
30ème AN., N° 2.

LALOIRE, Marcel, "La Petite Industrie dans l'Economie Moderne",
Bureau International du Travail, Genève, extrait de la
Revue Internationale du Travail, BIT, 1961, 8, p. 269-292.

"Les PME et l'emploi en période de crise", Informations, mensuel de
l'Institut Economique et Social des Classes Moyennes, 1979, NAN. 31,
N° 12, p. 3-31.

Ministère des Affaires Economiques, Direction Générale des Etudes
et de la Documentation, Entreprises Industrielles et Commerciales
en Belgique, Edition annuelle sur la législation, 340 p.

PONLOT, Denis, "Le crédit aux petites et moyennes entreprises"
Chambre de Commerce de Bruxelles, 1977, AN. 102, N° 18, p. 9-11.

PONLOT, Denis, "Le fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes
entreprises", Revue de la Banque, 1976, AN. 40, MO 6, p. 405-420.

SAYAG, Alain (Edit.), JAUFFRET-SPINOSI, Camille (Edit.)
L'entreprise personnelle, vol. 1 / Expériences européennes,
Paris, Librairies Techniques, 1978, 8, XVI-387 p. (Le Droit des Affaires)

SOHET, Luc ; VAN BUGGENHOUT, Fabienne : Autodiagnostic commercial
des petites et moyennes entreprises, une enquête dans le Brabant-Wallon,
Louvain-La-Neuve, Université Catholique de Louvain, 1978, 8, VIII-84 p.

TERROIR, R. : L'aide aux "petites et moyennes" entreprises installées
dans la région bruxelloise, Revue Belge de Sciences Commerciales, 1980,
AN. 61, NO 10, p. 183-187.

DANEMARK

ANNEXE STATISTIQUE

L'annexe statistique a été élaborée à partir du rapport récent de la Chambre de Commerce et d'Artisanat sur la création d'emploi par les P.M.E. au Danemark. Les données statistiques collectées dans ce document ont l'avantage de retracer l'évolution de l'emploi en fonction de la taille des entreprises au cours de la période 1965-1980.

Malheureusement, seul le secteur industriel et le B.T.P. est pris en compte, aucune information n'a pu être recueillie pour le secteur des services (1).

Au préalable, il convient de rappeler que la définition des P.M.E. est différente au Danemark des autres pays européens. Sont répertoriées de façon usuelle comme des petites entreprises, les firmes employant moins de 20 salariés, de moyennes entreprises celles employant entre 20 et 100 salariés.

Les statistiques disponibles pour le secteur industriel ne comptent que les entreprises de plus de 6 salariés. La Chambre de Commerce danoise estime à environ 17 600 le nombre des entreprises de moins de 6 salariés, ces dernières représentant 10% de l'emploi industriel.

La structure industrielle au Danemark est largement dominée par les petites et moyennes entreprises. Les entreprises de moins de 100 salariés représentaient en 1980, 98 % du nombre des entreprises et 45 % des effectifs employés dans l'industrie. Le tableau 1 donne une indication de l'évolution du nombre d'entreprises et des effectifs salariés par classe de taille depuis 1965 pour le secteur industriel.

(1) Les experts estiment à 45 000 le nombre d'entreprises dans le secteur de la distribution. Au cours de la période 1958-1978, on a pu assister au Danemark à un mouvement de concentration dans le Commerce de détail alimentaire. Depuis 1975, on peut assister toutefois à une augmentation du nombre d'entreprises commerciales dans le commerce de détail alimentaire.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DES EFFECTIFS EMPLOYES PAR CLASSE DE TAILLE - INDUSTRIE MANUFACTURIERE

	1 9 6 5 (1)		1 9 7 5		1 9 8 0	
	nombre d'entreprises	effectif employé	nombre d'entreprises	effectif employé	nombre d'entreprises	effectif employé
6 à 49 salariés	4 600	88 100 (22%)	5 250	93 600 (25%)	5 146	93 800 (25%)
50 à 99 salariés	882	59 300 (14%)	841	52 600 (14%)	803	53 100 (14%)
100 à 499 salariés	756	145 800 (37%)	761	122 700 (33%)	669	132 700 (35%)
500 salariés et +	62	110 800 (27%)	69	103 600 (28%)	66	99 900 (26%)
Total	6 300	403 800 (100%)	6 921	372 500 (100%)	6 684	479 200 (100%)

() indique le pourcentage de l'emploi total

(1) ne peut être comparé strictement aux années suivantes

SOURCE : Chamber of Danish Monde and Craft.

Il apparaît donc que les petites entreprises industrielles et dans une certaine mesure les entreprises moyennes ont accru leur part dans l'emploi total. Il est tout à fait remarquable d'observer qu'à un moment l'emploi industriel régressait de 6% dans les entreprises de plus de 6 salariés, les petites entreprises de 6 à 50 salariés enregistrent une croissance de leur effectif employé de plus de 6%.

Une analyse menée à un niveau régional confirmerait cette plus forte création d'emploi dans les petites entreprises. Pour le secteur du Bâtiment Travaux Public, ce sont également les entreprises de 10 à 50 salariés qui ont le mieux résisté à la contraction de l'activité. Leur part dans l'emploi total s'est accru de 2 points au cours de la période 1974-1980.

Emploi: distribution par taille d'entreprise
B.T.P. (en pourcentage de l'emploi total)

Classe de taille	1965	1974	1980
1 - 9	42.7	45.3	42.4
10 - 49	29.1	27.7	29.2
50 - 99	9.5	8.6	6.2
100 - 499	15.0	15.7	12.8
500	3.7	2.7	2.4
Total	100.0	100.0	100.0
Nombre total de salariés			
(1 000 personnes)	136.2	150.9	131.7

Il est difficile dans le cas du Danemark d'attribuer cette croissance de l'emploi dans les petites entreprises à une accélération des créations d'entreprises.

Les données disponibles pour la seule année 1977, à partir des enregistrements et radiations pour la T.V.A. indiquent en effet un solde négatif des créations - disparitions d'entreprises dans l'industrie manufacturière, mais un solde par contre positif pour le B.T.P..

Créations et disparitions d'entreprises - Année 1977

	Créations	(%)	Disparitions	(%)	Solde
B.T.P.	3 369	(10%)	2 524	(7%)	845
Industrie	2 064	(6%)	2 143	(6%)	- 79

FRANCE

LA DEFINITION DES P.M.E. EN FRANCE

Il n'existe pas de définition en France des P.M.E. Les critères quantitatifs retenus sont les effectifs et/ou le chiffre d'affaires. En ce qui concerne le critère des effectifs, un seuil sensible est constitué par 50 salariés puisqu'au-delà de ce seuil, l'entreprise a l'obligation de créer un comité d'entreprise. Avec les nouvelles lois sociales, notamment les lois Auroux adoptées en 1982, ce seuil perdra très certainement de son importance dans les prochaines années.

Le critère du chiffre d'affaire est utilisé dans le domaine fiscal. Les entreprises faisant moins de 500 000 F. français de chiffre d'affaire peuvent bénéficier des régimes de forfait en matière fiscale, tandis que si le chiffre d'affaire se situe entre 500 000 F. et 1 000 000 F., les entreprises bénéficient du régime simplifié.

Une classification couramment admise en France est la suivante :

- artisanat : moins de 10 salariés,
- P.M.E. : 10 à 500 salariés en distinguant : petites entreprises (moins de 50 salariés) et grandes entreprises (plus de 500 salariés).

C'est incontestablement dans le domaine de l'artisanat que la situation est la plus compliquée faute d'une définition précise, comme le rappelait le Rapport de Gabriel Mignot, in "les perspectives de développement de l'artisanat et de la petite entreprise" (1979).

Depuis 1925, la définition de l'artisan a été modifiée à huit reprises. Elle s'est fondée tantôt sur la dimension de l'entreprise appréciée à partir du nombre de salariés (5 à 10), tantôt sur les critères d'ordre qualitatif : participation personnelle à l'exécution du travail, métier mensuel, qualification professionnelle.

Le texte de base est le décret du 1er mars 1962 qu'instaure un répertoire des métiers et définit le statut d'artisan. Mais l'inscription au répertoire des Métiers n'est pas synonyme d'artisanat. Contrairement au sens commun, tous les chefs d'entreprises individuelles exerçant une activité donnant droit à immatriculation au Répertoire des Métiers ne sont pas des artisans.

Artisan est un "titre" auquel, aux termes mêmes du décret de 1962, ont droit "les chefs ou gérants statutaires des entreprises immatriculées au répertoire des métiers qui justifient d'une certaine qualification et prennent personnellement part à l'exécution du travail". Il existe en outre un grade plus élevé, celui de "maître artisan".

Pour résumer cette situation si complexe, il convient de souligner les diverses démarches nécessaires à l'obtention de la qualité d'artisan.

La première démarche est l'inscription au Répertoire des Métiers tenu par la Chambre des Métiers. Cette immatriculation fait entrer l'entreprise dans le "secteur des métiers", domaine défini comme un sous-ensemble de la nomenclature activités de l'INSEE. Elle n'entraîne aucun effet juridique particulier. Elle constitue seulement une condition pour pouvoir prétendre bénéficier de certains avantages (prime à l'installation, prêts bonifiés). Elle assujettit le nouvel inscrit à la taxe perçue pour financer la Chambre des Métiers. Le titulaire de l'entreprise est un artisan civil soumis pour toutes ses activités au droit civil.

Si l'activité de M. X comporte la revente en l'état de certains produits, ou si M. X veut emprunter, il devra se rendre au Greffe de son Tribunal de Commerce pour procéder à son inscription au Registre du Commerce. Cette inscription a un effet juridique : les activités de l'intéressé en tant que gestionnaire de son entreprise seront régies par le droit commercial. Si l'entreprise est constituée en forme sociale, elle sera automatiquement assujettie à la taxe pour Chambre de Commerce. Même si son entreprise garde la forme individuelle, le nouvel inscrit, distinguant mal le plus souvent entre inscription au Registre du Commerce et affiliation à la Chambre de Commerce, acceptera plus ou moins passivement de cotiser pour les deux Assemblées Consulaires. Il peut légitimement considérer que l'acquisition du statut de commerçant qu'il vient de faire correspond à un changement de situation beaucoup plus significatif que son immatriculation au Répertoire des Métiers.

Si plus tard, M. X, considéré par tous comme artisan (s'il est maçon ou cordonnier), souhaite porter le titre d'artisan et arborer la marque correspondante, il doit en faire la demande à sa Chambre de Métiers : son cas est alors apprécié par une Commission des qualifications qui, à l'aide

d'un barème préétabli, appréciera si l'impétrant a le nombre de points requis.

Si enfin, M. X, artisan en son métier, souhaite devenir "maître artisan", il doit acquérir son brevet de maîtrise et solliciter alors la reconnaissance du titre, aucun avantage particulier n'étant associé à la reconnaissance de l'un ou l'autre titre.

Mention étant faite que l'acquisition des titres d'artisan et de maître artisan est subordonnée à l'immatriculation au Répertoire des Métiers, chacune de ces démarches est indépendante des autres. Il en résulte que la variété des situations est considérable et qu'une définition simple de l'artisan n'existe pas.

Pour une présentation exhaustive :

G. MIGNOT : Les perspectives de développement de l'artisanat et de la petite entreprise. La Documentation Française. 1979.

H. SALES. Les formes d'entreprises en France. Revue d'Economie Politique. n° 2. 1981. pp. 178-197.

ANNEXE STATISTIQUE

Entre 1971 et 1978, le nombre de salariés employés dans les secteurs est resté stable d'après les statistiques transmises par l'I.N.S.E.E. (1). Cette stabilité n'est absolument pas homogène suivant la taille des entreprises. Les entreprises de moins de 10 salariés gagnent 260.000 emplois. Les entreprises dont la taille varie entre 10 et 19 salariés gagnent 110.000 emplois. Les entreprises ayant de 20 à 49 salariés augmentent leur nombre de salariés de 225.000. Les entreprises de moins de 50 salariés ont donc augmenté leur part dans l'emploi total d'environ 600.000 emplois.

A l'opposé, l'ensemble des entreprises dont l'effectif est supérieur à 50 salariés perd des emplois. La perte est de 300.000 pour les plus de 1.000.

Evolution du nombre de salariés suivant la taille des entreprises

Ensemble des secteurs - 1978 - 1971 (2)

Taille des entreprises

- 10	+ 260 000	}	+ 595 000
10 à 19	+ 110 000		
20 à 49	+ 225 000		
50 à 99	- 85 000	}	- 620 000
100 à 199	- 65 000		
200 à 499	- 95 000		
500 à 999	- 85 000		
+ 1 000	- 290 000		
Total	- 25 000		

On a donc assisté à une recomposition de l'emploi suivant la taille des entreprises. Cette recomposition a-t-elle été le résultat de la création d'entreprises ou a-t-on assisté à l'augmentation de la taille des petites entreprises conjointe à une baisse de la taille des grandes entreprises ?

(1) Voir Annexe Méthodologique.

(2) Les chiffres sont arrondis.

L'augmentation du nombre d'entreprises de 10 à 49 salariés est relativement importante. Le nombre d'entreprises de cette taille a augmenté de 13 000. Au-delà de 50 salariés de nombreuses entreprises disparaissent (1).

Evolution du nombre d'entreprises suivant la taille
Ensemble des secteurs 1978 - 1971 (*)

Taille des entreprises	Chiffre absolu	Pourcentage
10 - 19	6 800	+ 13,9
20 - 49	6 700	+ 16,6
50 - 99	- 1 300	- 9,0
100 - 199	- 200	- 2,9
200 - 499	- 200	- 4,7
500 - 999	- 85	- 6,0
+ 1 000	- 40	- 3,8
TOTAL	11 675	+ 10

Au regard de ces grandes tendances, il importe d'analyser la situation sectorielle.

Une analyse récente de l'I.N.S.E.E. permet de mesurer la contribution des branches à la création et à la suppression d'emplois (2).

(1) Nous n'évoquons pas l'évolution du nombre d'entreprises ayant moins de 10 salariés. En effet, si l'évolution de l'emploi est relativement significative pour cette branche, en revanche l'évolution du nombre d'entreprises ne l'est pas (voir note méthodologique).

(*) Chiffres arrondis.

(2) Michel HANNOUN. Les comptes de l'industrie. La situation de l'industrie française en 1981, I.N.S.E.E., Août 1982.

Contribution des branches : - à la création d'emplois (+)
- à la suppression d'emplois (-)

En niveau (milliers) et en % des emplois créés ou supprimés

	1959 - 1969		1969 - 1974		1974 - 1981	
U01 - Agriculture	- 1 436	- 96,1 %	- 692	- 94,4 %	- 360	- 28,4 %
U02 - Industries agricoles et alimentaires	0	0,0 %	- 2	- 0,3 %	- 17	- 1,3 %
U03 - Energie	- 59	- 3,9 %	- 39	- 5,3 %	- 10	- 0,8 %
U04 - U06 - Industrie	+ 353	+ 14,6 %	+ 459	+ 28,7 %	- 683	- 54,0 %
U07 - BTP	+ 465	+ 19,3 %	+ 4	+ 0,3 %	- 197	- 15,5 %
U08 - U14 - Commerces, transports, télécommunications services marchands	+ 1 595	+ 66,1 %	+ 1 135	+ 71,0 %	+ 1 289	+ 100,0 %
Création d'emplois	+ 2 410		+ 1 598		+ 1 289	
Suppression d'emplois	- 1 495		- 733		- 1 267	
Solde	915		865		22	

Sur la période 1974 - 1981 tous les secteurs à l'exception des services marchands perdent de nombreux emplois. La perte est compensée par la création d'emplois dans les services marchands. L'opposition entre les services marchands (et non marchands) et les autres secteurs de l'économie se retrouve, mais avec des chiffres d'ampleur plus limitée dans nos tableaux fournis par l'I.N.S.E.E.. Comme dans le cas de la Belgique, nous n'analyserons que ces deux grands secteurs.

Dans la période 1971 - 1978, le secteur industriel perd 5 % du nombre de ses emplois. En réalité, les pertes se situent essentiellement à partir de 1975. Jusqu'en 1974, l'industrie continue à gagner des emplois. Le mouvement de perte d'emplois touche tous les secteurs, mais à des rythmes différents. Les biens de consommation ainsi que les biens intermédiaires sont très fortement touchés. A l'inverse, les I.A.A. continuent à gagner des emplois. Les biens d'équipement perdent des emplois mais à un rythme très nettement inférieur à celui des biens intermédiaires, et des biens de consommation.

Le critère de taille fait apparaître une opposition très nette entre entreprises industrielles ayant moins de 50 salariés et celles dont les effectifs sont inférieurs à 50.

Les entreprises de moins de 10 salariés, les entreprises dont la taille varie entre 20 et 49 salariés, ainsi que les entreprises de 10 à 19 salariés mais à un moindre degré, voient leur part augmenter très nettement dans l'emploi total.

A l'opposé, les entreprises dont les effectifs dépassent 50 salariés diminuent le nombre de leurs emplois. Ce mouvement de perte est particulièrement rapide pour les entreprises dont la taille varie entre 50 et 1 000 salariés. Il est plus freiné au-delà de 1 000 salariés.

TABLEAU 1 FRANCE

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES 1978 - 1971

	- 10	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	+ 1000	TOTAL
I. A. A. T2 - T3	2 425	3 650	11 725	- 4 200	400	6 200	7 525	8 750	36 475
Biens intermédiaires T7 - T8 - T9 - T10 T11 - T13 - T21 - T23	5 875	3 850	15 275	-15 650	-12 600	-12 800	-20 525	-56 625	-93 200
Biens d'équipement T14 - T15 - T16 - T17	5 925	4 125	11 625	-11 500	-16 275	-23 975	-15 075	75	-45 075
Biens de consommation T12 - T18 - T19 - T20 T22	5 650	1 650	25 255	-20 600	-37 325	-36 550	-50 475	-52 400	-164 795
TOTAL INDUSTRIE	19 875	13 275	63 880	-51 950	-65 800	-67 125	-78 550	-100 200	-266 595

TABLEAU 2 FRANCE

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES - en pourcentage - 1978 - 1971

	- 10	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	+ 1000	TOTAL
I. A. A. T2 - T3	+ 8	+ 15,3	+ 25,7	- 9	+ 0,1	+ 10,2	+ 20,5	+ 6,5	+ 8,9
Biens intermédiaires T7 - T8 - T9 - T10 T11 - T13 - T21 - T23	+ 14,2	+ 6,5	+ 10,8	- 11,7	- 8,7	- 6,2	- 11,8	- 7,9	- 5,8
Biens d'équipement T14 - T15 - T16 - T17	+ 23,4	+ 12,6	+ 12,3	- 11,3	- 13,7	- 11,9	- 8,3	-	- 2,4
Biens de consommation T12 - T18 - T19 - T20 T22	+ 8,8	+ 2	+ 13,1	- 11,4	- 16,7	- 12,4	- 23,8	- 16,5	- 10,5
TOTAL INDUSTRIE	+ 12,3	+ 6,9	+ 13,5	- 11,3	- 12,3	- 8,8	- 13	- 4,5	- 5

Le mouvement de perte d'emplois suivant la taille des entreprises peut être relié au dynamisme concernant l'augmentation du nombre d'entreprises.

Ainsi le nombre d'entreprises dont la taille est comprise entre 10 et 19 salariés augmente de 4,6 %. Le nombre d'entreprises dont la taille est comprise entre 20 et 49 salariés augmente de 12 %. Au-delà de 50 salariés, le nombre d'entreprise diminue très fortement.

TABEAU 3 FRANCE

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DANS L'INDUSTRIE SELON LA TAILLE - 1978 - 1971

	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	+ 1000	TOTAL
I. A. A. T2 - T3	241 1 707	328 1 442	- 63 634	37 309	- 28 188	12 55	- 1 62	553 4 397
Biens intermédiaires T7 - T8 - T9 - T10 T11 - T13 - T21 - T23	201 4 077	408 4 390	- 224 1 875	- 50 995	- 39 664	- 20 244	- 23 168	253 12 413
Biens d'équipement T14 - T15 - T16 - T17	201 2 275	341 2 855	- 124 1 377	- 70 780	74 622	- 9 249	- 9 224	404 8 382
Biens de consommation T12 - T18 - T19 - T20 T22	- 15 5 629	696 5 961	- 328 2 540	- 181 1 505	- 83 920	- 55 294	- 39 100	- 5 16 949
TOTAL INDUSTRIE	628 13 688	1 773 14 648	- 739 6 426	- 264 3 589	- 76 2 394	- 72 842	- 72 554	1 205 42 141

TABEAU 4 FRANCE

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DANS L'INDUSTRIE SELON LA TAILLE - 1978 - 1971 - en pourcentage

	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	+ 1000	TOTAL
I. A. A. T2 - T3	+ 14,1	+ 22,8	- 10	+ 12	- 15	+ 21,8	- 1,6	+ 12,6
Biens intermédiaires T7 - T8 - T9 - T10 T11 - T13 - T21 - T23	+ 5	+ 9,3	- 12	- 5	- 5,9	- 8,2	- 13,7	+ 2
Biens d'équipement T14 - T15 - T16 - T17	+ 8,8	+ 12	- 9	- 9	+ 11,2	- 3,6	- 4	+ 4,9
Biens de consommation T12 - T18 - T19 - T20 T22	- 0,2	+ 11,7	- 12,9	- 12	- 9	- 18,7	- 39	-
TOTAL INDUSTRIE	+ 4,6	+ 12,1	- 11,5	- 7,4	- 3,2	- 8,5	- 13	+ 2,9

La chute des effectifs dans l'industrie s'oppose à l'augmentation de l'emploi dans les services. Le nombre des emplois augmente de 10 % sur la période 1971 - 1978. Ce dynamisme touche essentiellement les secteurs "Banques - Assurances", les services marchands et non marchands, "commerce, réparations, hôtels".

Le rythme de création d'emploi est très vif tant dans les entreprises de moins de dix salariés et celles dont la taille varie entre 20 et 49 salariés. Il est resté très vif également dans les entreprises de 10 à 19 salariés.

En revanche, le mouvement est de moindre ampleur dans les entreprises de plus de 50 salariés, bien que l'on assiste à un mouvement de concentration dans certains secteurs et pour certaines tailles d'entreprises.

TABLEAU 5

FRANCE

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES SERVICES SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES - 1971 - 1978

	- 10	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	+ 1000	TOTAL
Commerces + Réparations + Hôtels T 25 à T 30	+130 700	+ 43 750	+ 87 250	- 3 375	- 1 950	+ 800	- 3 450	+ 77 400	331 125
Transports et Télécommunications T 31 - T 32	9 425	7 350	21 050	4 800	550	300	22 800	-125 950	- 59 675
Services marchands T 33 - T 34	41 750	14 625	33 150	19 825	39 800	14 550	26 875	- 50 550	140 025
Banques et Assurances T 35 - T 36 - T 37	13 750	9 975	2 550	800	1 850	700	- 4 450	60 500	85 675
Services non-marchands T 38	2 550	2 025	4 950	3 375	3 125	3 175	1 200	18 825	39 225
TOTAL SERVICES	198 175	77 725	148 950	25 425	43 375	19 525	49 875	- 19 775	536 375

TABLEAU 6 FRANCE

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES SERVICES SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES - 1971 - 1978 - en pourcentage

	- 10	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	+ 1000	TOTAL
Commerces + Réparations + Hôtels T 25 à T 30	+ 28,2	+ 17,30	+ 25,60	- 1,5	- 1,2	+ 0,5	- 3,5	+ 25,20	+ 16,7
Transports et Télécommunications T 31 - T 32	+ 20,6	+ 21,8	+ 38,0	+ 13	+ 1,5	+ 0,5	+ 75,0	- 23,0	- 7,0
Services marchands T 33 - T 34	+ 41,0	+ 22,5	+ 28,3	+ 22,3	+ 57,5	+ 15,0	+ 50,0	- 21,0	+ 17,0
Banques et Assurances T 35 - T 36 - T 37	+128,0	+217,5	+ 31,8	+ 10,0	+ 12,0	+ 1,7	- 9,3	+ 22,5	+ 21,5
Services non-marchands T 38	non	significatif							
TOTAL SERVICES	+ 32,1	+ 22,4	+ 28,5	+ 7,2	+ 5,7	+ 5,5	+ 21,5	- 1,5	+ 13,3

Le rythme de création d'entreprises est également très vif.

TABLEAU 7 FRANCE

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LES SERVICES - 1978 - 1971

	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	+ 1000	TOTAL
Commerces + Réparations + Hôtels T 25 à T 30	2 856	2 667	- 83	18	11	- 5	2	5 466
Transports et Télécommunications T 31 - T 32	460	654	68	- 2	13	30	- 9	1 214
Services marchands T 33 - T 34	902	984	251	291	54	50	1	2 533
Banques et Assurances T 35 - T 36 - T 37	710	84	14	- 1	- 2	- 12	15	808
Services non-marchands T 38	146	156	48	23	11	2	2	388
TOTAL SERVICES	5 074	4 545	298	329	87	65	11	10 409

TABLEAU 8 FRANCE

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LES SERVICES - 1978 - 1971 - en pourcentage

	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	+ 1000	TOTAL
Commerces + Réparations + Hôtels T 25 à T 30	+ 16,1	+ 24,1	- 2,6	+ 1,6	+ 2,0	- 3,5	+ 1,6	+ 16,2
Transports et Télécommunications T 31 - T 32	+ 19,2	+ 37,1	+ 13,1	- 0,7	+ 6,7	+ 62,5	- 18,4	+ 23,1
Services marchands T 33 - T 34	+ 19,2	- 26,5	+ 19,8	+ 58,2	+ 17,2	+ 64,1	+ 1,4	+ 23,8
Banques et Assurances T 35 - T 36 - T 37	+ 215,0	+ 33,0	+ 11,5	+ 0,9	- 1,5	- 18,2	+ 27,3	+ 84,0
Services non-marchands T 38	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL SERVICES	+ 20,2	+ 27,1	+ 6,0	+ 16,7	+ 7,5	+ 19,3	+ 3,6	+ 20,5

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES

SUIVANT LEUR TAILLE

1971 - 1978

FRANCE : REPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE EN 1971

	0-10	10-17	20-44	50-94	100-19	200-44	500-94	1000 et	ENSEMBLE
T01	3 245	616	374	105	55	24	6	1	4408
T02	1 373	360	421	100	114	52	19	19	2562
T03	7 720	1327	1021	454	191	130	36	43	10930
T04	14	3	4	4	1	2	0	4	32
T05	58	15	25	7	7	7	1	11	133
T06	332	30	64	6	9	9	6	8	450
T07	149	38	59	32	32	37	22	24	398
T08	117	34	50	30	18	20	10	8	287
T09	2 525	937	664	331	148	89	30	26	4950
T10	370	146	107	46	23	14	11	9	719
T11	659	159	207	104	66	60	21	23	1294
T12	917	275	327	148	133	122	51	27	2002
T13	6 130	2157	2274	695	406	237	62	39	12280
T14	4 431	1490	1844	476	400	321	100	64	9604
T15	1 522	431	570	300	196	172	85	84	3360
T16	627	250	294	143	87	87	43	53	1584
T17	313	164	147	56	37	42	21	23	743
T18	6 875	1960	2356	1087	741	429	150	78	13648
T19	1 084	358	504	282	142	50	25	14	2501
T20	6 476	1875	1747	647	343	156	49	8	11300
T21	561	229	318	162	135	107	39	14	1585
T22	4 541	1143	1023	376	177	124	57	29	7444
T23	1 248	377	518	255	117	100	29	20	2654
T24	28 015	9566	8334	2861	1118	474	167	125	51058
T25	19 459	2628	1696	438	145	64	5	6	24445
T26	22 819	4761	3924	1211	455	217	67	41	33395
T27	29 164	1354	828	123	144	166	26	31	31576
T28	63 122	4923	2308	614	145	37	34	20	71251
T29	17 699	2394	1790	550	153	32	6	5	22824
T30	15 815	1683	816	154	57	32	5	3	18561
T31	18 000	2407	1762	519	207	145	47	49	23244
T32	11	0	1	0	0	0	1	0	19
T33	38 922	2732	2015	586	264	215	59	53	44886
T34	14 838	1961	1694	683	216	100	19	21	19532
T35	6 946	62	43	11	20	3	2	1	7088
T36	234	26	43	41	27	45	26	18	460
T37	1 663	137	188	70	61	33	34	30	2256
T38	327 999	49306	40217	14413	6744	4171	1382	1058	445271

FRANCE : REPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE EN 1978

	0-10	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000 ET +	ENSEMBLE
T01 AGRICULTI.SYLVICULTI.PÊCHE	3 927	694	340	79	25	23	6	3	5147
T02 VIANDE ET PROD. LAITIERS	1 501	455	661	293	155	63	26	24	3146
T03 AUTRES PROD.AGRIC ALIMENT.	5 296	1693	1109	328	191	139	41	37	8630
T04 CONFUSI.MINERAUX SOLID.CORE	8	1	1	1	1	1	0	3	17
T05 PROP.PETROLIERS.GAZ NATUREL	44	14	32	12	9	12	1	9	133
T06 ELECTRICITE.GAZ ET EAU	251	50	55	43	11	13	5	9	412
T07 MINERAIS ET METAUX FERREUX	93	35	69	43	31	30	20	26	355
T08 MINERAIS. METAUX NON FERREUX	107	37	37	24	19	18	12	14	266
T09 MATERIAUX DE CONSTRUCTION	2 052	898	975	267	134	60	30	21	4455
T10 VERRE	243	147	101	33	22	15	12	11	584
T11 CHIMIE DE BASE.FIBRES SYNTH.	424	127	146	74	59	54	16	18	918
T12 PARACHIMIE.PHARMACIE	750	263	372	170	120	133	52	31	1891
T13 FONCEPIE.TRAVAIL DES METAUX	4 956	2372	2510	804	434	238	74	35	11423
T14 CONSTRUCTION MECANIQUE	4 091	1632	2222	777	639	271	98	62	9392
T15 MAT. ELECT. PROF. ET MEN.	1 524	562	766	305	197	178	73	69	3760
T16 AUTOMOBILE.TRANSPORT TERM.	524	190	303	138	71	69	49	47	1411
T17 CONSTR.NAVALE.AERONAVIATION	313	112	105	33	23	26	20	18	650
T18 TEXTILES.MABILLEMENT	4 395	1850	2440	850	569	356	94	51	10605
T19 CUIRS ET CHAUSSURES	582	339	469	212	122	79	22	12	1837
T20 BOIS.MEUBLES.INDUSTRIES DIV.	4 628	1904	2151	654	359	171	37	12	9917
T21 PAPIER.CANTON	406	217	330	150	113	93	34	10	1353
T22 PRESSE ET EDITION	4 480	1264	1225	321	154	119	34	21	7618
T23 CAGOUTCHOU.CMAT.PLASTIQUES	1 036	445	630	256	133	91	24	26	2641
T24 BATIMENT.GENIE CIVIL	26 237	10893	8670	2033	870	417	105	98	49323
T25 COMMERCE GROS ALIMENTAIRE	16 911	2491	1892	438	160	85	12	2	21991
T26 COMMERCE GROS NON ALIMENT.	22 902	5670	5069	1209	471	206	60	32	35600
T27 COMMERCE DETAIL ALIMENTAIRE	24 533	1674	1079	248	109	82	35	59	27819
T28 COMMERCE DETAIL NON ALIMENT.	59 102	5028	2926	331	144	89	29	50	67799
T29 REPARATION.COMMERCE AUTO	18 701	2808	2161	618	164	30	4	6	24495
T30 HOTELS.CAFES.RESTAURANTS	10 319	2510	1107	161	58	37	12	15	14219
T31 TRANSPORTS	15 142	2826	2404	565	264	235	77	40	21563
T32 TEL.COMMUNICATIONS ET POSTES	53	21	13	2	1	0	1	0	91
T33 SERV.MARCH. AUX ENTREPRISES	42 073	3004	2954	823	426	245	85	44	50159
T34 SERV.MARCH. AUX PARTICULIERS	10 510	2011	1834	697	365	124	33	31	15605
T35 LOCATION.CREDIT BAIL IMMOB.	10 257	785	149	28	10	3	0	1	11233
T36 ASSURANCES	205	17	35	36	32	43	18	25	411
T37 SERVICES GRANISME: FINANCI.	1 610	133	154	72	57	79	56	44	2185
T38 SERVICES NON MARCHANDS	825	166	156	46	23	11	3	3	1215
TOTAL TOTAL	301 118	56130	46899	13126	6552	3972	1278	1018	630093

FRANCE : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES SUIVANT LEUR TAILLE 1971-1978

	0-10	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	100 et +	TOTAL
T01 AGRICULT., SYLVICULT., PÊCHE	+ 682	+ 78	+ 16	+ -26	+ -10	+ -1	+ 2	+ 2	+ 739
T02 VIANDE ET PROD. LAITIERS	+ 128	+ 75	+ 240	+ 63	+ 37	+ 31	+ 7	+ 5	+ 586
T03 AUTRES PROD. AGRIC. ALIMENTS.	+ -2 424	+ 166	+ 88	+ -126	+ 0	+ -3	+ 5	+ -6	+ -2 300
T04 COMBUST., MINERAUX SOLID., COKE	+ -6	+ -2	+ -2	+ -3	+ 0	+ -1	+ 0	+ -1	+ -15
T05 PROP., PETROLIERS, GAZ NATUREL	+ -14	+ -1	+ 7	+ 3	+ 2	+ 5	+ 0	+ -2	+ 0
T06 ELECTRICITE, GAZ ET EAU	+ -81	+ 20	+ 7	+ 10	+ 2	+ 4	+ -1	+ -1	+ -38
T07 MINERAIS ET METAUX FERREUX	+ -56	+ -3	+ 10	+ 11	+ -1	+ 1	+ -2	+ -3	+ -43
T08 MINERAIS, METAUX NON FERREUX	+ -10	+ 3	+ -13	+ -6	+ 1	+ -2	+ 2	+ -6	+ -19
T09 MATERIAUX DE CONSTRUCTION	+ -473	+ -39	+ 111	+ -64	+ -14	+ -9	+ 0	+ -5	+ -495
T10 VERRE	+ -127	+ 1	+ 1	+ -13	+ -1	+ 1	+ 1	+ -2	+ -135
T11 CHIMIE DE BASE, FIBRES SYNTH.	+ -235	+ -32	+ 61	+ -30	+ -7	+ -6	+ -5	+ -5	+ -381
T12 PARACHIMIE, PHARMACIE	+ -167	+ -12	+ 45	+ 22	+ -13	+ -9	+ -1	+ -4	+ -111
T13 FONDERIE, TRAVAIL DES METAUX	+ -1 174	+ 215	+ 236	+ -91	+ -32	+ -1	+ -8	+ -4	+ -857
T14 CONSTRUCTION MECANIQUE	+ -340	+ 142	+ 178	+ -101	+ -41	+ 50	+ -2	+ -2	+ -216
T15 MAT., ELECT., PROF. ET MEN.	+ 109	+ 111	+ 196	+ 5	+ -1	+ 6	+ -12	+ 4	+ 420
T16 AUTOMOBILE, TRANSPORT TERM.	+ -103	+ -60	+ 9	+ -5	+ -16	+ 2	+ 6	+ -6	+ -173
T17 CONSTR. NAVALE, MER, ARMEMENT	+ 0	+ 8	+ -42	+ -23	+ -14	+ 16	+ -1	+ -5	+ -93
T18 TEXTILES, HABILLEMENT	+ -2 180	+ -130	+ 82	+ -237	+ -142	+ -73	+ -36	+ -27	+ -3 043
T19 GUINS ET CHAUSURES	+ -502	+ -19	+ -35	+ -70	+ -22	+ -11	+ -3	+ -2	+ -1 664
T20 BOIS, MEUBLES, INDUSTRIES DIV.	+ -1 848	+ 25	+ 402	+ 12	+ 19	+ 15	+ -12	+ -4	+ -1 383
T21 PAPIER, CARTON	+ -155	+ -12	+ 12	+ -32	+ -22	+ -14	+ -5	+ -4	+ -232
T22 PRESSE ET EDITION	+ -61	+ 121	+ 202	+ -55	+ -23	+ -5	+ -3	+ -2	+ 174
T23 CAOUTCHOUC, MAT., PLASTIQUES	+ -212	+ 68	+ 112	+ 1	+ 26	+ -9	+ -5	+ 6	+ -13
T24 BATIMENT, GENIE CIVIL	+ -1 778	+ 1 027	+ 336	+ -828	+ -248	+ -153	+ -62	+ -27	+ -1 733
T25 COMMERCE GROS NON ALIMENTAIRE	+ -2 548	+ -137	+ 196	+ 0	+ 15	+ 17	+ 7	+ -4	+ -2 454
T26 COMMERCE DETAIL ALIMENTAIRE	+ 83	+ 709	+ 1 236	+ -2	+ 18	+ -11	+ -19	+ -9	+ 2 005
T27 COMMERCE DETAIL NON ALIMENT.	+ -4 631	+ 370	+ 454	+ 125	+ -35	+ -4	+ 7	+ -8	+ -3 757
T28 REPARATION, COMMERCE AUTO	+ -4 020	+ 725	+ 120	+ -283	+ -1	+ 2	+ -5	+ 10	+ -3 452
T29 HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	+ -5 496	+ 827	+ 291	+ 68	+ 16	+ 2	+ -2	+ 1	+ 1 866
T30 TRANSPORTS	+ -2 858	+ 439	+ 642	+ 66	+ 5	+ 5	+ 7	+ 12	+ -4 342
T31 TELF. COMMUNICATIONS ET POSTES	+ 42	+ 21	+ 12	+ 2	+ -3	+ 13	+ 30	+ -9	+ -1 681
T32 SERV. MARCH. AUX ENTREPRISES	+ 3 151	+ 852	+ 844	+ 237	+ 142	+ 30	+ 36	+ 0	+ 5 273
T33 SERV. MARCH. AUX PARTICULIERS	+ -4 328	+ 50	+ 140	+ 14	+ 149	+ 24	+ 14	+ 10	+ -3 927
T34 LOCATIONS, CREDIT BAIL IMMOB.	+ 3 311	+ 723	+ 106	+ 17	+ -10	+ 0	+ -2	+ 7	+ 4 145
T35 ASSURANCES	+ -29	+ -9	+ -8	+ -5	+ 5	+ -4	+ -8	+ 7	+ -49
T36 SERVICES GROSSIERS FINANC.	+ -53	+ -4	+ -14	+ 2	+ 4	+ -4	+ -2	+ 8	+ -71
T37 SERVICES NON FINANCIERS	+ 825	+ 146	+ 156	+ 48	+ 23	+ 11	+ 2	+ 2	+ 1 213
TOTAL	+ -26 881	+ 6 822	+ 6 682	+ -1 287	+ -197	+ -198	+ -84	+ -40	+ -15 183

**EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS SUIVANT
LA TAILLE DES ENTREPRISES
1971 - 1978**

FRANCE : REPARTITION DES SALAIRES SUIVANT LA TAILLE DES ENTREPRISES EN 1978

	0-10	10-19	20-49	50-99	100-19	200-49	500-99	1000 ET	ENSEMBLE
T01									
T02	14 419	9766	11222	5293	3511	6401	3640	21729	76659
T03	5 920	6563	41714	17317	21234	24771	16419	47645	161730
T04	26 750	20915	35317	23536	25978	42317	27765	69523	299300
T05	24	13	76	57	113	245	0	60672	61200
T06	120	216	1049	824	1277	3774	997	42440	50742
T07	588	1511	1077	1343	1511	4273	3429	150092	163655
T08	325	535	2382	3243	4798	12162	14161	146747	224393
T09	463	513	1279	1866	2622	6168	6662	55785	77066
T10	10 157	13035	31483	18697	18288	24855	20222	49327	146164
T11	1 254	2164	3260	2474	2982	4247	8366	48387	73176
T12	1 501	1848	4942	5322	8413	16751	11172	109194	154233
T13	3 224	3906	12343	12234	17642	42274	36118	66722	194472
T14	26 205	34653	61181	57081	59932	73055	50264	77706	460157
T15	20 087	23709	67323	55065	61534	82453	65816	159027	335934
T16	7 451	7892	25264	22025	27250	57371	49961	306894	504178
T17	2 411	2774	10262	10260	14168	29140	34426	444443	543866
T18	1 306	1545	3507	2326	3409	8208	14938	98496	133785
T19	2 348	26931	61046	61301	79862	107414	63796	114649	555344
T20	2 795	5062	15832	15524	17076	23013	14960	19705	113966
T21	23 729	27109	69907	47647	49381	51617	23928	20742	314060
T22	19 673	15258	34284	11566	15899	29718	24112	22448	119931
T23	4 877	3152	21091	17935	21915	35022	23486	39312	219768
T24	141 808	158222	270955	144148	119937	27662	16464	113546	226936
T25	56 675	35239	57055	30408	22269	25821	7655	7250	244571
T26	96 125	78431	160062	44789	65177	60427	32731	60331	637673
T27	77 703	23184	34243	17504	15180	45336	24803	163188	401141
T28	246 028	73241	72564	22816	20261	25238	20108	79976	565932
T29	72 086	39330	68782	44032	22341	7453	2664	18465	475654
T30	46 076	34895	33808	11330	8135	11491	7370	35717	184532
T31	54 773	40758	75983	41653	37040	61432	53278	418765	783702
T32	267	310	429	140	149	0	600	0	1901
T33	98 279	51227	49748	58727	58030	74548	57287	120246	608924
T34	45 628	24014	60574	49939	56742	30980	23031	61046	357352
T35	17 188	10917	4326	1866	1261	743	0	2469	38772
T36	438	267	1164	2684	4559	14246	19399	70669	107426
T37	2 124	1933	5059	5020	7833	26248	27007	257066	332310
T38	2 558	2027	4934	3369	3330	3166	1973	21276	42438
TOTAL	1153 463	797809	1495078	936842	910769	1211906	878847	4029357	11411669

FRANCE : EVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIES SUIVANT LA TAILLE DES ENTREPRISES 1971-1978

	0-10	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000et +	TOTAL
T01 AGRICULT., SYLVICULT., PÊCHE	4 843 +	1 538 +	750 +	- 1 949 +	- 1 265 +	- 533 +	- 2 188 +	19 670 +	20 866 +
T02 VIANDES ET PROD., LAITIERS	1 633 +	1 090 +	8 320 +	- 4 722 +	5 162 +	9 039 +	2 794 +	6 719 +	39 419 +
T03 AUTRES PROD., AGRIC. ALIMENT.	795 +	2 559 +	3 406 +	- 8 914 +	- 4 761 +	- 2 832 +	4 720 +	2 030 +	- 2 997 +
T04 COMBUST., MINERAUX SOLID., COKE	- 2 +	- 33 +	- 46 +	- 267 +	113 +	- 333 +	-	- 55 433 +	- 56 001 +
T05 PROD., PETROLIERS, GAZ NATUREL	- 10 +	- 7 +	230 +	186 +	419 +	1 166 +	656 +	- 91 623 +	- 88 973 +
T06 ELECTRICITE, GAZ ET EAU	69 +	322 +	240 +	471 +	125 +	894 +	- 980 +	13 242 +	14 375 +
T07 MINERAIS ET METAUX FERREUX	- 58 +	- 39 +	397 +	849 +	118 +	456 +	- 605 +	- 21 668 +	- 20 550 +
T08 MINERAIS, METAUX NON FERREUX	1 187 +	16 +	- 430 +	- 520 +	83 +	- 1 008 +	- 1 337 +	18 221 +	17 916 +
T09 MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 217 +	- 340 +	4 026 +	- 5 861 +	- 2 536 +	- 1 885 +	- 1 357 +	- 15 377 +	- 22 143 +
T10 VERRE	- 41 +	38 +	83 +	- 640 +	- 419 +	- 414 +	- 32 +	- 654 +	- 2 079 +
T11 CHIMIE DE BASE, FIBRES SYNTH.	- 232 +	- 465 +	- 2 600 +	- 2 021 +	- 1 311 +	- 2 481 +	- 5 918 +	- 27 784 +	- 42 812 +
T12 PARACHIMIE, PHARMACIE	460 +	- 6 +	1 303 +	1 306 +	4 557 +	598 +	- 2 270 +	6 511 +	3 245 +
T13 Fonderie, TRAVAIL DES METAUX	3 646 +	3 778 +	8 984 +	- 5 483 +	- 7 848 +	624 +	- 5 233 +	- 14 398 +	- 15 930 +
T14 CONSTRUCTION MECANIQUE	3 699 +	2 312 +	6 115 +	- 10 411 +	- 10 254 +	- 19 977 +	- 6 642 +	- 18 768 +	- 16 390 +
T15 MAT., ELECT., PROF. ET MEN.	1 850 +	1 801 +	6 486 +	- 10 411 +	- 2 038 +	634 +	- 11 438 +	- 29 840 +	- 31 525 +
T16 AUTOMOBILE, TRANSPORT TERM.	95 +	- 816 +	478 +	- 15 +	- 2 577 +	764 +	3 072 +	36 483 +	37 482 +
T17 CONSTR. NAVALE, AERONAVIEMENT	278 +	134 +	- 1 457 +	- 2 083 +	- 1 393 +	- 4 391 +	- 62 +	- 25 351 +	- 35 325 +
T18 TEXTILES, HABILLERMENT	- 1 812 +	- 814 +	3 987 +	- 16 552 +	- 23 489 +	- 24 188 +	- 25 826 +	- 38 198 +	- 126 892 +
T19 CUIRS ET CMAUSSURES	- 389 +	- 1 +	- 660 +	- 4 345 +	- 3 659 +	- 4 811 +	- 3 721 +	- 8 880 +	- 26 446 +
T20 BOIS, MEUBLES, INDUSTRIES DIV.	1 898 +	513 +	14 344 +	- 2 447 +	1 298 +	5 692 +	- 9 735 +	5 390 +	21 847 +
T21 PAPIER, CARTON	- 55 +	- 187 +	687 +	- 1 381 +	- 3 870 +	- 2 893 +	- 3 809 +	- 11 407 +	- 22 805 +
T22 PRESSE ET EDITION	5 537 +	1 945 +	6 281 +	- 3 437 +	6 919 +	- 13 838 +	- 8 911 +	- 17 216 +	- 36 558 +
T23 CAOUTCHOUC, MAT., PLASTIQUES	750 +	1 032 +	4 120 +	- 586 +	3 182 +	- 5 191 +	- 4 906 +	16 451 +	14 852 +
T24 BATIMENT, GENIE CIVIL	355 +	16 667 +	11 952 +	- 55 447 +	- 39 286 +	- 47 018 +	- 43 038 +	- 54 793 +	- 173 582 +
T25 COMMERCE GROS ALIMENTAIRE	1 229 +	- 1 427 +	6 852 +	- 205 +	2 418 +	6 088 +	4 396 +	- 3 559 +	15 792 +
T26 COMMERCE GROS NON ALIMENT.	23 084 +	10 680 +	40 091 +	727 +	2 526 +	- 6 997 +	- 11 765 +	- 38 856 +	19 490 +
T27 COMMERCE DETAIL ALIMENTAIRE	13 529 +	4 863 +	15 502 +	9 233 +	- 6 049 +	735 +	4 348 +	62 757 +	104 918 +
T28 COMMERCE DETAIL NON ALIMENT.	64 384 +	10 792 +	3 066 +	- 19 494 +	- 29 +	- 623 +	- 3 631 +	28 626 +	83 091 +
T29 REPARATION, COMMERCE AUTO	18 076 +	6 238 +	12 817 +	5 691 +	1 595 +	- 563 +	- 1 091 +	6 730 +	49 493 +
T30 HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	10 380 +	12 584 +	8 918 +	684 +	- 2 401 +	2 149 +	4 303 +	21 698 +	58 315 +
T31 TRANSPORTS	9 188 +	7 040 +	20 660 +	4 659 +	385 +	310 +	22 552 +	- 125 959 +	- 61 165 +
T32 TELECOMMUNICATIONS ET POSTES	228 +	310 +	396 +	146 +	149 +	-	- 232 +	-	997 +
T33 SERV. MARCH. AUX ENTREPRISES	37 656 +	12 879 +	27 481 +	17 807 +	18 544 +	7 909 +	17 595 +	- 22 483 +	117 388 +
T34 SERV. MARCH. AUX PARTICULIERS	4 095 +	1 755 +	5 658 +	2 008 +	21 264 +	6 639 +	9 268 +	- 28 075 +	22 612 +
T35 LOCATION, CREDIT BAIL IMMOB.	14 162 +	10 103 +	2 973 +	1 137 +	- 1 480 +	- 427 +	1 409 +	1 344 +	29 221 +
T36 ASSURANCES	180 +	- 94 +	- 260 +	- 330 +	652 +	629 +	- 5 172 +	- 3 275 +	- 7 670 +
T37 SERVICES FINANCIERS	- 602 +	- 32 +	- 167 +	- 2 +	- 1 018 +	506 +	- 688 +	62 434 +	60 431 +
T38 SERVICES NON MARCHANDS	2 558 +	2 027 +	4 939 +	3 369 +	3 130 +	3 166 +	1 195 +	18 825 +	39 209 +
TOTAL	259 868 +	108 755 +	225 922 +	- 83 481 +	- 66 086 +	- 93 403 +	- 84 601 +	- 288 906 +	- 21 902 +

ANNEXE POLITIQUE

I - ORIENTATION GENERALE

L'importance économique mais aussi le poids politique que représentait le secteur des P.M.E. avait amené les pouvoirs publics à mettre en place très tôt des institutions spécialisées chargées de faciliter le financement des P.M.E.. Depuis quelques années, et à un moment où l'aide au P.M.E. est devenue un élément important des politiques gouvernementales, les mesures se sont multipliées. Les actions les plus significatives ont été menées dans le domaine de la création d'entreprise, de l'aide à l'innovation et du développement des capitaux propres.

II - LES PROGRAMMES D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

On peut classer les différentes mesures prises par les Pouvoirs Publics en ce domaine en trois catégories :

- les incitations fiscales,
- la promulgation d'un cadre législatif d'aide pour les chômeurs créateurs d'entreprises,
- la mise en place d'institutions qui sont chargées de faciliter le processus de création d'entreprises.

1) Les incitations fiscales

La loi de finance de 1978 avait institué un abattement de 33 % du bénéfice imposable des sociétés nouvelles pendant l'année de création et les trois années suivantes. En 1979, une autre mesure dispensait de l'impôt sur les sociétés les entreprises nouvelles qui réinvestissaient leurs bénéfices en fonds propres. En 1982, ces deux régimes ont été remplacés par un régime unique prévoyant un abattement de 50 % pendant cinq ans (plafond de 30 millions de F. le chiffre d'affaires exigé pour les deux premières années d'activité puis porté les années suivantes à 60 millions de F.).

En 1980, ont été prises différentes mesures pour faciliter les transmissions d'entreprises :

- allégement du coût des transmissions à titre gratuit et des transformations des entreprises (exonération de la taxation des plus-values, allégement du coût fiscal de la transformation des entreprises individuelles en société).
- assouplissement des modalités de paiement et de financement de la transmission (paiement des droits de succession fractionné sur 5 ans...).

2) La législation des aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises

La loi du 3 Mars 1979, puis la loi du 22 Décembre 1980 ont institué en France un programme important d'aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprises industrielle, artisanale ou commerciale. Les créateurs ou repreneurs bénéficient tout d'abord du maintien de la couverture sociale tout en étant exonéré de l'ensemble des cotisations sociales. Ils perçoivent d'autre part une prime équivalente à six mois d'allocation cumulés qu'il aurait continué à percevoir s'il était resté demandeur d'emploi.

3) Le rôle de l'Etat dans la mise en place d'institutions pour l'aide à la création d'entreprise

En 1978, les Pouvoirs Publics ont créé auprès des Chambres de Commerce des guichets uniques pour faciliter les démarches administratives lors d'une création d'entreprise. En 1979, a été mise en place une Agence pour la Création d'Entreprise (A.N.C.E.) qui a essentiellement un rôle d'information et d'animation. En 1980-1981 ont été organisés des concours nationaux et des salons de la création d'entreprise.

Les Pouvoirs Publics ont encouragé la formation de Fonds de Garantie Mutuels destinés à faciliter et à couvrir le risque financier de la création d'entreprise. Des dotations budgétaires directes de la part de l'Etat à ce fonds de garantie ont été octroyées sous certaines conditions. Enfin, on mentionnera les possibilités accordées aux établissements publics régionaux d'accorder des primes à la création d'entreprise depuis 1978.

III - L'AIDE A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

C'est la réforme du statut et des fonctions de l'A.N.V.A.R. en 1979 qui amorce une politique importante d'aide à l'innovation pour les P.M.I. L'A.N.V.A.R. par son implantation dans les régions est désormais l'institution spécialisée dans l'aide et le conseil à l'innovation pour les P.M.I.. Dotée d'un budget de 700 millions de francs, elle offre principalement deux types d'aides :

- la prime à l'innovation destinée aux entreprises de moins de 2 000 personnes. Par cette prime, l'A.N.V.A.R. rembourse 25 % (1) des travaux de recherche sous-traités à un laboratoire ou à un expert agréé dans la limite de 1 million de Francs ;
- l'aide à l'innovation en vue de faciliter le développement de produits ou de procédés nouveaux. Le montant de l'aide qui ne peut dépasser 50 % des dépenses réalisées peut prendre la forme d'une aide non remboursable ou d'une avance remboursable en cas de succès.

L'Etat a encouragé par ailleurs le développement de l'offre en capital risque par l'intermédiaire de l'A.N.V.A.R. (Crédit Moyen Terme Innovation) et des Sociétés Financières d'Innovation qu'il contrôle en partie via les institutions publiques spécialisées de financement : Crédit National et SOFINNOVA, INODEV et C.E.P.M.E..

On mentionnera enfin le développement des ARIST, agence régionale pour l'information scientifique et technique chargée de diffuser la culture technique et d'assurer des liens entre la recherche et l'industrie.

(1) Taux porté à 35 % en 1982.

IV - MESURES PRISES DANS LE DOMAINE DU FINANCEMENT

Une des caractéristiques de la France est l'existence d'établissements spécialisés à statut public ou semi-public chargés d'octroyer des prêts bonifiés et des garanties aux P.M.E.. Ces établissements spécialisés gèrent une partie importante de ces prêts bonifiés et ont vu leur rôle se renforcer au cours de la période récente. Les Pouvoirs Publics se sont également préoccupés, surtout depuis 1980, d'accroître les fonds propres des entreprises sous forme principalement de prêts participatifs.

- L'octroi de prêts à taux bonifiés ou garantie qui représentent en France une part importante des financements des P.M.E. transite principalement par le biais d'établissements spécialisés dont les principaux sont :
 - . Le Crédit d'Equipement aux P.M.E., né de la fusion en 1980 d'institutions diverses, accorde différents types de prêts à moyen et long terme dont certains à des conditions particulièrement avantageuses.
 - . Les Sociétés de Développement Régional (S.D.R.) se sont vues autorisées également depuis 1977 à accorder des crédits avantageux aux P.M.E..

- Le développement des prises de participation et de prêt participatif se fait également par le biais de ces institutions spécialisées (S.D.R., C.E.P.M.E.) et par d'autres organismes soit régionaux (Instituts de participation régional) ou interrégionaux (SOFIDAS, SOPROMEC, IDI). Les Banques commerciales accordent également des prêts participatifs garantis par un Fonds National qui permet de limiter les risques d'insolvabilité. A titre indicatif pour l'année 1982, le volume de ces prêts participatifs est passé de 1 milliard à 3,5 milliards géré à raison de 1/3 par les établissements spécialisés, 1/3 par les Banques et 1/3 par l'Etat sous forme de prêts du F.D.E.S..

Pour les P.M.E. qui connaissent temporairement des difficultés de trésorerie ont été instituées des dispositions particulières afin d'aider ces entreprises : moratoire pour les dettes fiscales, accélération du paiement des créances publiques.

V - LES ACTIONS SPECIFIQUES EN DIRECTION DE L'ARTISANAT

En 1978 a été mise en place la réforme du Crédit à l'Artisanat. Là encore, deux organismes bancaires spécialisés sont chargés du financement des entreprises artisanales : les Caisses de Crédit Agricole Mutuel, le groupe des Banques Populaires. Des prêts à taux préférentiel sont accordés aux jeunes artisans sous certaines conditions de qualification. Le livret d'épargne manuel a vu ses conditions d'octroi de crédits assouplies en 1980.

Outre ces conditions favorables de financement, d'autres mesures importantes ont été décidées pour faciliter la création et l'expansion des entreprises artisanales :

- Harmonisation du statut social de l'artisan et de son conjoint.
- Prime à la création d'emploi dans le cadre des différents pactes pour l'emploi et du Plan Avenir Jeune (exonération des cotisations patronales et salariales pendant toute la durée du contrat d'apprentissage (*), prime d'embauche au premier salarié) ;
- Simplification du statut des sociétés artisanales.
- Mise en place du système de prêt participatif bancaire spécifique pour les entreprises de moins de 25 salariés qui franchissent une phase particulière de leur croissance
- Amélioration de la formation professionnelle des artisans.

(*) Pour les entreprises artisanales de plus de 10 salariés, l'exonération ne porte que sur un an.

VI - MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE D'AIDE ET DE CONSEIL EN
DIRECTION DES P.M.E.

Le système d'aide et de conseil aux P.M.E. est essentiellement assuré en France par l'intermédiaire des Chambres de Commerce et d'Industrie au niveau régional. Les établissements spécialisés dans le financement des P.M.E. disposent également de services spécialisés dans l'aide et le conseil aux P.M.E..

Patronés par le Ministère des Universités et par le Secrétariat à la P.M.I., des Instituts de la P.M.E. se sont développés à partir de 1979 dans les capitales régionales. Ces instituts dispensent des conseils à la gestion. On trouve des structures similaires pour les entreprises artisanales dans les Chambres de Métier.

Dans le cadre de l'aide pour l'exportation, les P.M.E. bénéficient au même titre que les autres entreprises des procédures financières mises en oeuvre pour développer les exportations. Toutefois, le système comporte des adaptations qui peuvent être favorables aux P.M.E. comme pour l'octroi de crédits à l'exportation ou le financement des investissements ou des stages à l'étranger.

VII - L'ENVIRONNEMENT DES P.M.E.

Si l'on excepte la loi déjà ancienne sur les licenciements de 1973 et qui prévoit que les entreprises de moins de 10 salariés étaient exclues du cadre de la loi, il n'y a pas eu de modification très sensible du droit du travail particulière aux P.M.E. (1). Deux actions importantes ont été prises pour améliorer la position des P.M.E. à l'égard de leurs clients, notamment pour ceux que sont l'Etat et les grandes entreprises.

- Pour les relations avec l'Etat, des dispositions ont été prises afin d'accélérer la procédure de recouvrement des créances lors de marchés publics. De même, des dispositions particulières ont été instituées pour faciliter l'accès des P.M.E. aux marchés publics.
- Pour les relations avec les grandes entreprises, une commission technique de la sous-traitance avait été créée en 1976 qui devait améliorer le système d'information entre entreprise donneur d'ordres et les sous-traitant et moraliser les rapports entre ces deux types d'entreprises. Le premier dispositif a permis la réalisation d'actions concrètes au niveau régional (Bourse de la sous-traitance, salon de la sous-traitance). Le second objectif ne reste encore qu'une intention affichée par les Pouvoirs Publics.

(1) Sauf le "lissage" des seuils pour rendre moins brutal le passage de 10 à 11 salariés au niveau des charges sociales.

BIBLIOGRAPHIE

. Place et rôle des P.M.E. dans le système productif

- R. BROCARD, J.M. GANDOIS : "P.M.E. et Grandes Entreprises", Economie et Statistiques n° 92, janvier 1978.
- C.N.M.E. : "Les P.M.E. dans l'économie française après la récession de 1974-1975", Bulletin de la C.N.M.E. n° 86, 1er trimestre 1980.
- Crédit d'Equipement des P.M.E. : Economie et P.M.E. n° 1 et 2.
- B. CAMUS, M. DELATTRE, L. VAMILLE : "Les P.M.E. dans l'Economie française", Communication à la VIIIe Journée d'Etude des Centrales de Bilan 3 juin 1982.
- Banque de France : "Force et contraintes des P.M.E.", Communication à la VIIIe Journée D'Etude des Centrales de Bilans, 3 juin 1982.
- M. DIDIER, E. MALINVAUD : La concentration de l'Industrie.
- M. DIDIER : "Concentration et crise", Economie et Statistiques n° 144, mai 1982.
- G. MIGNOT : Les perspectives de développement de l'artisanat et de la petite entreprise, Documentation Française, 1979.
- B. HAUDEVILLE : "Premiers résultats d'une analyse des effets de la taille dans l'industrie en France", Revue d'Economie Industrielle n° 2, 1977.
- P. FAURE, M. MARCHENAY, B. MATHIE : "L'ombre des Grands", Revue Française de Gestion, septembre-octobre 1979.
- J.P. FREMONT, M. DURAND : L'Artisanat en France, Que Sais-je n° 1178, 1978.
- C. JAEGER : "Artisanat et Capitalisme", Economie et Humanisme, n° spécial sur l'artisanat, 1979.

- M. MARCHENAY : "Sur la petite entreprise", Revue d'Economie Industrielle n° 11, 1980.
- M. MARCHENAY : "Is small so beautiful ?", Revue d'Economie Industrielle, 3e trimestre 1981.
- Ph. VRAIN : "Aspect spécifique de la moyenne industrie", Bulletin d'Information du C.E.E. n°44, juillet 1980.

- . Emploi et relations sociales dans les P.M.E.
- F. EYMARD-DUVERNAY : "Les secteurs de l'industrie et leurs ouvriers", Economie et Statistiques n° 13, novembre 1981.
- F. EYMARD-DUVERNAY, M. DELATTRE : "P.M.E. et création d'emplois", Communication au Séminaire P.M.E. du Centre de Recherche "Travail et Société", 1982.
- M. HOLLARD, P. TIGER : La pratique d'emploi des P.M.I., I.R.E.P. Développement, Grenoble, 1981.
- M. DESTEPANIS, A. BRYCCO : "L'emploi salarié chez les artisans", Bulletin d'Information du C.E.E. n° 44 et 45, juillet 1980.
- P. ROSANVALLON, J.Y. BOULIN, J.P. HUIBAN : "Les relations sociales dans les P.M.E.", Communication au Colloque P.M.E., Emploi et Développement, Centre de Recherche "Travail et Société", Université Paris IX-Dauphine, juin 1982.
- B. ZARCA : Quelques principes d'analyse de l'artisanat contemporain, C.R.E.D.O.C., 1981.

. Les stratégies de croissance des P.M.E.

- R. HUPPERT : "Les stratégies de développement des P.M.I. françaises", Revue d'Economie Industrielle, 3e trimestre 1981.
- Crédit National : "Les stratégies industrielles d'un échantillon de P.M.E.", Rapport présenté à la VIIIe Journée d'Etude des Centrales de Bilans, juin 1982.
- NUSSAULT, PURQUIER : "Typologie des modes de développement d'entreprises industrielles de petites et moyennes dimensions", Revue Française de Gestion n° 22, 1979.
- A. BOYER : "Entreprise : les quatre dimensions de la croissance", Revue Française de Gestion, novembre-décembre 1979.
- B. LOISEAU, C. DUPONT : "Facteur de succès et d'échec des P.M.E.", Revue Française de Gestion, septembre-octobre 1981.

. Les problèmes financiers des P.M.E.

- P. FRACHEBOUD : "Les P.M.E. financièrement étranglées", Communication au Séminaire P.M.E. du Centre de Recherche "Travail et Société", mars Université Paris IX-Dauphine, mars 1982.
- P. FRACHEBOUD, J.M. OUAZAN : "Financer les P.M.E.", Communication au Colloque P.M.E., Emploi et Développement, Université Paris IX-Dauphine, juin 1982.
- A. MARION : "Approche de la logique financière des P.M.I.", Revue Française de Gestion, janvier-février 1982.
- Le développement des initiatives financières et régionales, Rapport du groupe de réflexion, présidé par J. MAYOUX, Annexe n° 19, Documentation Française, 1979.

- M. FRIED, J. NOIRET : Les stratégies financières d'un échantillon de P.M.E., Crédit National, Départements des Etudes, 1982;
- Le Développement et la Protection de l'Epargne, Rapport de la Commission présidée par D. DAUTRESME, La Documentation Française, 1982.

. La sous-traitance

- Bruno VENNIN : "Pratiques et signification de la sous-traitance dans l'industrie automobile en France", Revue Economique, vol. 26, n° 2, p. 280-309, 1975.
- H.I. ANSOFF : La stratégie de développement de l'entreprise, Editions Hommes et Techniques, Paris, 1971.
- Bernard CHAILLOU : "Définition et typologie de la sous-traitance", Revue Economique, vol. 28, n° 2, p. 262-285, 1977.
- J. HOUSSIAUX : "Quasi-intégration et le rôle des sous-traitants dans l'industrie", Revue Economique, mars 1957.
- Marchal CAPET, Jean HOFMAIN : "Gestion de l'entreprise sous-traitante", Economica, 1978.
- P.Y. BARREYRE : "Les choix de sous-traitance dans la stratégie de l'entreprise", Revue Française de Gestion n° 14, p. 70-83, 1978.
- P.Y. BARREYRE : L'impartition, politique pour une entreprise compétitive, Hachette, Paris, 1968.
- P.Y. BARREYRE : "Droit et pratique du commerce international. La sous-traitance : freins et stimulants juridiques", TRAVAIL et SOCIETE" n° 2, p. 245-270, 1979.

- P.Y. BARREYRE : "La sous-traitance en question : réflexions après quatre années d'application de la loi", Revue Française de gestion n° 22, p. 63-72, 1979.
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris : "Sous-traitance industrielle intereuropéenne", Etudes et Documents n° 13, p. 61-83, 1979.
- J.J. STEFANELLY : "Les problèmes posés par la sous-traitance", Rapport au Conseil Economique et Social, Journal Officiel, 26 avril 1973.
- Crédit Hôtelier Commercial et Industriel, Les P.M.I. et la sous-traitance, Paris, 1979 et 1980.

- . Politique en direction des P.M.E.
- X. GREFFE : "Quelle politique pour les P.M.E. ?", Communication au Colloque P.M.E., Emploi et Développement, Centre de Recherche "Travail et Société, Université Paris IX-Dauphine, juin 1982.
- M. BENOUN, P. SENICOURT : L'aide à la création et au développement des entreprises nouvelles, Comparaison Internationale, F.N.E.G.E., 1980.
- S. PFLIEGER, J.Y. BOULIN, F. TABOURIN, Les cadres chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises, Travail et Société, novembre 1981.

ITALIE

LA DEFINITION DES P.M.E. EN ITALIE

Il n'existe pas de définition juridique générale des P.M.E. Néanmoins, deux références importantes permettent de définir les P.M.E. : l'ensemble des lois spécifiques d'aides aux petites entreprises et moyennes entreprises ; la loi sur l'artisanat.

Il ne nous appartient pas ici de donner les différents critères de taille retenus suivant l'ensemble des lois. Nous évoquerons ces différents critères dans l'analyse des politiques suivies. On peut retenir que ces lois concernent plus précisément les aides aux financements et la fiscalité : les lois sur le financement retiennent très souvent le critère du nombre de travailleurs employés et le capital net investi dans l'entreprise. Les lois qui ont introduit la réforme fiscale (1973) en ce qui concerne les impôts directs, les impôts indirects et les consommations ont retenu le critère du chiffre d'affaire annuel, pour définir les entreprises dites "mineures". La définition fiscale d'"entreprise mineure" est fondée sur le volume annuel d'affaires réalisées. Cette limite, fixée d'abord à 120 millions de liras, a été augmentée à 180 millions puis à 360 millions de chiffre d'affaire annuel. La loi fiscale prévoit une comptabilité simplifiée pour ces entreprises. Une simplification accrue a été prévue par la législation en 1977 pour les "entreprises les plus petites", tant pour la T.V.A. que pour les impôts sur le revenu.

L'ensemble de ces lois concerne également l'artisanat. La législation sur l'artisanat date de 1956. Cette loi est en discussion pour être modifiée.

En Italie, sauf pour certains métiers, et contrairement à l'Allemagne, il n'y a pas la certification professionnelle pour être artisan. Il suffit de s'inscrire dans les répertoires des métiers à niveau provincial -institués auprès de chaque Chambre de Commerce, de l'Industrie, Artisanat et Agriculture, pour pouvoir exercer une activité artisanale. Certes, il y a des contrôles effectués par les Commissions Provinciales de l'Artisanat, mais cela ne touche pas la qualification professionnelle.

La loi n° 860 du 25 juillet 1956 à l'article 1 établit les qualités essentielles selon lesquelles une entreprise est considérée artisanale. On prévoit que :

- elle doit avoir comme but la production des biens ou la prestation des services à caractère artistique ou usuel,
- elle doit être organisée et elle doit opérer par la participation professionnelle et aussi manuelle du titulaire, et, éventuellement, des membres de sa famille,
- le titulaire doit s'endosser toute la responsabilité de l'entreprise et doit aussi assumer toutes les charges et les risques relatifs à la direction et à la gestion.

Après avoir donné les qualités essentielles artisanales d'une entreprise, la loi n° 860 en précise aussi la dimension qui ne peut pas être dépassée sous peine de perdre la qualification relative.

Le chef d'une entreprise artisanale peut se servir de l'oeuvre de personnel, dépendant toujours sous sa guide directe, dans les limites suivantes au maximum :

- a) dix dépendants salariés, y compris les familiers et exclus les apprentis, en cas de production non en série,
- b) cinq dépendants, y compris les familiers et exclus les apprentis, en cas de production en série, à condition que la fabrication ne suit pas un processus totalement mécanisé,
- c) cinq dépendants, y compris les familiers et exclus les apprentis, en cas d'activité de transport,
- d) aucune limite pour les métiers artistiques, traditionnels et pour la haute couture.

Les apprentis doivent toujours être en nombre inférieur des dépendants salariés, ou tout au plus en nombre égal, sauf dans le cas sous lettre d) qui prévoit 20 apprentis. On considère artisanale aussi l'entreprise constituée sous forme de coopérative ou de société, avec exclusion des sociétés par actions, à responsabilité limitée, en commandite simple par actions, à condition que la majorité des associés participe personnellement au travail et que dans l'entreprise le travail ait un rôle prééminent sur le capital.

ANNEXE STATISTIQUE

Les sources statistiques recueillies n'ont pas permis d'avoir une présentation totalement harmonisée du rôle des P.M.E. dans l'économie en Italie. Le dossier statistique a donc été divisé en trois parties :

- la période 1951-1971 : les chiffres collectés sont ceux des recensements décennaux effectués dans l'industrie. Le recensement de 1981 n'est pas encore disponible.
- La période 1972-1979. Les chiffres collectés nous ont été fournis par le C.E.N.S.I.S.. Ils proviennent de l'enquête annuelle faite dans l'industrie. Ils ont été complétés par les chiffres intégraux transmis par l'Institut Central de Statistiques.
- La période 1979-1981. Les chiffres collectés proviennent de l'enquête semestrielle effectuée dans l'industrie.

La totalité de ces données permet d'analyser l'évolution du rôle des P.M.E. dans l'emploi en Italie sur une période très longue. Avant de présenter les conclusions, il est nécessaire de garder présent à l'esprit l'extrême fragilité des statistiques italiennes en matière d'emploi.

I - LA FRAGILITE DES STATISTIQUES D'EMPLOI EN ITALIE

A - L'"emploi non central" dans l'industrie

On peut définir le "secteur non central" de l'emploi industriel comme la somme de deux composantes :

- . les effectifs employés dans les unités locales (c'est-à-dire les établissements) de moins de 10 salariés. En réalité, il faut être plus précis. Les tranches de taille ont été modifiées suivant les recensements. Les recensements de 1951 et 1961 comptabilisaient les établissements de 1 à 10 employés, inclus. Les recensements de 1971 comptabilisent les établissements de 1 à 9 salariés.
- . L'emploi "occulte" ou non déclaré par les entreprises.

Une fois cette définition fournie, on peut se livrer à une évaluation de l'emploi non central industriel. Sur la base des recensements industriels, les effectifs employés dans les très petites unités locales (moins de 10) sont de :

	INDUSTRIE	CONSTRUCTION
1951	1.580.000	93.000
1961	1.243.000	145.000
1971	1.216.000	311.000

Une estimation par défaut de l'emploi irrégulier est fournie par la différence entre les effectifs de la "population employée dans l'industrie" fournis par les recensements de la population et les "effectifs employés dans l'industrie", fournis par les recensements industriels. Les premiers sont effectués à domicile. Les seconds auprès des entreprises. La différence est de :

	INDUSTRIE	CONSTRUCTION
1951	1.085.000	947.000
1961	882.000	1.425.000
1971	722.000	1.034.000

Au total, le secteur non central (c'est-à-dire les effectifs employés dans les établissements de moins de 10 salariés et l'emploi irrégulier) peut être estimé à :

	INDUSTRIE	CONSTRUCTION
1951	2.665.000	1.040.000
1961	2.125.000	1.574.000
1971	1.938.000	1.345.000

Rapportée en pourcentage de la "population employée dans l'industrie", la part de l'emploi non central est la suivante :

	INDUSTRIE	CONSTRUCTION
1951	55,3	70,5
1961	37,8	67,1
1971	30,6	66,5

Les pourcentages de l'"emploi irrégulier", en pourcentage de la "population employée dans l'industrie" sont les suivants :

	INDUSTRIE	CONSTRUCTION
1951	22,5	64,3
1961	15,7	60,5
1971	11,5	51

En conclusion, on voit donc que l'emploi occulte a diminué au cours des années dans l'industrie. Il représentait 22,5 % de la population employée en 1951 et n'en représente plus que 11,5 % en 1971. On peut supposer que lors du recensement de 1981, les chiffres deviendront plus fiables. Néanmoins, les écarts restent énormes, notamment dans la construction. Cette constatation est également vraie pour certains secteurs, notamment l'habillement et le textile puisque le travail non recensé représente environ 50 à 60 % des effectifs.

B - L'emploi non recensé dans le textile et l'habillement (1)

Selon L. FREY, le recensement de 1971 chiffre les effectifs dans les secteurs du textile à 543.000 employés, dans l'habillement à 416.000.

(1) L. FREY : Lavoro a domicilio e decentramento dell'attività produttiva nei settori Tessile e dell'Abbigliamento in Italia, Franco Angeli, Milano, 1975, pp. 43-58.

Or FREY s'est livré à une évaluation de l'emploi artisanal non recensé à partir des Registres de l'artisanat pour l'année 1972. Il définit le travail artisanal non recensé comme étant les travailleurs non déclarés auxquels il ajoute les travailleurs à domicile. Les chiffres qu'il obtient pour les travailleurs non recensés sont pour le textile de 232.000, pour l'habillement de 247.000. Le pourcentage de travailleurs non recensés est donc de 42,7 % pour le textile et de 59 % pour l'habillement.

II - LES GRANDES TENDANCES DE LA PERIODE 1951-1961

La période 1951-1961 est marquée par une croissance soutenue de l'emploi industriel. Le taux de croissance sur la période a été de 30,4 %. Le mouvement favorable de l'emploi s'effectue conjointement à un mouvement de concentration des entreprises : 17.162 entreprises disparaissent durant cette période. La décomposition suivant la taille des entreprises du solde des disparitions-créations est :

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES - INDUSTRIE - 1951-1961

TAILLE DES ENTREPRISES

1 - 2	- 83.607	}	- 36.295
3 - 10	+ 47.312		
11 - 50	+ 15.031		
51 - 100	+ 2.151		
101 - 500	+ 1.866		
+ 500	85		

Cette analyse du nombre d'entreprises et de leur contribution à l'emploi peut être complétée par l'analyse de l'évolution du nombre d'établissements. Sur la période 1951-1961, le nombre d'établissements a diminué de 19.679.

Ce chiffre total se reflète évidemment par le mouvement qui a été différent suivant la taille des établissements. Néanmoins, on peut souligner que globalement les caractéristiques du mouvement créations-disparitions des établissements sont voisines de celles des entreprises.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS - INDUSTRIE - 1951-1961

TAILLE DES ETABLISSEMENTS	ECART	%
1 - 2	- 84.610	- 17,0
3 - 5	+ 26.142	+ 30,3
6 - 10	+ 18.080	+ 73,0
11 - 50	+ 16.638	+ 74,6
51 -100	+ 2.571	+ 65,8
101 -500	1.438	42,5
+ 500	62	8,7

Cette évolution du nombre d'entreprises induit des modifications du poids des petites entreprises dans la structure industrielle du point de vue du nombre d'entreprises comme de l'emploi. Les entreprises de 1 à 10 salariés représentaient 95,4 % du nombre des entreprises en 1951. Elles n'en représentent plus que 92 % en 1961. Le poids des entreprises de la classe 1 à 2 salariés diminue très fortement, passant de 78,5 % à 66,5 %. Les entreprises de 11 à 100 salariés voient leur part augmenter très nettement dans le nombre d'entreprises (4,1 % en 1951 contre 7,1 % en 1961) tout comme les entreprises dont la taille varie entre 101 et 500 salariés (0,4 % en 1951 contre 0,75 % en 1961).

L'augmentation du nombre d'entreprises de petites et moyennes dimensions dans la structure industrielle italienne se vérifie également dans leur contribution à l'emploi :

EVOLUTION DE L'EMPLOI SUIVANT LA TAILLE DES ENTREPRISES ET MODIFICATION STRUCTURELLE DE 1951 A 1961

		61 - 51	% 1951	% 1961
TRES PETITES	1 - 10	+ 145.903	30,7	26,8
PETITES	11 - 100	+ 502.837	19,7	26,5
MOYENNES	101 - 500	+ 266.250	16,9	18,5
GRANDES	+ 500	+ 135.363	32,7	28,2

Ce tableau permet d'établir que :

- les toutes petites unités diminuent fortement, mais on assiste en leur sein à un réaménagement interne au profit des établissements de 6 à 10 salariés. Cette "concentration de l'artisanat" permet tout d'abord une augmentation du nombre moyen d'employés par établissement qui passe de 1,85 en 1951 à 2,25 en 1961. Elle s'accompagne ensuite d'une diminution de leur poids relatif en terme d'emplois (32,1 % en 1951 contre 28 % en 1961) et provoque une chute de la part des petites unités locales dans le nombre total d'unité locales (95,2 % en 1951 contre 91,6 % en 1961).
- On assiste à un fort développement des petites unités locales de taille moyenne (11 à 100 salariés). Ce mouvement est surtout relativement vif pour la classe de taille 11 à 50 salariés. Il a pour conséquence une diminution du nombre moyen d'employés par établissement (29,1 % en 1951 contre 28,6 % en 1961) ; une augmentation de leur poids relatif en terme d'emplois (22,10 % en 1951 à 28,9 % en 1961) tout comme pour leur proportion dans le nombre d'établissements (4,2 % contre 7,5 % en 1961).
- Les unités moyennes (101 à 500 salariés) connaissent une diminution de leurs effectifs moyens (208 en 1951 contre 201 en 1961). Leur

poids dans la structure industrielle croît légèrement en terme d'emplois (20,4 % en 1951 contre 21,60 % en 1961) et en quantité (0,6 % à 0,75 % en 1961).

- Les grands établissements voient leur poids en terme d'emplois diminuer de 25,4 % en 1951 à 21,5 % en 1961.

Conclusion : La période 1951-1961 est donc marquée par la disparition des plus petites entreprises et établissements. Cette disparition entraîne une certaine concentration dans les entreprises de taille intermédiaire. Cette tendance générale se trouve-t-elle confirmée dans la période 1961-1971 ?

III - LES GRANDES TENDANCES DE LA PERIODE 1961-1971

L'emploi industriel augmente de 17,5 % durant cette période. La propension est donc moindre que celle dans la période 1951-1961. Le nombre d'entreprises augmente de 16.646 entreprises (contre une diminution de 17.162 sur 1951-1961). L'augmentation du nombre d'entreprises est la conséquence de la stabilité du nombre d'entreprises de tailles très petites (1 à 2 salariés) qui voient leur nombre augmenter de 702. On assiste à une baisse du nombre des entreprises dont la taille varie entre 3 et 9 salariés (- 1 050). Les entreprises de taille intermédiaire renforcent légèrement leur poids. Ce renforcement est en partie la conséquence du changement des seuils.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU NOMBRE D'ENTREPRISES

Année	Taille	Pourcentage
1971	10- 99	9,7
1971	100-499	0,9

contre
contre

Année	Taille	Pourcentage
1961	11-100	7,1
1961	101-500	0,75

En terme d'emplois, la principale différence avec la période précédente est le renforcement du poids relatif des entreprises de 500 et plus (31,4 % en 1971 contre 28,2 % en 1961).

On retrouve sensiblement les mêmes caractéristiques pour les établissements (unités locales) :

- les établissements de 1 à 9 salariés augmentent de 1.065, ce qui est très réduit sur un total de 559.043 établissements. Ils représentent 88,9 % des établissements contre 91,6 % en 1961. Leur part dans l'emploi diminue : 23,3 % contre 28 % en 1961. Cette baisse est essentiellement due à la diminution des 1 à 5 salariés (17,6 % de l'emploi en 1971 contre 20,9 % en 1961).
- La croissance est plus soutenue dans les petites unités de 10 à 99 employés (la classe de taille était 11-100 employés en 1961). Le nombre d'établissements augmente de 38,3 % sur la période 1961-1971. La progression est plus prononcée dans la classe 10 à 49 employés (+ 41,2 %) que dans celle de 50 à 99 employés (+ 21,2 %). En terme d'emplois, la croissance est moins vive. Le nombre moyen d'emplois par établissement décroît donc dans cette catégorie pour passer de 28,6 employés en 1961 contre 26,2 % en 1971.
- Les établissements de taille moyenne (100-499 salariés en 1971 et 101-500 en 1961) augmentent de 21 % en nombre et de 19,5 % en emploi. La taille moyenne diminue par conséquent (201,5 en 1961 contre 196,5 en 1971).
- Les établissements supérieurs à 500 employés et de plus de 1 000 en particulier continuent à augmenter également. La progression est de + 14 % en terme d'emplois pour les 500-999 salariés et de 34,7 % pour les plus de 1 000.

V - LES GRANDES TENDANCES DE LA PERIODE 1971-1981

Le recensement de 1981 n'est pas encore disponible, aussi nous nous sommes efforcés de reconstituer grâce aux différents enquêtes et sur la base des chiffres fournis par le C.E.N.S.I.S. des sources statistiques qu'il faut manipuler avec beaucoup de précautions mais qui permettent de dégager parfaitement les grandes tendances.

- Une évaluation globale de l'emploi

Les données définitives et exhaustives du recensement de 1981 ne sont pas encore disponibles, mais certains indices sont fournis à titre provisoire. Par rapport à 1971, des modifications de nomenclature ont été introduites. Les "ateliers de réparation des biens de consommation et des véhicules" sont inclus dans le commerce alors qu'en 1971, la réparation de véhicules était incluse dans l'industrie au poste "officin mécanisi". Malgré cette différence, les données agrégées fournissent une très bonne indication sur les modifications survenues au cours des dernières années.

INDUSTRIE TOTALE

	ETABLISSEMENTS	EMPLOIS	EMPLOYES PAR ETABLISSEMENTS
1971	710.000	6.367.000	9
1981	950.000	7.071.500	7,50
Différence 1981-1971	240.000	703.700	
Taux de croissance 1981-1971	+ 33,8 %	+ 11,1 %	

Les chiffres de 1981 comparés à ceux de 1971 indiquent une véritable pulvérisation dans la structure productive.

Par ailleurs, l'I.S.T.A.T. élabore des séries sur la totalité de l'emploi dans l'industrie ainsi qu'une enquête sur l'emploi dans les entreprises de plus de 20 salariés. Ce sont les chiffres fournis par le C.E.N.S.I.S. La différence entre les deux chiffres nous permet d'avoir une estimation des entreprises de moins de 20 salariés.

EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE PAR GRANDE TAILLE D'ENTREPRISE

ANNEE	TOTAL DES SALARIES (A)	SALARIES DANS LES ENTREPRISES SUPERIEURES A 20 SALARIES (B)	SALARIES DANS LES ENTREPRISES INFERIEURES A 20 SALARIES (C)	(C) EN %
1972	4.689.500	3.546.800	1.142.700	24,4
1973	4.790.400	3.656.800	1.133.600	23,7
1974	4.912.500	3.665.200	1.247.300	25,4
1975	4.893.400	3.654.200	1.239.200	25,3
1976	4.905.500	3.591.500	1.313.700	26,8
1977	4.910.300	3.541.400	1.368.900	27,9
1978	4.860.300	3.451.300	1.408.600	29
1979	4.883.300	3.449.600	1.433.700	29
1980	(4.894.300)	(3.379.100)	(1.515.200)	31
	TOTAL	> 20	< 20	

La série A est élaborée par l'I.S.T.A.T. sur la base de l'ensemble des sources statistiques disponibles : recensement de 1971, enquêtes trimestrielles sur la force de travail, enquêtes du Ministère du Travail sur l'emploi salarié dans les unités locales de plus de 10 employés, statistiques des organismes de protection civile. Cette série sert à la Comptabilité Nationale.

La série B provient de l'enquête annuelle de l'I.S.T.A.T. ("il prodotto lordo agli investimenti delle imprese industriali") effectuée auprès de toutes les entreprises de 20 employés et plus. Sont exclus les salariés de l'industrie extractive (50.000 en 1972, 45.000 en 1975, et 35.000 en 1979) alors qu'ils sont pris en compte dans A (70.000 en 1972, 65.000 en 1975 et 50.000 en 1979).

C est donc obtenu par différence. Les chiffres sont donc à utiliser avec beaucoup de précautions. Néanmoins, l'évolution est très nette, les entreprises de moins de 20 salariés voient augmenter leur part dans l'emploi total. Elles représentent en 1972 24 % de l'emploi industriel, elles en représentent 31 % en 1980.

Sur la base des chiffres transmis par le C.E.N.S.I.S., il nous est possible d'affiner l'évolution par grandes classes de taille :

EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE DANS LES ENTREPRISES (INDICES)

ANNEE	< 20	>20	20 - 499	500 - 1 999	2 000	TOTAL
1972	100	100	100	100	100	100
1973	99,3	103,3	102,4	102,5	105	102,2
1974	109,2	103	99,8	111,7	105,2	104,7
1975	108,4	101,3	100,3	108,1	105,4	104,3
1976	115	99,8	98,2	108,0	103	104,6
1977	119,8	97,3	97,1	106,2	101,4	104,7
1978	123,3	97,3	94,3	102,1	99,4	103,6
1979	125,5	95,3	94	102	100,8	104,1

Taux de croissance

1975/72	+ 8,4	+ 1,3	+ 0,3	+ 8,1	+ 5,4	+ 4,3
1979/75	+15,8	- 5,9	- 6,3	- 5,6	- 4,4	- 0,2

PÉRIODE 1951-1971

Les différents tableaux qui suivent sont issus des recensements de 1951, 1961 et 1971. Malheureusement, le recensement de 1981 n'est pas encore disponible. Ces recensements ne concernent que l'industrie. Il s'agit des établissements (unités locales). Nous les avons regroupés d'une manière assez schématique en trois branches : industries de consommations courantes, industries des biens intermédiaires et industries des biens d'équipements. Pour toute comparaison internationale, les reclassements doivent être utilisés avec beaucoup de précautions.

ITALIE EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE SELON LA DIMENSION DES UNITES LOCALES EN 1951-1961-1971 (en milliers)

		1 - 10	11 - 50	51 - 100	101 - 500	501 - 1 000	> 1 000	TOTAL
1 ALIMENTATION TABAC	1951	183,4	71,9	35,5	72,8	19,8	23,3	406,7
	1961	146	86	42	93	33,6	22,4	423
	1971	120	90,3	38,6	97,8	32	24	401
2 TEXTILE	1951	55,8	58,4	57,1	213,2	124,5	135,8	644,8
	1961	78	96	66	199,4	78,1	81	598,5
	1971	89,6	119,7	70,4	175,3	59,8	35,1	543
3 HABILLEMENT CONFECTION	1951	167,7	19	8,8	15,6	2,5	1,4	215,4
	1961	202	53	23	44	9,4	7,6	339
	1971	144,7	87,7	40,7	97,5	24,4	20,8	416
4 CHAUSSURE	1951	117,3	18,4	8,2	14	1,9	-	154,8
	1961	86	38	20	26	3	1	174
	1971	51,4	54,3	25,9	35,6	4,5	0	171,7
5 CUIRS ET PEAUX	1951	13,1	9,7	4,5	7,4	3,6	-	38,3
	1961	14	17	6	10	3	-	50
	1971	16,6	21,3	7,8	10,1	1,1	-	57
6 BOIS ET AMEUBLEMENT	1951	202,6	51,7	13,7	21,1	2,3	1	292,4
	1961	227	88	31	33	2	-	381
	1971	195,1	111,6	45,7	38,7	2,6	2,5	396,2
7 IMPRIMERIE EDITION	1951	19,8	20	9,1	14,8	2,7	6,7	73,1
	1961	25	31	13	25	2	10	110
	1971	33,9	33,70	14,5	30,4	8,4	13,9	138,4
TOTAL 1 A 7 BIENS CONSUMATION COURANTE	1951	759,7	249,1	136,9	358,9	157,3	168,2	1 825,8
	1961	778	409	201	430,4	131,1	122	2 075,5
	1971	651,3	518,6	243,6	485,4	132,8	96,3	2 123,1
8 INDUSTRIE MECANIQUE	1951	229,6	112,1	56,6	138,8	49,5	115,2	702,2
	1961	354	229	115	235	77,3	132,7	1 143
	1971	435,5	307,9	146	321,7	118	240	1 569,1
9 CONSTRUCTION MATERIEL DE TRANSPORT	1951	4,4	11,4	8,2	27,2	20,1	111,8	183,1
	1961	3	13	11	39	24,6	144,4	235
	1971	4,8	18,2	14	46,5	26,5	124,6	334
TOTAL 8 A 9 BIENS D'EQUIPEMENT	1951	234	123,5	64,8	16,6	69,6	227	885,3
	1961	357	242	126	274	101,9	277,1	1 378
	1971	440,3	326,1	160	368,5	144,5	364,6	1 903,1
10 METALLURGIE	1951	1,5	6	5,1	25,6	19,4	83,6	141,2
	1961	3	15	13	37	23,7	96,3	192
	1971	7,7	24,7	17,7	55,3	28	107,7	241,7
11 PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	1951	41,1	53,6	32	60,5	11,9	4	203,5
	1961	53	91	55	92	17,8	6,2	319
	1971	57	101,1	52	86,2	18,7	11,3	324
12 CHIMIE	1951	15,3	22,2	17,6	44,2	24,5	31,9	155,5
	1961	17	33	24	68,5	36,9	60,2	239
	1971	14	36,4	24,7	78,5	39,1	75,4	268,1
13 CAOUTCHOUC	1951	3,3	1,9	1,5	6,6	3,5	21,3	38,5
	1961	7	6	3	7	5,7	23,3	52
	1971	10,2	8,9	4,6	18	7,5	35,3	84,5
14 PAPIER ET CARTON	1951	5,1	13	8,2	21,5	9,1	4,9	62,2
	1961	-	21	11	30	12	2	84
	1971	8	25,5	13	34	11,3	2,2	94
TOTAL 10 A 14 BIENS INTERMEDIAIRES	1951	66,3	96,7	64,4	158,4	68,4	145,7	601,1
	1961	80	166	106	234	96,1	188	886
	1971	96,9	196,6	112	272	104,6	231,9	1 012,3
TOTAL INDUSTRIE	1951	1 060	469,3	266,1	683,3	295,3	540,9	3 312,2
	1961	1 215	817	433	938,4	329,1	587,1	4 339,5
	1971	1 188,5	1 041,3	515,6	1 125,9	381,9	692,8	5 038,5

ITALIE : EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE SELON LA DIMENSION DES UNITES LOCALES EN 1951-1961-1971 (en % par année)

		1 - 10	11 - 50	51 - 100	101 - 500	501 - 1 000	> 1 000	TOTAL
1 ALIMENTATION TABAC	1951	45,1	17,7	8,7	17,9	4,9	5,7	100
	1961	34,5	20,3	9,9	22,0	7,9	5,3	100
	1971	29,9	22,5	9,6	24,2	8,0	6,0	100
2 TEXTILE	1951	8,6	9,0	8,8	33,1	19,3	21,1	100
	1961	13,0	16,0	11,0	33,5	13,0	13,5	100
	1971	15,2	22,0	13,0	32,3	11,0	6,5	100
3 HABILLEMENT CONFECTION	1951	77,9	8,8	4,1	7,2	1,3	0,7	100
	1961	59,6	15,6	6,8	13,0	2,8	2,2	100
	1971	31,8	21,1	9,8	23,5	5,9	5,0	100
4 CHAUSSURE	1951	73,4	11,5	5,1	8,8	1,2	-	100
	1961	49,4	21,8	11,5	14,9	1,7	0,6	100
	1971	29,9	31,6	15,1	20,7	2,6	-	100
5 CUIRS ET PEAUX	1951	34,2	25,3	11,7	19,3	9,4	-	100
	1961	28,0	34,0	12,0	20,0	6,0	-	100
	1971	29,1	37,4	13,7	17,7	1,9	-	100
6 BOIS ET AMEUBLEMENT	1951	69,3	17,7	4,7	7,2	0,8	0,3	100
	1961	59,6	23,1	8,1	8,7	0,5	-	100
	1971	49,3	28,4	11,5	9,8	0,7	0,6	100
7 IMPRIMERIE EDITION	1951	27,0	28,5	12,4	20,2	3,7	9,1	100
	1961	26,4	28,2	11,8	22,7	1,8	9,1	100
	1971	24,5	27,2	10,5	22,0	6,1	10,0	100
TOTAL 1 A 7 BIENS CONSOMMATION COURANTE	1951	41,6	13,6	7,5	19,7	8,6	9,0	100
	1961	37,5	19,7	9,7	20,7	6,3	6,0	100
	1971	30,7	24,4	11,5	22,9	6,0	4,5	100
8 INDUSTRIE MECANIQUE	1951	32,7	16,0	8,1	19,8	7,1	16,4	100
	1961	31,0	20,0	10,1	20,6	6,8	11,6	100
	1971	27,8	19,6	9,3	20,5	7,5	15,3	100
9 CONSTRUCTION MATERIEL DE TRANSPORT	1951	2,4	6,2	4,5	11,9	11,0	61,0	100
	1961	1,3	5,5	4,7	16,6	11,5	61,4	100
	1971	1,4	5,4	4,2	13,9	7,9	67,2	100
TOTAL 8 A 9 BIENS D'EQUIPEMENT	1951	26,4	14,0	7,3	18,7	8,0	25,6	100
	1961	25,9	17,6	9,1	20,0	7,3	20,1	100
	1971	23,1	17,1	8,4	19,3	7,5	19,1	100
10 METALLURGIE	1951	1,2	4,2	3,6	18,1	13,7	59,2	100
	1961	1,6	7,8	6,8	19,3	14,4	50,1	100
	1971	3,2	10,2	7,3	23,1	11,6	44,6	100
11 PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	1951	20,2	26,3	15,7	29,9	5,8	2,0	100
	1961	16,6	28,5	18,5	28,8	5,6	1,5	100
	1971	17,6	31,2	18,4	26,6	5,8	3,5	100
12 CHIMIE	1951	9,8	14,2	11,3	28,4	15,7	20,5	100
	1961	7,1	13,8	10,0	28,4	15,4	25,1	100
	1971	5,2	13,6	9,2	29,3	14,6	28,1	100
13 CAOUTCHOUC	1951	8,6	4,9	3,9	17,1	10,1	55,3	100
	1961	13,5	11,5	5,8	13,5	11,0	44,8	100
	1971	12,1	10,5	5,4	21,3	8,9	44,8	100
14 PAPIER ET CARTON	1951	8,2	20,9	13,2	35,2	14,6	7,9	100
	1961	9,5	25,0	13,1	35,7	14,3	2,4	100
	1971	8,5	27,1	13,8	36,2	12,0	2,3	100
TOTAL 10 A 14 BIENS INTERMEDIAIRES	1951	11,0	16,1	10,7	26,4	11,3	24,2	100
	1961	9,0	18,7	12,0	26,4	10,8	21,2	100
	1971	9,6	19,4	11,0	26,9	10,3	22,9	100
TOTAL INDUSTRIE	1951	32,0	14,1	8,0	20,4	8,8	16,6	100
	1961	28,0	18,8	10,1	21,6	7,8	13,7	100
	1971	23,3	21,0	10,2	22,2	7,6	15,7	100

EVOLUTION DE L'EMPLOI EN POURCENTAGE SELON LA DIMENSION DES UNITES LOCALES
ET LES REGIONS EN 1951, 1961 ET 1971 DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

	10	11 - 50	51 - 100	101 - 500	501 - 1 000	1 000
NORD OUEST 1951	18,8	14	8,5	25	11,7	21,5
1961	17,7	18	10,2	25,6	9,3	19,1
1971	15,6	18,9	10,4	25,2	8,5	21,4
NORD EST 1951	36,1	15,2	8,9	20,5	7,1	12,2
1961	30,3	20,8	11,4	21,3	7,4	8,9
1971	23,9	24,3	12,2	23,4	6,4	9,8
CENTRE 1951	40,1	16	8,3	15,8	6,1	13,6
1961	36	22,2	10,2	16,3	5,8	9,6
1971	30,4	25,9	9,6	18,4	6,2	9,3
SUR + ILES 1951	64,3	11,8	4,9	9,2	3,5	6,4
1961	54,4	15,5	7,5	12,6	4,8	5,2
1971	41,5	17,2	7,2	14,5	6,7	12,5
ITALIE 1951	32	14,1	8	20,4	8,8	16,6
1961	28	18,8	10,1	21,6	7,8	13,7
1971	23,3	21	10,2	22,2	7,6	15,7

ISTAT : Censimenti generali dell'industria 1951, 1961, 1971
(1e recensement de 1981 n'est pas encore disponible).

PÉRIODE 1972-1979

NOMBRE D'ENTREPRISES

PAR CLASSE DE TAILLE

NOMBRE D'ENTREPRISES DANS L'INDUSTRIE - 1972

	20 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500 - 999	> 1 000	TOTAL
1 ALIMENTATION TABAC	1 372	408	219	150	39	28	2 216
2 TEXTILE	1 932	844	435	268	78	35	3 592
3 HABILLEMENT CONFECTION	1 248	536	266	154	31	16	2 251
4 CHAUSSURE	918	343	154	57	8	-	1 480
5 CUIRS ET PEAUX	326	116	45	17	3	-	503
6 BOIS ET AMEUBLEMENT	1 753	581	193	51	9	-	2 587
7 IMPRIMERIE EDITION	516	202	95	47	14	10	884
TOTAL 1 A 7 BIENS DE CONSUMATION COURANTE	8 065	3 030	1 403	744	182	89	13 513
8 INDUSTRIE MECANIQUE	4 606	1 828	954	456	166	116	8 166
9 CONSTRUCTION MATERIEL DE TRANSPORT	309	148	93	80	39	29	698
TOTAL 8 A 9 BIENS D'EQUIPEMENT	4 915	1 976	1 047	576	205	145	8 864
10 METALLURGIE EXTRACTION DE PRODUITS METALLURGIQUES	313	184	100	78	30	30	735
11 PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	1 715	552	249	125	24	24	2 689
12 CHIMIE	506	255	160	127	52	32	1 132
13 CAOUTCHOUC PLASTIQUES	659	304	136	70	20	7	1 196
14 PAPIER ET CARTON	412	149	73	55	20	7	716
TOTAL 10 A 14 BIENS INTERMEDIAIRES	3 605	1 444	718	455	146	100	6 468
DIVERS	5 580	1 508	595	293	69	64	8 109
TOTAL INDUSTRIE	22 165	7 958	3 763	2 068	602	398	36 954

NOMBRE D'ENTREPRISES DANS L'INDUSTRIE - 1979

	20 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500 - 999	> 1 000	TOTAL
1 ALIMENTATION TABAC	1 259	380	234	142	40	27	2 082
2 TEXTILE	1 705	695	409	231	60	25	3 125
3 HABILLEMENT CONFECTION	989	417	229	132	31	16	1 814
4 CHAUSSURE	684	330	146	54	9	-	1 223
5 CUIRS ET PEAUX	306	91	54	14	3	-	468
6 BOIS ET AMEUBLEMENT	1 611	516	163	60	10	-	2 360
7 IMPRIMERIE EDITION	492	306	161	89	26	20	1 094
TOTAL 1 A 7 BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6 046	2 735	1 396	722	179	88	12 166
8 INDUSTRIE MECANIQUE	4 220	1 670	1 013	540	152	126	7 721
9 CONSTRUCTION MATERIEL DE TRANSPORT	279	158	103	90	44	33	707
TOTAL 8 A 9 BIENS D'EQUIPEMENT	4 499	1 828	1 116	630	196	159	8 428
10 METALLURGIE EXTRACTION DE PRODUITS METALLURGIQUES	404	179	125	84	25	33	850
11 PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	1 592	519	259	115	29	25	2 539
12 CHIMIE	472	211	154	149	55	33	1 074
13 CAOUTCHOUC PLASTIQUES	666	275	156	72	16	15	1 200
14 PAPIER ET CARTON	368	125	65	41	14	10	623
TOTAL 10 A 14 BIENS INTERMEDIAIRES	3 502	1 309	759	461	139	116	6 286
DIVERS	4 468	822	346	212	58	45	5 951
TOTAL INDUSTRIE	19 515	6 694	3 617	2 025	572	408	32 831

EMPLOIS SALARIES

PAR CLASSE DE TAILLE

**NOMBRE DE SALARIES DANS L'INDUSTRIE SUIVANT LA TAILLE
DES ENTREPRISES - 1972**

	20 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500 - 999	> 1 000	TOTAL
1 ALIMENTATION TABAC	40 159	28 167	30 319	60 632	26 348	57 110	242 735
2 TEXTILE	59 508	58 231	58 722	81 329	53 985	72 187	383 962
3 HABILLEMENT CONFECTION	37 374	37 130	36 940	46 120	22 337	37 311	217 212
4 CHAUSSURE	28 684	23 265	20 967	15 889	5 172	-	93 977
5 CUIRS ET PEAUX	9 612	7 945	5 418	4 732	1 875	-	29 582
6 BOIS ET AMEUBLEMENT	53 230	39 500	25 614	13 841	7 493	-	139 678
7 IMPRIMERIE EDITION	16 956	14 793	14 719	30 344	9 259	21 615	92 967
TOTAL 1 A 7 BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	245 523	209 031	192 699	252 887	126 469	188 223	1 200 113
8 INDUSTRIE MECANIQUE	141 726	124 700	133 182	147 800	122 015	327 011	986 434
9 CONSTRUCTION MATERIEL DE TRANSPORT	9 500	10 375	23 917	24 296	26 690	281 847	365 625
TOTAL 8 A 9 BIENS D'EQUIPEMENT	151 226	135 075	146 099	172 096	138 705	608 858	1 352 059
10 METALLURGIE EXTRACTION DE PRODUITS METALLURGIQUES	9 584	12 596	13 497	22 506	18 698	144 561	221 442
11 PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	51 398	38 009	34 426	38 058	16 630	47 616	226 137
12 CHIMIE	15 686	17 439	22 578	28 563	35 925	117 780	241 971
13 CAOUTCHOUC PLASTIQUES	20 429	20 689	19 249	20 163	17 207	44 079	141 816
14 PAPIER ET CARTON	12 545	10 297	10 121	17 729	13 026	12 804	76 522
TOTAL 10 A 14 BIENS INTERMEDIAIRES	109 642	99 030	99 871	137 019	101 486	360 840	907 888
DIVERS	153 900	102 158	81 170	57 699	44 961	273 831	713 719
TOTAL INDUSTRIE	660 291	545 294	519 839	619 701	411 621	1 431 752	4 188 498

**NOMBRE DE SALARIES DANS L'INDUSTRIE SUIVANT LA TAILLE
DES ENTREPRISES - 1979**

	20 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500 - 999	> 1 000	TOTAL
1 ALIMENTATION TABAC	33 800	26 607	32 253	42 306	42 985	50 239	228 190
2 TEXTILE	48 977	48 537	57 169	67 324	38 730	43 043	303 780
3 HABILLEMENT CONFECTION	28 541	29 123	31 688	39 178	20 241	30 322	179 093
4 CHAUSSURE	20 433	22 540	19 485	15 175	6 139	-	83 772
5 CUIRS ET PEAUX	8 762	6 211	7 323	3 858	1 763	-	27 917
6 BOIS ET AMEUBLEMENT	43 973	35 075	22 088	16 280	8 876	-	126 292
7 IMPRIMERIE EDITION	13 581	13 865	14 263	18 139	8 472	24 616	92 936
TOTAL 1 A 7 BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	198 067	181 958	184 269	202 260	127 206	148 220	1 041 980
8 INDUSTRIE MECANIQUE	120 697	115 928	140 464	165 667	105 325	359 460	1 007 541
9 CONSTRUCTION MATERIEL DE TRANSPORT	8 220	10 872	14 246	28 022	30 407	325 368	417 135
TOTAL 8 A 9 BIENS D'EQUIPEMENT	128 917	126 800	154 710	193 689	135 732	684 828	1 424 676
10 METALLURGIE EXTRACTION DE PRODUITS METALLURGIQUES	11 990	13 226	17 222	26 444	25 976	155 275	250 133
11 PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	44 469	36 421	34 955	33 839	18 566	47 085	215 335
12 CHIMIE	13 656	14 941	21 608	47 466	38 078	114 714	250 463
13 CAOUTCHOUC PLASTIQUES	19 002	19 493	23 042	21 647	13 309	72 133	168 626
14 PAPIER ET CARTON	10 090	8 700	9 322	12 048	10 352	16 548	67 060
TOTAL 10 A 14 BIENS INTERMEDIAIRES	99 207	92 781	106 149	141 444	106 281	405 755	951 617
DIVERS	107 462	62 351	52 877	73 493	21 108	229 382	546 673
TOTAL INDUSTRIE	533 653	463 890	498 005	610 886	390 327	1 468 185	3 964 946

PÉRIODE 1979-1981

Enquête semestrielle dans l'industrie
I.S.T.A.T. NOTIZIARIO
Série 3 Foblio 31 - Anno 111
N° 4, April 1982

REPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR CLASSE D'IMPORTANCE DES ENTREPRISES

DECEMBRE 1979

	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
INDUSTRIE EXTRACTIVE	5 760	3 959	2 618	2 197	3 665	14 083	32 282
INDUS. MANUFACTURIERE	421 297	401 092	451 061	540 320	336 103	1 256 442	3 406 315
INDUS. DE LA CONSTRUCTION	85 015	46 139	36 247	49 829	32 815	54 875	304 920
INDUS. ELECTRIQUE, GAZ ET EAU	1 757	3 245	4 665	8 631	4 376	134 776	157 450
TOTAL INDUSTRIE	513 829	454 435	494 591	600 977	376 959	1 460 176	3 900 967

REPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR CLASSE D'IMPORTANCE DES ENTREPRISES

31 DECEMBRE 1980

	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	2000 et +	TOTAL
INDUSTRIE EXTRACTIVE	5 426	3 854	2 570	2 684	3 124	8 288	5 775	31 721
INDUS. MANUFACTURIERE	412 268	382 275	435 094	528 438	337 636	278 386	947 770	3 321 871
INDUS. DE LA CONSTRUCTION	80 058	44 190	37 442	54 914	30 136	26 215	28 638	301 623
INDUS. ELECTRIQUE, GAZ ET EAU	1 723	3 415	5 105	7 294	4 798	5 523	133 384	161 242
TOTAL INDUSTRIE	499 475	433 738	480 211	593 330	375 724	318 412	1 115 567	3 816 457

REPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR CLASSE D'IMPORTANCE DES ENTREPRISES

JUIN 1981

	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
INDUSTRIE EXTRACTIVE	5 330	3 786	2 916	2 266	3 379	13 734	31 413
INDUS. MANUFACTURIERE	410 552	390 432	440 276	521 467	334 966	1 166 709	3 264 402
INDUS. DE LA CONSTRUCTION	80 228	47 052	35 913	56 654	29 348	46 923	296 118
INDUS. ELECTRIQUE, GAZ ET EAU	1 689	3 571	4 755	8 017	4 768	140 228	163 028
TOTAL INDUSTRIE	497 799	444 843	483 860	588 404	372 461	1 367 594	3 754 961

ANNEXE POLITIQUE

I - LOI-PROGRAMME

Une réglementation fort importante est celle que prévoit la loi N° 675 du 12 août 1977, dont les dispositions régissent la coordination de la politique industrielle, la reconstruction, la reconversion et le développement de l'industrie. Ces dispositions, groupées et coordonnées avec celles qui sont prévues en faveur du Mezzogiorno, posent les principes d'une relance du secteur industriel dans son ensemble, dans laquelle, toutefois, les P.M.E. ont un rôle précis et une place considérable. C'est ainsi, que, pour la première fois, le législateur reconnaît explicitement la nécessité de fixer des limites et des critères de classification des petites et moyennes entreprises, sur la base du nombre de travailleurs occupés et du montant du capital investi.

Le rôle que les P.M.E. seront appelées à assumer est largement précisé par cette loi, dans des dispositions que l'on peut ranger dans quatre catégories :

- programme : les programmes sectoriels de développement devront comporter des directives qui tiennent compte notamment des exigences posées par le développement des P.M.E. industrielles,
- financement : il est créé des procédures de financement nouvelles qui prévoient des facilités de prêt, des subventions d'intérêt, des aides à des consortiums ou des syndicats de garantie collective, ainsi que des garanties subsidiaires pour les P.M.E.,
- assistance technique : Elle est prévue dans le cadre d'un programme quadriennal extraordinaire qui vise à promouvoir, à créer et à aider des consortiums dont la tâche consiste à assurer des services de gestion aux P.M.E. du Mezzogiorno.

- recherche : 20 % au moins des crédits du "fonds spécial pour la recherche appliquée" devront être consacrés à la recherche dans les P.M.E., ainsi qu'aux initiatives favorisant le transfert des connaissances et des innovations technologiques vers les P.M.E..

II - L'ACCES AU MARCHE FINANCIER

1975 : apport de 100 milliards de Lires au Fonds de la Caisse pour l'Artisanat, destinés au reescompte des opérations de crédit effectuées par les banques ordinaires en faveur des entreprises artisanales, ainsi qu'un second apport de 50 milliards de Lires au Fonds National d'Intervention pour le paiement d'intérêts.

1978 : refinancement de l'Artigiancassa jusqu'à un plafond de 503 million de Lires (organisme qui gère des crédits à taux réduit consentis au secteur artisanal).

III - ASSISTANCE ET CONSEIL

Avril 1976 : la politique d'encouragement des associations de type coopératif, confirmée dans la loi N° 675, fait l'objet d'une première réglementation dans la loi N° 374 du 30 avril 1976. Cette loi prévoit "des mesures en faveur des consortiums et des associations de type analogue entre les P.M.E.". Cette loi prévoit, en faveur des consortiums ayant pour but de promouvoir le développement et la rationalisation de la production et de la commercialisation des produits de leurs associés, des avantages fiscaux (déductibilité de la part d'associé, à concurrence de 1 million de Lires) et des facilités de crédit (financement à concurrence de 500 millions de Lires).

La coopération interentreprises est laissée à l'initiative privée puis s'effectue avec le concours d'organismes publics et en particulier des Chambres de Commerce. On peut recenser une action de

80 consortiums de garantie de crédit et la mise en place de 50 consortiums pour l'exportation. De plus, il existe une assurance spéciale pour les consortiums à l'exportation.

IV - ENVIRONNEMENT DES P.M.E.

- Sous l'angle fiscal, le décret du Président de la République N° 885 du 30 novembre 1977 prévoit en faveur des petites entreprises (artisans, commerce de détail, hôtels et restaurants) des avantages spéciaux sur le plan comptable (possibilité d'appliquer une comptabilité simplifiée).

En ce qui concerne l'artisanat, les entreprises de moins de 20 salariés ne sont pas obligées de tenir tous les livres comptables, ce qui rend beaucoup plus difficile le contrôle sur les bénéficiaires et les chiffres d'affaires. De plus, ces entreprises artisanales sont exemptées d'un grand nombre d'impôts d'enregistrement et ont donc des coûts plus bas de transaction.

- En 1979, le plafond d'admission au régime de la comptabilité simplifiée exprimé en volume d'affaires a été porté à 360 millions de Lires. Mais les petites entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 12 millions de Lires ont été dispensées de toute comptabilité.
- Importance de la loi d'octobre 1978 sur la lettre de voiture pour les transports, loi qui a été promulguée pour lutter contre la fraude fiscale.

La loi N° 584 du 8 août 1977 représente elle aussi un grand pas en avant dans le domaine des marchés publics ; cette loi vise à surmonter les obstacles auxquels les P.M.E. se sont toujours heurtées lorsqu'elles cherchaient à accéder aux marchés publics, en les autorisant à s'associer temporairement par le biais d'un mandat collectif spécial dans le but spécifique de concourir à un marché public déterminé.

V - MESURES REGIONALES

Le transfert des compétences se fait au cours de l'année 1977 en vue d'un partage du pouvoir central vers les régions.

. Mesures régionales pour le secteur artisanal

Dans le cadre des compétences législatives et administratives autonomes des Régions en matière d'artisanat et de formation professionnelle et artisanale, de nombreuses initiatives ont vu le jour, qui se sont concrétisées par des lois régionales portant sur la promotion, le développement et la modernisation des productions artisanales et dont les critères directeurs sont les suivants :

- contribution au perfectionnement de la formation professionnelle des travailleurs, à la mise à jour technologique et à l'accroissement de la productivité ;
- facilité en matière de crédits d'exploitation ;
- contribution à la promotion et au développement de formes d'association (coopératives et groupements), entre entreprises artisanales créées pour l'approvisionnement en matières premières et pour la commercialisation des produits ;
- action de promotion visant à faciliter le perfectionnement et la formation professionnelle des chefs d'entreprise artisanale, des apprentis et des salariés, en créant et subventionnant des exploitations commerciales à des fins didactiques et des cours de postformation.

. Mesures en vue d'abaisser le coût du travail

Loi du 2 mai 1976 : cette loi prévoit une dotation spéciale de 14.500 milliards de Lires pour des mesures d'incitation des initiatives industrielles et artisanales. Exonération des charges sociales pour toute embauche de salariés dans les entreprises artisanales.

BIBLIOGRAPHIE

Sont privilégiés les ouvrages synthétiques, les principales contributions au débat "thérique" sur l'industrie périphérique et la décentralisation productive, un certain nombre de recherches "sectorielles" significatives.

Sur la période 1951-1961:

- A. CRACCIULO . Il processo di industrializzazioni; G. FUA (A cura di) Lo sviluppo economico in Italia vol III. Franco Angeli, Milano, 1969.
- L. BRUNI. Analisi disaggregata dello sviluppo manifatturiero; idem.

Sur la période 1961-1971:

- AA.VV. Il sistema imprenditoriale italiano. Contributi di ricerche 1,2,3. Fondazione Agnelli, Torino 1973-1974.
- L. ESPOSITO P. PERSICO. Mutamenti dell'industria manifatturiera, 1961-1971; A. GRAZIANI (A cura di) Crisi e ristrutturazione nell'economia italiana. Einaudi, Torino, 1975.

Voir aussi:

- P. FERRI. Occupazione, accumulazione e distribuzione dell'industria manifatturiera; un'analisi strutturale. Il Mulino, Bologna, 1977.
- M. SCHERER. The determinants of Industrial Plants Sizes in Six Nations. International Institute of Management, Berlin, 1973.

Deux "classiques" sur les déterminants sociologiques de la "spécificité italienne" :

- S. BERGER. Usa politico e sopravvivenza dei ceti in declino; F.L. CAVAZZA S.R. GRAUBARD. Il caso Italiano. Garzanti, Milano, 1974.
- A. PIZZORNO. I ceti medi nei meccanismi del consenso; F.L. CAVAZZA S.R. GRAUBARD (A cura di) Il caso italiano. Garzanti, Milano, 1974.

Une célèbre thèse d'inspiration "néo-classique" :

- G. FUA Occupazione e capacità produttiva: la realtà italiana. Il Mulino, Bologna, 1976.
pour une discussion de cette thèse voir AA.VV. Occupazione, costo del lavoro e produttività in Italia. Inchiesta n°24, 1976.

Sur la petite et moyenne entreprise :

- G. RUFFOLO Il ruolo delle piccole e medie industrie nella strategia programmatica. Roma, 1971.
- M. CREMONESE. Radiografia della media industria in Italia. Torino, 1975.
- AA.VV. La piccola e media impresa nella crisi italiana. Istituto Gramsci-Cespe, Roma, 1975 (2 Vol), Editori Riuniti.
- AA.VV. La piccola impresa nell'economia italiana. De Donato, Bari, 1978.
- CONFINDUSTRIA - Comitato Nazionale per la Piccola Industria. Indagine conoscitiva sulla piccola industria. Roma, 1976.
- CRURES. Convegno di studi sui problemi della piccola industria. Perugia, 1973.
- ISRIL. Ricerche, tecnologia, organizzazione del lavoro e conflitto industriale nelle piccole e medie imprese. Quaderni ISRIL n°14, 1976.
- F. FERRERO S. SCAMUZZI. (A cura di) - L'industria in Italia, la piccola impresa. Editori Riuniti, Roma, 1979.
- S. BRUSCO. Economie di scala e livello tecnologico nelle piccole imprese; Crisi e ristrutturazione nell'economia italiana A. GRAZIANI (A cura di) Einaudi, Torino, 1975.
- M. DE CECCO. Il finanziamento delle piccole e medie aziende; F. BERNABE (A cura di). Struttura finanziaria e politica economica in Italia Milano, 1976.
- G. LORENZONI. Una politica innovativa nelle piccole e medie imprese - l'analisi del cambiamento nel sistema industriale pratese. Etas libri, Milano, 1979.

Sur la décentralisation productive et l'"économie périphérique".

- AAVV. Occupazione, lavoro precario, piccola e media impresa. Coines Edizioni, Roma, 1974.
- AA.VV. Sindacato e piccola impresa (a cura della FLM di Bergamo). De Donato, Bari, 1975.
- M. Paci. Ristrutturazione industriale, piccola impresa e lavoro a domicilio; Inchiesta n°20, 1975.
- AA.VV. Aspetti politici ed economici dei rapporti esistenti tra dispersione produttiva, piccola impresa ed occupazione precaria - primi risultati di una ricerca fatta nelle Marche; Inchiesta n°20, 1975.
- AA.VV. Ristrutturazione e organizzazione del lavoro nelle fabbriche metalmeccaniche bolognesi; Inchiesta n°19, 1975.
- L. FREY (I ALTRI) Lavoro a domicilio e decentramento dell'attività produttiva nei settori tessili e dell'abbigliamento in Italia. Franco Angeli, Milano, 1975.
- C.M. GUERCI. Il decentramento della produzione nel contesto della teoria dell'impresa. Economia e politica industriale n°7-8, 1974.
- L. CASELLI. Decentralento produttivo e sviluppo dualistico. Economia e politica industriale n° 7-8, 1974.
- M. SALVATI. Subordinazione o autonomia della piccola impresa: valutazione politica o economica? Economia e politica industriale n°7-8, 1974.
- L. FREY. La problematica del decentramento produttivo. Economia e politica industriale n°5, 1974.
- A. NASIERO Il nodo del decentramento produttivo e il problema della piccola e media industria; Classe n°11, 1975.

- AA.VV. Monopolio e dipendenza - L'area venera, Classe N° 11, 1975.
- AA.VV. Piccola azienda, grande sfruttamento (Centro studi Federli-
bro) Bertani, Verona, 1974.
- C. DE MARCO, M. TALAMO. Lavoro nero: decentramento produttivo e
lavoro a domicilio. Mazzotta , Milano, 1976.
- A. DEL MONTE M. RAFFA Technologie e decentramento produttivo (Qua-
darni di fabbrica e Stato n°1) Rosenberg e Sellier, Torino 1977.
- P. CALZA BINI Economia periferica e classi sociali . Liguori, Napoli
1976.
- L. FREY. Ricerche sul decentramento produttivo e revisione della teo-
ria dell'impresa; Economia e politica industriale n°6, 1974.
- E. RULLANI Un'inversione di prospettiva nello studio del decentra-
mento produttivo; Economia e politica industriale n° 7-8, 1974.
- R. LIVRAGHI. Le ricerche sul decentramento produttivo.; Rassegna Sin-
dacale - Quaderni n°64-65 , 1977.
- ARPES. Il settore dell'abbigliamento in provincia di Pesaro Roma, 1980
- ARPES. Il modello del settore calzaturiero Toscano. Regione Toscana,
Giunta regionale, 1982
- CENSIS. Tra sommerso e vitele: luci e ombre dell'industria italiana.
Roma, 1981.
- F. CRESPER. SEGATORI V. BOTTACHIARI. Il lavoro a domicilio: il caso
dell'Umbria. De Donato, Bari, 1975.
- B. CONTINI. Lo sviluppo di un'economia parallela. Comunità. Milano,
1979.
- AA.VV. L'impresa in frantumi: strutture e soggetti del decentramen-
to produttivo. ESI, Roma, 1980.
- P. CANTELLI. L'economia sommersa, industria manifatturiera e decen-
tramento produttivo. Editori Riuniti, Roma, 1980.
- L. FREY. Dal lavoro a domicilio al decentramento dell'attività produt-
tiva. Rassegna Sindacale - Quaderni n° 44-45, 1973.
- L. MARIUCCI. Il lavoro decentrato. Interventi normativi e strategie
sindacali Franco Angeli, Milano 1979.

- G. BECATTINI. Dal settore industriale al "distretto industriale", alcune considerazioni sull'unità di indagine dell'economia industriale Rivista di economia e politica industriale 1979 n°1.
- R. FONTANA. Ristrutturazione industriale, dispersione e decentramento produttivo (chap II de R. FONTANA Ristrutturazione del lavoro e iniziativa sindacale Franco Angeli, Milano 1981.
- R. FONTANA. Appunti su occupazione precaria e proletariato marginale nella dispersione capitalistica della produzione AA.VV. Problemi di sociologia del lavoro. Elia, Roma, 1978.
- L. FREY. Le piccole e medie imprese industriali di fronte al mercato del lavoro Inchiesta n°14. 1974.

- A. ACCORNERO. Fabbrica diffusa e nuova classe operaia. Inchiesta 7-8/1978.
- P. CALZA BINI. Il dibattito sul mercato del lavoro: dalla caduta del saggio di attività al decentramento produttivo. La critica sociologica n° 4, 1975.
- M. PACI. Sviluppo capitalistico e proletariato marginale; Mercato del lavoro e classi sociali in Italia (chap X) Il Mulino, Bologna 1973.
- CENSIS. L'occupazione occulta: caratteristiche della partecipazione al lavoro in Italia. Roma, 1976.
- L. PENNACCHI. Decentramento produttivo o divisione del lavoro? Politica ed economia n°2, 1980.
- S. BRUSCO. Il "modello Emilia", disintegrazione produttiva e integrazione sociale. Problemi della transizione n°5, 1980.
- A. BAGNASCO. Tre Italie: la problematica territoriale dello sviluppo italiano. Il Mulino, Bologna, 1977 (Chap IV en particulier).
- A. BAGNASCO M. MESSORI. Problematica dello sviluppo e questioni della piccola impresa. Inchiesta n°22, 1976.
- A. BAGNASCO R. PINI. Sviluppo economico e trasformazioni socio politiche dei sistemi a economia diffusa. Quaderni della fondazione Gian Giacomo Feltrinelli n°14, 1981.
- L. FIOCCO. Decentramento produttivo e area periferica. Inchiesta n° 33, 1978.

- A. MINETTI. Aspetti dell'organizzazione del territorio nelle aree del decentramento e della dispersione produttiva del sistema periferico. Ipotesi n°1, 1977.
- A. BAGNASCO M. MESSORI. Tendenze dell'economia periferica. Valentino Ed 1975.
- M. PACI. Struttura e funzioni della famiglia nello sviluppo capitalistico periferico. Inchiesta n°43, 1980.
- C.M. GUERCI. La piccola e media impresa. il caso della Liguria. Milano, 1975.
- G. BECATTINI . Lo sviluppo economico della Toscana. Firenze, ^{IAPET}, 1975.
- M. PACI. Radici storiche della famiglia estesa in Italia e sviluppo economico per micro-imprese; La struttura sociale italiana (chap II) Il Mulino, Bologna, 1982.
- M. PACI Mezzadria e origini della micro-imprenditorialità industriale La struttura sociale italiana (chap IV) Il Mulino, Bologna, 1982.
- G. CANNULLO M.G. MONTANARI. Lavoro regolare e lavoro nero in alcuni comuni delle Marche; P. ALESSANDRINI (A cura di) Lavoro regolare, lavoro nero. Il Mulino, Bologna, 1978.

- P. DAVID Il ruolo della donna nell'economia periferica. Inchiesta n°34, 1978.
- AA.VV. Atti del convegno sulle medie e piccole aziende metalmeccaniche industriali e artigiane . Bologna 1972 (FIM-FIOM-UILM Emilia Romagna)
- A. GRAZIANI La politica della divisione. Quaderni Piacentini n°56, 1975.
- G. LORENZONI. Una tipologia di produzioni in conto terzi nel settore metalmeccanico; R. VARALDO (A cura di). Ristrutturazioni industriali e rapporti fra imprese. Franco Angeli, Milano, 1979.
- CGIL-Veneto. L'industria nel Veneto. Diffusione e specializzazione dei settori tradizionali. Arsenale Cooperativa Editrice, Venezia Mestre, 1979.
- AA.VV. La ristrutturazione produttiva nelle regioni periferiche. Firenze, 1977.
- M. MESSORI. Forma sociale della produzione e ciclo del capitale nell'accumulazione italiana (verso un'articolazione della problematica del decentramento produttivo); A. BAGNASCO, M. MESSORI, C. TRIGILIA. Le problematiche dello sviluppo italiano. Feltrinelli, Milano, 1978.

PAYS-BAS

LA DEFINITION DES P.M.E. AUX PAYS-BAS

Comme dans les autres pays, il n'existe pas de définition générale. Mais il y a diverses mesures ou réglementations en faveur des P.M. E. qui contiennent certains acteurs de taille.

Parmi ces mesures ou réglementations, se trouvent la "vestigingswet Bedrijven" (loi réglant l'implantation des entreprises), le "Bedrijfsbeëindigingsregeling" (règlement relatif à la cessation de l'exploitation) le "Wet op de omzetbelasting" (loi concernant la taxe sur le chiffre d'affaire), le "Vennootschapsbelasting" l'impôt de sociétés).

Ce cadre législatif aboutit à des délimitations horizontales (certains secteurs économiques) ainsi qu'à des délimitations en profondeur (importance du chiffre d'affaire, des effectifs occupés, etc...).

Plus concrètement, on entend aux Pays-Bas les P.M.E. pour :

- les entreprises dans le secteur de l'industrie et des services (artisanat) avec au maximum 50 travailleurs par entreprise. Un certain nombre de branches sont considérées toutes entières comme petites et moyennes entreprises, tandis qu'on applique à certaines autres une limite de 10 respectivement de 20 travailleurs ;
 - les exploitations du commerce de détail, à l'exception des grandes entreprises à succursales (avec au moins 50 employés par entreprise ou 7 succursales), grands magasins, entreprises de vente par correspondance, coopératives de consommation, pharmacies et commerces de détail de voitures et d'essence et ;
 - les entreprises dans le secteur de la restauration et du transport.
- Cette approche de la notion des petites et moyennes entreprises tient insuffisamment compte du dynamisme de l'évolution économique et sociale. Peu à peu, on s'est rendu compte que l'identité des problèmes, telle qu'elle se présente sur certains terrains, ne se limite pas aux quatre secteurs

traditionnels (artisanat, commerce de détail, restauration et transport) mais qu'elle s'étend aussi à d'autres secteurs économiques. Cela explique qu'actuellement on est de plus en plus d'avis qu'il faut arriver à une définition plus large des petites et moyennes entreprises.

Répondant notamment aux recommandations du Comité de Recherches pour les petites et moyennes entreprises, l'Institut Economique pour les petites et moyennes entreprises a établi maintenant une nouvelle définition statistique provisoire de la notion des petites et moyennes entreprises. Cette nouvelle définition rejoint d'ailleurs le modèle dont se sert le Bureau Central de la Statistique pour la nomenclature et l'enregistrement de toute l'économie des Pays-Bas. En suivant ce système (Division Standard des Entreprises), qui est également basé sur des conventions internationales, on arrive aussi à une meilleure comparabilité avec d'autres pays. Selon cette classification l'ensemble des entreprises est divisé en branches, catégories sous-groupes professionnels. Concrètement, la nouvelle définition (provisoire) se présente comme suit :

sont considérées comme petites et moyennes entreprises toutes les exploitations occupant moins de 100 personnes, qui appartiennent aux branches et classes suivantes :

- industrie, industrie du bâtiment et entreprises d'installation de construction ;
- commerce de gros et de détail, hôtels, restaurants et cafés, entreprises de réparation pour articles de consommation ;
- entreprises de transport, de stockage et de communication ;
- entreprises d'assurance, et de prestation de services aux entreprises.

Bien que nous parlions de problèmes similaires, dans les petites et moyennes entreprises définies selon la nouvelle méthode, ces problèmes ne sont sûrement pas les mêmes partout. La nature et le contenu des questions

peuvent être différents. En général, il paraît être souhaitable, tant du point de vue de la recherche que de celui de l'action, d'apporter à l'intérieur de la limite de 100 personnes une différenciation quantitative plus précise selon qu'il s'agit de petites ou de moyennes entreprises. La limite statistique pour les petites entreprises pourrait par exemple être fixée à 10 employés par entreprise.

Source : KRONIEK VAN HET AMBACHT.

Klein -en middenbedrijf.

34e Jaargang Nummers 1/2 januari/april 1980

ANNEXE STATISTIQUE

Cette annexe statistique a été élaborée à partir de 3 sources de données différentes :

- Le document statistique élaboré par la C.E.E. (Direction Générale des Affaires industrielles et technologiques) mais qui ne couvre que l'industrie et le B.T.P. et la période 1968-1973.
- L'annuaire statistique du Bureau Central de Statistique néerlandais qui fournit un certain nombre d'informations sur l'évolution du nombre d'entreprises et des effectifs employés par classe de taille pour l'industrie mais ces derniers ne se réfèrent qu'aux entreprises de plus de 10 salariés.
- L'étude spécifique réalisée à l'Institut de recherche sur les P.M.E. et qui s'efforce de décrire globalement l'évolution de l'emploi dans les P.M.E. au cours de la période 1960-1980. L'hétérogénéité de ces trois sources rend difficile une appréciation précise et détaillée. Mais des tendances assez marquées apparaissent qui méritent d'être soulignées.

Pour l'ensemble de l'économie (Industrie plus services) l'étude de l'Institut de recherche sur les P.M.E. fournit une indication très intéressante. De 1960 à 1970, 220 000 emplois ont été créés dans l'industrie et les services. Une part très importante de ces nouveaux emplois (230 000, soit plus de 85%) ont été le fait des entreprises de plus de 100 salariés. La décennie 1970, 1980 amorce un renversement complet de tendance. Au cours de cette période, les entreprises de moins de 100 salariés augmentent leurs effectifs de près de 48 000 alors que les entreprises de plus de 100 salariés ont perdu près de 50 000 emplois.

L'annuaire statistique du Bureau Central de Statistique permet une analyse plus détaillée pour l'industrie. Le tableau 1 retrace l'évolution de l'emploi de 1970 à 1980 dans les entreprises de plus de 10 salariés pour l'industrie manufacturière.

EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR CLASSE DETAILLEE

	1 9 7 0		1 9 7 4		1 9 8 0	
	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés (x1000)	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés (x1000)	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés (x1000)
10 à 19	3 107	39.3	3 460	50.2	3 289	51.7
20 à 49	3 253	101.3	3 470	110.6	3 131	106.2
50 à 99	1 574	108.8	1 681	117.8	1 400	102.5
100 à 199	805	111.0	957	134.0	734	105.9
200 à 499		151.5	598	180.0	463	141.7
500 et +	289	584.9	304	466.4	232	379.6
TOTAL	9 529	1 096.8	10 468	1 058.9	9 249	877.4

On observe donc une croissance du nombre d'entreprises et des effectifs employés dans la classe de taille 10 à 50 salariés et 50 à 200 au cours de la période 1970-1974. Ce mouvement se ralentit après la récession et seules les petites entreprises de 10 à 19 salariés connaissent une légère croissance de leur effectif au cours de cette période. Il est important également de remarquer que les grandes entreprises enregistrent une diminution sensible de leurs effectifs dès 1970.

A un niveau sectoriel plus détaillé, le poids des petites entreprises dans les effectifs totaux a augmenté dans un nombre important de secteurs d'activité (Cf. tableau 2) dans les industries de main-d'oeuvre (textile, habillement, bois), dans la branche de caoutchouc-matières plastiques (augmentation importante de près de 4 points), dans les produits métalliques, la mécanique... En ce qui concerne les entreprises moyennes (50-500), leur part dans l'emploi total tend par contre à régresser. La baisse est sensible dans l'agro-alimentaire, l'habillement, les caoutchouc-matière plastique et derniers voient leur part augmenter que dans quelques secteurs comme la fabrication d'instruments, la mécanique.

Au total, pour l'industrie manufacturière, c'est plus le dynamisme des petites entreprises qui semble caractériser la période 1976-1980.

Pour le secteur tertiaire, nous ne disposons seulement que de l'évolution du nombre d'établissements spécialisés dans le commerce alimentaire et non alimentaire (Cf. graphique). On observe une augmentation du nombre d'établissements dans le commerce alimentaire depuis 1976 et une certaine stabilisation à la même date du nombre d'établissement dans le commerce non alimentaire. Sur la courte période 1979-1981, la croissance du nombre d'entreprises dans le secteur des services aux entreprises est particulièrement étonnante (Cf. tableau 3).

	Petites entreprises 10 à 50 salariés*		Entreprises Moyennes 50 à 500 salariés*		Grandes Entreprises + de 500 salariés *	
	1976	1980	1976	1980	1976	1980
Agro-alimentaire	14	16	44	42	42	42
Textile	10	14	56	56	34	30
Habillement	28	29	55	52	7	19
Cuir, chaussure	38	38	62	62		
Bois	44	52	47	43	9	5
Papier Carton	10	9	55	58	35	33
Presse Edition	26	27	58	58	16	15
Produits Pétroliers	4	5	29	31	67	64
Indus. Chimique	4	5	28	25	68	70
Caoutchouc Matières Plastiques	19	23	48	45	33	32
Matériaux de Construction	25	27	50	50	25	23
Produits Métalliques	28	33	55	53	17	14
Mécanique	20	23	52	54	28	23
Matériel Electrique	3	3	12	15	85	82
Matériel de Transport	10	12	24	23	66	65
Fabrication d'Instruments	27	26	42	48	31	26
Autres indus. Manufacturières	27	32	73	68		
Total Industries Manufacturières	16	18	40	39	44	43

* en pourcentage des effectifs employés dans le secteur d'activité dans les entreprises occupant plus de 10 salariés

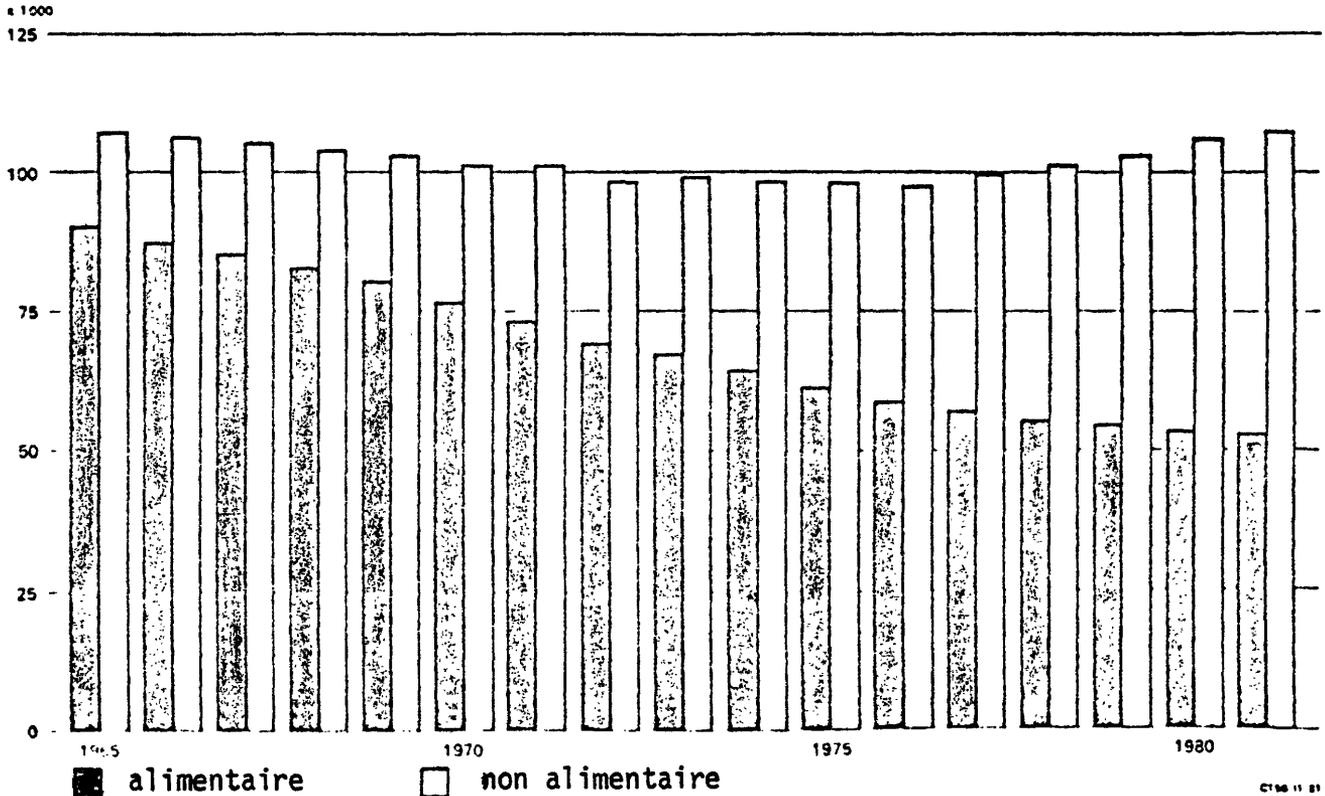
SOURCE : General Register of Enterprises

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DES SERVICES

	CLASSE DE TAILLE										
		1	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	100 à 200	200 à 500	500 et +	Total
Café, Hôtel, Restaurant et Réparations diverses	1979	37 161	27 997	11 878	6 930	3 854	1 023	347	159	70	89 419
	1980	38 500	28 181	12 069	6 942	3 820	1 004	327	178	70	91 091
	1981	38 302	28 300	12 463	7 129	3 879	989	347	177	70	92 156
Transports et Communications	1979	3 183	2 834	1 730	1 286	878	230	93	67	36	10 342
	1980	3 208	2 799	1 762	1 317	874	244	91	60	39	10 394
	1981	3 181	2 826	1 750	1 331	883	247	89	57	40	10 404
Banques, Assurances et Services aux entreprises	1979	8 661	7 017	3 426	2 069	1 303	450	235	120	73	23 354
	1980	9 220	7 242	3 618	2 125	1 390	455	239	126	69	24 484
	1981	9 442	7 313	3 782	2 208	1 430	474	248	127	71	25 095
Services rendus aux parti- culiers et Services Sociaux	1979	15 214	8 333	2 750	1 769	1 837	693	363	372	164	31 495
	1980	16 020	8 595	2 717	1 797	1 928	656	380	375	158	32 625
	1981	16 204	8 926	2 912	1 916	1 928	702	403	387	161	33 629

SOURCE : Industrial unions (Bedrijfsverenigingen)

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS DANS LE COMMERCE DE DETAIL
AU 1er JANVIER



Source : General Register of Enterprises

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LE
SECTEUR DES SERVICES PAR CLASSE DE TAILLE

		Taille de l'entreprise									Total
		1	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	100 à 200	200 à 500	500 et +	
Hôtels, café et répartition diverses	1979	37 161	27 997	11 878	6 930	3 554	1 023	347	159	70	89 419
	1980	38 530	28 161	12 069	6 942	3 320	1 004	327	178	70	91 091
	1981	38 302	28 300	12 463	7 129	3 379	989	347	177	70	92 156
Transports, télé-communications	1979	3 128	2 304	1 730	1 286	878	230	93	67	38	10 342
	1980	3 208	2 799	1 762	1 317	874	244	91	60	39	10 334
	1981	3 181	2 826	1 750	1 331	883	247	89	57	40	10 404
Banques, assurances et services aux entreprises	1979	8 561	7 017	3 426	2 069	1 303	459	235	120	73	23 154
	1980	9 220	7 242	3 618	2 125	1 390	455	219	126	69	24 434
	1981	9 442	7 313	3 782	2 208	1 430	474	243	127	71	25 095
Services rendus aux particuliers et services sociaux	1979	15 214	8 333	2 750	1 769	1 837	693	363	372	164	31 495
	1980	16 020	8 595	2 717	1 797	1 928	656	380	375	158	32 526
	1981	16 234	8 926	2 912	1 916	1 922	702	403	337	161	33 629

ANNEXE POLITIQUE

I - MESURES FISCALES

Plusieurs réformes importantes ont été mises en place :

Premièrement, en 1978, est née la Wet-Investeringsrekening (loi sur la prime régionale générale) qui a pour objectif de stimuler et d'orienter les investissements en fonction de l'emploi, mais également en fonction d'autres aspects comme l'aménagement du territoire et la promotion des petites et moyennes entreprises. Pour les P.M.E., un des éléments importants est qu'en plus de la prime de base, une prime est accordée en faveur des petits investissements. L'adoption de cette loi a pour conséquence d'abroger les réglementations relatives à la réduction aux investissements et à l'amortissement anticipé.

Deuxièmement, une étude a été entreprise sur l'inflation et ses conséquences sur la perception de l'impôt. En attendant des réformes plus profondes des mesures temporaires sont prises en 1978. Le bénéfice réalisé peut faire l'objet :

- d'une réduction spéciale égale à 1,4 % du patrimoine de l'entreprise. Cette mesure est reconduite en 1979.
- d'une réduction générale de 3 % de non propre montant. Cette mesure n'est pas reconduite en 1979. Elle est totalement supprimée au 1er janvier 1981. Mais à compter de cette date, une déduction de 2,25 % du stock au début de l'exercice est appliquée. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 1981, un dégrèvement de 2,25 % des capitaux investis au début de l'exercice est accordé. Il n'est pas possible de cumuler les deux déductions.

Troisièmement, il est créé des abattements temporaires admis pour les indépendants. Cet abattement temporaire admis pour les indépendants a été prorogé pour 1979 en faveur des petites entreprises. Son montant a été porté à 2.000 florins lorsque le revenu brut ne dépasse pas

68.000 florins. Un abattement dégressif est appliqué pour les revenus de 68.000 florins à 77.000 florins. EN 1980, l'abattement temporaire admis pour les indépendants a été porté de 2.000 à 2.400 florins dans le cadre de la politique de l'emploi. Le revenu brut des indépendants ne doit pas dépasser 30.000 florins. Pour éviter l'effet de seuil, un abattement dégressif de 2.000 florins est appliqué pour les revenus s'échelonnant entre 30.000 et 40.000 florins.

Quatrièmement, les divers montants servant de base à l'imposition ont été régulièrement revalorisés en fonction de l'inflation.

II - GARANTIES, ABAISSEMENT DU COUT DU CAPITAL ET ACCES AU MARCHE FINANCIER

Une étude approfondie a récemment été faite sur l'apport de capital à risque aux Pays-Bas (1).

Le système néerlandais, très complet, comporte notamment une institution bancaire ancienne, établie à l'origine - en 1927 - pour financer les entreprises moyennes. La Banque des Pays-Bas pour les classes moyennes (Nederlandsche Middenstandsbank) s'est forgée au cours des années des compétences financières, de gestion et technologiques qui lui permettent de répondre aux besoins particuliers des P.M.E.. Plus des deux tiers des prêts ont été consentis à des P.M.E., dont 40 % sont des entreprises manufacturières. L'Etat garantit ces prêts à concurrence de 5 % de leur montant.

Deux autres sociétés semi-publiques, créées vers le milieu des années 70, fournissent du capital à risque aux entreprises et surtout aux P.M.E. : la Risiko Kapitaal Nederland B.V. et la Nederlandse Participatie Maatschappij N.V.. Appuyées par des consortiums différents de banques privées ainsi que par la Banque nationale d'investissement, l'une et l'autre s'engagent dans des participations minoritaires dépassant 100.000 florins, qui peuvent concerner des créations d'entreprises.

(1) Capital à risque aux Pays-Bas, par R.T. HAMILTON et al., Londres, 1978.

Par ailleurs, une nouvelle décision en matière de crédit aux P.M.E. a été promulguée en décembre 1976 et est entrée en vigueur le 1er mars 1977. Ce texte apporte d'importantes modifications aux régimes existants dans le domaine du crédit garanti par l'Etat au profit des P.M.E.. On trouve ci-après une récapitulation de ces modifications.

a) Champ d'application

Le texte contient pour la première fois une définition de la notion de "P.M.E.", parmi lesquelles on range en principe les entreprises occupant au maximum 100 personnes.

a) Formes et possibilités de crédit

On distingue aux Pays-Bas plusieurs formes de crédit selon leur destination et qui diffèrent encore entre elles quant à la part représentée par la garantie de l'Etat et à la durée du crédit. Jusqu'à la fin de 1976, les Pays-Bas connaissaient huit formes de crédit de ce genre. Dans le but de simplifier ce régime relativement complexe, ce nombre a été réduit à quatre par regroupement, à savoir le crédit d'exploitation, le crédit de coopération économique, le crédit de renforcement du capital propre et le prêt hypothécaire spécial.

Cette simplification s'est accompagnée d'une extension des possibilités de crédit :

- . Les plafonds des diverses formes de crédit subordonnées à l'approbation du ministre ont été relevés.
- . Trois des quatre formes de crédit bénéficient désormais d'une caution d'Etat à 100 %. Les dispositions antérieures exigeant pour certaines formes de crédit une co-caution accordée par un fonds de garantie ou un organisme de droit public, sont déclarées caduques. Le prêt hypothécaire spécial s'assortit, comme précédemment, d'une garantie d'Etat de 40 %.

- . Le nouveau crédit de renforcement du capital propre se présente comme un prêt couvert par une créance de dernier rang, qui n'est pas conditionné par une sûreté réelle ou personnelle. Cette forme de crédit est destinée à compléter le capital propre de façon que celui-ci puisse servir de base à d'autres crédits. L'une des conditions d'octroi est que le demandeur de crédit dispose d'un capital propre égal à au moins 5 % du solde bilancier.
- . Toute personne envisageant une première installation comme entrepreneur indépendant, et qui est éligible pour l'octroi du crédit de renforcement patrimonial, peut bénéficier d'une bonification d'intérêts sur ce crédit. En revanche, les entrepreneurs déjà installés ne peuvent bénéficier de ce régime que dans certains cas précis.

c) La procédure d'octroi de crédit

Jusqu'à présent, la Nederlandse Middenstandsbank N.V. avait le monopole des octrois de crédit. Ce monopole est supprimé. A condition de conclure avec l'Etat une convention de cautionnement, les autres banques peuvent participer aux octrois de crédit. C'est ce qui s'est d'ailleurs déjà produit à plusieurs reprises.

III - ENVIRONNEMENT GENERAL ET MISES EN PLACE DE RESEAUX D'AIDE ET DE CONSEIL

1 - Sous-traitance

La Nederlandse Vereniging Algemene Toelevering (NEVAT) est créée en 1979. Cette institution vise à défendre les intérêts des sous-traitants spécialisés. Une étude portant sur l'ampleur et la structure de la sous-traitance aux Pays-Bas a été réalisée pour la première fois à l'initiative du Conseil des P.M.E. (Raad voor Het Midden en Kleinbedrijf) en 1980.

2 - Innovation

Les Pays-Bas ont annoncé, en novembre 1979, un nouveau grand programme d'encouragement de l'innovation en même temps qu'ils publiaient un

document d'orientation très développé et très fouillé. Cette nouvelle politique situe le rôle de l'innovation dans l'économie et par rapport aux autres mesures gouvernementales de promotion économique et technique. Dans l'ensemble, le programme prévoit une dépense supplémentaire de deux milliards de florins répartie sur cinq ans avec un budget supplémentaire de 368 millions de florins en 1980 qui atteindra 420 millions en 1984.

Cette politique est modulée de façon à tenir compte des caractéristiques des différentes tailles d'entreprises. L'un de ses principaux objectifs est d'encourager les P.M.E. et de renforcer leur position - en même temps que leur flexibilité - et de les aider à surmonter leur faiblesse - le manque d'information, par exemple. Ainsi, il est créé un "régime" destiné à encourager une gestion innovatrice et le progrès technologique dans les petites et moyennes entreprises industrielles et artisanales en 1980. Un crédit de quatre millions de florins est prévu pour 1981.

3 - Marchés publics

Dans le cadre de la Commission de coordination interministérielle pour la politique des achats publics, il est procédé à l'examen de la portion des petites et moyennes entreprises dans cette politique et notamment lors d'adjudications publiques.

4 - Exportation

En 1980, trois nouvelles associations ont été créées en vue de promouvoir les exportations des petites et moyennes entreprises, avec le concours de l'Etat.

5 - Création d'entreprises

La tradition libérale a prévenu longtemps toute intervention de l'Etat dans ce domaine et ce n'est que récemment qu'il a commencé à encourager directement la création d'entreprises. Les premiers efforts ont porté

sur la restructuration nécessaire de certains secteurs industriels en déclin, opération menée par la Société néerlandaise de restructuration (NEHEM). Plus récemment ont été créées des sociétés de développement régional qui offrent, à titre d'incitation des subventions au titre de projets d'innovation, des services de conseil, etc.

Par ailleurs, une étude portant sur la création de nouvelles entreprises innovatrices aux Pays-Bas a notamment permis de constater que :

- . le besoin d'indépendance, qui s'accompagne souvent d'un sentiment de frustration lié à l'ancien milieu de travail, constitue l'élément principal qui conduit à la création d'une entreprise ;
- . l'assistance technique dont bénéficient les nouvelles entreprises s'obtient davantage auprès de relations commerciales (fournisseurs ou acheteurs) que dans des écoles techniques supérieures ou d'autres institutions de recherche. La plupart des nouvelles entreprises estiment que le problème consiste à attirer du personnel technique compétent ;
- . le financement des jeunes entreprises innovatrices provient essentiellement de sources privées (épargne, prêts de membres de la famille ;
- . le financement constitue souvent un problème pour la croissance ultérieure de l'entreprise.

On peut donc imaginer que cette étude va servir de base à une réorientation de la politique en matière de création d'entreprises.

6 - Services d'information et de consultation

En 1978, dans le cadre d'une régionalisation de l'information, un certain nombre de centres régionaux d'assistance aux P.M.E. ont été créés. Ces centres régionaux d'assistance ont une fonction d'accueil et d'orientation qui consiste notamment à accompagner l'entrepreneur auprès de l'organisme auquel il doit s'adresser.

Le projet national d'information des entreprises (Landelijk Projekt Bedrijfsvoorlichting - LPB) est arrivé à son terme le 31 décembre 1979.

Ce projet, lancé en 1976, à titre expérimental, visait essentiellement à contribuer au maintien des emplois existants et, dans la mesure du possible, à la création d'emplois nouveaux dans les petites et moyennes entreprises industrielles (10 à 200 travailleurs). A cet effet, presque toutes les entreprises de cette catégorie ont pendant trois années été approchées individuellement par des enquêteurs.

Le projet avait aussi pour but d'inciter l'entrepreneur à recourir plus largement à la consultation, grâce à un encouragement d'ordre financier (subventions couvrant une partie des frais entraînés par le recours à des spécialistes externes) et à d'autres mesures permettant aux entreprises, groupées par secteur et par région, d'obtenir des informations utiles à leur gestion.

Compte tenu des résultats de l'enquête menée par le LPB, la charge financière résultant du maintien des subventions en faveur de l'assistance fournie par les experts et suite à des divergences de vues quant à l'utilité de ce service, il a été décidé de mettre fin au système d'information prévu sous la forme du LPS.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

LA DEFINITION DES P.M.E. EN ALLEMAGNE

Délimitation des tailles d'entreprise selon l'effectif et le C.A. en R.F.A.

Secteur et dimension d'entreprise.	Classes d'effectifs	Classe de chiffre d'affaires.
<u>INDUSTRIE</u>		
petite	moins de 50 personnes	moins de 2 mio. DM
moyenne	50 - 499	2 - 25 mio. DM
grande	500 et plus	25 mio. et plus
<u>ARTISANAT</u>		
petite	moins de 3	moins de 100.000 DM
moyenne	3 - 49	100.000 - 2 mio. DM
grande	50 et plus	2 mio. et plus
<u>COMMERCE DE GROS</u>		
petite	moins de 10	moins de 1 mio. DM
moyenne	10 - 199	1 mio. - 50 mio.
grande	200 et plus	50 mio. et plus
<u>COMMERCE DE DETAIL</u>		
petite	moins de 3	moins de 500.000 DM
moyenne	3 - 99	500.000 DM - 10 mio. DM
grande	100 et plus	10 mio. et plus
<u>TRANSPORT & TRANSMISSIONS</u>		
petite	moins de 3	moins de 100.000 DM
moyenne	3 - 49	100.000 - 2 mio. DM
grande	50 et plus	2 mio. et plus
<u>SERVICES ET PROFESSIONS</u>		
<u>LIBERALES.</u>		
petite	moins de 3	moins de 100.000 DM
moyenne	3 - 49	100.000 - 2 mio. DM
grande	50 et plus	2 mio. et plus.

Ces chiffres permettent une mesure quantitative des P.M.E. A côté de cette définition statistique, il convient de mentionner qu'il existe une définition intégrant une conception plus "capitaliste" de la définition d'entreprises ainsi qu'une définition plus "professionnelle". Cette dernière permet de définir l'artisanat.

La définition plus "capitaliste" insiste sur le fait que les P.M.E. sont des entreprises qui n'assurent pas leur financement à partir du marché des capitaux et qui sont dirigés par des exploitants autonomes qui sont eux-mêmes personnellement engagés dans le travail et qui supportent tous les risques.

La définition "professionnelle" sert de base à la définition de l'artisanat. En Allemagne, le secteur de l'artisanat est défini par une liste de 126 métiers dont l'exercice est subordonné au respect des exigences assez élevées en matière de qualification. Pour être inscrit au registre des Métiers, le chef d'entreprise ou le dirigeant de l'entreprise (s'il s'agit d'une société) doit passer, avec succès l'examen de maîtrise. Mais une fois cette exigence remplie, il n'existe aucune limite de taille pour l'entreprise artisanale.

Pour une présentation plus exhaustive voir :

- JAHRESBERICHT HANDWERK 1980. Rapport annuel de l'Association des Chambres de Métiers.

- MITTELSTANDSSSTATISTIK. Institut für Mittelstandsforschung 1975. (Institut des classes moyennes)

- Grundsätze einer Strukturpolitik für kleine und mittleren Unternehmen (Bundestag-Drucksache VI/1666) (Principes d'une politique structurale pour les petites et moyennes entreprises).

- Unternehmensgrösser Statistik 1981-1982. Daten und Fakten. Studien Reihe 34. Der Bundesminister für Wirtschaft. (Statistiques sur la taille des entreprises. Données et Faits. n° 34. Ministère de l'Economie.

ANNEXE STATISTIQUE

I - SOURCES STATISTIQUES

Une vue d'ensemble de l'économie allemande sur l'emploi des tailles d'entreprises n'est possible que sur deux bases : celles des recensements et celles des statistiques fiscales.

Les recensements des Etablissements (Arbeitsstättenzählung) se déroulent tous les dix ans (1939, 1950, 1961, 1970) et couvrent tous les secteurs à l'exception de l'agriculture. Ces recensements établissent la répartition des entreprises et établissements par classe d'effectifs. L'année 1981 n'est pas encore disponible.

Les statistiques fiscales résultent de l'exploitation biennale des données relatives à l'imposition à la T.V.A. et d'autres impôts sur le chiffre d'affaires. Les rapports entre les classes d'effectifs et les statistiques fiscales ne sont pas établis. Enfin, il convient de préciser que certains secteurs font l'objet de statistiques particulières.

SOURCES STATISTIQUES DISPONIBLES PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Sources existantes	Nombre d'entreprises		Taille par classe d'effectifs	Taille par classe de C.A.
	par effectifs	par C.A.		
<u>Tous secteurs sauf agriculture</u>				
- Recensements 1961 et 1970	oui		oui	
- Statistiques fiscales biennales basées sur la T.V.A. depuis 1968		oui		oui
<u>Industrie</u>				
- Statistiques annuelles sur l'industrie de l'artisanat (concernent les entreprises de + de 10 personnes)	oui	oui	oui	oui
- Statistiques fiscales biennales		oui		oui
<u>Artisanat</u>				
- Recensement de 1963 et 1967	oui	oui	oui	
- Enquête du Syndicat de l'Artisanat 1974	oui		oui	oui
- Statistiques fiscales biennales		oui		oui

II - EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR TAILLE D'ENTREPRISE de 1961 A 1970

La population active employée dans le système productif passe de 14 millions à 20 millions entre 1950 et 1961, soit une augmentation de 44 %. Entre 1961 et 1970, elle reste pratiquement constante (+ 2,2 %). Les tableaux suivants résument l'évolution sectorielle de l'emploi :

EFFECTIFS EMPLOYES DANS LE SYSTEME PRODUCTIF

		1961	1970	en % du total	
				1961	1970
0	Agriculture	88.477	99.947	0,4	0,5
1	Energie/Eau/Mines	726.670	525.245	3,6	2,5
2	Activités de transformation	10.051.975	10.294.164	49,3	49,3
3	Bâtiment	2.165.081	2.192.666	10,6	10,5
4	Commerce	3.586.308	3.608.385	17,6	17,3
5	Transport/Transmission	1.511.027	1.441.663	7,4	6,9
6	Crédit/Assurances	435.369	621.026	2,1	3,0
7	Services	1.845.906	2.093.655	9,0	10,0
TOTAL		20.410.813	20.876.951	100,0	100,0

VARIATION DES EFFECTIFS DE 1961 A 1970

<u>TOTAL des VARIATIONS INFER. à 0</u>	<u>- 270.589</u>	100 %
dont E.E.M.	- 201.425	74,4
Transport et Information	- 69.164	25,6
<u>TOTAL des VARIATIONS SUPER. à 0</u>	736.727	100,0 %
dont : Services	247.749	33,6 %
Activités de transformation	242.189	32,8 %
Crédit Assurances	185.657	25,2 %
Bâtiment	27.585	3,7 %
Autres	33 547	6,5 %
	+ 466.138	

L'augmentation des effectifs se répartit de manière différenciée suivant les secteurs. Mais la plus grande partie de l'augmentation de la main-d'oeuvre se trouve localisée dans les services, les activités de transformation ainsi que dans le secteur du crédit. Quelle est l'évolution de l'emploi suivant la taille des entreprises ?

EVOLUTION DE L'EMPLOI SUIVANT LA TAILLE DES EFFECTIFS DE 1961 à 1970

Taille	1 - 9	10 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	+ 500	Total
Différence 1970/1961	-360.000	+ 75.000	- 5.000	+ 55.000	145.000	650.000	560.000
Evolution en %	- 7,1	+ 2,3	- 0,3	+ 3,6	7,4	+ 8,7	+ 2,7

Les entreprises dont la taille varie entre 1 et 9 salariés perdent 360.000 emplois. A l'inverse, les entreprises de plus de 500 salariés gagnent 650.000 emplois. La perte d'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés est surtout très sensible dans le secteur des activités de transformation (- 230.000) et dans le secteur du commerce (- 215.000).

Au regard de ce mouvement de l'emploi, comment caractériser le mouvement du nombre d'entreprises suivant la classe d'effectifs ? Tous secteurs confondus, il est clair que l'élimination a frappé presque exclusivement les entreprises de moins de 10 personnes. Leur nombre se réduit de 290.000, soit 15 %. A l'inverse, à partir de 100 salariés, le taux d'augmentation du nombre d'entreprises croît avec la dimension.

VARIATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR CLASSE D'EFFECTIFS DE 1961 à 1970

Taille	1 - 9	10 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	+ 500	Total
Total de l'économie	- 14,6	+ 3,0	- 0,5	+ 3,5	+ 7,9	+ 9,3	-12,9

L'analyse par secteur permet d'établir que ce sont essentiellement les petites entreprises du secteur de l'activité de transformation et le secteur du commerce (voir annexe statistique) qui ont disparu à un rythme très rapide.

L'ampleur des disparitions a très certainement conféré à un phénomène économique une dimension socio-politique qui explique le rapport sur les P.M.E. de 1970, sur les "Fondements d'une politique des structures par les P.M.E." et les premières mesures d'aide prises bien avant la crise.

III - L'EVOLUTION SUR LA PERIODE DES ANNEES 1970

L'évolution du nombre d'entreprises d'après leur chiffre d'affaires permet d'établir que les tendances à la disparition des petites entreprises industrielles continuent sur la période 1969-1978. Le même phénomène se retrouve pour le commerce de détail, le commerce de gros et les banques et assurances. A l'inverse, le rythme de création des petites entreprises dans le secteur des services semble assez vif.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES (1) DE 1968 A 1978

Commerce de détail	- 60.642
Ensemble de l'industrie	- 34.590
Banques et Assurances	5.219
Commerce de gros	- 3.678
Energie, industrie extractive	- 695
Bâtiment, Génie Civil	+ 1.911
Transports et Télécommunications	+ 2.952
Intermédiaires du Commerce	+ 4.460
Services divers	+ 97.530
Total	- 11.669

(1) Voir annexe ; il s'agit des entreprises faisant moins de 500.000 D.M. en 1968 et moins de 1 million de D.M. en 1978.

On peut établir certains rapports entre l'évolution du nombre d'entreprises et l'emploi. En matière d'emploi, la période 1970-1978 est marquée par d'importantes disparitions d'emplois : 1.655.000 emplois sont perdus entre 1973 (année du plus haut niveau d'emplois) et 1977 (année du plus bas niveau d'emplois), ce qui correspond à une perte de 6,2 %. Les pertes d'emplois concernent tous les secteurs à l'exception des services non-marchands.

DISPARITION OU CREATION SECTORIELLE D'EMPLOIS EN ALLEMAGNE de 1973
A 1977 (1)

Secteurs	Perte ou gain	Taux de croissance sur la période	% de pertes ou de gains par rapport au secteur (2)
Bâtiments Génie Civil	- 350.000	- 16,1	19,1
Agriculture	- 298.000	- 15,3	18,1
Production énergétique	- 85.000	- 16,6	13,1
Production industrielle	-1.095.000	- 11,4	13,0
Services marchands	- 150.000	- 7	7
Services non-marchands	+ 293.000	- 7,3	6,3
Total	-1.655.000	- 0,2	6,6

Pour l'industrie, les chiffres que nous avons pu collecter établissent que les pertes d'emplois ont eu lieu bien avant l'approfondissement de la crise. Ainsi, entre 1970 et 1975, l'industrie allemande a perdu environ 13 % de ses emplois. Ces pertes semblent nettement plus vives dans les grands établissements et moindres dans les petits. On peut même établir que les pertes varient strictement en fonction de la taille des entreprises.

(1) Nous retenons volontairement cette période car elle est délimitée par deux points extrêmes.

EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR TAILLE D'ETABLISSEMENTS DE 1970 A 1975

Taille	1 - 9	10 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500-999	+ 1 000	Total
Evolution en %	- 5,5	- 6	- 8,6	- 11,5	- 10,6	- 14,2	- 16,4	- 12,8

Cette évolution est parfaitement corrélée à l'évolution du nombre d'établissements suivant la taille.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS DE 1970 A 1975

Taille	1 - 9	10 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500-999	+ 1 000	Total
Evolution en %	- 4,1	- 4,3	- 8,5	- 11,4	- 10,4	- 14	- 16	- 5,7

L'évolution de l'emploi et du nombre d'établissement, en Allemagne est donc parfaitement opposée à l'évolution de l'Italie dont la situation est caractérisée par la décentralisation productive.

Cette tendance touche tous les secteurs industriels comme en témoignent les deux tableaux suivants :

EVOLUTION DE L'EMPLOI SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS - EVOLUTION 1970-1975

	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
Biens intermédiaires	3 192	- 16 885	- 11 186	- 18 934	- 25 380	- 20 661	- 127 358	- 223 596
Biens d'équipement	3 333	9 615	- 3 795	- 22 908	- 29 109	- 75 261	- 291 113	- 408 438
Biens de consommation	2 163	- 24 816	- 43 098	- 56 001	- 95 453	- 64 937	- 100 088	- 386 556
Biens alimentaires	- 6 371	- 12 616	- 4 920	- 10 005	- 9 795	- 4 956	- 16 021	- 64 684
TOTAL	- 8 393	- 44 702	- 62 993	- 107 848	- 159 737	- 165 815	- 534 580	- 1 083 274

EVOLUTION EN POURCENTAGE

Biens intermédiaires	- 7,5	- 10,9	- 10,7	- 14,9	- 10,4	- 9,8	- 12,8	- 12,0
Biens d'équipement	8,5	4,5	- 1,2	- 6,2	- 4,6	- 13,3	- 14,6	- 10,0
Biens de consommation	- 3,6	- 7,8	- 14,6	- 15,7	- 18,8	- 22,5	- 38,2	- 18,5
Biens alimentaires	- 32,0	- 17,2	- 7,0	- 10,5	- 7,9	- 6,0	- 20,2	- 11,9
TOTAL	- 5,5	- 6,0	- 8,6	- 11,5	- 10,6	- 14,2	- 16,4	- 12,8

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS - EVOLUTION 1970-1975

	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
Biens intermédiaires	- 941	- 544	291	- 136	- 66	- 26	- 40	- 1 912
Biens d'équipement	1 216	589	- 32	- 156	- 97	- 101	- 81	1 338
Biens de consommation	- 435	- 224	- 603	- 394	- 322	- 100	- 53	- 2 731
Biens alimentaires	-1 575	- 574	- 77	- 67	- 29	- 7	- 7	- 2 696
TOTAL	-1 761	- 1 362	- 877	- 773	- 516	- 237	- 205	- 5 731

EVOLUTION EN POURCENTAGE

Biens intermédiaires	- 8,1	- 8,1	27,5	- 14,8	- 8,5	- 9	- 13,4	- 8,5
Biens d'équipement	11,6	6,9	- 0,1	- 0,6	- 4,8	- 12,4	- 11,6	4,7
Biens de consommation	- 2,8	- 1,7	- 14,3	- 15,3	- 19,1	- 23,3	- 34,0	- 7,2
Biens alimentaires	- 31,1	- 18,8	- 7,5	- 9,9	- 9,1	- 5,7	- 14,5	- 25,1
TOTAL	- 4,1	- 4,3	- 8,5	- 11,4	- 10,4	- 14,0	- 16,0	- 5,7

EVOLUTION DU NOMBRE
D'ENTREPRISES
PÉRIODE 1961-1970
PÉRIODE 1968-1978
ET
DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
DANS L'INDUSTRIE
PÉRIODE 1970-1975

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN R.F.A. (1968-1978)

(source statistiques fiscales : Bundesminister für wirtschaft)

(a) chiffre pour 1968

(b) chiffre pour 1978

	Moins de 500 000 ^a Moins de 1 Million ^b	500 000 à 5 M 1 M à 10 M	5 M à 25 M 10 M à 50 M	25 M et plus 50 M et plus	Ensemble
Ensemble de l'économie					
Nombre d'entreprises en 1968	1 466 882	163 075	18 402	4 409	1 652 408
en 1978	1 455 210	185 387	21 024	4 785	1 666 409
<i>Solde 1968 / 1978</i>	- 11 669	+ 22 312	+ 2 622	+ 763	+ 14 001
Energie, Industrie extractive					
Nombre d'entreprises en 1968	3 241	710	181	156	4 288
en 1978	2 546	849	243	182	3 820
<i>Solde 1968 / 1978</i>	- 695	+ 139	+ 62	+ 26	- 468
Ensemble de l'industrie					
Nombre d'entreprises en 1968	285 089	50 252	8 376	2 051	345 768
en 1978	250 499	56 672	8 429	2 310	314 911
<i>Solde 1968 / 1978</i>	- 34 590	+ 3 420	+ 53	+ 259	- 30 857
Bâtiment, Génie Civil					
Nombre d'entreprises en 1968	136 739	14 536	628	42	151 945
en 1978	138 650	19 229	973	93	158 995
<i>Solde 1968 / 1978</i>	+ 1 911	+ 4 743	+ 345	+ 51	+ 7 050
Commerce de gros					
Nombre d'entreprises en 1968	75 504	40 590	5 958	1 178	123 225
en 1978	71 826	37 238	6 678	1 368	117 103
<i>Solde 1968 / 1978</i>	- 3 678	- 3 354	+ 720	+ 190	- 6 122
Intermédiaires de commerce					
Nombre d'entreprises en 1968	77 350	2 987	171		80 508
en 1978	81 811	3 980	180		85 979
<i>Solde 1968 / 1978</i>	+ 4 460	+ 993	+ 17		+ 5 471
Commerce de détail					
Nombre d'entreprises en 1968	366 367	34 388	1 520	255	402 530
en 1978	305 725	40 568	2 111	290	348 694
<i>Solde 1968 / 1978</i>	- 60 642	+ 6 180	- 591	+ 35	- 53 978
Transports et télécommunications					
Nombre d'entreprises en 1968	65 160	5 336	480	103	71 079
en 1978	68 112	7 480	663	122	76 385
<i>Solde 1968 / 1978</i>	+ 2 952	+ 2 152	+ 183	+ 19	+ 5 306
Banques et assurances					
Nombre d'entreprises en 1968	11 703	1 625	67	15	13 410
en 1978	6 424	1 505	88	27	8 044
<i>Solde 1968 / 1978</i>	- 5 279	- 120	+ 21	+ 12	- 5 366
Services divers					
Nombre d'entreprises en 1968	398 353	16 350	1 088	225	416 016
en 1978	495 883	18 158	1 401	323	516 365
<i>Solde 1968 / 1978</i>	+ 97 530	+ 2 408	+ 313	+ 98	+ 100 349

NOUVEAU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR MOTEUR ET PAR CLASSE D'FFECTIF

EN 1961 ET 1970 (Berlin inclus).

SECTEURS	Nombre d'entreprises employant ... a ... personnes.						PAR	SECTEUR
	1 - 9	10 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500 et plus.	TOTAL	
Agriculture industrielle (1)	1961 23.577	1.036	59	9	7	5	24.693	
	1970 29.030	1.420	110	17	11	3	21.591	
Diff. 1970/1961	+ 5.457	+ 384	+ 51	+ 8	+ 4	- 2	- 3.102	- 12,8%
Energie/Laux/mines	1961 2.193	809	191	147	108	152	3.600	
	1970 2.158	712	153	127	81	125	3.157	
Diff. 1970/1961	- 35	- 97	- 38	- 20	- 27	- 26	- 443	- 12,3%
Activités de transformation.	1961 461.128	62.338	10.713	6.136	4.220	2.333	548.868	
	1970 333.145	61.226	10.214	6.047	4.338	2.425	417.395	
Diff. 1970/1961	- 127.983	- 1.112	- 499	- 89	+ 118	+ 192	- 131.473	- 23,6%
Bâtiment	1961 122.675	33.952	4.530	1.917	779	194	163.957	
	1970 114.953	34.501	4.190	1.766	765	215	156.320	
Diff. 1970/1961	- 7.722	+ 549	- 340	- 151	- 14	+ 21	- 7.677	- 4,6%
Commerce	1961 728.707	43.283	3.757	1.495	617	254	778.123	
	1970 596.439	43.348	4.127	1.815	812	313	646.854	
Diff. 1970/1961	- 132.268	+ 65	+ 370	+ 320	+ 195	+ 59	- 131.219	- 16,9%
Transport/transmission.	1961 72.050	5.408	599	265	172	108	78.602	
	1970 65.436	6.329	594	314	194	97	73.960	
Diff. 1970/1961	- 6.614	+ 921	- 5	+ 49	+ 22	- 11	- 4.642	- 5,9%
Crédit/Assurances	1961 35.637	2.142	458	290	177	140	39.814	
	1970 39.135	2.909	554	346	262	189	43.295	
Diff. 1970/1961	+ 3.498	+ 767	+ 96	+ 56	+ 85	+ 49	+ 4.481	+ 11,4%
Services	1961 531.343	22.638	1.524	546	325	95	556.511	
	1970 515.757	25.282	1.783	797	444	170	545.133	
Diff. 1970/1961	- 15.586	+ 2.644	+ 259	+ 251	+ 119	+ 75	- 11.378	- 2,0%
TOTAL par classe	1961 1.977.283	171.516	21.831	10.845	6.405	3.291	2.191.168	
	1970 1.627.973	175.627	21.725	11.229	6.909	3.558	1.773.257	
Variation 70/61 en valeur	- 22,8%	+ 2,4%	- 0,5%	+ 3,5%	+ 7,9%	+ 8,3%	- 23,2%	- 12,9%
Variation en valeur relative. % 1961	- 14,6%	+ 3%	- 0,5%	+ 3,5%	+ 7,9%	+ 9,3%	- 12,9%	

Sources - Arbeitsstättenzählung 1961 et 1970 - Stat. Bundesamt
 - E.KAMP : Entwicklung K.M.U. in Deutschland.
 - Calculs personnels.

(1) Ces renseignements ne portent que sur les exploitations qui au regard des impôts dûs (TVA, impôt sur les revenus) sont considérées comme des entreprises industrielles. Il s'agit notamment d'entreprises d'élevage, de pêche, de cultures maraîchères et d'entreprises de services pour l'Agriculture.

VARIATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR ET CLASSE D'EFFECTIFS

1970 / 1961 (en %))

		1 - 9	10-49	50-99	100-199	200-499	≥ 500	POUR TOUT LE SECTEUR
0	de: Agriculture	-15,0 %	+37,1 %	+86,4 %	+88,9 %	+57,1 %	-40,0 %	-12,56 %
1	Energie/Eau/Mines	- 1,6	-12,0	-19,9	-13,6	-25,0	-17,1	- 6,7 %
2	Activités de Tr.	-27,8	- 1,8	- 4,7	- 1,5	+ 2,8	+ 6,5	-23,6 %
3	Bâtiment	- 6,3	+ 1,9	- 7,5	- 7,9	- 1,8	+10,8	- 4,6 %
4	Commerce	-18,1	+ 0,2	+ 9,8	+21,4	+31,6	+18,6	-16,9 %
5	Transport/Info. Transmission.	- 7,8	+17,0	- 0,8	+18,5	+12,8	-10,2	- 5,9 %
6	Crédit/Ass.	+ 9,8	+31,1	+21,0	+19,3	+48,0	+35,0	+11,46 %
7	Services	- 2,9	+16,1	+17,0	+36,0	+36,6	+78,9	- 2,03 %
VARIATION TOTALE PAR CLASSE		-14,6 %	+ 3,0 %	-0,48 %	+ 3,5 %	+ 7,9 %	+ 9,3 %	-12,9 %

EVOLUTION DE L'EMPLOI
SUIVANT LA TAILLE
DES ENTREPRISES
1960-1970
ET
LA TAILLE DES
ÉTABLISSEMENTS
1970-1975

NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYEES PAR SECTEUR ET PAR CLASSES D'EFFECTIF
EN 1961 ET 1970.

SECTEURS	Nombre de personnes employées dans des entreprises de ... à ... personnes						TOTAL PAR SECTEUR	Variatio: % 1970/1961
	1 - 9	10 - 49	50 - 99	100 - 199	200 - 499	500 et plus		
Agriculture								
Industrielle								
1961	55.292	17.954	4.008	1.325	2.353	7.544	88.477	
1970	54.748	24.822	7.336	2.125	2.970	7.945	99.947	
Diff. 1970/1961	- 544	+ 6.868	+ 3.328	+ 800	+ 617	+ 401	+ 11.470	+ 12,9%
Energie/Eaux/Mines								
1961	6.322	18.210	13.495	20.845	34.899	642.471	735.242	
1970	6.115	16.388	10.624	18.236	25.152	456.941	534.456	
Diff. 1970/1961	- 207	- 1.822	- 2.871	- 2.609	- 8.747	- 185.530	- 201.786	- 27,4%
Activités de Transformation								
1961	1.250.114	1.273.789	745.309	853.846	1.303.010	4.634.907	10.060.975	
1970	1.020.522	1.243.588	712.253	841.466	1.334.758	5.157.873	10.310.460	
Diff. 1970/1961	- 229.592	- 30.201	- 33.056	- 12.380	+ 31.748	+ 522.966	+ 249.485	+ 2,4%
Bâtiment								
1961	438.226	670.081	310.788	261.354	223.292	244.633	2.148.374	
1970	428.470	676.838	286.532	240.543	221.405	319.854	2.173.652	
Diff. 1970/1961	- 9.756	+ 6.757	- 24.256	- 20.811	- 1.887	+ 75.221	+ 25.278	+ 1,2%
Commerce								
1961	1.716.375	795.806	254.501	203.330	183.375	432.920	3.586.308	
1970	1.502.822	803.818	282.424	248.523	236.730	534.068	3.628.385	
Diff. 1970/1961	- 213.553	+ 8.012	+ 27.923	+ 45.193	+ 53.355	+ 101.148	+ 22.077	+ 0,6%
Transport/ Transmissions								
1961	172.671	104.830	41.195	36.325	53.180	1.104.372	1.512.573	
1970	164.368	119.243	40.346	43.744	59.708	1.017.492	1.444.901	
Diff. 1970/1961	- 8.303	+ 14.413	- 849	+ 7.419	+ 6.528	- 86.880	- 67.672	- 4,4%
Crédit/Assurances								
1961	65.829	44.344	31.758	40.834	55.098	228.993	466.855	
1970	76.512	55.702	39.195	48.943	81.643	357.915	659.911	
Diff. 1970/1961	+ 10.683	+ 11.358	+ 7.437	+ 8.109	+ 26.545	+ 128.922	+ 193.056	+ 41,3%
Services								
1961	1.344.098	386.888	104.009	80.232	99.701	91.725	2.106.653	
1970	1.433.867	447.005	121.641	109.523	137.700	182.838	2.432.634	
Diff. 1970/1961	+ 89.769	+ 60.117	+ 17.632	+ 29.291	+ 37.999	+ 91.113	+ 325.981	+ 15,5%
TOTAL par CLASSE								
1961	5.048.927	3.311.902	1.505.063	1.498.092	1.954.909	7.387.555	20.706.458	
1970	4.637.444	3.387.404	1.500.351	1.553.204	2.101.066	8.034.937	21.264.305	
Variation absolue	- 411.483	+ 75.502	- 4.712	+ 55.112	+ 146.157	+ 647.382	+ 557.847	+ 2,7%
Variation en valeur relative	- 7,1%	+ 2,3%	- 0,3%	+ 3,6%	+ 7,4%	+ 8,7%	+ 2,7%	

Sources : - Arbeitsstätten zählung 1961, 1970 - Stat. Bundesamt.
- E. KAMP : Entwicklung K.M.U. in Deutschland.
- Calculs personnels.

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EN ALLEMAGNE
DANS L'INDUSTRIE PAR TAILLE EN 1970

	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
2 Mines et extraction	141	130	68	59	66	39	54	587
10 Biens intermédiaires	11 678	6 779	1 058	921	772	292	299	22 249
11 Extraction du charbon	4 113	3 505	641	304	136	27	13	8 739
12 + 13 Travail du fer et de l'acier	47	163	117	81	113	49	86	656
14 Tréfilage, étirage profilage à froid	206	217	66	60	52	22	15	638
15 + 16 Métallurgie	234	281	93	59	59	32	31	789
17 Raffinage du pétrole	16	39	23	10	23	14	7	132
18 + 19 Indus. Chimique	2 550	1 175	351	254	221	29	100	4 731
20 Indus. du Bois	4 294	1 165	109	54	46	12	4	5 684
21 Indus. de la Pâte à Papier	35	73	56	49	68	30	12	323
22 Caoutchouc	183	160	52	50	54	27	37	557
23 Bien d'équipement	10 469	8 548	3 447	2 599	2 040	813	697	28 613
24 Métallurgie fine	559	789	364	225	154	47	29	2 167
25 Construction de machines et de matériel mécanique	1 744	2 384	1 114	848	713	262	204	7 299
26 Construction de matériel de transport terrestre	140	237	123	123	83	53	88	847
27 Construction navale	33	46	23	21	24	7	16	170
28 Construc. aéronautique	11	16	7	6	7	2	13	62
29 Construc. électrique et électronique	1 402	1 228	603	503	475	238	253	4 702
30 Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaire	650	555	181	139	97	47	28	1 697
31 Seconde transformation des métaux	2 102	1 020	275	188	129	33	12	3 759
32 Fabric. d'outillage et d'articles finis en métaux	3 769	2 247	740	529	343	108	38	7 774
33 Construc. de machines de bureau et de traitement de l'information	29	26	17	17	15	16	16	136
34 Biens de consommation	15 567	12 878	4 211	2 559	1 685	429	156	37 485
35 Indus. de la céramique	177	130	46	50	54	43	10	510
36 Indus. du verre	553	273	49	39	69	22	21	1 026
37 Ameublement	2 049	1 810	614	338	187	37	8	5 043
38 Indus. des instrument de musique, du sport et des jeux	1 246	648	171	96	41	5	3	2 210
39 Indus. du papier et fabric. des articles en papier	743	713	249	196	138	26	10	2 075
40 Imprimerie et édition	3 030	2 400	546	261	161	32	17	6 447
41 Indus. de transformation des fibres artificielles	1 889	1 192	361	216	144	34	15	3 851
42 + 43 Indus. du cuir et + 44 de la chaussure	828	964	332	186	130	22	9	2 471
45 Industrie textile	2 406	1 730	708	517	455	151	57	6 024
46 Indus. de l'habillement	2 646	3 018	1 135	660	306	57	6	7 828
47 Indus. des produits alimentaires	5 063	3 049	1 019	677	401	122	48	10 739
TOTAL INDUSTRIE	42 918	31 384	10 253	6 815	4 964	1 695	1 284	99 313

ALLEMAGNE - REPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR CLASSE D'ACTIVITE ET
PAR CLASSE D'IMPORTANCE DES ETABLISSEMENTS EN 1970 (Fin septembre 1970)

	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
2 Mines et extraction	545	3 380	4 810	7 715	21 863	29 421	246 057	313 791
10 Biens intermédiaires	42 686	154 676	104 452	127 191	243 833	209 509	992 343	1 874 690
11 Extraction du charbon	17 369	79 563	43 799	42 187	41 442	17 875	17 813	260 048
12 + 13 Travail du fer et de l'acier	476	4 601	8 159	11 697	25 176	22 613	57 794	463 232
14 Tréfilage, étirage profilage à froid	803	5 394	4 669	8 011	15 168	16 331	23 155	73 531
15 + 16 Métallurgie	989	6 968	6 735	8 255	19 263	23 302	60 657	126 169
17 Raffinage du pétrole	68	1 033	1 634	1 253	7 274	10 129	14 279	35 670
18 + 19 Indus. Chimique	8 933	28 279	24 259	35 166	69 702	56 875	391 765	618 279
20 Indus. du Bois	13 415	22 605		7 297	13 875		4 477	77 615
21 Indus. de la Pâte à Papier	144	2 012	4 109	6 558	22 464	22 711	19 087	77 085
22 Caoutchouc	731	4 221	3 654	6 767	18 158	18 936	90 554	143 065
23 Bien d'équipement	39 154	213 655	245 795	368 504	637 430	567 294	1 990 429	4 062 261
24 Métallurgie fine	2 214	20 733	25 887	31 091	47 673	31 769	53 976	213 343
25 Construction de machines et de matériel mécanique	7 673	61 380	80 346	120 285	224 665	185 487	462 432	1 142 268
26 Construction de matériel de transport terrestre	628	6 030	8 697	17 386	24 403	37 961	523 890	618 995
27 Construction navale	154	1 184	1 698	3 180			58 921	77 431
28 Construc. aéronautique	38	414	532	977			36 171	41 634
29 Construc. électrique et électronique	5 171	31 582	43 100	72 053	150 505	166 532	647 389	1 116 782
30 Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaire	2 419	14 112	12 725	19 730	28 907	31 312	64 164	173 369
31 Seconde transformation des métaux	7 236	24 372	19 992	26 834	40 654	23 561	18 222	160 171
32 Fabric. d'outillage et d'articles finis en métaux	13 502	53 104	52 238	74 353	105 854	74 570	64 028	437 699
33 Construc. de machines de bureau et de traitement de l'information	119	634	1 280	2 614	4 903	10 167	60 786	80 569
34 Biens de consommation	58 762	317 112	295 427	356 406	507 416	288 214	262 221	2 085 558
35 Indus. de la céramique	718		3 195	7 146	16 941	30 057		80 082
36 Indus. du verre	1 845	6 474	3 387	5 624	23 195	14 369	43 191	98 085
37 Ameublement	7 650	44 698	42 693	46 396	54 869	25 243	12 299	233 848
38 Indus. des instrument de musique, du sport et des jeux	4 027	15 201	11 412	13 085	12 405	3 296	5 003	64 429
39 Indus. du papier et fabric. des articles en papier	3 088	17 722	17 550	27 420	40 635	17 628	16 875	140 918
40 Imprimerie et édition	12 821	55 552	38 049	36 402	49 454	22 531	26 895	241 704
41 Indus. de transformation des fibres artificielles	7 303	28 037	15 716	30 222	43 121	22 506	23 704	180 609
42 + 43 Indus. du cuir et + 44 de la chaussure	3 346	21 900	23 203	26 036	40 335			145 846
45 Industrie textile	7 859	44 756	49 946	72 655	138 218	102 516	92 696	508 646
46 Indus. de l'habillement	10 105	77 351	80 276	91 420	88 243	36 206	7 790	391 391
47 Indus. des produits alimentaires	19 927	73 408	71 229	94 995	124 511	81 950	79 340	545 360
TOTAL INDUSTRIE	161 074	762 231	721 713	954 811	1 535 053	1 176 388	3 570 390	8 881 660

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EN ALLEMAGNE
DANS L'INDUSTRIE PAR TAILLE EN 1975

	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
2 Mines et extraction	115	121	62	39	64	36	60	497
10 Biens intermédiaires	10 737	6 235	1 349	785	706	266	259	20 337
11 Extraction du charbon	4 128	3 166	553	232	112	23	8	8 222
12 + 13 Travail du fer et de l'acier	49	146	93	73	113	36	75	575
14 Trefilage, étirage profilage à froid	118	190	82	51	48	19	10	518
15 + 16 Métallurgie	225	293	86	56	63	35	24	782
17 Raffinage du pétrole	11	40	1	10	1	15	6	123
18 + 19 Indus. Chimique	2 157	1 163	323	241	198	86	95	4 268
20 Indus. du Bois	3 855	1 026	99	41	42			5 074
21 Indus. de la Pâte à Papier	27	57	41	38	56	27	7	251
22 Caoutchouc	177	154	52	43	50	18	30	524
23 Bien d'équipement	11 685	9 137	3 415	2 443	1 943	712	616	29 951
24 Métallurgie fine	724	856	393	225	142	38	29	2 407
25 Construction de machines et de matériel mécanique	2 399	2 652	1 116	808	688	251	173	8 087
26 Construction de matériel de transport terrestre	133		135	110	90		83	834
27 Construction navale	39	49	22	28	26	6	16	186
28 Construc. aéronautique	19		10	4	8		15	77
29 Construc. électrique et électronique	1 960	1 429	625	485	472	215	219	5 405
30 Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaire	635	537	184	129	92	27	29	1 633
31 Seconde transformation des métaux	2 115	1 101	248	183	108	32	8	3 795
32 Fabric. d'outillage et d'articles finis en métaux	3 620	2 224	664	455	299	81	28	7 371
33 Construc. de machines de bureau et de traitement de l'information	41	38	18	16	18	9	16	156
34 Biens de consommation	15 132	12 054	3 608	2 165	1 363	329	103	34 754
35 Indus. de la céramique	205	115	42	45	53	36	6	502
36 Indus. du verre	500	263	55	47	60	23	14	962
37 Ameublement	1 991	1 706	551	320	189	38	8	4 803
38 Indus. des instrument de musique, du sport et des jeux	1 126	632	144	69	34			2 011
39 Indus. du papier et fabric. des articles en papier	683	703	222	168	123	22	6	1 927
40 Imprimerie et édition	3 662	2 331	468	219	125	35	12	6 852
41 Indus. de transformation des fibres artificielles	2 049	1 484	405	248	143	29	13	4 371
42 + 43 Indus. du cuir et + 44 de la chaussure	711	812	233	35	82	3		1 983
45 Industrie textile	2 024	1 431	536	432	327	96	35	4 881
46 Indus. de l'habillement	2 181	2 577	952	494	227	27	4	6 482
47 Indus. des produits alimentaires	3 488	2 475	942	610	372	115	41	8 043
TOTAL INDUSTRIE	41 157	30 022	9 376	6 042	4 448	1 458	1 079	93 582

ALLEMAGNE - RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR CLASSE D'ACTIVITÉ ET
PAR CLASSE D'IMPORTANCE DES ÉTABLISSEMENTS EN 1975 (Fin septembre 1975)

	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	TOTAL
2 Mines et extraction	494	3 025	4 500	5 316	19 662	27 988	195 872	256 857
10 Biens intermédiaires	39 494	137 791	93 266	108 257	218 453	188 848	864 985	1 651 094
11 Extraction du charbon	16 965	68 896	37 673	30 799	30 007	16 225	11 341	214 906
12 + 13 Travail du fer et de l'acier	175	4 077	6 437	10 551	36 186	26 569	320 533	404 528
14 Tréfilage, étirage profilage à froid	534	4 572	5 755	7 343	13 904	13 694	14 899	60 701
15 + 16 Métallurgie	986	6 954	6 033	7 896	19 990	24 476	44 356	110 691
17 Raffinage du pétrole	55	958		1 412		10 326	9 934	30 968
18 + 19 Indus. Chimique	7 475	27 388	22 777	32 939	60 570	60 152	377 694	591 810
20 Indus. du Bois	12 452	19 377	6 567	5 646	12 700			65 584
21 Indus. de la Pâte à Papier	134	1 618	3 067	5 252	17 464	19 238	10 169	56 942
22 Caoutchouc	718	3 951	3 529	6 419	17 050	11 947	71 350	114 964
23 Bien d'équipement	42 487	223 270	242 800	345 596	608 321	492 033	1 699 316	3 653 823
24 Métallurgie fine	2 676	21 753	28 301	30 821	42 091	23 117	52 791	201 550
25 Construction de machines et de matériel mécanique	9 826	66 980	80 189	114 663	216 033	175 461	383 737	1 046 889
26 Construction de matériel de transport terrestre	598		9 754	15 540	27 180		470 308	564 466
27 Construction navale	151	1 149	1 471	3 995	8 989	3 738	57 381	76 874
28 Construc. aéronautique	64		648	594	2 413		35 623	41 034
29 Construc. électrique et électronique	6 880	35 763	44 517	69 028	151 077	151 189	533 373	991 827
30 Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaire	2 365	13 133	12 999	18 700	29 016	18 051	59 090	153 354
31 Seconde transformation des métaux	7 118	25 602	17 471	26 076	32 913	22 205	12 219	143 604
32 Fabric. d'outillage et d'articles finis en métaux	12 667	51 233	46 238	63 936	92 611	56 022	45 088	368 565
33 Construc. de machines de bureau et de traitement de l'information	142	1 090	1 212	2 243	5 998	6 039	48 936	65 660
34 Biens de consommation	56 599	292 296	252 329	300 405	411 963	223 277	162 133	1 699 002
35 Indus. de la céramique	790	2 547	3 002	6 289	17 915	24 004	11 972	66 519
36 Indus. du verre	1 674	6 135	3 777	6 504	20 205	16 650	28 101	83 046
37 Ameublement	7 152	42 397	38 169	44 308	55 706	25 809	11 279	224 820
38 Indus. des instrument de musique, du sport et des jeux	3 767	14 935	10 014	9 564	9 512			53 694
39 Indus. du papier et fabric. des articles en papier	2 902	16 771	15 782	23 648	37 308	15 816	9 795	122 022
40 Imprimerie et édition	14 612	52 186	32 457	30 347	37 678	23 455	18 994	209 729
41 Indus. de transformation des fibres artificielles	7 726	34 522	28 629	34 024	42 980	19 787	18 480	186 148
42 + 43 Indus. du cuir et + 44 de la chaussure	2 789	10 123	16 007	4 667	24 672	1 757		97 543
45 Industrie textile	7 044	36 137	37 561	60 878	99 892	66 145	51 196	358 853
46 Indus. de l'habillement	8 143	66 543	66 931	67 838	66 095	16 706	4 372	296 628
47 Indus. des produits alimentaires	13 556	60 292	66 309	84 990	114 716	76 994	63 319	480 676
TOTAL INDUSTRIE	152 630	717 174	659 204	844 564	1 373 115	1 009 140	2 985 625	7 741 452

ANNEXE POLITIQUE

I - LES MESURES FISCALES SPECIFIQUES

Le droit fiscal allemand ne prévoit que très rarement des exonérations fiscales en faveur des P.M.E.. Ces exonérations concernent en général des groupes particuliers d'entreprises : entreprises installées dans certaines régions défavorisées, ou entreprises appartenant à certaines branches particulières. La législation est même hostile aux P.M.E. : telle est la conclusion qui ressort d'un ensemble de discussions proposant une véritable réforme fiscale favorable aux P.M.E.. Aussi l'ensemble des mesures fiscales prises s'adresse tout autant aux P.M.E. qu'aux entreprises en général.

- Début 1975, le montant de l'exonération de l'impôt sur les exploitations industrielles et commerciales est très nettement augmenté, puisqu'il est plus que doublé. Par ailleurs un report de pertes a été introduit dans l'impôt sur les bénéfices. Le montant du report est néanmoins limité.
- Une loi du 16 Août 1977 portant révision du régime fiscal augmente les abattements prévus pour le calcul de l'impôt commercial, abaisse les taux de l'impôt sur la fortune de 0,7 % à 0,5 % pour les personnes physiques et de 1 % pour les personnes morales
- La loi du 4 Novembre 1977 sur les allègements de la fiscalité et la promotion des investissements élargit les possibilités d'amortissement fiscal.

A la suite du Sommet de Bonn en Juillet 1978, le gouvernement renforce sa politique de l'offre. Les principales mesures prises sont les suivantes :

- relèvement considérable des abattements au titre de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (de 24 000 DM à 36 000 DM).

- doublement des abattements au titre de l'impôt sur le capital professionnel (de 60 000 à 120 000 francs).
- suppression de l'impôt sur la somme des valeurs payées.
- imputation des pertes sur l'exercice antérieur. Elle est plafonnée à 5 millions de DM.

Selon le rapport des autorités allemandes remis à la Division des petites et moyennes entreprises/artisanat, les 2/3 des entreprises ne paieront plus à partir de 1980 d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, et à partir de 1981, 80 % des entreprises ne paieront plus d'impôt sur le capital professionnel.

- Enfin, il faut ajouter à l'ensemble de ces mesures la majoration à compter de 1980 de la déduction anticipée pour charges exceptionnelles. Le relèvement du plafond supplémentaire pour charges exceptionnelles au titre des contrats d'assurance (de 1 500/3 000 DM à 2 500/5 000 DM) contribue pour les indépendants en particulier à alléger sensiblement le prélèvement au titre des dépenses de sécurité sociale.

II - ABAISSEMENT DU COUT DE TRAVAIL ET SUBVENTION A L'EMPLOI

Afin de renforcer la propension à innover des P.M.E., en 1979 un programme de subventions au titre des dépenses engagées pour le personnel occupé aux travaux de recherche et de développement est lancé. Les entreprises peuvent obtenir une subvention allant jusqu'à 40 % des dépenses de personnel destinées à la recherche d'un développement.

III - MESURES LIEES A L'ENVIRONNEMENT GENERAL DES ENTREPRISES

- En 1975-1976, l'accès des P.M.E. aux marchés publics est favorisé grâce à la création des comités dans les Lander. Grâce à ces comités, les P.M.E. peuvent participer de manière plus équitable aux adjudications de travaux publics.
- En 1975, la loi contre les restrictions à la concurrence connaît des améliorations afin d'éviter des distorsions de concurrence liées aux positions dominantes.
- Courant 1976 une quatrième modification sur les ententes prévoit les possibilités d'accès aux marchés pour les P.M.E. et une protection renforcée. Cette législation sera mise en vigueur courant 1979. Elle doit améliorer la position des petites entreprises face à la concurrence, empêcher l'invasion par les grosses entreprises des secteurs d'activité typiques de la petite entreprise, le renforcement du contrôle des entreprises occupant une position dominante, enfin le contrôle des fusions et notamment le rachat des P.M.E. par les grandes entreprises.
- La loi portant répression du travail noir a été amendée afin de devenir plus répressive à partir de 1976. Le débat et de nombreux projets de lois seront déposés au cours des années suivantes.
- Enfin, à partir de 1978, la coopération en matière de sous-traitance entre entreprises artisanales et industrielles a été intensifiée. Les "centres de contact pour la sous-traitance" institués auprès des chambres d'artisanat ont été en mesure de développer leur activité d'intermédiaires vis-à-vis de l'industrie.

IV - GARANTIES, ABAISSEMENT DU COUT DU CAPITAL ET ACCES AU MARCHÉ FINANCIER

- En 1975-1976, le gouvernement fédéral procède à un renforcement de l'aide financière destinée aux investissements à long terme dans le cadre des programmes de crédit E.R.P. (Programme de relèvement européen).

Au fur et à mesure de l'avancée dans la crise, l'effort, dans le cadre du programme E.R.P., est consacré à la création d'entreprises.

- En 1978, le gouvernement fédéral élabore un programme d'aide à la constitution en quasi fonds propres. Ce programme prévoit d'accorder des prêts à long terme (20 ans à taux préférentiels) qui jouent un rôle de capital propre en ce sens qu'il n'y a pas lieu de fournir de sûreté et en cas de faillite la responsabilité est limitée. Ce programme entre en vigueur à la mi-1979. Il doit faciliter la création de nouvelles entreprises tant dans le secteur industriel que dans les professions libérales. Peuvent en bénéficier les personnes qui, pour la première fois, créent une entreprise ou rachètent une exploitation existante. Les traits suivants caractérisent ce programme :
- C'est une "aide pour devenir autonome" ; elle ne peut que compléter une mise de fonds personnelle dans le rapport de 3 à 2 (ou 2 à 1 pour Berlin et les zones frontalières).
- Elle présente un "caractère subsidiaire" en n'intervenant que si toutes les autres possibilités de financement font défaut.
- Les projets doivent être viables et comporter l'avis d'un expert indépendant (chambre de commerce, conseil privé...).

- Cet apport est assimilé aux capitaux propres de l'entreprise vis-à-vis des tiers et accroît donc la capacité d'endettement. Mais le ratio d'endettement ne doit pas dépasser 3.
- Elle prend la forme de prêts sur 20 ans d'un montant maximum de 100 000 DM remboursables par annuités, les deux premières années étant prises en charge par l'Etat. Par la suite, le créateur paie un taux préférentiel (8,5 % jusqu'au début de Mars 1980, date à laquelle il a été porté à 10,7 %) réajusté lors de la onzième année. Aucune garantie autre que la caution personnelle de l'entrepreneur et de son épouse n'est exigée.

Les demandes ont été nombreuses, au 887 dossiers acceptés en six mois correspondent 28,8 millions de crédits pour des investissements totaux de 206 millions de DM. La répartition par branche fait encore une fois ressortir l'importance de l'artisanat et du commerce.

Répartition des aides en capitaux propres

(1er Juillet 1979 - 31 Décembre 1979)

Branches	Nombre	%	Montant (millions de DM)	%	Investissements (millions de DM)
Commerce	310	35	8.622	33.4	59.750
Artisanat	377	42.5	12.660	43.9	90.301
Industrie	103	11.6	3.666	12.7	24.275
Hôtel-restaurant	49	5.5	2.742	9.5	24.048
Professions libérales	48	5.4	1.116	3.8	9.575
TOTAUX	887	100	28.806	100	207.950

V - MISE EN PLACE DE RESEAUX D'INFRASTRUCTURE D'AIDE ET DE CONSEIL

Dès 1975, les crédits budgétaires pour les mesures d'aides à l'industrie et au commerce sont augmentées. Ces mesures d'aides ont porté sur l'existence, l'information, la formation, la recherche technologique et l'innovation.

Début 1976, dans le cadre d'une mise à jour du programme pour une politique structurelle pour les petites et moyennes entreprises deux nouvelles lois sont adoptées pour la formation professionnelle et sur le développement des centres de formation. Par ailleurs, à la mi-1976, une loi portant sur le recensement des entreprises artisanales afin d'en avoir une meilleure connaissance pour une meilleure politique est adoptée.

En 1977, dans le cadre du programme pour une politique structurelle pour les P.M.E. qui doit améliorer l'efficacité des P.M.E., le gouvernement augmente ses subventions afin de permettre aux P.M.E. de consulter ou de disposer d'experts sur les points suivants :

- pour le perfectionnement des entrepreneurs et des cadres à la gestion,
- pour la construction, l'extension et l'entretien d'établissements de formation interentreprises,
- pour des programmes techniques de base,
- pour la promotion des ventes à l'étranger,
- pour la rationalisation d'enquêtes et d'analyses de marché.

A partir de 1978, le gouvernement fédéral et les Lander intensifient leurs actions dans trois domaines :

- 1) la promotion de la recherche et du développement ;
- 2) la formation dans les P.M.E. ;
- 3) l'adaptation des P.M.E. aux exportations.

1) La promotion de la recherche et du développement

- Début 1975, les aides accordées en faveur des P.M.E. dans le cadre des programmes technologiques de base (1) du Band ont été augmentées.

La recherche industrielle de groupe a été stimulée par l'intermédiaire des associations de recherche industrielle (2) dont l'activité est très importante et grâce à l'augmentation des subventions.

- Début 1978, le gouvernement fédéral a arrêté un schéma général de recherche et de technologie pour les P.M.E.. Ce programme consiste à éliminer les désavantages que les P.M.E. subissent en matière de recherche et d'innovation. Il vise à promouvoir le transfert de technologie, à développer la recherche externe contractuelle, à étendre les allègements fiscaux en faveur des investissements de recherche, à subventionner les dépenses de personnel des P.M.E. dans le domaine de la recherche et du développement.

Selon le rapport de l'Allemagne remis à la Division des petites et moyennes entreprises/artisanat en 1980, 500 millions de DM ont été affectés à la promotion de la recherche et du développement dans les P.M.E.. Ces crédits ont été consacrés par le Ministère fédéral de l'économie au financement des dépenses de personnel destinées à renforcer la propension à innover des P.M.E., de la recherche industrielle commune et des contrats de recherche passés à l'extérieur.

Près de 6 500 entreprises ont pu bénéficier du programme de subventions au titre des dépenses de personnel dans le domaine de la recherche et du développement. La moitié environ de ces entreprises occupaient moins de 100 personnes.

(1) "Schwerpunkt programme".

(2) Arbeitsgemeinschaft Industrieller Forschungsvereinigungen (A.I.F.).

Les subventions en faveur de contrats de recherche sont destinées à faciliter le financement de recherches confiées à des tiers par des P.M.E. pour la solution de leurs propres problèmes technologiques. L'aide s'élève à 30 % du montant payé par l'entreprise commettante mais elle est plafonnée à 120 000 DM par an. Peuvent bénéficier de ces subventions les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 millions de DM par an.

2) La formation dans les P.M.E.

Depuis Octobre 1976, des subventions sont octroyées afin de réduire le coût des séminaires consacrés à la direction par objectifs, organisés au sein de l'entreprise à l'intention des chefs d'entreprise et des cadres de direction des P.M.E. industrielles. Les entreprises commerciales bénéficient également, depuis le 1er Juillet 1977, de subventions destinées à faciliter la participation à des séminaires sur les problèmes de gestion des entreprises. L'artisanat fait, depuis la mi-1977, l'objet d'un nouveau programme visant à encourager l'organisation de cours de gestion des entreprises, portant principalement sur les problèmes relatifs à la constitution de l'entreprise et sur les principes de base de la gestion. Enfin, en 1976 et 1977, de nombreuses subventions ont été affectées à des mesures destinées à promouvoir la construction, l'extension et l'entretien d'établissements de formation interentreprises, dans le cadre du plan établi en vue de la réalisation par étapes d'objectifs fondamentaux en matière de formation professionnelle ("Stufenplan zu Schwerpunkten der beruflichen Bildung"). Cette action a permis de créer plus de 10 000 nouveaux postes d'atelier.

Dans le domaine du recyclage des chefs d'entreprise et des cadres de petites et moyennes entreprises, un programme de formation, subventionné par le "Rationalisierungskuratorium der Wirtschaft" (R.K.W.) (conseil de rationalisation de l'économie allemande) au moyen de crédits du Bund et intitulé "Gestion rationnelle des entreprises" a été mis en oeuvre sous forme de séminaires organisés au sein des entreprises, à partir de 1978.

Le R.K.W. est un organisme d'utilité publique qui bénéficie d'une aide du gouvernement fédéral et des 11 Länder dans lesquels il est implanté. La vocation du R.K.W. est triple : conseil, information et formation professionnelle.

3) L'effort d'exportation

Le Comité de rationalisation de l'économie allemande (1) a fait porter ses efforts sur la réalisation d'enquête et d'analyse de marché pour différents groupes de P.M.E..

Le Ministère fédéral de l'économie a renforcé son action sur la façon d'engager et de conduire les affaires à l'exportation. Un petit guide pratique de l'exportation a été largement diffusé et mis à la disposition des P.M.E..

Dans la plupart des Länder ont été constitués des programmes de contre-cautionnement destinés à faciliter aux P.M.E. l'obtention de cautionnements provisoires et définitifs pour les opérations d'exportations. Dans un deuxième temps, le gouvernement fédéral s'efforce d'harmoniser les différentes mesures prises par les Länder afin d'éviter les distorsions de concurrence.

(1) Rationalisierungs-Kuratorium der Deutschen Wirtschaft - R.K.W..

BIBLIOGRAPHIE

-
- ASSMANN, Klaus : Die Konjunkturabhängigkeit der kleinen und mittleren Unternehmen. Verlag Schwarts, Göttingen, 1975, 236 pages.
 - BAYERISCHER LANDTAG : Gesetz über die Förderung der kleinen und mittleren Unternehmen sowie der freien Berufe (Mittelstandsförderungsgesetz). BGV, Nr 21, p. 497, v. 11/10/1974.
 - BAYERISCHES STAATSMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT UND VERKEHR : Bericht über die Lage der kleinen und mittleren Unternehmen sowie der freien Berufe in BAYERN (Mittelstandsbericht, 1976). München, 1976, 66 pages.
 - BOETTCHER, Erik : Theorie und Praxis der Kooperation. Verlag Mohr, Tübingen, 1972, 175 pages.
 - BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT : 5300 BONN-DUISDORF, Villemonbler str 76.
 - . Zur Entwicklung der Unternehmens grössenstrukturen in der Wirtschaft, 1960-1970 (v. Doris KNÖCHEL), JFm-Bonn. VMWi, Studien-Reihe 4, 1975, 87 pages.
 - . Exportfibel : Wegweiser für kleine und mittlere Unternehmen, 61 pages.
 - . Mittelstandsfibel 1976 : Mittelstand, Leistung und Wettbewerb. BMWi, Referat Presse und Information, Juli 1976, 32 pages.
 - . Das E.R.P. Programm 1977. BMWi. Referat Presse und Information, Mai 1977, 128 pages.
 - . Unternehmensgrossen-Statistik : Daten und Fakten : 1981/1982. Studien Reihe 34.

- DEUTSCHER BUNDESTAG : La publication des documents officiels est assurée par : Verlag Hans Heger, 5300 BONN-Bad Godesberg, Goethestrasse 56, Postfach 821.
- . Unterrichtung der Abgeordneten des Deutschen Bundestages über Fragen des gewerblichen Mittelstandes. BT - Drs 3/698, v. 27/11/1958.
- . Bericht über die Lage der Mittelschichten. BT-Drs 3/2012, v. 13/06/60.
- . Erklärung der Bundesregierung über eine zusammenfassende Initiative zur Förderung des gewerblichen Mittelstandes und der freien Berufe. BT-Drs 3/2757, v. 23.05/1961.
- . Antrag der Fraktion des SPD : Förderung der Mittelschichten. BT-Drs 4/246, v. 13/03.1962.
- . Ergänzungsbericht zum Bericht über die Lage der Mittelschichten, v. 13.07/1960. BT-Drs 4/1475, v. 10/09/1963.
- . Grundsätze der sektoralen Strukturpolitik. BT - Drs 5/2469, v. 16/01/1968.
- . Berichterstattung über Lage, Entwicklung und Förderung kleiner und mittlerer Unternehmen an den Deutschen Bundestag. BT - Drs 5/3678, v. 16/12/1968.
- . Strukturbericht 1969 der Bundesregierung. BT - Drs 5/4564, v.04/06/1969.
- . Strukturbericht 1970 der Bundesregierung. BT - Drs 6/761, v. 08/05/1970.
- . Grundsätze einer Strukturpolitik für kleine und mittlere Unternehmen. BT - Drs 6/1666, v. 29/12/1970.
- . Bericht der Bundesregierung über Lage und Entwicklung der kleinen und mittleren Unternehmen (Mittelstandsbericht). BT - Drs 7/5248, v. 21/05/1976, Verlag H. Heger-Bonn.

- U. CRAMER, W. LANGEN : Sektorale und regionale Unternehmensgrößenstrukturen in der B.R.D., 73 pages. IFM, Heft Nr 14, BONN.
- DITTES, Ellen : Die Finanzierungshilfen des Bundes und der Länder an die gewerbliche Wirtschaft. ZEITSCHRIFT für des Gesamte Kreditwesen. F. KNAPP Verlag Frankfurt/M.
- DÖRGE F.W. : Wirtschaftsordnung und Strukturpolitik, Leske Verlag, Opladen, 1970.
- DURR, Ernest : Die Verlangsamung des Wirtschaftswachstums in der BRD. In ORDO Jahrbuch 1976, 363 pages.
- FREGEN, Regine : Mittelstandspolitik als Wettvewerbs oder Struktur politik. IFM - BONN, 125 pages.
- FRERICHS Walter, NAUJOKS Wilfried : Quantitative Struktureffekte der Wirtschafts und Finanzpolitik. Empirische Analyse unter Berücksichtigung der mittelständischen Wirtschaft. Verlag Schwartz, Göttingen 1976, 491 pages.
- GEWANDS, Heinrich : Die Zukunft des Mittelstandes. Strukturpolitik in einer dynamischen Wirtschaft, 277 pages.
- GÜNZEL, Dieter : Das Betriebswirtschaftliche Grössenproble kleiner und mittlerer Unternehmen. Verlag Schwartz, Göttingen 1975, 307 pages.
- HÄUSSLER : Neue Staatshilfen für Forschung, Entwicklung und Innovation für KMU. Weka-Verlag, KISSING, 1976.
- HEISS, Manfred : Konzentration und Wettbewerb. Eine Analyse der Existenzchancen der Kleinunternehmen im Nebeneinander von Gross une Mittelunternehmen. DISS. 1973, UNI KÖLM, 270 pages.

- INSTITUT FÜR MITTELSTANDSFORSCHUNG : Forschungsgruppe Bonn.
 - . Forschungs- und Entwicklungsaktivitäten kleiner und mittlerer Unternehmen, 1980/48.
 - . Wagnisfinanzierung als Form der Innovationsfinanzierung kleiner und mittlerer Unternehmen, 1979/47.
- BUNDESMINISTERIUM FÜR FORSCHUNG UND TECHNOLOGIE (BMFT - RFA) and NATIONAL SCIENCE FOUNDATION (NSF - USA) : Innovation, Economic Change and Technology Policies, Proceedings of a Seminar on Technological Innovation held in Bonn, Federal Republic of Germany, April 5 to 9, 1976. Karl A. Stroetmann (Editor), Birkhäuser Verlag, Basel und Stuttgart, 1977.
- INDUSTRIAL INNOVATION : Technology, Policy, Diffusion, edited by Michael J. BAKER, Professor of Marketing, University of Strathclyde.
- JUNCKER, Klaus u.a. : Die Kapitalbeteiligungsgesellschaft in Theorie und Praxis. Fritz Knapp Verlag, Frankfurt, 141 pages.
- KAMP Ernst, NAUJOKS Wilfried : Zur Entwicklung der kleinen und mittleren Unternehmen in der BRD, seit 1960. IFM - Info Nr 13, BONN 1976, 42 pages.
- KAMP Ernst : Die Bedeutung der Konjunkturprognose für den gewerblichen Mittelstand und für eine Mittelstandsorientierte Wirtschaftspolitik. IFM - BONN, 116 pages.
- KOEHNE, Rainer : Das Selbstbild Deutscher Unternehmer. Verlag Duncker Humblot - Berlin 1976, 265 pages.
- KUBISTA, Bernd : Die Erhöhung der Wettbewerbsintensität als Instrument einer unternehmengrößenbezogenen Strukturpolitik. DISS. - BONN 1975, 299 pages.
- KUBISTA, Bernd : Unternehmensgrößenbezogene Strukturpolitik und Wettbewerb. IFM, Beitrag Nr 6, Verlag Schwartz, Göttingen, 1975, 140 pages.

- LANGEN, Werner : Grundlagen, Ansatzstellen und Massnahmen der unternehmensgrössenbezogenen Wirtschaftspolitik in der BRD. DISS. - BONN, 656 pages.
- MACKSCHEID, Klaus, u.a. : Die Kapitalstruktur kleiner und mittlerer Unternehmen. IFM - Köln, Beitrag Nr 12, Verlag Schawartz, Göttingen 1976, 134 pages.
- OPPENLÄNDER, Karl u.a. : Die gesamtwirtschaftliche Funktion kleiner und mittlerer Unternehmen, IFO - München, 432 pages.
- PROGNOSE A.G. - (WOLFF Heimfried u.a.) : Die öffentliche Förderung kleiner und mittlerer Unternehmen. Prognos AG - Basel 1971, 145 pages.
- PROGNOSE A.G. : Kapitalstrukturuntersuchung der Unternehmen des Verarbeitenden gewerbes in Schleswig-Holstein. Prognos AG, Basel 1974.
- PROGNOSE A.G. : Die Entwicklung kleiner und mittlerer Unternehmen in Nordrheinwestfalen. Prognos AG, Basel 1975, 232 pages.
- RINSCHKE, Guenter : Zukunftsperspektiven rationaler wirtschafts U. Mittelstandspolitik. Stuttgart, Verlag Seewald 1974, 392 pages.
- R.K.W. :
 - . Unternehmen zielbewusst führen. Hinweise für klein und Mittelbetriebe. RKW, Frankfurt/Main 1974, 11 pages.
 - . Prüfliste für die Gründung oder Übernahme eines kleinen oder mittleren Unternehmens. RKW, Frankfurt/Main 1973, 16 pages.
 - . Marketing in mittleren und kleinen Industrieunternehmen A.B. der Werkzeugmaschinenindustrie. RKW, Frankfurt 1974, 141 pages.

- ROBL, Karl u.a. : Zur Problemsituation mittelständischer Betriebe : eine empirische Analyse. IFM, Beitrag, Nr 10, Verlag Schwartz, Göttingen 1976, 76 pages.
- RÜHLE von LILIENSTERN, Hans : Rationalisierung und Produktivität : Zukunft von K.M.U. Schriftenreihe, Nr 1, RKW. Industrie Verlag, Gehlen 1973, 119 pages.
- SCHILLERT, Ulrich : Vermögenspolitik, U. Eigenkapitalversorgung mittelständischer Unternehmen. Institut für Wirtschaftspolitik. UNI, KÖLN 1976, 182 pages.
- STATISTISCHES BUNDESAMT, WIESBADEN : Lange Reihen zur Wirtschaftsentwicklung 1976. Verlag, Kohlhammer, Mainz, 159 pages.
- STAUB, Kurt : Die Unternehmenskooperation für Produktinnovation. DISS, UNI Zürich, 233 pages.
- THÜRBACH, Ralf u.a. : Die Entwicklung der Unternehmensgrößen in der BRD von 1962 bis 1972. IFM, Beitrag Nr 4, Verlag Schwartz, Göttingen 1975, 111 pages.
- THÜRBACH, Ralf u.a. : Zur Verbesserung der Unternehmensgrößenbezogene Wirtschaftsbeobachtung. IFM, Info Nr 15, BONN 1976, 40 pages.
- URBAT, Frank : Wechsel in die Unternehmerische Selbstständigkeit. Verlag Schwartz, Göttingen 1974, 215 pages.
- X... :
 - . Zur Mittelschichtenpolitik. SPD Vorstellungen und Reschlüsse.
 - . Zehn Jahre Bundeskartellamt.

- . WEGWEISER zu staatlichen Förderungs und Finanzierungsmöglichkeiten in Baden-Württemberg. Verlag, R. BOORHERG, Stuttgart, 1975.
- . Handwerk, Partner der Industrie. Produktionsangebot der Zulieferunternehmen. Gesellschaft für Handwerksausstellungen, GHM - München, 1975.
- . Mittelständische Betriebe in BRD : Aufsätze zur Mittelstandsforschung und Mittelstandspolitik. IFM, Beitrag Nr 9. Verlag Schwartz, Göttingen, 139 pages.
- . Mittelstandsgesetzgebung in Deutschland. Forschungsgemeinschaft mittelständischer Wirtschaft. BONN 1977, 88 pages.

ROYAUME-UNI

LA DEFINITION DES P.M.E. EN GRANDE BRETAGNE

Définition des petites entreprises adoptée par le
"Bolton Report" au prix de 1981 (*) pour le Royaume-Uni

Industrie	Inférieur à 200 salariés.
Commerce de détail	Chiffre d'affaire inférieur ou égal à 275 000 £ annuel.
Commerce de gros	Chiffre d'affaire inférieur ou égal à 1 090 000 £ par an.
Bâtiment, Travaux Publics	Inférieur à 25 employés.
Mines, Carrières	Inférieur à 25 employés.
Commerce de l'automobile	Inférieur à 25 employés.
Transport routier	5 véhicules au moins.
Cantine	Exception des différents établissements gérés par des services publics.

(*) Les données pour le chiffre d'affaire ont été révisées pour tenir compte de l'inflation depuis 1963. Les définitions originales de chiffre d'affaire issues du Bolton étaient basées sur les prix de 1963.

Source : Rapport intermédiaire du "Committee to review the Functioning of Financial Institution (Wilson Committee), Cmnd 7503, Appendix 1 p. 43. Les données pour le chiffre d'affaire ont été aussi révisées pour tenir compte de l'inflation.

Enfin, depuis 1971, une section de petites entreprises (small firms section) fonctionne après du Ministère de l'Industrie (Department of Industry). Cette section retient à la suite du rapport Bolton trois critères qualitatifs pour définir les P.M.E.

- une faible part du marché, et donc un faible pouvoir sur les conditions de vente ;

- l'indépendance financière des propriétaires ;

- enfin, la gestion doit être assurée par les propriétaires du capital.

Pour une présentation plus précise, voir :

- Report of the Committee of Inquiry on small firms (Bolton Committee) november 1971. C.M.N.D. 4811.

- Interim Report of the Committee to review the functioning of financial institutions (Wilson Committee) C.M.N.D. 7503. H.M.S.O. march 1979.

- Smaller firms in the Economy. Annual Report. Confederation of British Industry.

ANNEXE STATISTIQUE

Il n'existe pas de statistiques générales qui permettent de retracer l'évolution de l'emploi par taille d'entreprise pour l'ensemble des secteurs d'activité. Le Census of Employment fournit bien une décomposition des effectifs employés en fonction des établissements, mais les résultats ne sont disponibles que pour l'année 1976.

Aussi nous sommes nous référés à d'autres sources statistiques :

- Pour l'industrie, nous avons utilisé le Census of Production qui a l'avantage de donner des indications sur l'évolution du nombre d'entreprises et des effectifs employés par classe de taille.

- Pour le secteur du commerce et du B.T.P., nous nous sommes rapportés respectivement au Census of Distribution et au Census on Construction.

Pour l'industrie, l'exploitation couvre la période 1971-1978 avec l'inconvénient d'un découpage non détaillé pour la classe 0-100 salariés.

Pour le commerce, les données que nous avons empruntées au Rapport Wilson s'arrêtent à 1976.

. Le mouvement de perte d'emplois dans le secteur industriel a commencé très tôt au Royaume-Uni (dès le milieu des années 60) et la décennie 70 voit ce mouvement s'amplifier. Quelques 800 000 emplois dans l'industrie ont été perdus au cours de la période 1971-1978. Mais dans cette tendance générale, il est intéressant d'observer des évolutions très différentes selon les classes de taille.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DES EFFECTIFS EMPLOYES PAR CLASSE DE TAILLE 1971-1978

INDUSTRIE MANUFACTURIERE

	1 à 99 %	100 à 199 %	200 à 499 %	500 à 999 %	1 000 et + %	ENSEMBLE %
Evolution du nombre d'entreprises	+ 16 060 + 23,4	285 - 9,6	- 370 - 19	94 -13,1	68 - 8,7	+ 15 240 + 20,3
Evolution des effectifs employés	- 7 600 - 0,6	- 41 600 - 10,2	- 120 000 -19,7	- 63 700 - 12,8	- 583 900 - 12,7	- 817 300 - 12,3

SOURCE : Census of Production

Le phénomène le plus exceptionnel au Royaume-Uni est incontestablement l'augmentation du nombre des petites entreprises industrielles (+ 23,4% du nombre d'entreprises dans la classe de taille de 1 à 99 salariés) et la stabilisation des effectifs employés dans ces petites entreprises. En revanche les pertes des effectifs employés sont importantes dans les entreprises moyennes de 200-500 salariés et dans les grandes entreprises.

Les données publiées pour le Ministère de l'économie à partir des enregistrements à la T.V.A. confirme cette croissance des très petites entreprises dans le secteur industriel.

Données sur le nombre de petites entreprises industrielles au Royaume-Uni (en milliers)

	Nombre d'entreprises employant moins de 20 salariés	Nombre d'enregistrements à la T.V.A.
1963	61.5	n.a.
1968	58.2	n.a.
1971	71.4	n.a.
1972	69.0	n.a.
1973	74.1	n.a.
1974	81.1	111.5
1975	83.4	114.8
1976	86.3	117.2
1977	n.a.	119.4
1978	n.a.	120.6
1979	n.a.	124.6
1980	n.a.	128.6
1981	n.a.	129.4

Sources : (Enterprises) Censuses of Production
(V.A.T. Annual Reports of Customs & Excise.

Une analyse plus détaillée par secteur d'activité révèle que la croissance du nombre de petites entreprises a été le fait de secteurs divers. La croissance du nombre d'entreprises dans la classe de taille 1 à 99 salariés est supérieur à 5-20%, aussi bien dans des secteurs tradition-

nels (industrie agro-alimentaire, habillement, bois, ameublement, presse, édition) que dans les activités à fort contenu technologique (construction électrique et électronique, fabrication d'instruments).

Mais cette augmentation du nombre des petites entreprises ne se marque pas toujours par une croissance des effectifs employés dans la classe de taille 1-99 salariés. Les branches qui enregistrent une croissance de l'emploi dans les petites entreprises sont principalement les secteurs comme la fabrication d'instruments, la construction électrique et électronique et dans une moindre mesure le bois-ameublement et la presse-édition. En revanche, l'augmentation du nombre d'entreprises s'accompagne d'une diminution des effectifs employés dans les industries textiles, cuir, habillement. Ce mouvement contradictoire s'explique sans doute par la conjonction des facteurs suivants :

- forte création d'entreprises mais également forte disparition des entreprises existantes ou nouvellement créées,
- phénomène de passage d'une classe de taille à l'autre,
- vitalité des très petites entreprises (moins de 20 salariés) et situation délicate pour les entreprises de plus de 20 à 50 salariés.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, dont la croissance au niveau global a été soutenue au cours de la dernière décennie, les informations disponibles sont beaucoup plus parcellaires que pour l'industrie manufacturière.

Le ministère de l'industrie (Cf. department of industry 1981) a estimé récemment à partir des résultats fournis par le département de l'emploi que le secteur des services avait connu également une plus forte croissance des effectifs employés dans les plus petites unités de production. Mais ces résultats n'ont trait qu'aux établissements et exclut l'impact des ouvertures et fermetures d'établissements.

EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR TAILLE D'ETABLISSEMENT - INDUSTRIE ET SERVICES
GRANDE-BRETAGNE - 1975 - 1978

	TAILLE DES ETABLISSEMENTS			
	1 à 24	25 à 99	100 et +	TOTAL
<u>Industries Manufacturières</u>				
. Effectif employé *	- 70	+ 20	- 230	- 140
. en % de l'emploi de chaque classe de taille	+ 11,3%	+ 2,1%	- 4,1%	- 2,0%
. en % de l'ensemble des effectifs employés dans l'industrie	+ 3,1%	+ 0,1%	- 1,3%	+ 1,0%
<u>Services</u>				
. Effectif employé *	+ 210	+ 20	- 90	+ 130
. en % de l'emploi de chaque classe de taille	+ 6,5%	+ 0,6%	- 4,5%	+ 1,9%
. en M de l'ensemble des effectifs employés dans les services	+ 3,1%	+ 0,1%	- 1,3%	+ 1,9%

* en milliers

SOURCE : Department of Employment "L" Return Data

NOTE : Les chiffres sont totalisés à partir des questionnaires par établissement. Sont exclues les réponses centralisées pour l'industrie.

Le rapport Wilson avait tenté d'estimer l'évolution du nombre d'entreprises dans le commerce de détail. La rupture des séries rendait les résultats difficilement comparable avec ceux fournis par le rapport Bolton, mais la tendance générale comme le montre le tableau ci-dessous semblait être la poursuite de la disparition des petites entreprises commerciales et l'accélération du mouvement de concentration.

EMPLOI DANS LE COMMERCE DE DETAIL EN GRANDE-BRETAGNE 1961)1976

	Nombre total d'établissements commerciaux *	Petits établissements commerciaux	Petits établissements en % du total
1961	2 726		
1966	2 812		
1971	2 774	1 250	45
1976	2 582	1 018	39

* Les petits établissements commerciaux sont définis comme ceux ne dépassant pas un chiffre d'affaire de 50 000 £ par rapport aux prix 63 (équivalent de 75 000 £ à 1971 et 150 000 £ en 1976).

ROYAUME-UNI : REPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DU NOMBRE DE SALARIES DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE EN FONCTION DE LA TAILLE - 1971

	1 à 99		100 à 199		200 à 499		500 à 999		1 000 et		ENSEMBLE	
	Nbre d'Entrep.	Nbre de Salariés										
Industries Agro-alimentaires	3 787	79 200	229	31 900	192	61 000	56	38 100	89	584 200	4 353	794 600
Charbon - Pétrole	141	2 600	9	1 300	8	2 500	3	2 000	9	29 000	170	37 400
Industrie chimique	2 057	34 800	113	15 600	111	35 300	55	37 800	68	288 700	2 404	412 100
Travail des métaux	1 861	42 000	153	21 300	110	35 300	41	29 600	58	417 100	2 223	546 000
Construction mécanique	10 776	187 300	476	65 600	319	99 300	143	98 400	159	555 700	11 873	1 006 100
Fabrication d'instruments	1 654	28 300	87	12 000	69	21 600	26	18 100	31	94 100	1 867	174 100
Matériel électrique et électronique	2 875	50 500	178	25 600	142	45 200	67	45 200	73	590 900	3 335	757 600
Construction navale	920	15 700	40	5 600	30	10 500	13	9 000	19	136 500	1 022	177 300
Automobile, transport	1 670	32 500	122	17 100	101	30 300	38	25 600	71	683 800	2 002	789 300
Autres productions métalliques	10 320	168 100	350	48 000	216	65 800	96	68 200	70	196 100	1 052	546 700
Industrie textile	3 196	79 100	335	46 900	255	77 200	100	69 000	79	340 600	3 965	612 600
Industrie du cuir	1 298	22 500	48	6 800	26	8 300			7	7 700	1 379	45 300
Industrie de l'habillement	5 621	118 000	360	49 500	222	68 800	81	54 600	53	163 700	6 338	454 600
Matériaux de construction	2 827	47 600	114	15 900	105	32 000	47	33 800	46	157 600	3 139	287 000
Bois, ameublement	7 793	118 400	271	37 300	132	39 200	37	26 000	23	41 000	8 256	261 900
Presse, édition	8 354	138 300	308	42 100	214	66 200	69	48 700	76	333 199	9 021	592 400
Autres industries manufacturières	3 728	66 000	188	25 800	141	44 000	52	34 600	46	165 200	4 155	335 600
TOTAL	68 455	1 159 000	2 934	405 900	1 949	604 300	713	494 400	837	4 795 300	74 888	7 458 800

ROYAUME-UNI : REPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DU NOMBRE DE SALARIES EN FONCTION DE LA TAILLE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE - 1978

	1 à 99		100 à 199		200 à 499		500 à 999		1 000 et		ENSEMBLE	
	Nbre d'Entrep.	Nbre de Salariés										
Industries Agro-alimentaires	5 017	82 600	228	31 600	165	51 000	61	40 000	79	539 000	5 550	744 300
Charbon - Pétrole	141	2 300	8	1 100	11	3 400	5	5 000	5	21 600	170	33 400
Industrie chimique	2 281	34 600	112	15 600	86	26 800	53	37 900	72	290 600	2 604	405 500
Travail des métaux	2 258	39 200	150	20 700	91	29 200	42	29 400	42	320 100	2 583	438 500
Construction mécanique	12 879	186 800	473	65 200	274	84 000	119	83 100	146	481 500	13 891	900 700
Fabrication d'instruments	2 298	30 800	95	13 800	60	18 900	29	21 100	22	71 300	2 504	155 900
Matériel électrique et électronique	4 043	56 200	153	21 700	161	50 000	61	44 100	64	513 200	4 488	685 100
Construction navale	1 294	15 700	49	6 500	25	7 800	7	4 600	9	134 700	1 384	169 400
Automobile, transport	2 199	36 500	130	18 000	80	24 900	38	27 300	71	671 600	2 518	778 300
Autres productions métalliques	12 694	173 700	333	46 000	181	57 000	82	58 400	64	169 900	13 360	505 000
Industrie textile	3 673	67 300	279	39 000	180	55 200	71	51 100	68	266 400	4 271	479 100
Industrie du cuir	1 467	19 200	35	4 600	21	6 200	12			8 200	1 535	38 900
Industrie de l'habillement	7 011	108 700	276	38 600	182	55 100	66	45 000	53	137 800	7 588	385 400
Matériaux de construction	3 113	36 700	114	15 500	87	25 900	33	22 800	50	156 200	3 397	257 000
Bois, ameublement	10 851	120 600	240	33 600	95	27 700	47	32 900	19	39 500	11 252	254 300
Presse, édition	11 397	131 700	263	36 000	180	54 100	70	48 600	68	265 400	11 978	535 800
Autres industries manufacturières	4 783	76 200	183	24 900	132	49 900	56	38 600	48	158 700	5 202	339 300
TOTAL	84 518	1 151 400	2 650	364 300	1 578	484 200	619	430 700	769	4 210 900	90 134	6 641 500

ROYAUME-UNI : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISE INDUSTRIELLES 1971 - 1978 - INDUSTRIES MANUFACTURIERES

	1 à 99		100 à 199		200 à 499		500 à 999		1'000 et +		ENSEMBLE	
	valeur absolue	%										
Industries Agro-alimentaires	1 230	+ 24,5	- 1	- 0,4	- 27	- 14	+ 5	+ 8,9	- 10	- 11,2	+ 1 297	+ 29,7
Charbon - Pétrole	-	-	+ 1	+ 11,1	+ 3	+ 37,5	+ 2	+ 66,6	- 4	- 44,4	-	-
Industrie chimique	+ 224	+ 10,8	- 1	- 0,8	- 25	- 22,2	- 2	- 3,6	+ 4	+ 5,5	+ 200	+ 8,3
Travail des métaux	+ 397	+ 21,3	- 3	- 1,9	- 19	- 17,2	+ 1	+ 2,4	- 16	- 27,2	+ 360	+ 16,2
Construction mécanique	+ 2 103	+ 19,5	- 3	- 0,6	- 45	- 14	- 24	- 16,7	- 13	- 8,1	+ 2 018	+ 16,9
Fabrication d'instruments	+ 644	+ 38,9	+ 8	+ 8,4	- 9	- 13	+ 3	+ 11,5	- 9	- 29	+ 637	+ 34,5
Construction électrique et électronique	+ 1 168	+ 40,6	- 25	- 14	+ 19	+ 13,3	- 6	- 8,9	- 9	- 12,3	+ 1 153	+ 34,2
Construction navale	+ 374	+ 40,6	+ 9	+ 22,5	- 5	- 16,6	- 6	- 46,2	- 10	- 52,6	+ 362	+ 35,4
Automobile, transport	+ 529	+ 31,6	+ 8	+ 6,5	- 21	- 20,7	-	-	-	-	+ 516	+ 25,8
Autres productions métalliques	+ 2 364	+ 22,8	- 17	- 4,8	- 35	- 16,2	- 14	- 14,5	- 6	- 8,5	+ 2 308	+ 20,8
Industrie textile	+ 477	+ 14,9	- 55	- 16,7	- 75	- 29,4	- 29	- 29	- 11	- 13,9	+ 300	+ 7,7
Industrie du cuir	+ 169	+ 13	- 13	- 27	- 5	- 19,2	- 5	- 19,2	- 5	- 41,6	+ 156	+ 11,3
Industrie de l'habillement	+ 1 390	+ 24,7	- 84	- 23,3	- 40	- 18	- 15	- 18,5	-	-	+ 1 250	+ 19,7
Matériaux de construction	286	+ 10,1	-	-	- 18	- 17,1	- 14	- 29,7	+ 4	+ 7,5	+ 258	+ 8,2
Bois, ameublement	+ 3 058	+ 29,2	- 31	- 11,4	- 37	- 28	+ 10	+ 27	- 4	- 17,3	+ 2 996	+ 36,2
Presse, édition	+ 3 043	+ 36,4	- 45	- 14,6	- 34	- 15,8	+ 1	+ 1,4	- 8	- 10,5	+ 2 957	+ 34,7
Autres industries manufacturières	+ 1 055	+ 28,2	- 5	- 2,6	- 9	- 6,3	+ 4	+ 7,6	+ 2	+ 4,3	+ 1 047	+ 25,2
TOTAL	+ 16 063	+ 23,4	- 284	- 9,6	- 371	- 19,0	- 94	- 13,1	- 68	- 8,1	+ 15 246	+ 20,3

ROYAUME-UNI : EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CLASSE DE TAILLE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE - 1971 - 1978

	1 3 99		100 à 199		200 à 499		500 à 999		1 000 et +		ENSEMBLE	
	valeur absolue	%										
Industries Agro-alimentaires	+ 2 400	+ 3	- 300	- 0,9	- 10 000	- 16	- 9 000		- 55 000	- 9,6	- 50 300	
Charbon - Petrole	- 300	- 11,5	- 200	- 15,3	+ 900	+ 3,6	+ 3 000	+150	- 7 400	- 25,5	- 4 000	- 10,6
Industrie chimique	- 200	- 0,5	-	-	- 8 500	- 24	+ 100	+ 0,2	+ 1 900	+ 0,6	- 6 600	- 1,6
Travail des métaux	- 2 800	- 6,6	- 600	- 2,8	- 6 700	- 18,6	- 200	- 0,6	- 97 100	- 23,2	-107 500	- 19,6
Construction mécanique	- 500	- 0,2	- 400	- 0,6	- 15 300	- 15,4	- 15 300	- 15,5	- 74 200	- 13,3	-106 100	- 10,5
Fabrication d'instruments	+ 2 000	+ 7	+ 1 800	+ 15	- 2 700	- 12,5	+ 3 000	+ 16,5	- 22 800	- 24,2	- 18 200	- 10,4
Construction électrique et électronique	+ 5 700	+ 11,2	- 3 900	- 15,2	+ 4 800	+ 10,6	- 1 100	- 2,4	- 77 700	- 13,1	- 72 500	- 9,5
Construction navale	+ 500	+ 3,1	+ 900	+ 16	- 2 700	- 25,7	- 4 400	- 48,8	- 1 800	- 1,3	- 7 900	- 4,4
Automobile, transport	+ 4 000	+ 12,3	+ 900	+ 5,2	- 5 400	- 17,8	- 1 300	- 5	- 12 000	- 1,7	- 11 000	- 1,4
Autres productions métalliques	+ 5 600	+ 3,3	- 2 000	- 4,2	- 8 800	- 13,3	- 9 800	- 14,3	- 26 200	- 13,3	- 41 700	- 7,6
Industrie textile	-11 800	- 14,9	- 7 900	- 16,8	- 22 000	- 28	- 17 900	- 26	- 74 200	- 21,7	-133 500	- 21,8
Industrie du cuir	- 3 300	- 14,6	- 2 200	- 32,3	- 2 100	- 25,3	-	-	+ 500	+ 6,4	- 6 400	- 14,1
Industrie de l'habillement	- 9 300	- 8,3	-10 900	- 22	- 13 700	- 20	- 9 600	- 17,5	- 25 900	- 15,8	- 69 200	- 15,2
Matériaux de construction	-10 000	- 21	- 400	- 2,5	- 6 100	- 19	- 10 000	- 29,5	- 1 400	- 0,8	- 30 000	- 10,4
Bois, ameublement	+ 2 200	+ 1,8	- 3 700	- 9,9	- 11 500	- 29,3	+ 6 900	- 26,5	- 1 500	- 3,6	- 7 600	- 2,9
Presse, édition	+ 6 700	+ 4,8	- 6 100	- 14,4	- 12 100	- 18,2	- 200	- 0,2	- 67 700	- 20,3	- 56 600	- 9,5
Autres industries manufacturières	+10 200	+ 15,4	- 900	- 3,4	- 3 100	- 7	+ 4 000	+ 11,5	- 6 500	- 3,9	+ 3 700	+ 0,1
TOTAL	- 7 600	- 0,6	41 600	- 10,2	-120 000	- 19,7	- 63 700	- 12,8	-583 900	- 12,1	-817 300	- 12,3

ANNEXE POLITIQUE

Les politiques gouvernementales au Royaume-Uni se sont axées principalement sur le volet fiscal et sur la mise en place d'une infrastructure d'aide et de conseil aux P.M.E.. En revanche, les mesures d'aide financière et celles visant à stimuler d'innovation dans les P.M.E. restent plus limitées comparées à certains autres pays européens.

I - MESURES FISCALES

Les mesures fiscales décidées par les Pouvoirs Publics se sont développées dans trois directions :

- réduction du taux d'imposition des P.M.E. à partir d'un certain montant de bénéfices.
- Exonération et avantages fiscaux pour les individus et les sociétés désireux d'investir dans les P.M.E..
- Augmentation progressive du seuil d'immatriculation à la T.V.A. afin de favoriser la création et la survie des très petites entreprises.

1) Réduction du taux d'imposition

Le Royaume-Uni est un des rares pays européens où existe une différence dans le taux d'imposition selon le montant des bénéfices réalisés. A diverses reprises les Pouvoirs Publics vont accroître ce plafond en dessous duquel s'applique le taux réduit de l'impôt de façon à faire bénéficier un nombre plus important de P.M.E. à ce traitement fiscal privilégié.

- . 1975 : Le plafond des bénéfices au-delà desquels s'applique le taux plein d'imposition à 52 % (en dessous de 30 000 £, le taux d'imposition est de 42 %) est augmenté pour passer de 25 à 30 000 £.
- . En 1977, ce plafond est porté à 40 000 £, puis à 50 000 £ en 1978 et à 60 000 £ en 1979 soit un relèvement supérieur au taux d'inflation.

- . En 1979 est prévue par ailleurs une imposition graduelle entre 60 000 et 1 000 000 ₣ de bénéfice afin de ne pas sauter trop brutalement du taux de 42 à 52 %.
- . En 1980, le budget annonce d'importantes mesures : le plafond est porté à 70 000 ₣ et à 135 000 ₣ pour le taux plein et surtout le taux d'imposition réduit passe de 42 à 40 %.
- . En 1981, ce plafond est porté à 80 000 ₣ puis 90 000 ₣ en 1982 et le taux plein ne s'applique qu'aux bénéficiaires supérieurs à 200 000 ₣ en 1981 et 225 000 ₣ en 1982.

2) Exonération et avantages fiscaux pour les investissements dans les P.M.E.

En 1975, une exonération sur les transferts d'entreprise est promulguée. Une réduction de 30 % de la valeur de l'actif transféré est accordée pour le calcul de l'impôt, réduction portée à 50 % en 1978.

En 1977 a été institué par ailleurs un aménagement de l'imposition des close companies (société contrôlée par cinq personnes physiques au maximum) en ce sens que le seuil au-dessus duquel les revenus tirés de l'entreprise sont exonérés a été porté de 5 000 à 25 000 ₣.

Le budget de 1980 puis de 1981 prévoit des dispositions fiscales avantageuses pour les individus ou les sociétés qui ont investi dans les petites entreprises : possibilité d'enregistrer les pertes notamment.

3) Augmentation progressive du seuil d'immatriculation à la T.V.A.

Le plafond du chiffre d'affaires à partir duquel les entreprises sont tenues de se faire enregistrer au régime de la T.V.A. a progressivement été relevé à un taux beaucoup plus important ces deux dernières années que le rythme d'inflation :

- En 1977, la loi de finances a porté de 5 000 à 7 500 £ le plafond du chiffre d'affaires pour lequel la déclaration de T.V.A. est obligatoire. Ce plafond a été élevé à 13 000 £ en 1980, puis à 15 000 £ en 1981 et 17 000 £ en 1982.

II - MESURES VISANT A ABAISSER LE COUT DU CAPITAL OU A FACILITER L'ACCES AU MARCHE FINANCIER

- 1) Le système de prêt bonifié ou garanti semble assez limité comparé aux autres pays européens (en particulier France et R.F.A.).

L'octroi des prêts bonifiés s'effectue par le biais de quatre organismes principaux :

- le COSIRA (Council for Small Industries in Rural Area), spécialisé dans le financement des petites entreprises (moins de 20 salariés) des zones rurales à l'exclusion des petites entreprises du commerce et des restaurants, cette institution fournit des prêts à moyen terme et long terme qui peuvent financer jusqu'à 80 % des investissements.
- Les Agences de Développement Economique Local (Scottish Development Agency ou LEDN pour l'Irlande du Nord) accordent des prêts avantageux pour le développement ou la création de P.M.E..
- I.C.F.C. (Industrial and Commerce Finance Corporation), organisme semi-public a pour fonction de fournir des prêts à moyen et long terme et des capitaux propres.
- Le Crafts Advisory Committee (C.A.C.) est chargé d'assurer la gestion de prêts et de subventions à l'artisanat.

En ce qui concerne les prêts garantis au P.M.E., le Royaume-Uni se distingue par un important programme décidé en 1981 et étendu

à 1982. Le Loan Guarantee Scheme prévoit que pour l'octroi de prêts à moyen terme par des banques commerciales, le gouvernement s'engage à en garantir 80 % moyennant un taux d'intérêt plus élevé (surprime de 3 % pour couvrir le risque). Le programme est assez important puisque le montant des prêts distribués a été fixé à 50 millions de £ pour 3 ans, somme doublée en 1982 : 100 millions de £ pour 3 ans.

2) Développement des capitaux propres pour les P.M.E.

Le Royaume-Uni possède plusieurs sociétés privées de "venture capital" mais dans le domaine des capitaux propres, I.C.F.C. joue un rôle déterminant. Au 31 mars 1981, cette institution disposait de quelque 1 350 prises de participation pour un montant total de 80 millions de £. L'originalité de cette institution provient de sa capacité à monter des plans de financements spécifiques pour les P.M.E. : rachat d'actions, prêts convertibles, prise de participation dans les entreprises nouvellement créées, financement pour le rachat d'entreprises.

L'année 1981 a vu la création au Royaume-Uni d'un marché hors cote pour faciliter l'accès des P.M.E. aux bourses (Unlisted Securities Market). Toutefois l'accès à ce marché est limité aux public limited companies, la part minimale des actions détenues par le public étant abaissée, il est vrai, de 25 % à 10 %. Des dispositions sont prévues afin de limiter le coût d'entrée à ce marché.

III - PROGRAMME DE CREATION D'ENTREPRISE

Le Royaume-Uni a essentiellement conçu son système d'aide à la création d'entreprise par des mesures fiscales :

- Le "Business Start up Scheme" décidé par le Budget 1980 prévoit des incitations fiscales pour encourager les individus à investir

! dans les nouvelles entreprises.. Il est prévu un allègement d'impôts à raison de 10 000 £ d'investissement par an. Cette somme a été portée à 20 000 £ pour le budget 1982.

- Le seuil d'imposition des indemnités de licenciement ne sera applicable qu'au-delà de 25 000 £ (au lieu de 10 000 précédemment) afin d'encourager la création d'entreprises de la part des salariés licenciés.
- Le budget 1982 a prévu de nouvelles mesures pour faciliter le rachat d'action par les employés de leur entreprise. Le maximum de la valeur des parts qui peut être acquis par l'employé a été augmenté de 1 000 à 1 250 £.

Enfin, on mentionnera le programme encore limité mis en place par la Manpower Service Commission pour la formation des entrepreneurs. Le "new enterprise program" réalisé en association avec des business school, qui dispense des cours de formation et d'aide à la création d'entreprise.

IV - LES ACTIONS SPECIFIQUES DESTINEES A PROMOUVOIR L'INNOVATION DANS LES P.M.E.

Ce n'est que très récemment que le Royaume-Uni a pris des initiatives pour une politique spécifique d'aide à l'innovation pour les P.M.E..

En 1980, le National Research Development Corporation (N.R.D.C.), établissement quasi-public financé par le Ministère de l'Industrie a créé une division spéciale : la Small Company Innovation Fund qui fournit des capitaux propres, sous forme de prise de participation, aux petites entreprises engagées dans les nouvelles technologies. Elle peut investir de 5 000 à 50 000 £ par projet.

En 1981 a été créé le British Technology Group (B.T.G.) qui résulte de la fusion de National Enterprise Board (N.E.B.) et N.R.D.C.. Cette institution fournit diverses sources de financement aux entreprises innovatrices (fonds propres, prêt à long terme). Environ la moitié des sociétés dans lesquelles B.T.G. a investi sont de petites entreprises.

A côté de ces institutions semi-publiques, il faut rappeler également le rôle de I.C.F.C. dans le financement des petites entreprises innovatrices par le biais de sa filiale T.D.R. et l'existence d'une trentaine de sociétés privées de financement qui peuvent apporter des capitaux propres aux entreprises engagées dans les nouvelles technologies.

V - MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'INFRASTRUCTURES D'AIDES ET DE CONSEILS
AUX P.M.E.

A la suite du rapport Bolton a été créé en 1973 un réseau de centre d'information qui s'est particulièrement développé au cours de ces cinq dernières années. On compte aujourd'hui 11 centres régionaux gérés souvent en collaboration avec les agences de développement économique local et près de 50 bureaux de consultation (Area Conselling Office). Ces services sont gratuits et les conseils dispensés couvrent des domaines variés comme l'aide à la gestion, au financement et à l'exportation.

Le COSIRA et l'I.C.F.C. disposent également d'équipes de consultants spécialisés dans l'aide et le conseil au développement des petites entreprises.

Le gouvernement s'est efforcé de faciliter, en liaison avec les administrations locales, l'accès ou l'achat de locaux par les P.M.E. En 1977 avait été institué un programme de construction de petites usines par le COSIRA. En juillet 1978, l'Inner Urban Area Act donne aux autorités locales un ensemble de nouvelles compétences pour l'aide aux petites entreprises des centres urbains (prêt pour acquisition et transformation des locaux). En 1978 est prévu également un assouplissement de la politique de permis de développement industriel par la construction de petites usines. 1980 a vu le lancement d'un programme expérimental de construction de petits ateliers (small workshop scheme). Ce programme autorise un amortissement initial de 100 % des bâtiments et il a été étendu en 1982 pour les investissements extérieurs.

VI - ENVIRONNEMENT DES P.M.E.

L'arrivée au pouvoir des Conservateurs ne s'est pas marquée par des mesures très spectaculaires en vue d'une modification des contraintes législatives, administratives et psychologiques qui pèsent selon les organisations professionnelles sur le développement des P.M.E..

On mentionnera toutefois un aménagement de la législation du travail (Employment Bill de décembre 1979), favorable aux P.M.E. :

- exemption pour les entreprises employant moins de 20 salariés des dispositions concernant les licenciements injustifiés pendant les deux premières années d'exploitation.
- Les entreprises de moins de 5 salariés se sont vues exemptées de l'obligation de réembaucher une employée après son congé maternité.
- La durée de préavis de licenciement affectant les entreprises de moins de 100 salariés est ramenée de 60 jours à 30 jours.

VII - DES EXPERIENCES LIMITEES DE SUBVENTION DIRECTE AUX P.M.E. :
"ENTREPRISES ZONES"

En 1977 avait été introduit un programme expérimental, limité à des zones de développement spécial, qui accordait aux entreprises de moins de 50 personnes une subvention de 20 £ par semaine et par emploi.

En 1980, 1981, 1982 ont été instituées et développées les entreprises zones dans des centres urbains particulièrement touchés par la crise. L'objectif étant d'inciter les entreprises à se relocaliser dans ces zones déprimées et à faciliter la création d'entreprises. Pour ce faire a été prévue une exonération totale des impôts locaux et une simplification des formalités administratives pour toute entreprise qui accepterait de se localiser dans de telles zones.

BIBLIOGRAPHIE

. Sur la place et le rôle des P.M.E. dans l'économie britannique

- G. BANNOCK : The Economic of Small Firms, Basic Blackwell, Oxford, 1981.
- BOLTON Committee : Committee on Inquiry on Small Firms Report, H.M.S.O., London, 1971.
- J. BOSWELL : The rise and decline of Small Firms, George Allen and Urvin, London, 1973.
- J. BOSWELL : "How big is British Business", Department of Employment Gazette, January 1978.
- C.B.I. : Smaller Firm in the Economy, London C.B.I. Publication, London, 1980.
- C.B.I. : Smaller Firm in the Economy in 1981, C.B.I. Publication, London, 1981.
- J. MITCHELL : "Small Firm : a critique", Three Bank Review, June 1980.
- S.J. PRAIS : Productivity and Industrial Structure, Cambridge University Press, 1981.
- WILSON: Review of Financing Small Firms, H.M.S.O., 1979.

. P.M.E. : nouvelles entreprises et création d'emplois

- M. CROSS : New Firm Formation and Regional Development, Grower Press, 1981.
- M. CROSS, A. GIBB : The Enterpreneurial Base of Large Firms in the Northern Region, Durhan University, 1982.

- Department of Industry : The Component of Employment Change by Size and Region, Mimeo, 1981.
- Department of Industry : The Role of Small Firm in Employment Generation, A Review of Recent Work, Mimeo, 1981.
- J. FIRN, J.K. SWALES : The Formation of New Manufacturing Establishments in the Central Clydeside and West Midlands Conurbation 1963-1973 : A comparative Analysis, Regional Studies, 1978.
- G. GUDGIN : "Employment Creation by Small and Medium Sized Firms in the United Kingdom", Communication au Colloque P.M.E., Emploi et Développement, Centre de Recherche "Travail et Société", Université Paris IX-Dauphine, juin 1982.
- G. GUDGIN, S. FOTHERGILL : The Job Generation Process in Britain, Center for Environmental Studies, London, 1979.
- G. GUDGIN, S. FOTHERGILL : Inequal Growth, Heineman Press, 1982.
- P. JOHNSON, D.G. CATHCART : New Manufacturing Firm and Regional Development, Regional Studies (13), 1978.
- P. JOHNSON, D.G. CATHCART : "The Formation of New Manufacturing Firm", Journal of Industrial Economics, 1980.
- P. JOHNSON : "Unemployment and Self Employment : A Survey", Industrial Relation Journal, September 1981.
- P.E. LLOYD, P. DICKEN : Inner Metropolitan Industrial Change, Enterprise Structure and Policy Issues, Case Studies of Manchester and Meveyside Regional Studies, 1978.
- D. STOREY : "Job Generation and Small Firms Policy in Britain", C.E.S. Policy Series n° 11, reprinted as Minutes of Evidence, presented to the House of Lords Select Committee on Unemployment, 7th May 1980.

- D. STOREY : "Small Firms and Economic Recovery", Norther Economic Review n° 2, February 1982.

- . Sur le problème de financement des P.M.E.

- G. BANNOCK : "Small Firms and the Clearing Banks", Lloyd Bank Review, October 1981.

- . M. BINKS : "Finance for Expansion in the Small Firm", Lloyds Bank Review, October 1979.

- . D.J. STOREY : Finance for the New Firm, Center for Urban and Regional Development Studies, University of Newcastle upon Tyne, 1981.

- . WILSON Report : Committee to review the Functioning of Financial Institution : " The Financing of Small Firms", 1979.

- . Politique en direction des P.M.E.

- W.W. DANIEL : Maternity Rights : The Experience of Employers, Policy Science Institute, 1981.

- . Department of Employment Gazette : "The Impact of Employment Legislation on Small Firms", July 1979.

- . Department of Employment Gazette : "Small Firm Employment Subsidy : An Evaluation of its effectiveness", May 1978.

- . P. JOHNSON : "Policies towards Small Firms : a Time for Caution", Lloyds Bank Review n° 129, July 1978.

- . Scottish Development Agency : "Backing Small Business", Annual Report 1981.